هكذا من الأصل

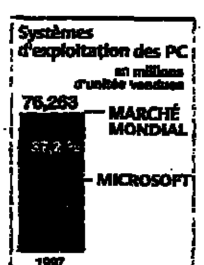
Le Monde

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 16581 – 7,50 F - 1,13 EURO | MERCREDI 20 MAI 1998 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

LE MONDE DES INITIATIVES

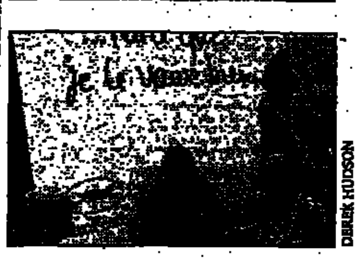
■ Prétentieuses entreprises

■ Emploi : 22 pages d'annonces



■ Elections en Indonésie

Sortant de son silence, le président Suharto a annoncé l'organisation de nouvelles élections générales et a promis des réformes, dont il entend rester le maître d'œuvre. p. 2



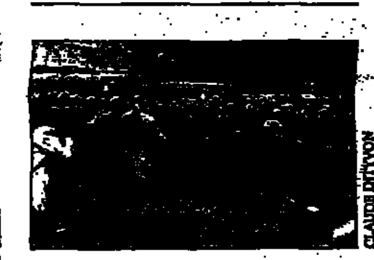
DEREK HUDSON

■ Printemps italien à Cannes

Présenté en sélection officielle, *Aprile*, de Nanni Moretti, film-miroir sur la difficulté de faire un film, est délicat et drôle, nostalgique d'un cinéma italien glorieux et disparu. p. 26 et 27

■ Commerce : accord euro-américain

L'Union européenne et les Etats-Unis ont mis fin à leur querelle commerciale : les sanctions contre les entreprises investissant en Iran, en Libye et à Cuba devraient être levées. p. 3



CLAUDE DITYVON

■ Mai 68, le roman

Quatorzième épisode du roman-feuilleton de Patrick Rambaud. Dimanche 19 mai 1968 : tous les transports publics sont paralysés. Georges Pompidou confie aux journalistes la formule du Général : *« La réforme, oui ; la chienlit, non. »* p. 12 et 13

■ Exclusion

L'Assemblée nationale a assoupli, lors de la première lecture du projet de loi sur l'exclusion, les procédures de saisie immobilière. p. 8

■ Le yen plonge

La devise nippone est tombée à son plus bas niveau depuis 1991 face au dollar. p. 16

■ Octobre 1961

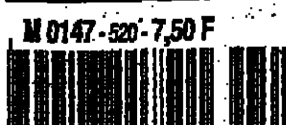
Dans notre page « Débats », Jean-Luc Einaudi revient sur la polémique liée aux archives des événements d'octobre 1961 et dénonce les conclusions du rapport Mandelkern. p. 14

■ La tradition, ça a du bon

Trente ans après, Jean-Pierre Quélin a retrouvé les grenouilles sautées et la poularde aux morilles gravées dans sa mémoire. Un plaisir intact. p. 24

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 520 - 7,50 F



Affaire Tiberi : la contre-attaque du RPR

● Le parti gaulliste dénonce une « manipulation de l'opinion » après la garde à vue de Mme Tiberi ● L'attitude du procureur d'Evry soumise au Conseil supérieur de la magistrature ● Jean-Louis Debré appelle M. Tiberi et M. Toubon à faire la paix ● « Sinon, il faudra les exclure », menace-t-il

LE RPR a entrepris de riposter à la mise en cause de Xavière Tiberi en dénonçant, lundi 18 mai, *« une manipulation de l'opinion »*. Le maire de Paris, Jean Tiberi, qui se dit *« intouchable »*, a assuré, mardi, qu'il existe *« une volonté de porter atteinte au RPR, à l'opposition et à son ancien leader ». « Il y a une opération de déstabilisation globale qui inclut le président de la République »*, a-t-il ajouté.

Dans un entretien au *Monde*, le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, estime qu'il faut *« que ceux qui ont commis des fautes soient sanctionnés ». « Mais il convient*, ajoute-t-il, *de se méfier de la justice-spectacle et ne pas utiliser les juges à des fins politiques ».* M. Debré ajoute qu'il faut *« très vite mettre un terme »* au *« duel fratricide »* qui oppose M. Toubon à M. Tiberi. *« Sinon, il faudra les exclure »*, n'hésite-t-il pas à affirmer.

Xavière Tiberi a été placée en garde à vue pendant huit heures, lundi 18 mai, mais elle a refusé de s'expliquer en invoquant l'irrégularité de la procédure. Son avocat, Thierry Herzog, estime que le procureur ne pouvait diligenter une enquête préliminaire au sujet de faits qui avaient fait l'objet, un an plus tôt, d'une annulation par la chambre d'accusation de Paris. Jean Tiberi a déclaré en outre, sur TF 1, que le procureur d'Evry avait commis une faute déontologique en publiant en annexe de son livre *Lettre de l'Himalaya* (Seuil), le rapport contesté sur la coopération décentralisée dans l'Essonne. Il a demandé la saisine du Conseil supérieur de la magistrature.

La ministre de la justice, Elisabeth Guigou, avait déjà évoqué cette question lors d'une réunion avec le Conseil supérieur de la magistrature, jeudi 14 mai. Il ne s'agit ni d'une poursuite disciplinaire en bonne et due forme ni d'une demande d'avis officielle, comme dans l'affaire Schuller-Maréchal, mais d'une demande *« informelle »* destinée à *« alimenter la réflexion »*.



Lire page 6 et notre éditorial page 15

En Grande-Bretagne, la pub s'affiche gay pour séduire les adolescentes

LONDRES
de notre correspondant

Une jeune femme pressée renverse son sac en bousculant deux beaux garçons. Le brun l'aide à ramasser ses affaires en la dévisageant dans une muette sollicitation. Il respire son parfum alors que la passante semble répondre à son invitation. L'autre play-boy surgit alors sur l'écran et met fin à ce début d'idylle en prenant la main de son compagnon. Apparaît le slogan de l'eau de toilette Impulse : *« Les hommes ne peuvent pas éviter d'agir par impulsion ».*

Aux heures de grande écoute, les téléspectateurs britanniques vont prochainement découvrir cette campagne de publicité utilisant ouvertement le thème de l'homosexualité masculine pour faire vendre un produit destiné aux... adolescentes. *« Le thème garçon-fille-bouquet de fleurs est vieillot aux yeux de nos clientes, les onze à vingt-deux ans. Nos tests ont démontré qu'elles réagissent favorablement aux deux personnages homosexuels et à l'humour de la situation »*, affirme Lesley Lucas, responsable du produit chez Elida-Fabergé. Le concepteur de ce spot, réalisé par l'agence Ogilvy & Mather, est un spécialiste de la provocation à connotation sexuelle. La précédente campagne d'Impulse mettait en scène une séance de pose dans une école d'art, au cours de laquelle un bellâtre nu avait une formidable érection en regardant une jeune nymphette à la Hamilton. Ce spot avait entraîné une hausse considérable des ventes de la marque.

« Impulse veut faire un produit in. *Les filles ne disent-elles pas souvent pour rire que les plus beaux garçons sont homos ? »*, souligne un observateur de Berkeley square, le cœur londonien de la pub. En Grande-Bretagne, à l'inverse de ce qui se passe en France, et malgré le risque de s'enfermer dans un ghetto, les marques n'hésitent pas à s'afficher ouvertement dans la presse gay : Evian sponsorise par exemple la Gay and Lesbian Pride, le grand carnaval homo de la capitale. Le considérable pouvoir économique de la *« livre sterling rose »* n'échappe pas aux responsables du marketing.

La maison mère d'Impulse, Elida-Fabergé, est elle-même filiale de la multinationale anglo-néerlandaise Unilever, géant mondial des produits ménagers, alimentaires et de beauté, avec notamment des marques comme Skip, Lipton, Boursin, Miko, parfums Calvin Klein et Elizabeth Arden. Qu'une entreprise de cette taille, réalisant un chiffre d'affaires de 300 milliards de francs dans quatre-vingt-dix pays, bombarde l'homosexualité tranquille sur le petit écran à grands jets de chromos est, pour les militants de la cause gay, une nouvelle preuve de la sortie du « placard ».

Un enthousiasme peut-être prématuré. Le brasseur Guinness n'avait-il pas été contraint il y a un an d'abandonner une publicité montrant deux hommes s'embrassant devant une pinte de bière brune forte caramélisée ? Les tenanciers de pubs s'étaient révoltés devant cet outrage porté au symbole viril de la stout. La tentative avortée de rosir la brune avait fait perdre à Ogilvy & Mather le budget Guinness, trophée de la profession.

Marc Roche

Croire en l'Amour & ne pas l'oublier.

Fête des mères le 7 juin
Collection "CŒURS"
à partir de 4 500 F.

Van Cleef & Arpels

PARIS 22, PLACE VENDOME - GENÈVE 31, RUE DU RHÔNE

A quoi sert le G 8 ?

LES ESSAIS NUCLÉAIRES indiens, la situation en Indonésie et au Proche-Orient, ainsi que le dossier du Kosovo ont dominé les discussions lors du sommet du G 8 qui s'est achevé dimanche 17 mai à Birmingham. En quatre demi-journées de conclaves, les dirigeants des pays les plus industrialisés, ainsi que la Russie, ont fait un tour d'horizon des points chauds de la planète, publiant plusieurs communiqués annonçant leurs positions communes, y compris sur le référendum en Irlande du Nord – les Huit apportant leur soutien complet à la campagne en faveur du « oui » à l'accord de paix du 10 avril.

Pouvait-on attendre quelque chose de plus de la part d'une enceinte comme le G 8 ? Celle-ci, après tout, n'est pas une instance de décision mais un forum de réflexion qui n'engage que le point de vue – forcément limité – des pays les plus riches du monde.

Les Britanniques, qui président ce « club » cette année, voulaient en renforcer l'efficacité. Ils avaient tenu à concentrer les débats de fond, hors questions d'actualité brûlante, sur quelques dossiers bien délimités : la dette des pays les plus pauvres, la croissance et l'emploi, l'avenir de l'architecture financière internationale. Ils ont voulu aussi revenir à l'esprit informel qui était celui des premiers sommets du G 7, au milieu des années 70. Les Français, qui n'ont jamais souhaité donner trop de poids à une instance qui pourrait faire concurrence au Conseil de sécurité des Nations unies, se félicitent de cette évolution, tout en souhaitant, comme l'a dit Jacques Chirac *« à titre personnel »*, élargir un jour le G 8 à la Chine.

Le résultat est décevant. On est en droit de s'interroger, plus que jamais, sur la représentativité et le rôle d'un conclave qui réunit certes 60 % du PIB mondial mais qui ne parvient pas plus à écouter attentivement les préoccupations des pays pauvres qu'à donner toutes les impulsions qu'on pourrait attendre de lui. Le sommet de Birmingham n'a pas permis d'enclencher une véritable dynamique en faveur de la réduction de la dette des pays les plus pauvres. Se contentant de formules assez vagues, le communiqué final exprime essentiellement un vœu : *que tous les pays susceptibles de bénéficier de l'initiative multilatérale de 1996 sur l'allégement de la dette (dite « PPTE », pour pays pauvres très endettés) « prennent les mesures nécessaires pour engager ce processus au plus tôt, de telle sorte que tous puissent y participer d'ici à l'an 2000 ».*

Lucas Delattre

Lire la suite page 15

L'Europe politique

■ Dans un entretien au « Monde », Jacques Delors explique la proposition qu'il fait aux partis de l'Union

■ La présidence de la Commission serait un enjeu des élections européennes

■ Chaque grande famille politique soutiendrait un candidat

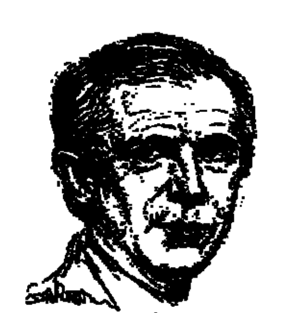
Lire page 4

Nouvelles mailles pour la pêche

FAUT-IL interdire la pêche au thon avec des filets maillants dérivants ? Face à l'Europe, qui condamne presque unanimement cette pratique, la France paraît isolée. Les pêcheurs français manifestent à l'île d'Yeu dans l'espoir de peser sur la réunion des ministres des Quinze, qui doit débattre le 8 juin de ce sujet. De leur côté, les chercheurs de l'Ifremer tentent de mettre au point à Boulogne de nouveaux filets destinés à d'autres types de pêche. Ces « nasses » présenteraient l'avantage de ne prendre que les gros poissons tout en laissant s'échapper les plus jeunes, pour éviter une surexploitation des ressources.

Lire page 22

OPA sur Christie's



FRANÇOIS PINAULT

LE GROUPE Pinault lance une OPA sur Christie's, alors que rebondit la polémique sur l'authenticité des *Tournesols* de Van Gogh, une toile vendue en 1987 par la célèbre société britannique à un groupe d'assurances japonais. Christopher Davidge, le directeur général de Christie's, explique au *Monde* pourquoi il est favorable à l'arrivée de l'homme d'affaires français, qui est aussi un collectionneur d'art avisé.

Lire page 17

هكذا من الاصل

CRISE Le président indonésien Suharto a annoncé, *mardi 19 mai*, dans une allocution prononcée en direct à la télévision, l'organisation de nouvelles élections générales et la création d'un conseil de réformes censé *préparer le terrain à l'adoption de* nouvelles lois. Le chef de l'Etat a ajouté qu'il ne serait pas candidat à un prochain mandat, mais n'a donné aucun agenda. ● LE PRÉSIDENT de l'Assemblée *nationale*, Harmoko, *avait*, la veille, créé la surprise en annonçant que les chefs des quatre factions de l'Assemblée s'étaient mis d'accord pour demander à M. Suharto de se retirer. Le ministre de la défense, le général Wiranto, avait aussitôt répliqué que cet appel n'avait pas de *« base constitutionnelle »*. ● L'OPPOSITION paraît encore divisée et mal préparée à la tâche qui l'attend. Elle est constituée d'une nébuleuse d'associations musulmanes et de faibles formations politiques.

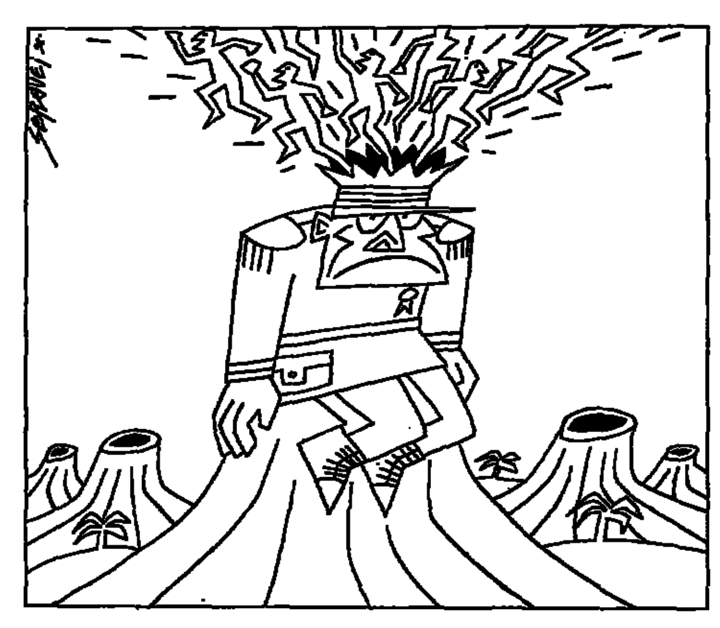
Le président Suharto annonce de nouvelles élections en Indonésie

Le chef de l'Etat est sorti de son silence, mardi 19 mai, et a promis, en direct à la télévision, une série de réformes dont il entend rester le maître d'œuvre. L'opposition a néanmoins maintenu les grands rassemblements prévus pour mercredi dans plusieurs villes de l'archipel

DJAKARTA
de nos envoyés spéciaux

Le président Suharto n'accepte pas d'être remercié et, jusqu'à nouvel ordre, l'armée ne veut pas davantage de ce genre de procédé. La tension a donc remonté d'un cran, *lundi 18 mai à Djakarta*, avec l'étalage public de désaccords entre des politiciens qui ont lâché le chef de l'Etat et des militaires qui lui ont réaffirmé leur appui. S'exprimant pour la première fois depuis son retour, Suharto en a profité, mardi, pour annoncer, calme, apparemment sûr de lui et souriant, qu'il ne renoncerait pas à *« sa part de responsabilité dans la crise »* et prendait lui-même la direction de la *« reformasi »*, la réforme, slogan des *étudiants*.

Il a annoncé la formation d'un « conseil de la réforme », composé de personnalités et d'universitaires, ainsi que d'un « cabinet de la réforme ». Des lois, a-t-il dit, seront adoptées pour permettre à la fois des élections générales, dont la date n'est pas précisée, et la réorganisation de l'Assemblée nationale et de l'Assemblée consultative du peuple, la deuxième étant actuellement formée par les députés et cinq cents personnalités désignées par le pouvoir. Ces organismes choisiront ou non, par la suite, de désigner un nouveau président. Il a précisé qu'il



ne serait plus candidat. En d'autres termes, Suharto n'entend pas qu'on le bouscule et, de toute façon, il gagne ainsi du temps.

Ce nouveau chapitre de la crise s'était ouvert, lundi, sur une annonce surprenante de Harmoko, président de l'Assemblée nationale et fidèle compagnon de Suharto. A des étudiants venus en délégation au siège du Parlement, il avait déclaré que les chefs des quatre factions de l'Assemblée s'étaient mis d'accord pour demander au vieux chef de l'Etat de se retirer. *« Afin de maintenir l'unité de la nation et du pays, l'Assemblée consultative du peuple et la Chambre des représentants attendent du président une sage démission »*, avait dit celui qui préside les deux institutions et le parti majoritaire et gouvernemental Golkar.

Comme l'une des factions est celle de l'armée, qui dispose de soixante-quinze sièges sur les cinq cents de l'Assemblée, l'étonnement n'avait pas été mince. Les militaires, avait-on pensé sur le moment, étaient d'accord, et Suharto venait donc de subir un revers décisif. Le général Syarwan Hamid, président du groupe parlementaire des forces armées, était présent. L'effet d'annonce avait été particulièrement fort.

Sur ces entrefaites, le général Wiranto, commandant en chef des forces armées et ministre de la défense, Hartono, ministre de l'intérieur, Saadillah Mursjid, secrétaire d'Etat, et le général Subagyo, chef d'état-major général de l'armée, se sont retrouvés à la résidence de Suharto. A l'issue d'une brève réunion lundi après-midi, Wiranto a déclaré que la décision annoncée par Harmoko *« n'avait pas de base constitutionnelle »* et que les forces armées conservaient *« le rôle de protecteur et de gardien de la Constitution »*. Il a estimé que l'appel au départ du chef de l'Etat n'était que l'expression d'une opinion par des *« individus »* et non de celle des groupes parlementaires. Bref, l'armée n'était pas dans le coup.

MANIFESTATION MONSTRE

Le général Wiranto, qui avait tenté jusqu'alors de concilier sa loyauté à l'égard du chef de l'Etat avec ses sympathies affichées pour les étudiants, a également mis en garde contre l'organisation d'une manifestation monstre prévue mercredi, 90e anniversaire du *« jour du réveil »*, le 20 mai 1908. Il a souligné le risque, à cette occasion, d'une *« répétition des tristes scènes »* d'émeutes du 14 mai. Il a conseillé à *« certaines parties de mettre fin à des actions anarchiques si elles ne veulent pas faire face à la force militaire »*.

On en serait donc revenu à la case départ, en ce qui concerne le sort du président, si le général Wiranto n'avait pas introduit un nouvel élément dans le débat. En deux mots : on n'organise pas la succession d'un roi javanais de cette façon-là. Que les dirigeants du Parlement, a-t-il fait savoir, révisent leur copie et que les pressions populaires ne remettent pas en cause l'ordre public. Telles sont les exigences du commandement militaire.

On ignore ce que vont faire les députés, dont les groupes avaient projeté de se réunir mardi pour peaufiner leur projet. En revanche, la fermeté de Wiranto devrait faire chuter d'autant sa relative popularité parmi les étudiants et un bon nombre d'opposants. Lundi encore, quand les délégations d'étudiants s'étaient rendues au Parlement, l'armée avait assuré le service d'ordre et mis à leur disposition des autobus pour leur permettre de regagner leurs campus. Sur la route, des militaires avaient sympathisé avec les étudiants. Cependant, ceux qui gardaient le Parlement avaient déjà manifesté davantage de réserve.

Mardi matin, parmi les chefs religieux présents aux côtés de Suharto, figurait Abdurrahman Wahid, président de la Nahdlatul Ulama et membre influent de l'opposition. Cela laissait entendre que tous les jeux ne sont pas faits au sein d'une élite qui fonctionne traditionnellement selon un système de vases communicants. L'armée ayant annoncé son désaccord, les grands rassemblements projetés mercredi par Amien Raïs, figure de proue de l'opposition, et les étudiants ne devraient plus compter sur la neutralité bienveillante des forces de l'ordre. En outre, les risques de manipulation des foules ne peuvent être écartés. Amien Raïs n'en a pas moins annoncé, lundi dans la soirée, qu'il maintenait ce rendez-vous. *« Au lieu d'appuyer Suharto et sa famille, les forces armées feraient mieux de soutenir les intérêts du peuple. Tôt ou tard, Suharto et sa famille s'en iront et, si les forces armées continuent de les défendre, davantage de sang coulera dans ce pays »*, a dit le président de la Muhammadiyah, association musulmane de plus de vingt millions de membres.

Dans plusieurs villes de province comme à Djakarta, les préparatifs des rassemblements de mercredi sont avancés. Mardi, dans la capitale, quelques milliers d'étudiants manifestaient déjà, en fin de matinée, devant le Parlement. A Medan, les étudiants ont commencé dès lundi à distribuer des pamphlets. Un millier d'enseignants de l'université Gadjah Mada de Yogyakarta ont adopté une résolution réclamant un changement de la direction nationale, alors que des milliers d'étudiants se rassemblaient dans le centre-ville. Plus de vingt mille étudiants et sympathisants ont défilé dans les rues d'Unjung Pandang (Célèbes du Sud). Si les manifestations sont décommandées, la déception et l'amertume l'emporteront. Dans le cas contraire, le risque de confrontation avec les forces de l'ordre et même celui de tentatives de manipulation des meetings seront sérieux.

Jean-Baptiste Naudet et Jean-Claude Pomonti

La roupie remonte, la Banque mondiale attend

La promesse faite par le président Suharto d'organiser des élections, ramenant l'espoir d'une transition en douceur, a donné un coup de fouet à la roupie. Mardi matin, 19 mai, la monnaie indonésienne se raffermissait à 12 050 pour 1 dollar après avoir plongé à 14 000 la veille. La Bourse de Djakarta gagnait 6,3 % à 412,37 points en début de matinée.

Les institutions multilatérales, quant à elles, ont adopté une position d'attente devant la crise. Le conseil d'administration de la Banque asiatique de développement, qui s'est réuni lundi, a annoncé le report *sine die* d'un versement de 1,4 milliard de dollars destiné à soutenir la réforme du secteur financier indonésien. La Banque mondiale a également différé un crédit d'1,2 milliard de dollars compte tenu d'une situation *« qui évolue d'heure en heure »*. Ces crédits font partie de l'enveloppe de 43 milliards de dollars promise à l'Indonésie pour l'aider à surmonter la crise. Le FMI est jusqu'à présent le seul à avoir déboursé 4 milliards de dollars.

« Démissionner, ce n'est pas un problème »...

Dans une allocution télévisée en direct, le président Suharto a annoncé, mardi 19 mai, la tenue de nouvelles élections parlementaires *« aussi vite que possible »* et indiqué qu'il n'accepterait pas un nouveau mandat. *« En tant que président, j'ai pris la décision d'appliquer un train de réformes à l'échelle nationale. Cette tâche consistera à faire passer de nouvelles lois sur les élections, la politique, la structure du Parlement, y compris des lois contre les monopoles, contre la corruption, le tout en accord avec la volonté du peuple. »*

Le chef de l'Etat indonésien a cependant ajouté que si la Constitution n'était pas maintenue, la guerre civile menacerait le pays. *« Si nous ne maintenons pas la Constitution, la nation ne tiendra pas »*, a estimé le président, qui est apparu souriant et détendu durant son intervention. Il a ajouté que *« pour* [lui], *démissionner n'était pas un problème »*. *« Ce qu'il faut considérer,* a-t-il encore dit, *c'est si ma démission permet de surmonter les conditions »* (actuelles) en Indonésie.

L'opposition indonésienne, une nébuleuse de néophytes rêvant de « souveraineté populaire »

DJAKARTA
de notre envoyé spécial

« Notre problème est la génération des trente-quarante ans. Les jeunes s'organisent et les vieux ont connu autre chose. Les adultes n'ont connu que le système Suharto. » Arifin Panigoro en conclut que *« changer le système politique peut prendre quatre ou cinq années difficiles. Nous devons donc organiser une transition en compagnie de l'armée avant d'adopter un nouveau système politique et procéder à des élections »*.

Etudiant de la génération de 1965, qui a donc vécu le terrible traumatisme traversé par l'Indonésie à l'époque, Arifin Panigoro est aujourd'hui l'animateur du *« Majelis Amanat Ryat »* ou MAR, traduit brièvement par Conseil du peuple, créé la *semaine dernière* par Amien Raïs, le président modéré de l'influente Muhammadyah. Son QG est installé dans une spacieuse villa de Kebayoran Baru, banlieue résidentielle de Djakarta, où l'on semble *surtout, en fin d'après-midi*, commenter les développements de la journée.

Le MAR, explique Arifin, est le fruit d'une *« initiative spontanée »*, qui a trouvé son complément avec un *« Forum Kerja Indonesia »*, forum formé dans la foulée pour regrouper des personnalités venues de divers horizons et dont les parrains sont, outre Amien Raïs, Megawati Sukarnoputri, fille de feu Sukarno, et Abdurrahman Wahid, président d'une autre puissante association musulmane, le Nahdlatul Ulama. *« La première organisation assure, en quelque sorte, un rôle de contrôle et la seconde est chargée de l'action »*, dit-il.

Dans un pays où la vie politique a été strictement réglementée pendant plus de trente ans – et toute opposition découragée –, recréer des structures politiques est une rude affaire. Sous Suharto, les trois partis autorisés ont été souvent manipulés par le pouvoir. La notion même d'opposition était rejetée. En 1996, l'armée a organisé un Congrès du PDI, le Parti démocrate indonésien, pour en chasser de la direction, en son absence, Megawati Sukarnoputri, jugée trop indépendante. Quelques semaines plus tard, le 27 juillet, les partisans de la fille de feu Sukarno ont été brutalement chassés du QG du PDI à Djakarta.

AUTORITÉ MORALE

Le mouvement d'opposition à Suharto, à l'occasion de l'effondrement de l'économie, s'est donc amorcé sur les campus universitaires en février, dans l'improvisation et l'amertume. Aucun nom, même à ce jour, n'est devenu le symbole de ces mouvements au départ très fractionnés, dont les directions quasi anonymes se sont élaborées au fil des semaines et ont noué le contact par l'intermédiaire d'Internet et du téléphone portable. Leur coordination, à ce jour, demeure légère.

Les figures de l'opposition sont, au départ, des dirigeants d'organisations socio-religieuses, comme la Muhammadyah et le Nahdlatul Ulama. Ils sont connus et disposent d'une autorité morale. Megawati est, en fait, la seule personnalité de l'opposition à avoir fait une carrière politique proprement dite. Autour d'eux, on retrouve l'éventail typique dans les régimes où les gens sont interdits de politique : hommes d'affaires, universitaires, généraux retraités ou ancien ministres, consultants, économistes, dirigeants d'associations non gouvernementales.

Arifin Panigoro est un homme d'affaires à la tête du groupe Medco, six mille employés et 250 millions de dollars de chiffre d'affaires annuel, réalisé notamment dans l'exploration et l'exploitation pétrolière. *« L'Indonésie,* dit-il en souriant, *n'est pas un pays riche. Elle est riche seulement en ressources naturelles. Si nous changeons de gouvernement, nous ne voyagerons pas en première classe. »* Nasruddin Madjid, un entrepreneur en bâtiment, précise que le Forum, dont il est un membre actif, et le Conseil du peuple bénéficieront du concours de *« trois ou quatre autres organisations à créer rapidement »*.

POLITICIENS IMPROVISÉS

Alors que ces politiciens improvisés auraient besoin de temps pour élaborer des structures politiques, l'histoire s'accélère, ce qui répond à leurs voeux, y compris pour des raisons de sécurité. Ils souhaiteraient éviter un baroud d'honneur de Suharto, ce qui explique la cohabitation acceptée avec les militaires pendant quelques années. *« Nous devons opérer le changement dans la souplesse »*, dit Arifin, qui demeure en contact avec plusieurs membres du gouvernement. L'opposition est unanime pour condamner la violence ou le sentiment antichinois et afficher l'union entre ethnies et religions.

Ces néophytes de la politique n'ont pas pour autant de programme précis. Ils vivent le début d'une histoire sur fond de crise économique et politique qui laisse une large place à l'improvisation. Les risques de désordres sociaux, et même celui d'un renouvellement des émeutes de la semaine dernière, sont présents dans tous les esprits. *« Jusqu'ici,* poursuit Arifin, *notre démarche est, au fond, plus morale que politique. Nous voulons nous débarrasser de l'injustice, de l'affairisme, de la corruption et rétablir la souveraineté populaire. »* Organiser cette souveraineté fait apparemment partie du chapitre suivant.

J.-C. P.



MAI 68, L'HÉRITAGE IMPOSSIBLE
480 p., 160 F
"Un grand livre très brillant de Jean-Pierre Le Goff."
L'ÉVÉNEMENT DU JEUDI
"Un livre chaleureux, où vivent la passion, l'espoir, l'utopie, la frustration, le ressentiment des acteurs."
LE MONDE
"Un livre qui fera date."
TÉLÉRAMA

Daniel Cohn-Bendit
UNE ENVIE DE POLITIQUE

UNE ENVIE DE POLITIQUE
252 p., 98 F
Un livre tonique issu d'un dialogue sans concession [illegible] deux jo[illegible]alistes du M[illegible]e. Le propos, po[illegible]uement non co[illegible] "décoiffe" et fait souffler l'air du large dans le débat politique français.

LE DÉSIR DE SOCIÉTÉ

LE DÉSIR DE SOCIÉTÉ
336 p., 139 F
Les Restos du coeur, SOS Racisme, Aides, Act-up, Droit au logement, ces "média-association" nées de la mouvance de l'après-68.

هكذا من الأصل

Les Etats-Unis et l'Union européenne annoncent la fin de leur conflit commercial

Total, actif en Iran, ne fera pas l'objet de sanctions

Réunis à Londres pour un sommet transatlantique biannuel, les dirigeants de l'Union européenne et le président des Etats-Unis se sont mis d'accord pour mettre fin à leur querelle commerciale. Les sanctions américaines prévues contre les entreprises investissant en Iran, en Libye et à Cuba devraient être progressivement levées. Un accord de partenariat économique transatlantique accompagne ce compromis.

LES DIRIGEANTS européens et américains sont parvenus, lundi 18 mai à Londres, à un accord commercial dont l'enjeu a été qualifié de *« vital pour notre sécurité et notre bien-être »* par Bill Clinton. A Londres, le président américain s'est engagé à faire lever par le Congrès, sans limite dans le temps, les sanctions commerciales que les Etats-Unis font peser sur les entreprises étrangères investissant à Cuba. Par ailleurs, les investissements européens dans les secteurs du gaz et du pétrole en Iran et en Libye devraient faire l'objet d'une levée des sanctions prévues initialement par les Etats-Unis.

En contrepartie, les Quinze, représentés à Londres par le président de la Commission européenne Jacques Santer et le premier ministre britannique Tony Blair, se sont engagés à renforcer leur coopération avec les Etats-Unis en matière de lutte contre le terrorisme ainsi qu'à respecter, en ce qui concerne Cuba, un « code de discipline » visant à ne pas encourager leurs entreprises à acquérir des biens expropriés. En attente d'un accord, les Européens avaient déjà décidé de ne pas poursuivre les Etats-Unis devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

L'accord du 18 mai, bien que de nature très technique, était politiquement très important. Il a permis aux Américains et aux Européens de réaffirmer le caractère privilégié de leurs relations. Tony Blair a parlé de *« la plus importante relation bilatérale du monde »* pour qualifier les échanges transatlantiques.

Les grandes lignes d'un « nouveau partenariat économique » (TEP) ont ainsi été conclues lors du sommet de Londres – le sixième du genre depuis que ces rencontres biannuelles ont été instaurées en 1995. Cet accord de partenariat, qui remplace le « nouveau marché transatlantique » (NTM), refusé par les Européens, et notamment par les Français, prévoit la levée de barrières commerciales entre les deux partenaires, sans pour autant aborder les sujets de discorde : on ne parle pas notamment de services, d'audiovisuel, de textile.

Les lois « extraterritoriales », avec leur cortège de sanctions, menaçaient d'empoisonner durablement les relations entre l'Europe et les Etats-Unis depuis qu'elles ont été votées en 1996. La première d'entre elles, dite Helms-Burton, du nom des élus républicains qui en ont été les initiateurs, s'applique aux entreprises investissant à Cuba et qui exploitent d'anciens biens américains ayant fait l'objet d'une expropriation lors de la prise du pouvoir des castristes en 1959.

DES POINTS EN SUSPENS

La loi D'Amato, qui porte le nom d'un sénateur républicain de l'Etat de New York, s'applique aux entreprises investissant dans les secteurs gaziers et pétroliers en Iran et en Libye. L'accord du lundi 18 mai, qui n'est encore qu'une *« base pour une solution durable »*, selon Tony Blair, a été obtenu après de longues et intenses négociations entre Bruxelles et Washington.

« C'est un bon accord pour les entreprises européennes, qui sont désormais protégées des sanctions américaines. C'est un bon accord pour l'Europe, qui a montré qu'elle pouvait mener une action commune, unie sur des enjeux importants de politique étrangère », a souligné Jacques Santer, le président de la Commission européenne, tout en ajoutant qu'il y avait *« de toute évidence des points en suspens avant que l'accord puisse être complètement mis en œuvre »*. Ces points de détail concernent notamment la loi D'Amato : on ne sait pas encore si, concernant l'Iran et la Libye, Washington va lever systématiquement les sanctions ou continuer à étudier les dérogations au cas par cas.

Dans l'immédiat, Washington a confirmé explicitement, par la voix de la secrétaire d'Etat, Madeleine Albright – également présente à Londres –, que l'accord allait bénéficier à l'entreprise française Total, qui était directement visée par la loi D'Amato, et qui ne fera pas l'objet de sanctions. Le 28 septembre 1997, Total signait avec la National Iranian Oil Company (NIOC) un contrat pour le développement du gisement gazier géant de South Pars Field, l'un des plus importants au monde, situé dans les eaux du golfe Persique. La compagnie française avait pris pour partenaire le russe Gazprom et le malaisien Petronas. Total, avec 40 % des parts, est l'opérateur de ce projet dont l'investissement est estimé à 2 milliards de dollars (12 milliards de francs).

Lundi 18 mai, à l'annonce de la décision américaine de suspendre ses sanctions, le pétrolier saluait cette *« décision qui va dans le bon sens »* en rappelant qu'il s'agissait sur le fond, avant tout, d'un problème politique : *« Dans cette affaire, nous avons été un fusible. »* Thierry Desmarest, le patron de Total, déclarait au *Monde*, le jour de la signature de l'accord : *« En application des règles française, européenne et internationale, nous avons parfaitement le droit d'investir en Iran. Il existe même une réglementation française qui nous interdit de nous soumettre aux législations extraterritoriales américaines. »*

Lucas Delattre et Dominique Gallois

Le président Clinton plaide pour le libre-échange devant l'OMC

GENÈVE
de notre envoyé spécial

A quelques mètres seulement de Fidel Castro qui l'écoutait attentivement assis au premier rang de l'assemblée, Bill Clinton s'est livré, lundi soir 18 mai à Genève, à un vibrant plaidoyer en faveur du capitalisme et du libre-échange. Le président américain était le premier chef d'Etat à prendre la parole à la deuxième conférence ministérielle des 132 pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) réunie pour célébrer le cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral.

Arrivé un quart d'heure avant M. Clinton, le président cubain s'est joint aux applaudissements, lors de l'entrée du chef de la Maison Blanche dans la salle, et s'est montré un peu plus discret à la fin de son discours. Entre-temps, il a soigneusement pris quelques notes, visiblement intéressé par certains chiffres avancés par l'orateur concernant le rapide développement du commerce international ou les progrès techniques. Le dirigeant communiste a également pris son stylo au moment où le président américain a évoqué les changements en Chine et en Russie. *« La Chine et la Russie, où les fers du socialisme d'Etat étouffaient autrefois la libre entreprise, sont en train de rejoindre la communauté dynamique des économies libres »*, a souligné M. Clinton en jetant un regard au Lider Maximo.

Dans son discours, le président Clinton s'est attaché à donner le ton à l'orientation de l'OMC au prochain millénaire. Tout d'abord, il estime nécessaire de mettre en place un système économique mondial *« encore plus ouvert. Redoubler d'efforts pour abaisser les barrières douanières, encouragera la croissance dans tous les pays, ce qui créera de nouveaux emplois et stimulera les revenus »*. *« Qu'importe si d'autres ont d'autres buts*, a-t-il poursuivi en se tournant discrètement vers M. Castro ; *la mondialisation est un fait et non pas un choix politique. Nous sommes confrontés à un choix : nous atteler à façonner ces forces puissantes de changement dans l'intérêt de nos peuples ou nous retrancher derrière des remparts de protectionnisme. »* Aussi Bill Clinton s'est-il dit *« déterminé à poursuivre une stratégie agressive d'ouverture des marchés dans toutes les régions du monde »*.

ACCORDS SECTORIELS

Tempérant son propos en réponse à certaines critiques, il a tenu à rappeler que *« l'OMC a été créée pour améliorer la vie des citoyens ordinaires et* [qu'] *elle devrait les écouter »*. Favorable à plus de transparence, il a proposé de créer *« un forum au sein duquel les groupes de consommateurs, de protection de l'environnement, les syndicats et les entreprises pourraient s'exprimer et contribuer à orienter l'évolution de l'OMC »*. Dans cet esprit, il s'est rallié à une initiative de l'Union européenne de convoquer une réunion des ministres de l'environnement et du commerce pour associer davantage l'OMC à la protection de l'environnement. De même, il a recommandé une collaboration plus étroite entre l'OMC et l'Organisation internationale du travail, afin de mieux protéger les droits des salariés.

Concernant la stratégie future de l'OMC, le président Clinton s'est prononcé en faveur d'une nouvelle série de négociations par secteur, contrairement à l'Union européenne qui souhaiterait les regrouper, comme dans le cycle de l'Uruguay. Impatient d'entamer dès 1999 des discussions sur l'agriculture et les services, le chef de la Maison Blanche a fait valoir qu'il n'était plus possible d'attendre sept ans pour conclure un accord commercial multilatéral, d'où sa préférence pour des accords sectoriels. Enfin, après la réunion de « transition » de Genève, M. Clinton a proposé que la prochaine conférence ministérielle de l'OMC, appelée à lancer les négociations de la fin du siècle, se tienne fin 1999 aux Etats-Unis.

Jean-Claude Buhrer

DÉPÊCHES

■ **ÉTHIOPIE : Addis Abeba a rejeté lundi 18 mai l'offre de médiation** américaine dans le conflit frontalier avec l'Erythrée tout en renforçant ses troupes dans le nord du pays. Addis Abeba pose comme condition première à toute forme de négociation *« le retrait inconditionnel des troupes érythréennes stationnées sur le territoire éthiopien »* au nord-ouest, a affirmé lundi la radio nationale, à la suite d'une courte visite à Addis Abeba du secrétaire d'Etat adjoint américain aux affaires africaines, Susan Rice. Le conflit porte les germes d'une nouvelle déstabilisation dans la Corne de l'Afrique déjà en proie aux guerres civiles en Somalie et au Soudan. – *(AFP.)*

■ **NIGERIA : des parlementaires américains** ont appelé, lundi 18 mai, à un renforcement des sanctions contre le Nigeria et ont déposé une proposition de loi en ce sens. *« Des sanctions supplémentaires, dont le gel d'actifs détenus par des dirigeants nigérians aux Etats-Unis, pourraient être ajoutées »*, a déclaré le président de la commission des relations internationales de la Chambre des représentants, le républicain Benjamin Gilman. *« Le peuple nigérian veut et mérite une réelle transition vers un gouvernement civil et démocratique et cette mesure oriente la politique étrangère américaine vers cet objectif »*, a-t-il ajouté. – *(AFP.)*

■ **CONGO-KINSHASA (RDC, ex-Zaïre) : l'épidémie de choléra** qui sévit à l'est du pays depuis plus d'un mois a tué 250 personnes, selon un nouveau bilan encore provisoire, publié lundi 18 mai à Kinshasa par le ministère de la santé. L'épidémie a commencé au début d'avril à la frontière avec l'Ouganda à la suite de la dégradation des conditions d'hygiène, avant de s'étendre à l'est de la RDC, où 250 nouveaux cas ont été identifiés. – *(AFP.)*

■ **Vingt personnes** ont été condamnées à mort par la cour d'ordre militaire à Bukavu, à l'est, pour vols à main armée et détournement de munitions, a annoncé, lundi 18 mai, la radio officielle sans préciser si la sentence avait été exécutée. Fin avril, 9 personnes, dont 3 militaires, avaient été passées par les armes pour *« rébellion »* et vol à main armée. – *(AFP.)*

■ **SOUDAN : l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture** (FAO) a exprimé, lundi 18 mai, une *« forte inquiétude »* sur la situation dans le sud Soudan touché par la guerre civile. Les perspectives pour les récoltes, qui doivent débuter en juillet, sont peu encourageantes et pourraient conduire à une grave famine. – *(AFP.)*

■ **ISRAËL : le Comité de l'ONU contre la torture** a condamné, lundi 18 mai, Israël pour ses pratiques contre les détenus palestiniens. Le même jour, le service de sécurité intérieure israélien a demandé le feu vert de la justice pour recourir à des méthodes musclées d'interrogatoire de suspects. La Cour suprême doit se prononcer jeudi. – *(AFP.)*

■ **CAMBODGE : l'opposition** a réclamé, lundi 18 mai, le report des élections législatives prévues le 26 juillet sous peine de boycotter le scrutin. La coalition estime que les partis devraient disposer du temps pour *« faire campagne équitablement »*. Le second premier ministre Hun Sen, l'homme fort du pays, a rejeté cette demande de l'opposition. – *(AFP.)*



CHRONOMASTER : boîte or jaune 18K, or rose 18 K ou acier, certificat de chronomètre, garantie internationale de 5 ans. Equipée du légendaire mouvement ZENITH EL PRIMERO, le seul mouvement chronographe automatique battant à 36'000 alt./heure. Fonctions de chronographe distribuées par une roue à colonnes. ZENITH est la manufacture suisse la plus récompensée pour sa précision par les observatoires de chronométrie.



ZENITH
Swiss watchmakers since 1865
LA VIE EST DANS LE MOUVEMENT
ZENITH TIME FRANCE SA 25130 VILLERS-LE-LAC TEL : 03 81 68 12 22 FAX : 03 81 68 07 74
INTERNET: http://www.zenith-watches.ch

La présidence de la Commission pourrait être un enjeu pour les européennes

Jacques Delors suggère aux partis de choisir un candidat par grande famille politique et de le soutenir pour les élections de juin 1999. Il fait valoir que la désignation du président de l'institution bruxelloise reste entre les mains du Conseil européen

L'ancien président de la Commission de Bruxelles, Jacques Delors, présente mardi 19 mai une proposition élaborée par la fondation Notre Europe, qu'il dirige. Cette proposition, qui s'adresse aux partis politiques, vise à faire du choix du futur président de la Commission de Bruxelles l'un des enjeux des prochaines élections européennes. Elle suggère que les partis choisissent un candidat par grande famille politique et qu'ils fassent campagne pour lui, dans chaque pays, lors des européennes. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, M. Delors se défend de chercher à modifier les institutions européennes, en renforçant le poids du président de la Commission, sans passer par une révision des traités. Il souligne les déficiences du système institutionnel actuel de l'Union européenne, qui entraîne une certaine désaffection des citoyens. Il estime que l'Europe n'est *« pas mûre »* pour une réforme institutionnelle. Il présente son projet comme un moyen de *« dynamiser »* le débat européen, dans ce contexte de *« stagnation »* politique.

L'ANCIEN PRÉSIDENT de la Commission de Bruxelles, Jacques Delors, devait présenter à la presse, mardi 19 mai à Bruxelles, une proposition visant à relancer le débat sur les institutions européennes. Elle est signée par les membres du Comité européen d'orientation de l'association Notre Europe, que dirige M. Delors.

Les signataires proposent que les partis, regroupés par grandes familles politiques au Parlement européen (PPE, socialistes, libéraux, etc.), désignent pour chaque famille un candidat au poste de président de la Commission de Bruxelles. *Lors des prochaines élections européennes de juin 1999, qui précéderont le renouvellement de la Commission, les partis feraient campagne chacun pour le candidat de leur groupe.*

Il s'agit d'*« injecter du politique dans le débat européen »* et de faire en sorte que les prochaines élections pour l'Assemblée de Strasbourg ne rencontrent pas la même désaffection de l'électorat que les précédentes. Selon les auteurs de la proposition, un tel système contribuerait en outre à ce que la campagne de 1999 soit menée sur des questions européennes et non plus, comme ce fut le cas précédemment, sur des problématiques purement nationales.

La démarche, explique le texte de présentation, vise à combler le fossé entre des citoyens *« qui voient l'Europe pénétrer de plus en plus la vie quotidienne »* et des institutions communautaires qui leur paraissent toujours très lointaines.

Dans l'entretien qu'il nous a accordé, Jacques Delors explique cependant pourquoi, selon lui, le moment n'est pas propice à une réforme de ces institutions. Les auteurs ne réclament donc pas une modification des traités : *« Cette proposition*, disent-ils, *n'implique aucun changement des traités existants. Elle anticipe même les choix faits dans le traité d'Amsterdam d'un rôle accru du Parlement européen dans l'approbation du président de la future Commission et d'un rôle accru du président désigné dans le choix des commissaires: C'est au Conseil européen* [les chefs d'Etat et de gouvernement] *qu'il appartient, compte tenu des données politiques, de nommer le président de la Commission, dont nous proposons qu'il soit, de fait, responsable devant le Conseil européen, comme il l'est déjà devant le Parlement européen. »*

La destinée de cette proposition sera uniquement celle que lui réserveront les partis, les gouvernements en tant que tels n'ayant pas en principe à se prononcer. On imagine volontiers que M. Delors et les autres signataires aient pu avoir en tête la présentation, par les socialistes européens, de la candidature de Felipe Gonzalez au poste de futur président de la Commission en élaborant cette proposition qui paraît taillée à ses mesures.

C. T.

Jacques Delors, président du groupement d'études et de recherche Notre Europe

« C'est un renforcement de la démocratie, ce n'est pas une déstabilisation des institutions »

« Vous avez dû en partie votre popularité, en tant que président de la Commission européenne, à *l'image d'indépendance de cette* Commission par rapport aux partis et aux Etats. La proposition *que vous présentez aujourd'hui* ne va-t-elle pas à l'encontre de cette image ?

– Je suis d'accord sur votre diagnostic me concernant : le fait que j'étais considéré par la plupart comme à mi-chemin entre la social-démocratie et la démocratie chrétienne et assez ouvert aux idées libérales, m'a beaucoup aidé. Je dois à cette position d'avoir fait passer beaucoup plus de propositions que si j'étais resté uniquement un ancien ministre des finances socialiste. N'oubliez pas non plus la force que représente la Commission lorsqu'elle constitue un collège uni et résolu.

» Mais plusieurs événements se sont produits depuis, les principaux étant le traité de Maastricht et celui d'Amsterdam. *Dans le premier, on a ratifié* l'idée que le président de la Commission ne pouvait être *nommé qu'après consultation du* Parlement européen. Dans le second, on a fait un pas de plus en disant que la désignation du président de la Commission doit être approuvée par le Parlement européen et, surtout, que les autres membres de la Commission sont choisis d'un commun accord entre les gouvernements et le président désigné. Donc les traités ont renforcé le rôle du président de la Commission, la base institutionnelle de sa légitimité.

– Ne cherchez-vous pas, par votre proposition, à renforcer encore sa légitimité, en biaisant avec les traités ?

– On ne biaise pas. Les partis politiques sont libres de mettre dans le débat public, à l'occasion des élections européennes, toutes les questions qu'ils jugent utiles. *D'autre part, les chefs de* gouvernements sont membres de ces partis, et des membres in*fluents ; ils auront la possibilité* de discuter de cette idée dans leur parti, par conséquent on ne peut pas dire qu'il s'agirait d'un putsch. Les élections européennes se sont déroulées jusqu'à présent dans une certaine indifférence, avec beaucoup d'abstentions et souvent avec une approche très domestique des problèmes européens. Nous voudrions changer cela. Nous avons pensé que pour le faire, il fallait fournir un sujet incontournable aux délibérations des grandes formations européennes. C'est précisément le choix de la personnalité qu'elles proposeront pour la présidence de la Commission. A partir de là, nous espérons lancer un engrenage qui amènera les partis à penser ces élections en termes *plus européens que nationaux.*

– Le moment n'est-il pas venu d'aller plus loin et de proposer *l'élection au suffrage universel* du président de la Commission ?

– Non. Ce n'est pas possible. Dans l'état actuel des institutions, nous avons deux exécutifs, le Conseil des ministres et la Commission. Celle-ci propose, exécute, contrôle, mais le dernier mot appartient au Conseil des ministres. Il ne s'agit pas de changer cela. C'est la raison pour laquelle nous disons que *de facto*, le président de la Commission devrait être responsable devant le Conseil européen. Ce n'est pas une réforme institutionnelle ; c'est une tentative pour relancer ou enrichir le débat public à propos de l'Europe, c'est tout.

– Si l'on fait élire le président de la Commission au suffrage universel indirect, cela ne modifie-t-il pas malgré tout fondamentalement l'équilibre des institutions ?

– *Je ne crois pas que le futur* président de la Commission pourra dire au Conseil : peu im*porte ce que vous pensez, je suis* l'émanation du suffrage universel. Simplement, il aura plus de *responsabilité devant le* Parlement européen, qui pourra lui demander qui l'a fait roi. C'est un renforcement de la démocratie, ce n'est pas une déstabilisation des institutions.

> Il se créera *une dynamique* politique dont le conseil devra tenir compte

» Le moment n'est pas venu de proposer de nouvelles institutions, les esprits ne sont pas mûrs. Nous nous sommes demandé ce que l'on pourrait faire pour sortir de la période actuelle que je qualifierai de stagnation dorée – dorée parce que l'Union économique et monétaire va se mettre en place, mais stagnation *parce que* rien n'avance sur le reste. Comment vont se présenter les élections européennes ? Va-t-on avoir 50 % d'abstentions alors que les citoyens, d'un autre côté, touchent du doigt l'Europe dans leur vie professionnelle et dans leur vie quotidienne ? Nous avons cherché un moyen d'animer la préparation et la campagne pour les élections européennes.

– N'est-ce pas plutôt par une réforme du mode de scrutin que l'on se rapprocherait des citoyens ?

– Cette réforme est nécessaire mais pas suffisante.

– Le Conseil serait donc tenu de choisir le candidat de la formation européenne la mieux représentée ?

– Il n'y serait pas obligé. *Mais il* se créera une dynamique politique dont le Conseil devra tenir compte. C'est la démocratie.

– Vous faites du président de la Commission, actuellement neutre politiquement, une espèce de chef européen d'une tendance politique. Cela ne risque-t-il pas de faire entrer une partie de l'opinion dans l'opposition à tout projet porté par la Commission ?

– *La culture de beaucoup de* pays européens est celle de gouvernements de coalition. Lorsque *j'étais à Bruxelles, je me suis tou*jours attaché, pour les grands projets, à obtenir le consensus ou le quasi consensus des chefs de gouvernements ; mon successeur devra tenir compte des mêmes réalités, rechercher un dialogue permanent et confiant avec les principales forces politiques qui dominent en Europe.

– On a cru comprendre que le chancelier Kohl n'était pas favorable à la mission que souhaitait vous confier Jacques Chirac sur la réforme des institutions. Comment l'interprétez-vous ?

– Le chancelier n'a rien contre ma personne, bien au contraire. On peut trouver deux sortes d'explications. La première, c'est que dans le climat de campagne électorale en Allemagne, remettre en chantier les institutions créerait des difficultés supplémentaires. La deuxième est que les Alle*mands craignent qu'une remise à* plat des institutions retarde l'élargissement. Or s'il y avait un *comité qui puisse clarifier les op*tions d'ici à la fin de l'an 2000, il serait possible aux chefs d'Etat et de gouvernements de discuter dans la clarté des possibilités qui s'offrent à eux pour définir le cadre politique et institutionnel d'une Europe à 26 ou à 30. Donc je pense que cette idée de comité des sages n'est pas morte, indépendamment de ma personne.

– La stagnation dont vous parlez n'est-elle pas liée, selon vous, à la situation allemande et destinée à perdurer ?

– Non, il y a plus que cela. Dans *le traité de Maastricht*, il y avait deux parties : une partie économique et monétaire relativement claire et une *partie politique* mal rédigée, qui n'avait fait l'objet d'aucun travail préparatoire et qui comportait des annonces qui n'ont pas été suivies d'effet. C'est cela le cœur du problème : les gouvernements n'osent plus ouvrir la boîte de Pandore, tout en sachant que ça ne marche pas du côté politique. Nous sommes dans une phase d'immobilisme un peu occultée par l'Union économique et monétaire. Dans *de telles circonstances*, l'expérience conduit à préconiser des changements mineurs, qui n'affectent pas les traités, mais qui permettent de redonner du dynamisme et de l'intérêt à la construction européenne.

– Qu'avez-vous pensé de la réunion de Bruxelles et du compromis sur le président de la Banque centrale européenne ?

– Je pense que cela a été mal préparé, qu'il aurait été facile d'obtenir le compromis en février et de faire en sorte que le 1er mai soit le jour sans tache de l'Union économique et monétaire.

– Il y a eu un très vif affrontement franco-allemand...

– Ma consolation c'est que, dans l'histoire franco-allemande, il y en a eu des crises, en tout cas des différends, et qu'à chaque fois cela s'est traduit par un progrès.

– En ce qui concerne l'emploi, est-ce que vous appréciez ce qui a été fait au niveau des Quinze ?

– *Je me réjouis que les pays* confrontent leurs politiques de l'emploi et leurs expériences, *échangent* les meilleures d'entre elles. Mais franchement, pour des raisons de réalisme, les poli*tiques de l'emploi doivent être* menées à l'échelon national et à l'échelon local. Ne croyons pas que, demain, il y aura une politique européenne de l'emploi. Dire le contraire c'est encore créer des illusions. Appliquons, dans ce domaine comme dans d'autres, une subsidiarité efficace.

– Vous êtes en désaccord avec M. Jospin sur ce point...

– C'est très rare, mais cela peut arriver. »

Propos recueillis par Erik Izraelewicz et Claire Tréan

[Les signataires de la proposition : Giuliano Amato (ancien président du conseil italien), François Bayrou (président de Force démocrate), Fernand Braun (vice-président du groupement d'études Notre Europe), Etienne Davignon (président de *la Société générale de Belgique*), Jacques Delors (ancien président de la Commission européenne, président de Notre Europe), *Jean Durieux (membre du conseil* d'administration de Notre Europe), Ben Fayot (député européen luxembourgeois, socialiste), Felipe Gonzalez (ancien président du gouvernement espagnol), Max Kohnstamm (ancien président de l'université européenne de Florence), Pascal Lamy (membre du comité exécutif du Crédit lyonnais), Ruud Lubbers (ancien premier ministre des Pays-Bas), Vitor Martins (ancien secrétaire d'Etat aux affaires européennes du Portugal), Nicole Notat (secrétaire générale de la CFDT), Tommaso Padoa-Scioppa (président de Consob), Jordi Pujol (président de la région Catalogne), Carlo Scognamiglio (sénateur, président de l'Aspen Institute Italia), Mario Soares (ancien président de la République du Portugal), Peter Suther*land (président de British Petroleum)*, Mia de Vits (secrétaire générale de la Fédération générale des travailleurs de Belgique), Franz Vranitzky (ancien chancelier d'Autriche).]



Bac+2, Bac+3
Valorisez votre formation en intégrant une ***Grande Ecole Parisienne de notoriété Internationale***

ESG

Diplôme visé par le Ministère de l'Education Nationale

Concours parallèles en 1ère ou 2ème année en juillet et septembre

3 OPTIONS
Sciences
Lettres et Langues
Droit-Gestion-Sciences Eco

Ecole Supérieure de Gestion
25 rue Saint Ambroise -75011 PARIS
01.53.36.44.00 - Fax : 01.43.55.73.74
Internet : http://www.esg.fr

Helmut Kohl tente de remobiliser ses troupes avant les élections fédérales de septembre

Il reproche aux sociaux-démocrates de collaborer avec les communistes

Le chancelier allemand, Helmut Kohl, a exhorté, lundi 18 mai à Brême, les militants de son parti chrétien-démocrate (CDU) à se battre *« pour chaque suffrage »* aux élections législatives fédérales du 27 septembre et à ne pas se laisser influencer par les sondages qui lui sont toujours défavorables. M. Kohl, qui brigue un cinquième mandat, a défendu la politique menée depuis seize ans sous sa direction.

BRÊME
de notre envoyé spécial

« Nous voulons y arriver. Nous allons y arriver ! » Dans un discours fleuve de deux heures, Helmut Kohl a cherché à remobiliser ses troupes réunies en congrès à Brême, lundi 18 mai. A quatre mois des élections fédérales, le chancelier allemand est en effet donné perdant dans les sondages. Son parti (CDU) est crédité de 35 % des voix contre 44 % aux sociaux-démocrates (SPD), d'après le baromètre politique du *Bild Zeitung*. Les militants chrétiens-démocrates espèrent que, après Brême, le miracle de 1994 se répètera. Il y a quatre ans, le congrès de la CDU à Hambourg avait marqué le début de la reconquête de Helmut Kohl, donné alors battu. Mais, aujourd'hui, l'écart entre la CDU et le SPD est deux fois supérieur à ce qu'il était alors.

A Brême, les délégués ont applaudi pendant dix minutes le chancelier, à l'issue de sa prestation, aux cris de *« Maintenant, c'est parti ! »*. Ils ont voulu montrer leur unité, après des semaines de disputes internes et de doute sur le choix de leur candidat.

Helmut Kohl, qui a légèrement maigri pendant les vacances de Pâques, avait le sourire radieux, pour la première fois depuis longtemps. La série noire des derniers mois semblait oubliée : revers électoraux aux élections régionales de Basse-Saxe et de Saxe-Anhalt, envolée du chômage pendant l'hiver, querelles au sein de sa coalition, humiliation lors du sommet de Bruxelles en raison du conflit sur la présidence de la Banque centrale européenne.

L'essentiel était de montrer que le parti a encore la volonté de se battre. Le fond du discours importait peu. M. Kohl n'a rien annoncé de réellement nouveau et n'a pas lancé l'offensive spectaculaire dont rêvaient ses partisans. Pour reconquérir l'électorat, le chancelier de l'unité allemande a toutefois changé de stratégie. Il a mis en sourdine son discours d'homme d'Etat et de « grand Européen », qui finissait par le desservir, les Allemands ayant le sentiment que leur chancelier se souciait plus des grands de ce monde que de leurs problèmes concrets.

MENACE DE L'EXTRÉMISME

Priorité donc à la politique intérieure. Certes, M. Kohl a encore beaucoup évoqué le passé, l'unité allemande, la crise des euromissiles de 1982, mais ses conseillers ont beaucoup insisté pour qu'il parle de l'avenir. *« Je veux ouvrir avec vous la porte du XXIe siècle »*, a lancé le chancelier.

Devant les 1 001 délégués, M. Kohl a brandi la menace du retour du communisme. Le chancelier profite de ce que, suite aux élections régionales du 26 avril en Saxe-Anhalt, le SPD a décidé de constituer un gouvernement minoritaire avec le soutien (sans participation) des communistes du PDS (héritiers du PC de l'ex-RDA). Cette décision a été prise contre la volonté du candidat social-démocrate à la chancellerie Gerhard Schröder, qui craint que la collaboration avec les communistes n'effraie l'électorat du centre qu'il tente de séduire. *« Les extrêmes n'ont jamais apporté que des malheurs à notre pays et ne devraient plus jamais recevoir d'influence politique en Allemagne »*, a dit le chancelier.

M. Kohl s'est employé à défendre les réformes peu populaires mais jugées nécessaires qu'il a entreprises. Il a accusé de nouveau l'opposition d'avoir bloqué la réforme fiscale durant l'été 1997 pour des raisons de tactique politicienne. Le chancelier a vanté le retour de la croissance et le début de la baisse du chômage à l'ouest du pays. M. Kohl veut poursuivre la reconstruction de l'est du pays, où le chômage frappe une personne sur cinq et où la cote de son parti est en chute libre.

Enfin, face à une population persuadée – à tort – que la criminalité augmente, notamment celle des étrangers, le chancelier a insisté sur la sécurité intérieure et extérieure du pays. *« La protection des enfants a priorité sur la réinsertion des criminels »*, a martelé le chancelier, qui a aussi vanté les mérites des valeurs traditionnelles : *« Il n'y a rien de mal à ressentir un peu de patriotisme. Etre allemand et être européen ne sont pas contradictoires. »*

Dans les mois qui viennent, le défi de la CDU consistera à démontrer que le discours du social-démocrate Gerhard Schröder est creux. Homme de média, M. Schröder reste volontairement dans le flou sur ses intentions et refuse d'engager le débat sur le fond, se contentant de faire bonne impression à la télévision. *« Il ne s'agit pas de faire le meilleur show, il s'agit de l'avenir de notre pays »*, a lancé M. Kohl en faisant allusion au congrès du SPD de Leipzig, qui avait été avant tout une mise en scène destinée aux télévisions de son candidat. Ce dernier a subi un effritement important de sa popularité au mois de mai, mais il reste l'homme le plus populaire d'Allemagne, loin devant Helmut Kohl et son ministre des finances Theo Waigel.

Arnaud Leparmentier

Un « homme d'avant-hier », selon le SPD

Le chancelier allemand Helmut Kohl *« est un homme d'avant-hier »*, a estimé, lundi 18 mai, le secrétaire général du Parti social-démocrate (SPD), Franz Müntefering, en réaction au discours-fleuve prononcé par le chancelier à l'ouverture du congrès de son parti à Brême. Avec cette intervention, qui *« a plongé dans le désarroi de larges fractions de son propre parti »* – l'Union chrétienne-démocrate (CDU) – M. Kohl a *« manqué sa dernière chance »* de remporter les élections de septembre, a ajouté M. Müntefering. Les propos du chancelier prouvent la nécessité de changer de majorité en septembre, a-t-il ajouté.

Les écologistes Verts ont eux aussi vu dans ce discours un signe annonciateur de la défaite de la CDU. Lorsque M. Kohl met en garde contre l'instabilité et l'incertitude d'une alliance entre le SPD et les écologistes, *« c'est contre lui-même qu'il met en garde »*, ont jugé les porte-parole de la direction, Gunda Roestel et Jürgen Trittin. – *(AFP.)*

M. Chirac et M. Moubarak plaident pour une conférence de la paix

PARIS. Le président égyptien, Hosni Moubarak, a commencé lundi 18 mai une visite d'Etat de trois jours en France. Il a été accueilli dès son arrivée à Paris par son homologue français Jacques Chirac. Les deux hommes ont diffusé, après un entretien à l'Elysée, un appel en faveur de l'organisation d'une *« conférence des pays résolus à sauver la paix »* au Proche-Orient.

Dans cet *« appel pour la paix »* qui proclame le droit des Palestiniens à établir leur *« propre Etat indépendant »*, les deux chefs d'Etat soulignent *« la responsabilité croissante de toutes les puissances internationales, en particulier les Etats-Unis, l'Union européenne et la Fédération russe, pour qu'elles persévèrent dans leurs efforts en vue de surmonter les obstacles qui bloquent la reprise et le succès du processus de paix au Proche-Orient dans tous ses volets »*. – *(AFP, Reuters.)*

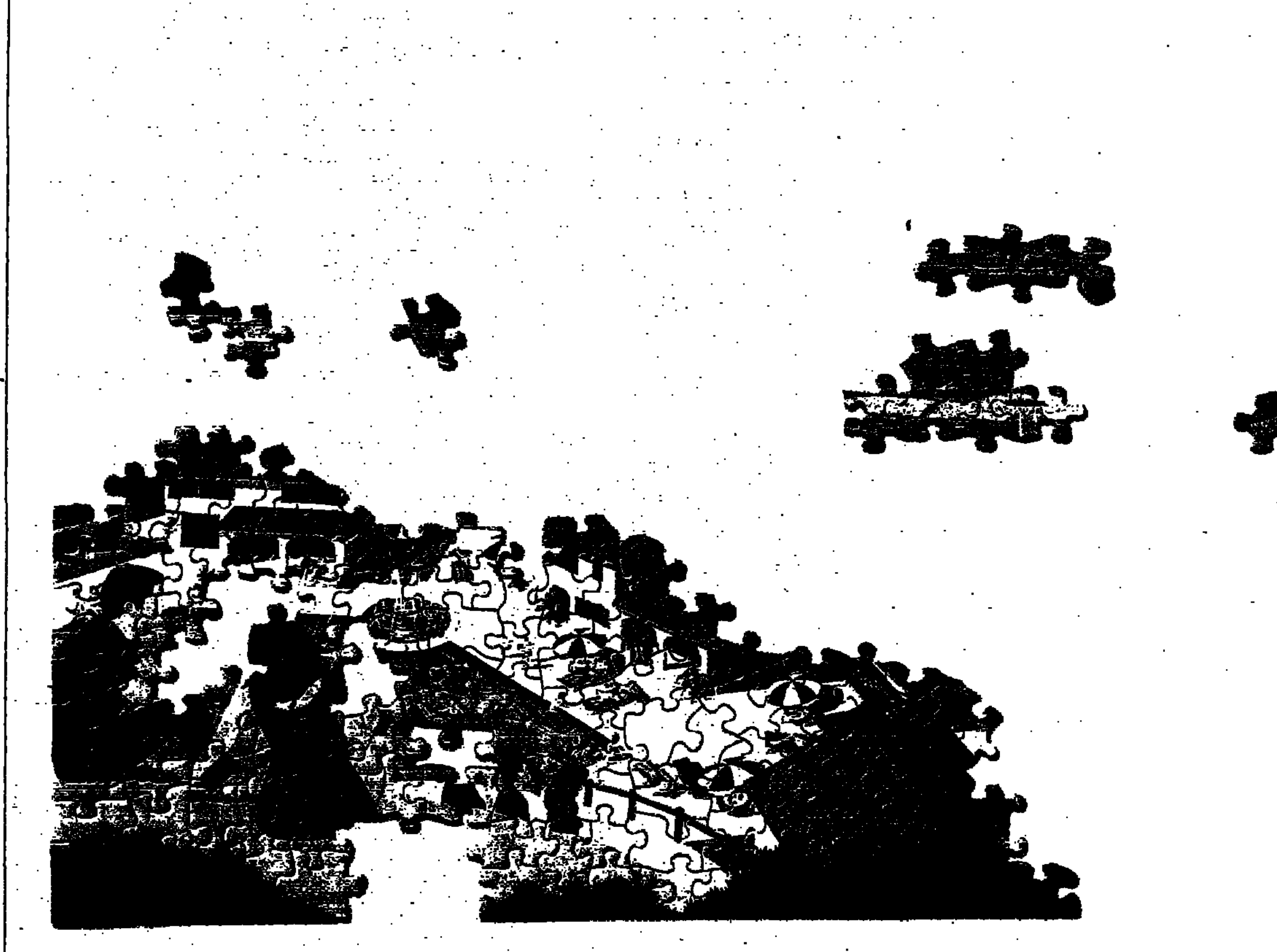
Le Parlement yougoslave retire sa confiance au gouvernement

BELGRADE. Le gouvernement yougoslave du premier ministre Radoje Kontic a été renversé, lundi 18 mai, après le vote d'une motion de censure déposée par les adversaires du président réformiste du Monténégro, Milo Djukanovic. M. Kontic dirigeait le gouvernement yougoslave depuis mars 1993. Il avait été reconduit dans ses fonctions en mars 1997. A deux semaines des législatives anticipées du 31 mai au Monténégro, cette mesure a pour toile de fond une lutte acharnée pour le pouvoir entre partisans et adversaires de M. Djukanovic, élu en octobre contre son prédécesseur Momir Bulatovic, un protégé de M. Milosevic. – *(AFP.)*

Le premier ministre indien annonce l'arrêt des essais nucléaires

NEW DELHI. Le premier ministre indien Atal Behari Vajpayee a affirmé, lundi 18 mai, que l'Inde n'effectuerait plus d'essais nucléaires après les cinq de la semaine dernière. *« Il n'y aura plus d'autres tests maintenant. Les essais souterrains sont terminés »*, a dit M. Vajpayee dans un discours politique. Mais dans le même temps, l'un de ses conseillers, Jaswant Singh, expliquait que si New Delhi voulait bien entamer des discussions *« sérieuses »* sur une adhésion au traité CTBT bannissant ces tests, il fallait que les Etats-Unis reconnaissent les *« réserves »* indiennes. L'Inde a aussi démenti lundi avoir délibérément trompé les Etats-Unis avant de conduire ses essais, affirmant que la colère américaine était due plus à la *« frustration qu'à la raison »*. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS : le Texas** a exécuté, lundi 18 mai, un homme condamné à mort pour le meurtre d'une caissière commis alors qu'il était mineur. Robert Anthony Carter, trente-quatre ans, qui avait passé plus de la moitié de sa vie en prison, est mort en fin d'après-midi par injection mortelle à la prison de Huntsville. A l'appui de sa demande de grâce, Amnesty international avait souligné que le condamné était proche de la débilité, avec un quotient intellectuel de 74. L'organisation avait rappelé que l'exécution de délinquants mineurs contrevenait à de nombreuses conventions internationales sur les droits de l'homme. – *(AFP.)*



En 1853, une entreprise a été créée pour distribuer une eau plus pure. Elle s'est appelée la Compagnie Générale des Eaux.

هكذا من الأصل

DROITE Le RPR a dénoncé, lundi 18 mai, une *« manipulation de l'opinion orchestrée »* dans la mise en cause de Jean Tiberi et de son épouse au sujet d'emplois fictifs au conseil général de l'Essonne et à l'Hôtel de Ville. M. Tiberi demande la saisine du *Conseil supérieur de la magistrature* (CSM) sur la procédure menée contre Mme Tiberi. ● ELISABETH GUIGOU avait demandé au CSM, le 14 mai, de réfléchir au problème posé par un *livre du procureur d'Evry, Laurent Davenas*, reproduisant le rapport pour lequel Mme Tiberi avait été rémunérée par le conseil général de l'Essonne. ● POUR JEAN-LOUIS DEBRÉ, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, *« ceux qui ont commis des fautes »* doivent être *« sanctionnés »*. Au sujet du conflit Toubon-Tiberi, il invite les deux élus à y mettre un terme, faute de quoi *« il faudra les exclure »* du RPR (*Lire aussi notre éditorial page 15*).

Le RPR accuse les socialistes de chercher à déstabiliser le chef de l'Etat

En prenant fait et cause pour Jean et Xavière Tiberi, le parti gaulliste fait bloc face à la mise en cause indirecte de Jacques Chirac au travers des emplois fictifs qui auraient été rémunérés par la Ville de Paris et le conseil général de l'Essonne

LE RPR a décidé de faire corps. Moins de deux heures après la fin du placement en garde à vue de l'épouse du maire de Paris, la direction du mouvement a elle-même affirmé, très officiellement, lundi 18 mai, le caractère politique de l'affaire Tiberi, en dénonçant les déclarations de certains membres du gouvernement et une *« manipulation de l'opinion, orchestrée d'une manière aussi grossièrement préméditée »*. Elle avait le choix entre cette attitude et celle qui aurait consisté à ne considérer les relations de travail, réelles ou non, d'une citoyenne ordinaire, fût-elle Xavière Tiberi, avec une collectivité locale, fût-elle gérée par un élu RPR, que comme une simple affaire de droit privé. Après tout, cette même direction avait bien fait mine de faire croire, au début du mois d'avril, que le conflit opposant Jean Tiberi et Jacques Toubon à l'Hôtel de Ville n'était rien d'autre qu'une banale querelle dans un conseil municipal...

En se plaçant sur le terrain de la contre-attaque politique, Philippe Séguin choisit, bon gré, mal gré, d'assumer la totalité de l'héritage qui lui a été légué au lendemain des élections législatives de 1997, celle d'un parti qui n'a rien négligé, pendant vingt ans, pour conduire son fondateur, Jacques Chirac, au sommet du pouvoir. Quelle que puisse être sa volonté de rompre avec les pratiques passées, le président du RPR ne peut oublier qu'il gère d'abord le parti du président. Par la volonté même de M. Chirac, les liens n'ont cessé de se resserrer, ces dernières semaines, entre l'Elysée et les principaux responsables du mouvement chiraquien. Tandis que le chef de l'Etat reçoit désormais régulièrement les présidents des groupes parlementaires, le secrétaire général du RPR, Nicolas Sarkozy, a été reçu une nouvelle fois, lundi, par le secrétaire général de la présidence de la République, Dominique de Villepin.

« Le RPR ne peut manquer de faire le rapprochement qui s'impose entre les déclarations de ministres du gouvernement, dont le garde des sceaux, le dimanche, et la conjonction, le lundi, de diverses initiatives judiciaires et médiatiques le concernant directement ou indirectement », affirme le communiqué publié par le RPR. Autrement dit, le pouvoir socialiste, avec des magistrats soupçonnés de lui obéir et la complicité des médias, est désormais considéré comme l'organisateur d'un complot visant le président de la République.

Mardi, sur Europe 1, M. Tiberi a été encore plus précis : *« Il y a une volonté de porter atteinte au RPR, à l'opposition et à l'ancien maire de Paris. (...) On veut déstabiliser l'opposition et son ancien leader. (...) Il y a une opération de déstabilisation globale qui inclut le président de la République. »* Le maire de Paris a encore assuré que sa femme *« ne craquera pas »*, alors même, précise-t-il, qu'*« elle sait tout de la vie politique »*. *« J'ai été élu et je resterai maire de Paris. J'en ai la conviction. (...) Je suis intouchable »*, a conclu M. Tiberi. La veille, dans le même registre, le maire de Paris avait lancé cet avertissement : *« Mon épouse s'est toujours abstenue de toute déclaration, alors qu'elle n'était tenue par aucun devoir de réserve. »* Il avait enfin fait appel au président de la République en exprimant le vœu que *« le Conseil supérieur de la magistrature soit saisi »*.

L'esprit de corps est tel, dans la famille gaulliste, dès lors que les procédures en cours pourraient remonter jusqu'au chef de l'Etat, que Jacques Toubon lui-même s'est dit *« indigné par le traitement infligé à Mme Tiberi »*. Bien que s'exprimant *« en tant que juriste, ancien président de la commission des lois de l'Assemblée nationale et ministre de la justice »*, le rival de M. Tiberi à la mairie de Paris a dénoncé *« une manœuvre politique »* et rappelé insidieusement que la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, est elle-même *« mise en examen »*. En fait, Mme Guigou avait été mise en examen pour diffamation, avant d'être appelée au gouvernement, à la suite d'une plainte de Mme Tiberi, laquelle a renoncé depuis à poursuivre son action en justice.

Dans leur contre-attaque, les dirigeants du RPR cherchent à mettre en cause la garde des sceaux parce que celle-ci avait, la première, rappelé, dimanche, sur Europe 1, que *« comme tous les Français, le président de la République peut être traduit devant les tribunaux, s'il a commis des délits »* (*Le Monde* du 19 mai). Lundi, lors du point de presse hebdomadaire du Parti socialiste, Jean Glavany, député des Hautes-Pyrénées, a été plus net encore : *« Si la justice rattrape* [des personnalités politiques] *à la mairie de Paris ou au RPR ou ailleurs, tant pis pour eux. » « La mairie de Paris n'est pas au-dessus des lois »*, a-t-il rappelé, avant d'ajouter que *« que plus on est haut placé, plus on doit donner l'exemple »*.

Mardi sur RTL, le sénateur Bertand Delanoë, président du groupe socialiste du Conseil de Paris a évoqué le rôle joué par M. Chirac dans le *« système parisien »*, en insistant sur le fait que *« tous les membres de cette majorité municipale, avant 1995 et après, ont des compte à rendre aux Parisiens, tous, sans exception »*. L'interrogation sur le président de la République a été confirmée par le premier secrétaire du PS, François Hollande, qui, mardi matin, sur France Inter, tout en rappelant qu'*« il serait mal venu d'aller tout de suite au jugement »*, a affirmé : *« Si la justice démontre qu'il y avait tout un système, avant 1995, qui fonctionnait en faveur d'un parti présidé par quelqu'un qui est devenu président de la République, elle fera les investigations qu'elle estime nécessaires. »*

Jean-Louis Saux

Elisabeth Guigou demande l'avis du Conseil supérieur de la magistrature

A PEINE Xavière Tiberi avait-elle été placée en garde à vue que son mari, Jean Tiberi, lançait une contre-attaque publique. Invité du journal de 20 heures sur TF 1, le maire (RPR) de Paris a sévèrement mis en cause le procureur d'Evry, Laurent Davenas. Accusant ce magistrat qui est à l'origine de l'enquête préliminaire d'avoir *« violé le droit et les règles de déontologie qui s'appliquent dans la magistrature »*, M. Tiberi a dénoncé un scandale *« déontologique et juridique »*. *« Tout ce qui s'est passé depuis ce matin n'est qu'un détournement de procédure au moyen de contorsions judiciaires »*, a-t-il affirmé.

L'avocat de Mme Tiberi, Thierry Herzog, estime que M. Davenas a commis une faute éthique en publiant, en annexe de son livre *Lettre de l'Himalaya* (*Le Monde* du 15 mai), le fameux rapport sur les *« Orientations du conseil général de l'Essonne en matière de coopération décentralisée »*, qui a valu à Mme Tiberi une rémunération de 200 000 francs. Le 14 mai, lors d'une réunion prévue de longue date avec le Conseil supérieur de la magistrature, Elisabeth Guigou a d'ailleurs demandé au CSM de réfléchir à ce cas de figure.

En accomplissant ce geste, la ministre de la justice n'a pas enclenché de poursuites disciplinaires, puisque le CSM n'a pas été officiellement saisi d'un *« manquement aux devoirs de son état, à l'honneur, à la délicatesse ou à la dignité »*. Elle ne lui a pas, non plus, demandé un « avis » semblable à celui qui a été rendu, en 1994, sur l'éventuel dessaisissement du juge Halphen à la suite de l'affaire Schuller-Maréchal, puisque ces avis ne peuvent être demandés que par le président de la République. Il s'agit, précise-t-on place Vendôme, d'une « demande informelle » destinée à alimenter la réflexion.

Le second point soulevé par Me Herzog concerne la régularité de la procédure. Après la perquisition mouvementée du juge Halphen au domicile des époux Tiberi – et quelques péripéties « himalayennes » destinées à retarder à tout prix l'ouverture d'une information judiciaire –, Mme Tiberi et son mari avaient été mis en examen par deux juges d'instruction du tribunal d'Evry. Cette procédure avait cependant été annulée, le 4 juillet 1997, par la chambre d'accusation de Paris, qui avait estimé qu'un vice de forme avait été commis par le juge d'instruction lors de la perquisition initiale.

Un an plus tard, M. Davenas avait relancé cette enquête, mais il s'était fondé sur d'autres bases. S'appuyant sur un rapport de la chambre régionale des comptes qui émettait des doutes sur la réalité du travail de certains collaborateurs de Xavier Dugoin (RPR), alors président du conseil général de l'Essonne, le procureur d'Evry avait diligenté une enquête préliminaire, qu'il avait confiée à la direction régionale de la police judiciaire de Versailles. Les vérifications portent sur le contrat de Mme Tiberi, mais aussi sur celui d'un ancien collaborateur de Charles Pasqua et du vice-président (RPR) du conseil général des Hauts-de-Seine.

C'est dans ce cadre que l'épouse du maire de Paris a été placée en garde à vue, huit heures durant, lundi 18 mai. Munie du livre de M. Davenas et de l'arrêt d'annulation de la chambre d'accusation de Paris, elle a refusé de répondre aux enquêteurs en invoquant l'irrégularité, selon elle, de la procédure. Son avocat, Me Herzog, estime en effet que M. Davenas ne pouvait, après l'annulation de la chambre d'accusation, déclencher une nouvelle enquête sur les même faits. Il devait écrire, mardi 19 mai, au procureur général de Paris à ce sujet.

S'il souhaite soulever officiellement cette nullité dans un cadre procédural, Me Herzog pourrait le faire soit au cours de l'instruction, si une information judiciaire est ouverte, soit lors de l'audience, si Mme Tiberi est citée directement devant le tribunal correctionnel.

Anne Chemin

Jean-Louis Debré, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale

« Il faut que ceux qui ont commis des fautes soient sanctionnés »

« En quoi l'Alliance, proposée par Philippe Séguin et François Léotard, peut-elle permettre à la droite de régler ses difficultés ?

– A l'évidence, cela répond au souci d'union souhaité par notre électorat, et c'est déjà important. L'Alliance doit permettre aux responsables politiques de dépasser la conjoncture et de réfléchir ensemble, comme nous l'avions déjà fait lors des états généraux de l'opposition. Nous devons regarder si le diagnostic est le même et si les solutions sont compatibles. Un contrat de gouvernement devra prolonger cette réflexion commune.

– A l'Assemblée, l'intergroupe RPR-UDF n'a jamais fonctionné...

– Ne regardons pas le passé ! Il faut qu'avec nos partenaires de l'opposition, nous réfléchissions ensemble à la politique économique que nous voulons proposer, à l'Europe que nous souhaitons, au rôle de l'Etat. Il ne s'agit aucunement d'être à l'image de la majorité "plurielle", qui n'est qu'une machine électorale alors que, au fond, les communistes, les socialistes et les Verts ne sont d'accord sur rien : ni sur le problème de l'immigration ni sur l'Europe.

– Lors du vote de la résolution sur le passage à la monnaie unique, les députés UDF et RPR se sont divisés et, au sein même du groupe RPR, les désaccords ont été flagrants entre Philippe Séguin et Alain Juppé...

– Sur l'Europe, le RPR a plus évolué que vous ne le pensez. L'Europe est en marche, et nous le savons tous. Lors du vote à l'Assemblée, il ne s'agissait pas de se prononcer sur le passage à la monnaie unique, mais d'approuver ou non une résolution socialiste, qui n'était que la défense de la politique économique du gouvernement. Mais il est vrai qu'en termes de lisibilité politique, notre position n'était pas claire.

– Quel doit être le rôle de l'Alliance vis-à-vis du président de la République ?

– Il faut qu'elle manifeste son soutien au président de la République. De son côté, le président ne peut se désintéresser de la vie parlementaire et politique.

– L'Alliance doit-elle être le parti du président ?

– Il n'est pas concevable que l'action des partis de l'opposition se démarque de l'action du président de la République.

– Le RPR doit-il avoir un rôle particulier ?

– Le président a besoin d'avoir des députés qui relaient ses actions et de partis qui relaient ses idées. Croyez-vous que le général de Gaulle se soit désintéressé du parti gaulliste ? Et Valéry Giscard d'Estaing ? Et François Mitterrand ? J'ai retrouvé les débats qui agitaient le PS lors de la première cohabitation. *Le Monde* rend compte d'un comité directeur du 13 septembre 1986, qui avait vu l'opposition entre un Lionel Jospin, soutenant que le PS ne peut se démarquer du président, et d'autres socialistes, assurant que les routes du président et du PS ne doivent pas être éternellement parallèles. Nous avons, et c'est normal, le même débat.

– M. Séguin ne paraît pas le trancher de la même façon que vous...

– Certains peuvent espérer se démarquer du chef de l'Etat. Je crois qu'ils commettent une erreur. Le seul qui puisse rassembler l'opposition et mettre un frein aux ambitions personnelles, c'est Jacques Chirac.

– Vous faites allusion aux ambitions de M. Séguin ?

– Je n'ai pas à citer de noms. En tout cas, je vous le répète, il n'y a pas d'issue pour le RPR dans une opposition au chef de l'Etat.

– Que pensez-vous, alors, de Charles Pasqua, qui fonde son action sur une opposition à l'Europe défendue par M. Chirac ?

– Il y a longtemps que je ne sais plus dans quel cadre se situe Charles Pasqua.

– Quel doit être le rôle du président du RPR ?

– Il doit d'abord préparer les prochaines échéances électorales, élaborer un socle de propositions, animer le RPR et mener le combat contre le gouvernement, en restant dans une fidélité absolue au chef de l'Etat.

– Une part de vos électeurs jugent pourtant que le président n'est pas suffisamment critique vis-à-vis de M. Jospin...

– Ce n'est pas exact. Jacques Chirac n'a pas, naturellement, à intervenir sur tout, mais il s'est montré très critique, notamment, sur la politique économique du gouvernement. Et puis, peut-être faut-il envisager pour nous une autre forme d'opposition, moins systématique, et être d'abord critique sur ce qui est critiquable.

– Dans ces conditions, que peut dire l'opposition ?

– Nous avons été offensifs et nous avons été compris lors des débats sur la nationalité, sur l'immigration, sur les 35 heures et lorsque le gouvernement a porté des coups répétés à la politique familiale. Nous devons avoir la capacité de proposer un programme précis sur la démocratisation de la vie publique. Il ne s'agit pas de revenir sur l'architecture générale de la Constitution, mais nous devons mettre un terme à certains éléments sclérosants de notre démocratie, renforcer la légitimité de nos élus et les rapprocher des citoyens. Il faut aller vers le scrutin à un tour aux législatives et interdire aux élus d'assumer plus de vingt ans de suite un même mandat. Il faut interdire le cumul entre une fonction gouvernementale et un exécutif local, quel qu'il soit.

– Renforcer la légitimité des élus passe peut-être aussi, pour le RPR, par la fin des "affaires" qui défraient la chronique, notamment à Paris...

– Là-dessus, je suis intransigeant. Il faut que ceux qui ont commis des fautes soient sanctionnés. Il faut que la justice passe. Mais il convient de se méfier de la justice-spectacle et ne pas utiliser l'action des juges à des fins politiques.

– Quel effet ont les querelles parisiennes sur votre électorat ?

– Nos électeurs ne comprennent pas ce qui se passe à la mairie de Paris. Ils ne comprennent pas que des hommes appartenant à la même sensibilité puissent se déchirer. Et il est clair que le duel fratricide qui se mène à Paris a un effet dévastateur pour nous comme pour le chef de l'Etat. Il faut très vite y mettre un terme. Il faut que Jacques Toubon et Jean Tiberi prennent leurs responsabilités. Sinon, il faudra les exclure. »

Propos recueillis par Raphaëlle Bacqué

ESEC
Diplôme homologué par l'Etat
École du cinéma, de la vidéo et du numérique
Accès direct bac + 2
01 43 42 43 22

Les députés de droite cherchent leur nouvelle adresse

COMMENT envisager une vie commune quand, trois jours auparavant, on s'est dit des paroles qui blessent ? Comment envisager de se séparer lorsque, il y a seulement cinq jours, on a décidé de vivre sous le même toit ? A ces questions contradictoires, les responsables et les parlementaires de l'opposition étaient invités à apporter un commencement de réponse, mardi 19 mai. La cordialité n'étant pas précisément ce qui caractérise les relations au sein de l'ex-UDF, il était peu probable que les réunions prévues permettent d'aboutir.

Au RPR, le premier rendez-vous a été fixé à l'Elysée. Philippe Séguin, président du RPR, Nicolas Sarkozy, son secrétaire général, Jean-Louis Debré, président du groupe de l'Assemblée nationale et Josselin de Rohan, président du groupe du Sénat, se sont retrouvés, à 9 heures, autour de Jacques Chirac. Le projet de L'Alliance, mais aussi les derniers développements des affaires judiciaires qui éclaboussent le RPR, ne devaient pas être absents de ce petit déjeuner. Puis, après la réunion du bureau du groupe RPR, à 11 heures, députés et sénateurs devaient tenir une réunion commune exceptionnelle au Palais-Bourbon, avec pour ordre du jour le projet de L'Alliance et ses éventuelles répercussions parlementaires, comme la réactivation d'un intergroupe pour l'instant fantomatique à l'Assemblée.

Les parlementaires RPR bénéficieront sans doute des conseils d'Edouard Balladur. L'ancien premier ministre a organisé, à 10 heures, une réunion à laquelle participeront à la fois des députés RPR et le petit groupe des « rénovateurs » qui, à l'UDF, ont tenté d'intervenir dans le conflit qui oppose les chefs de composante. Là, il devait être question de l'élaboration d'un *« projet »* pour l'actuelle opposition, mais d'un projet qui, c'est promis, sera *« alternatif et fortement nouveau »*, selon les termes de Patrick Devedjian, député (RPR) des Hauts-de-Seine.

Chez les voisins de l'ex-UDF, les affaires demeurent embrouillées. Après avoir pris son petit déjeuner avec M. Sarkozy, Alain Madelin, qui, avec Démocratie libérale, a quitté l'UDF le 16 mai, a écrit, lundi, à François Bayrou, président de Force démocrate, et à Thierry Cornillet, président du Parti radical, pour leur proposer *« une nouvelle entente fondée sur de nouvelles bases »*. La nouvelle entente ne sera sans doute pas pour tout de suite si, comme l'espèrent certains madelinistes, les députés libéraux quittent *le groupe UDF, présidé par M. Bayrou*.

PROJET DE GROUPE AUTONOME

C'est par exemple le souhait de Philippe Vasseur (Pas-de-Calais). Dans un entretien publié mardi par *Le Figaro*, le vice-président de Démocratie libérale se dit favorable à *« la création d'un groupe DL autonome »*. S'il n'était pas suivi par la majorité du groupe, qui devaient en débattre mardi matin, il remettrait en cause la présidence de M. Bayrou : *« J'estime qu'on ne peut pas être à la fois chef de parti et président de groupe »*, fait-il valoir. M. Vasseur est en revanche hostile à la création d'un groupe unique de L'Alliance, que certains, comme Renaud Dutreil (DL, Aisne), voudraient proposer.

Lundi, à Force démocrate, on s'interrogeait sur ce qu'allait faire M. Madelin. A Démocratie libérale, on répondait que cela dépendrait de l'attitude des centristes. L'UDF réunit son bureau politique mardi après-midi, mais on ne sait plus très bien qui cela concerne.

Cécile Chambraud



L'investissement industriel devrait connaître une forte hausse en 1998

L'Insee valide les hypothèses économiques optimistes du gouvernement

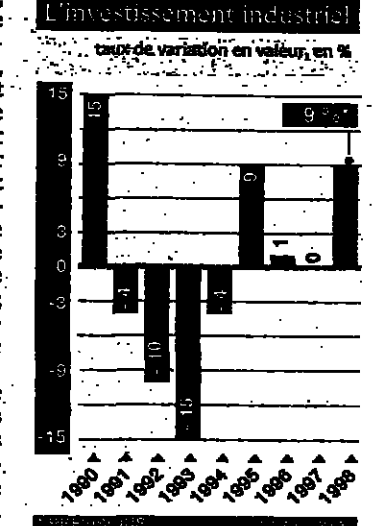
Après plusieurs années d'atonie, l'investissement industriel devrait enregistrer une forte hausse, de l'ordre de 9 % en 1998. C'est ce qu'indique la dernière enquête de l'Insee, publiée mardi 19 mai. Cette nouvelle statistique confirme que la demande intérieure devient plus dynamique et que la reprise est solide.

L'INSEE a publié, mardi 19 mai, un nouvel indicateur qui confirme la solidité de la reprise économique. Selon sa dernière enquête, réalisée en avril, l'investissement industriel, après une très mauvaise année 1997, devrait enregistrer une forte hausse en 1998. Pour l'année écoulée, les industriels ont encore révisé à la baisse leurs estimations d'investissement. Lors de la précédente enquête, effectuée en janvier, ils évoquaient une hausse de l'ordre de 1 % en valeur ; désormais, ils pensent que la tendance a été à une pure et simple stagnation.

En revanche, 1998 se présente sous de meilleurs auspices. Alors qu'à l'automne dernier les chefs d'entreprise étaient encore pessimistes et n'annonçaient qu'une hausse de 3 %, ils ont retrouvé le moral, en début d'année, révisant à + 10 % leurs prévisions d'investissement.

L'enquête d'avril était donc particulièrement attendue par les conjoncturistes, qui se demandaient si l'embellie serait ou non confirmée. Or c'est le cas : le dernier sondage de l'Insee laisse espérer une hausse de 9 % en valeur pour l'investissement industriel et de 11 % pour l'investissement manufacturier.

Cette prévision revêt une importance particulière. En premier lieu, elle laisse à penser que l'investissement, en France, pourrait enregistrer l'inversion de tendance si souvent annoncée, mais jamais constatée. Il faut, en effet, avoir à l'esprit que depuis la fin de 1990, mis à part une courte embellie en 1995, les dépenses d'équipement des industriels avaient toujours diminué ou *stagné*. Or une telle atonie sur une aussi longue période risquait, à terme, de nuire à la compétitivité des entreprises françaises. Le redémarrage annoncé par l'Insee écarte donc ce danger.



POURSUITE DE L'AMÉLIORATION

En second lieu, on sait depuis près de six mois que la conjoncture internationale est moins porteuse, du fait notamment des effets de la crise asiatique. Pour que la croissance française continue de s'accélérer, il faut donc que la demande intérieure prenne progressivement le relais d'une demande étrangère, en phase de ralentissement. L'évolution récente de la consommation a donné corps à cet espoir : les dernières indications disponibles, celles du mois de mars, font apparaître une hausse de 3,9 % sur un an de la consommation des ménages en produits manufacturés. Mais, pour que toutes les inquiétudes soient levées, il importe aussi que l'autre courroie importante qui fait tourner le moteur de l'économie, celle de l'investissement, cesse d'être grippée.

L'annonce de l'Insee corrobore plusieurs autres indicateurs qui ont témoigné, ces dernières semaines, d'une poursuite de l'amélioration du climat dans les milieux industriels. Statistique révélatrice, le taux d'utilisation des capacités de production dans l'industrie manufacturière est à un niveau sans précédent depuis 1990 : il était de 86,7 % en avril contre 82,7 % début de 1997. Or, il n'y a pas de mystère, quand les chefs d'entreprise craignent que des goulots d'étranglement puissent ralentir la production, ils sont enclins à embaucher et à investir, surtout quand les taux d'intérêt sont à un niveau exceptionnellement bas. C'est donc la spirale positive dans laquelle l'économie française est engagée.

Encore faut-il souligner que cette nouvelle statistique fournie par l'Insee ne devrait pas conduire le gouvernement à réviser à la hausse sa prévision de croissance pour 1998, qui est actuellement de + 3 %. En effet, quand celle-ci a été avancée, à l'automne dernier, elle prenait déjà en compte une progression de l'investissement industriel de l'ordre de 10 %. En quelque sorte, la dernière enquête de l'Insee ne réserve pas de surprises. Mais c'est à tout le moins une heureuse confirmation : pour une fois, les experts en prévision ne semblent pas s'être trompés.

Laurent Mauduit

Les produits « modernes » ont tiré la consommation des ménages en 1997

Le bilan global reste cependant très médiocre

ON SAVAIT déjà, grâce aux comptes nationaux publiés par l'Insee, que la consommation des ménages avait été médiocre en 1997. La nouvelle étude publiée par l'institut, mardi 19 mai, dressant le bilan détaillé de l'année écoulée, aurait donc pu passer inaperçue. Ce n'est pourtant pas le cas, car elle fournit des chiffres nouveaux qui réservent une surprise : si la consommation globale des ménages a été l'une des plus faibles depuis trente ans, la vente de certains produits *« modernes »*, selon la formulation de l'Insee, a véritablement explosé.

De fait, le bilan d'ensemble est très médiocre. La consommation n'a progressé en volume que de 0,7 % en 1997, ce qui constitue l'une des plus faibles progressions depuis 1968. Au cours de ces trente dernières années, la consommation n'avait, en effet, enregistré un taux de progression inférieur à 1 % qu'à deux reprises : en 1983 (+ 0,9 %), à la suite du plan de rigueur, puis en 1993 (+ 0,1 %), lors de la récession.

ÉPARGNE DE PRÉCAUTION

La cause de cette très faible consommation est double. Alors que leur pouvoir d'achat a sensiblement progressé (+ 2,2 % en 1997, après + 0,4 % en 1996), les ménages ont préféré épargner plutôt que consommer : d'une année sur l'autre, le taux d'épargne (en proportion du revenu disponible) est passé de 13,3 % à 14,6 %. En second lieu, la consommation des ménages a été fortement perturbée par les politiques d'aides à l'automobile (*« balladurette »*, puis *« juppette »*). Dans un premier temps, ces mesures ont dynamisé les ventes, puis celles-ci se sont effondrées, en fin de dispositif. Les ventes d'automobiles ont ainsi reculé de 17,5 % en 1997, contribuant du même coup à la très faible progression de la consommation totale.

Pourtant, et c'est donc le trait saillant de cette étude, certains produits, essentiellement ceux liés aux nouvelles technologies, ont connu un fort engouement auprès des consommateurs. Les ventes de téléviseurs à écran 16/9e ont, par exemple, *« démarré en trombe »*, dit l'Insee, enregistrant une hausse de 42 %. Celles des *« antennes paraboliques, liées au succès des bouquets de chaînes par satellite, ont explosé (+148 %) »*. Dans le même registre, le marché français du téléphone mobile comptait, au 31 décembre 1997, 5,8 millions de clients, contre 2,5 millions un an plutôt, entraînant une hausse des dépenses de télécommunications de 6 %. L'institut relève également que *« les ventes aux ménages de micro-ordinateurs ont pratiquement quintuplé en volume en quatre ans, grâce à une hausse de plus de 50 % en 1997, après + 30 % en 1996 et + 70 % en 1995 »*.

En dehors des fluctuations erratiques du marché de l'automobile, un autre poste de consommation est en forte baisse : il s'agit du tabac. La politique de forte augmentation des prix s'est en effet poursuivie en 1997 (+ 8 %). Au total, les prix du tabac ont quasiment doublé depuis 1991. Ce renchérissement a entraîné une baisse de la consommation de 14 % en volume sur la même période et 3,5 % pour la seule année 1997.

L. M.

DÉPÊCHES

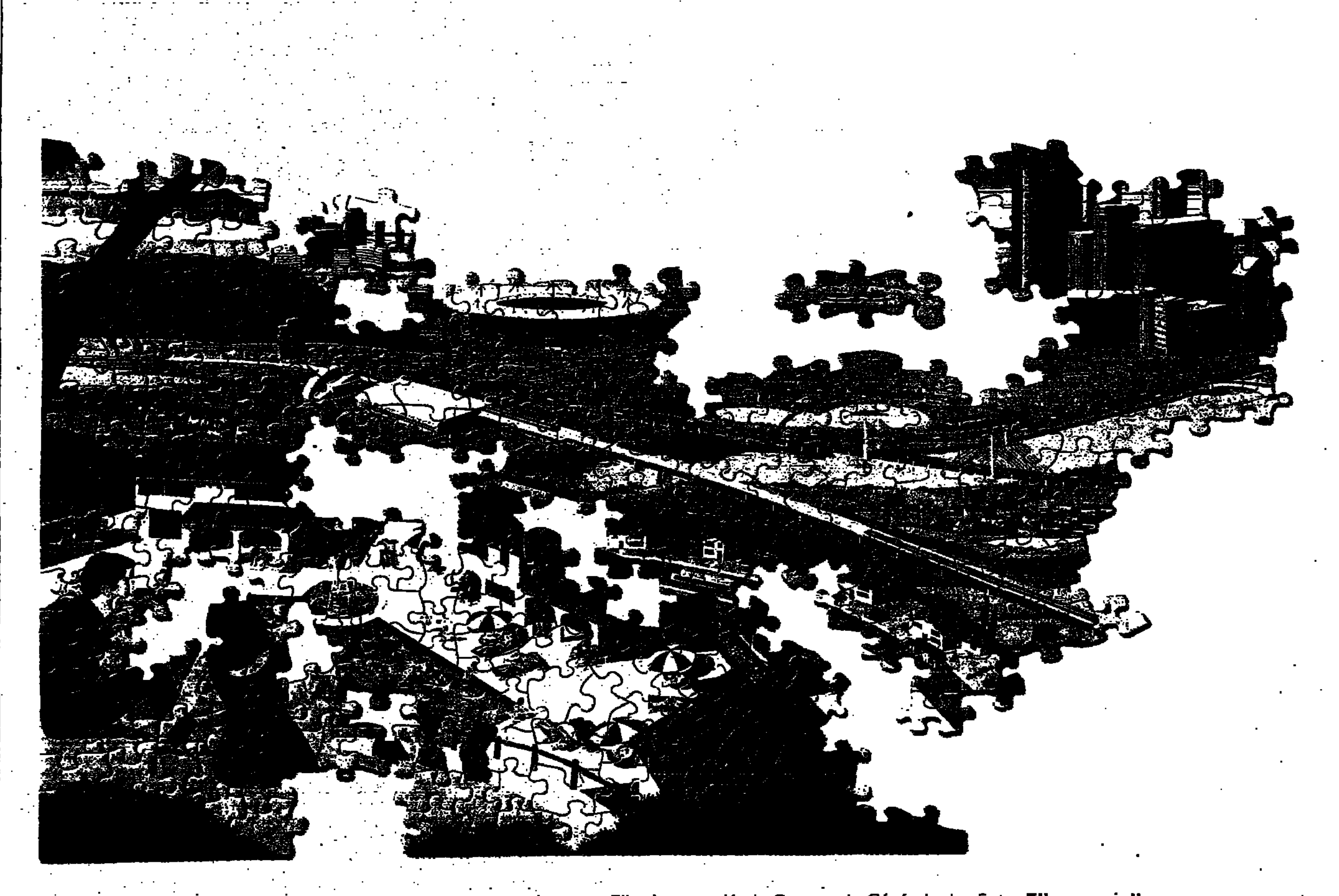
■ **SYNDICALISME : quatre cents nouveaux militants issus de Force ouvrière**, dont une centaine du Centre d'action sociale de Paris et une autre centaine de la métallurgie parisienne, ont rejoint les rangs de l'Union nationale des syndicats autonomes. *« Nous n'avons pas obtenu de la confédération FO qu'elle marque sa volonté d'aboutir dans une action permanente de transformation sociale »*, a expliqué Michel Rille, ancien secrétaire régional parisien de FO-métallurgie.

■ **SANTÉ : le syndicat de médecins généralistes MG France a estimé**, lundi 18 mai, que *« rien n'est joué »* en matière de maîtrise des dépenses de santé et a appelé à des *« réformes structurelles »*, dont *« la mise en œuvre à grande échelle »* de filières et réseaux de soins. MG France s'inquiète d'*« un ralentissement des efforts de modernisation du système de soins »*. Richard Bouton, son président, a appelé les syndicats de médecins opposés au plan Juppé à *« cesser leur débat dogmatique »* pour faire œuvre *« pédagogique »* dans les mutations en cours.

■ **ARMÉNIE : les députés examineront en séance publique**, vendredi 29 mai, une proposition de loi du groupe socialiste dont l'article unique stipule que *« la France reconnaît le génocide arménien de 1915 »*. Lors de la séance des questions d'actualité, mardi 21 avril à l'Assemblée nationale, le ministre délégué aux affaires européennes, Pierre Moscovici, après consultation du premier ministre, s'était prononcé en ce sens *« à titre personnel »* (*Le Monde* daté 26-27 avril).

■ **PÉTROLE : les députés Verts ont annoncé**, lundi 18 mai, qu'ils déposeraient une proposition en vue de la création d'une commission d'enquête parlementaire sur le rôle des compagnies pétrolières françaises à l'étranger, notamment en Afrique.

■ **JUSTICE : Alain Ferrand, maire (app. RPR) du Barcarès (Pyrénées-Orientales), a été condamné**, lundi 18 mai, par le tribunal correctionnel de Perpignan, à deux ans de prison, dont un avec sursis, pour *« prise illégale d'intérêts »* et a été incarcéré.



En 1853, une entreprise a été créée pour distribuer une eau plus pure. Elle s'est appelée la Compagnie Générale des Eaux. **Elle a grandi pour vous apporter beaucoup d'autres services essentiels: la propreté, l'énergie, les transports, la construction et l'immobilier...**

هكذا من الأصل

LOGEMENT L'Assemblée nationale a remanié, lundi 18 mai, dans le cadre de la première lecture du projet de loi sur la lutte contre les exclusions, les procédures de saisie immobilière. ● TRÈS PÉNALISANTES pour les ménages surendettés, ces pratiques reviennent à brader à vil prix les logements saisis, l'acquéreur n'étant souvent autre que le créancier. ● LES DÉPUTÉS ont notamment mis fin aux dispositions dérogatoires dont bénéficiaient le Crédit foncier et le Crédit agricole, qui se partagent près de la moitié du marché de l'accession à la propriété. Ils ont également modifié le dispositif de protection des débiteurs mis en place par la loi de janvier 1998. ● LORS DU DÉBAT sur le projet de loi, dont le vote est prévu mercredi 20 mai, les députés ont adopté les volets concernant le surendettement, la prévention des expulsions, ainsi que les minima sociaux.

L'Assemblée nationale adoucit les procédures de saisie immobilière

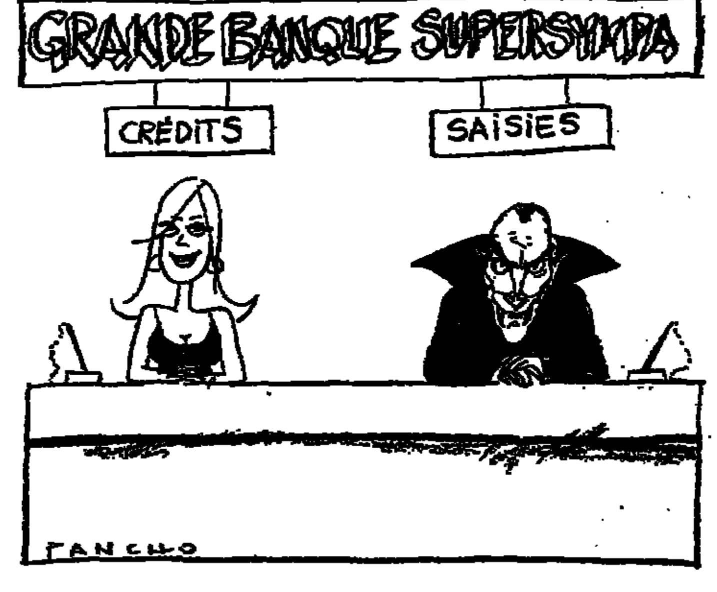
Les associations de consommateurs et certains magistrats réclament depuis plusieurs années une réforme des pratiques qui conduisent à brader les logements saisis de personnes surendettées. Les députés ont mis fin au statut particulier dont bénéficiait le Crédit foncier

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a adopté, lundi 18 mai, un article du *projet de loi* contre les exclusions consacré aux saisies immobilières qui modifie sensiblement les procédures actuellement en vigueur, très pénalisantes pour les ménages surendettés. Il ne s'agit pas d'une réforme d'ensemble mais du simple réajustement de la loi de janvier 1998 sur la saisie. Les députés ont surtout adopté contre l'avis du gouvernement, sur proposition de Véronique Neiertz (PS, Seine-Saint-Denis), rapporteur du volet surendettement du texte, un amendement abrogeant les dispositions dérogatoires dont bénéficient, en matière de saisie, par la grâce d'un décret de... 1852, le Crédit foncier et le Crédit agricole, qui se partagent à eux seuls près de la moitié du marché de l'accession à la propriété. La réforme des procédures de saisies immobilières est en chantier depuis la loi de 1989 sur le surendettement. Les gardes des sceaux successifs ont tous promis de s'y atteler, poussés par les parlementaires qui ont multiplié les propositions de loi.

En 1993, un *« rapport d'orientation »* avait été remis à Pierre Méhaignerie, alors ministre de la justice, qui ne l'avait pas rendu public. Puis le gouvernement Juppé avait demandé aux services de la chancellerie de préparer une réforme qui n'a jamais vu le jour. Principal motif de cet enlisement : le travail de lobbying efficace des deux professions qui revendiquent ce « marché », les avocats et les notaires. Les premiers sont, de fait, les pivots de la procédure puisqu'ils poursuivent au nom des créanciers. Les seconds, exclus de fait du terrain, plaident pour que les ventes sur saisies tombent dans le droit commun.

Les associations de consommateurs et certains magistrats des tribunaux d'instance réclament depuis des années que la procédure qui conduit, de fait, à brader à vil prix les logements saisis soit profondément remaniée. Depuis 1938, c'est le poursuivant et lui seul qui, par l'intermédiaire de son avocat, établit un cahier des charges et fixe une mise à prix. Censée attirer d'éventuels acquéreurs et stimuler les enchères, la mise à prix est le plus souvent fixée au montant de la créance ou un peu au-dessus, quelle que soit la valeur du logement sur le marché. Les délais très courts et l'absence de publicité – hormis les annonces légales, qui sont à la charge du débiteur – ont pour conséquence qu'il n'y a pas d'acquéreur... sauf le créancier. Cette procédure crée donc un marché captif et autorise des arrangements tacites entre avocats afin de minimiser les enchères.

« On voit couramment, pour des créances de 50 000 francs, des pavillons mis en vente à ce prix, souligne la présidente du tribunal de grande instance d'Evry, Danielle Raingeard. *Quand le cahier des charges a été déposé et que la date de la vente est fixée, le juge ne peut rien faire à part contrôler la légalité de la vente. Pour les saisies du Crédit foncier, c'est pire. Les délais sont beaucoup plus courts et le débiteur n'a pas la possibilité de faire valoir, en cours de procédure, certains droits comme la conversion en* "vente volontaire" *au profit d'un autre acquéreur. »*



Une situation de « quasi-exclusion »

Il n'existe pas de statistiques officielles sur le nombre annuel de saisies de particuliers, mais la chancellerie les évalue à trente mille. Le Crédit foncier, pour sa part, a engagé 2 400 procédures en 1997, qui ont donné lieu à 750 ventes judiciaires. D'après une enquête de l'Association nationale pour l'information sur le logement (ANIL) effectuée sur deux cents dossiers, les créanciers poursuivants sont, majoritairement, le Crédit foncier de France, le Comptoir des entrepreneurs, les Crédits-immobiliers et le Crédit agricole. Leurs débiteurs sont des familles modestes avec enfants. Dans la quasi-totalité des cas, la dette n'est pas couverte par le prix de l'adjudication, et les ménages restent redevables, après saisie, de sommes importantes.

Une fois leur bien vendu, un tiers sont expulsés. Mais, très souvent, ils quittent d'eux-mêmes leur logement, avant ou après la vente judiciaire, et se relogent comme ils peuvent. Ces familles rencontrent d'importantes difficultés d'accès au logement social, note l'ANIL. Une sur cinq échouerait dans le secteur privé dégradé. *« La plupart des familles,* conclut l'enquête, *se trouvent, après saisie, dans une situation grave de précarité qui les fait passer du système de logement fortement aidé (...) à une situation de quasi-exclusion. »*

ABSENCE DE DELAIS

Débattue sous la précédente législature et votée par l'actuelle Assemblée, la loi du 23 janvier 1998 a renforcé la protection des débiteurs même si elle n'est encore que très peu appliquée. Le montant de la mise à prix reste fixé par le créancier mais il peut faire l'objet d'une contestation *« pour cause d'insuffisance manifeste »*. C'est alors le juge qui tranche en tenant compte de la valeur du logement *« ainsi que des conditions du marché, le cas échéant, après consultation et expertise »*. Le texte prévoit aussi que s'il n'y a pas d'enchères, le bien est *« immédiatement »* remis en vente et son prix abaissé jusqu'à ce qu'il trouve preneur.

Les associations avaient dénoncé les effets pervers de cette disposition qui permet, en fait, aux avocats des créanciers, d'attendre que le prix soit ramené au montant de la mise à prix initiale qu'ils avaient fixée. Certains magistrats proposent que le juge puisse accorder un délai, à compter du commandement aux fins de saisie, pendant lequel il pourrait contraindre le ménage à vendre son logement. Le Conseil national des barreaux suggère d'autoriser le juge à fixer un prix de réserve en dessous duquel l'enchère ne pourrait pas descendre. Aucune de ces dispositions n'a été retenue par le gouvernement, mais elles pourraient faire l'objet de nouveaux amendements en deuxième lecture.

L'article que vient d'adopter l'Assemblée nationale modifie sensiblement le dispositif de remise en vente prévu par la loi de 1998. En cas d'absence d'enchères au prix éventuellement corrigé par le juge, il n'y aurait plus d'*« enchères descendantes »*. Une nouvelle audience serait fixée dans un délai d'un mois. Si, à nouveau, aucune enchère n'a lieu, le bien serait alors *« adjugé d'office »* au créancier poursuivant, au prix fixé par le juge. Ces dispositions sont-elles de nature à protéger plus efficacement les ménages surendettés ? L'absence de délais, l'impossibilité, pour le juge, de suspendre la procédure pour contraindre à une vente amiable ou de gré à gré, les lacunes, enfin de la publicité sur ses ventes, peuvent faire craindre que le texte adopté par l'Assemblée ne soit pas à la hauteur de l'enjeu.

Christine Garin

Les déboires des Pascal, « occupants sans titre » d'un appartement qu'ils avaient achevé de rembourser

REPORTAGE
Leur logement a été acquis sans enchères par un créancier

DANS leur appartement où s'entasse un matériel informatique devenu inutile, les Pascal se morfondent, ruminent leur infortune, ressassent indéfiniment l'enchaînement de mauvais coups qui a précipité leur ruine. Ces écrans d'ordinateur sont tout ce qui reste de leur vie antérieure dans cette cité résidentielle de Brétigny-sur-Orge (Essonne), où ils se sont installés en 1970. Les pelouses bien peignées et le terrain de tennis réservés aux résidents donnent à l'ensemble un air cossu, presque haut de gamme. Mais les Pascal sont désormais « occupants sans titre ». Leur appartement a été saisi et vendu aux enchères, le 12 novembre 1997, par le tribunal de grande instance d'Evry.

Ils vivent au jour le jour avec à peu près rien. Officiellement en cogérant de société, M. Pascal, qui ne se résoud pas à déposer son bilan n'a par conséquent aucun droit, pas même le RMI. Pour la nourriture, le couple s'arrange avec les 300 francs mensuels de bons d'alimentation donnés par la mairie et l'aide d'un fils heureusement salarié. Une aide exceptionnelle du conseil général a tout juste permis, récemment, d'éponger une dette d'électricité.

Les Pascal étaient pourtant propriétaires de leur logement, *« vraiment propriétaires »*, précise M. Pascal puisque le remboursement du crédit contracté en 1970 était achevé. A chaque appel téléphonique, il répond par un claironnant *« Réussite directe à votre service » – c'est le nom de* sa société. Puis il poursuit son récit, la voix nouée, au bord des larmes. Cet homme de cinquante et un ans a toujours travaillé à son compte. Il était agent commercial pour une grande marque de vêtements de sport quand un infarctus l'a contraint à une vie plus sédentaire. C'est là que les ennuis ont commencé.

Créer son entreprise, il en rêvait depuis toujours. Alors il s'est lancé dans la création d'une agence conseil en publicité et communication, spécialisée dans le marketing direct. Il s'occupait des relations avec la clientèle, sa femme concevait les documents, dépliants, cartes publicitaires et prospectus pour l'essentiel. Pour démarrer, le Crédit foncier leur a accordé, en 1992, un prêt de 350 000 francs et pris une hypothèque sur l'appartement, alors évalué 700 000 francs. La maladie immobilisera M. Pascal pendant deux ans et ce sera l'enchaînement fatal. A peine lancée, l'affaire vivote puis s'écroule, les clients s'envolent, les remboursements du prêt ne sont plus honorés.

Parce qu'ils croient à l'improbable sursaut, à la signature de *« gros contrats »* qu'on lui a fait miroiter et qui pourrait relancer son affaire, M. Pascal laisse traîner. Et la dette enfle. Hormis des lettres de relance du Crédit foncier et la menace d'une saisie du logement, rien ne lui a été proposé, assure-t-il. Aucun arrangement amiable, aucune rencontre, aucune incitation à la vente de gré à gré du logement pour honorer une dette pourtant nettement inférieure au prix fixé par l'expert au moment de la prise d'hypothèque. Avec les intérêts, ils doivent aujourd'hui 474 000 francs.

A 50 % DU PRIX DU MARCHÉ

Abasourdis, prostrés, les Pascal s'enferment dans leur malheur, ne prennent pas d'avocat, *« le seul que nous ayons consulté,* disent-ils, *nous a simplement assuré qu'il n'y avait rien à faire »*. La vente doit avoir lieu dans un délai d'un mois après la délivrance du commandement pour saisie. Le Crédit foncier passe une seule annonce légale dans un journal local. Deux personnes se présentent pour visiter l'appartement, un particulier et un marchand de biens qui ne donneront pas suite.

Par le biais de sa filiale marchand de biens, la Sofoneg, le Crédit foncier fixe la mise à prix à 260 000 francs, soit 3 400 francs au mètre carré. A peine la moitié du prix du marché. *« Le montant de la mise à prix est censé stimuler les enchères, c'est pourquoi il est forcément en dessous du prix du marché »*, explique-t-on au Crédit foncier. Le problème est qu'il n'y aura pas d'enchères. L'avocat du créancier se présentera seul à la barre et il sera déclaré adjudicataire pour la somme de 265 000 francs.

Depuis les Pascal n'ont aucune nouvelle, pas même une copie du jugement. Le nouveau propriétaire, la Sofoneg, en revanche, s'est manifestée pour leur réclamer, par courrier, le versement d'une *« indemnité d'occupation »* de 3 000 francs mensuels. Cette dernière péripétie parviendrait presque à les faire sourire... Théoriquement, ils devraient être expulsés. Leur demande de relogement *via* la préfecture est restée sans réponse. Quant à la mairie de Brétigny-sur-Orge, elle a remis leur sort entre les mains d'une association d'insertion, Solidarités nouvelles pour le logement (SNL). Celle-ci mobilise des financements publics et privés pour acheter des logements et les sous-louer à des personnes en grand difficulté. L'idée a donc germé de racheter le trois-pièces des Pascal afin de les maintenir, au moins provisoirement, dans leur logement. La municipalité ayant promis de participer au rachat, des contacts ont été pris avec la Sofoneg. Celle-ci à immédiatement fixé son prix : 500 000 francs. L'association a fait une contre-proposition à 440 000 francs. Elle attend une réponse.

Ch. G.

Les députés adoptent un moratoire pour les dettes fiscales

LE VOLET « surendettement » a soudé les députés sur tous les bancs de l'hémicycle, contre le gouvernement. Lundi 18 mai, alors que l'Assemblée nationale reprenait l'examen du projet de loi d'orientation de lutte contre les exclusions, les parlementaires de tous bords ont défendu bec et ongles plusieurs amendements adoptés en commission, auxquels Marilyse Lebranchu n'était pas favorable.

La secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat, s'est opposée à l'extension du moratoire des dettes aux créances fiscales, parafiscales et envers la Sécurité sociale. Patrick Devedjian (RPR, Hauts-de-Seine) a jugé que la ministre, rattachée au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, venait *« en service commandé »* de Bercy, défendre les dettes de l'Etat, « qui *« continue à pressurer le malheureux surendetté »*. Même François Goulard (UDF, Morbihan), d'ordinaire très mesuré, s'est mis *« en colère »*. Alain Cacheux (PS, Nord) a ironisé sur ce *« vent de révolte »* venu de la droite, tout en manifestant son accord sur le fond. L'amendement a donc été adopté, contre l'avis du gouvernement, comme l'a été celui *qui prévoit que, quelle que soit* la durée du plan de redressement, le taux d'intérêt ne peut être supérieur au taux légal. Dans les couloirs, Mme Lebranchu a souligné que cette mesure va *« se retourner contre les surendettés »*, car elle empêche les commissions de surendettement de moduler les taux *« en fonction de la nature du créancier »*.

Plus consensuel, l'article sur le *« reste à vivre »* a été précisé : le montant des remboursements est fixé par référence à la quotité saisissable du salaire. Le revenu plancher sera défini par référence au RMI, qui présente en outre l'avantage d'être *« insaisissable »*, a rappelé Véronique Neiertz (PS), rapporteur de la commission spéciale pour le volet surendettement.

Concernant la prévention des expulsions, les députés ont adopté un article instaurant un délai de deux mois entre l'assignation et l'audience pendant lequel les services sociaux devront être saisis par le biais du préfet. Sur proposition de la commission, la saisine *directe du juge de l'exécution*, supprimée en 1996, a été rétablie. En revanche, un amendement des Verts proposant qu'une offre de relogement – et non pas d'*« hébergement »* – soit systématiquement proposée aux personnes expulsées a été rejeté.

L'amendement visant à instaurer un accès minimum pour tous, gratuit, en eau, énergie et téléphone, est tombé sous le coup de l'article 40 de la Constitution, qui proscrit les propositions parlementaires qui entraînent un alourdissement des charges publiques. Quant à celui qui devait empêcher la vente d'un appartement, construit avant 1948, présentant un risque de saturnisme, il a été retiré. *« C'est peut-être aller trop loin »*, a jugé M. Cacheux.

Cl. Fa. et Ch. G.

OUVERTURE DU TESTAMENT
Dielsdorf, le 30 janvier 1998

PARTICIPANTS :
le juge de district lic.iur. Bleuler et le greffier Schoch

Concernant l'héritage de

Susanne Alice KEMPF
née le 10 mai 1927, de Zurich,
décédée le 24 mars 1997,
ayant habité à Herrenweg, 8107 Buchs
testatrice

Jusqu'à ce jour tous les héritiers légaux ont pu être tirés au clair avec une exception : à ce jour ne sont pas connus des descendants de l'héritier légal Jean Claude von Aesch-Bachot (né le 2 août 1932, de CH-Grossaffoltern/BE, décédé le 2.1.1989).

Selon deux dispositions testamentaires de sa propre main, valables formellement après une première vérification sommaire, la testatrice a chargé son héritage exclusivement de legs. La testatrice n'a pas laissé d'héritiers réservataires, un reste éventuel de l'héritage va aux héritiers légaux.

La recherche des héritiers est suspendue.

Un certificat d'héritier sera établi pour les héritiers légaux si opposition n'est pas formée dans le délai d'un mois à partir de la publication de cet avis en prouvant le droit à la succession selon art. 559 du code civil. En plus les héritiers légaux ont le droit - en prouvant le droit à la succession - de prendre connaissance de la disposition pour cause de décès et du contrat d'hérédité et d'en demander une copie à la chancellerie du tribunal de district susmentionné.

Tribunal du district de Dielsdorf
le greffier : lic.iur. Schoch
Spitalstrasse 7 - CH - 8157 Dielsdorf

OSP

PUBLICATIONS JUDICIAIRES
Office Spécial de Publicité
OSP 136, av. Charles de Gaulle
92523 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex
Tél : 01.46.40.26.07 - Fax : 01.46.40.70.66

Par arrêt de la 11ème Chambre de la Cour d'Appel de PARIS du 6 Mars 1996, Mme Marie-Luce WACQUEZ, dite Camille Marie GALIC, directrice de publication du journal *RIVAROL*, a été condamnée pour contestation de crimes contre l'humanité, à une amende de 15.000 F et à des dommages et intérêts à verser à l'UNADIF et à la FNDIR, à la suite de la parution le 21 Octobre 1994, d'un article intitulé :
REVISIONNISME : RELAXE POUR « GUIONNET ».

هكذا من الأصل

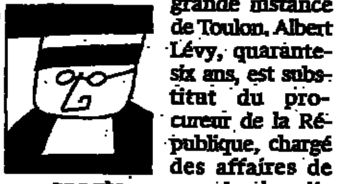
Un magistrat témoigne avoir été informé des risques encourus par Yann Piat dès 1993

Albert Lévy, substitut du procureur de la République, affirme avoir « interpellé » sa hiérarchie

Devant la cour d'assises du Var, lundi 18 mai, le substitut du procureur de la République de Toulon, Albert Lévy, a affirmé avoir été prévenu, dès 1993, que la députée Yann Piat, assassinée le 25 février 1994, *« était susceptible d'être victime d'agissements crapuleux »*. D'autres « renseignements » lui furent apportés en juillet 1995 par Robert Fargette, le frère du « parrain » varois, qui restèrent sans suite.

DRAGUIGNAN
de notre envoyé spécial

Voici un témoin dont le métier est d'accuser. En poste depuis huit ans au parquet du tribunal de grande instance de Toulon, Albert Lévy, quarante-six ans, est substitut du procureur de la République, chargé des affaires de grand banditisme. Lundi 18 mai, aux assises du Var, sa place est singulière. Cité à la demande de la défense (*Le Monde* daté 17-18 mai), ce représentant du ministère public, sous l'autorité de l'avocat général Pierre Cortès, est ici témoin. Il affirme : « [En 1993] *j'avais tenté de tirer la sonnette d'alarme (...). J'ai interpellé ma hiérarchie. Il semblait que Mme Piat était susceptible d'être victime d'agissements crapuleux. On pouvait craindre le pire sans être excessif.* »


PROCÈS

Le substitut Lévy explique que, à cette époque, son lot quotidien était constitué de dossiers d'assassinats, de règlements de comptes, d'incendies criminels et d'attentats en tous genres. *« Il apparaissait clairement qu'il existait des interférences entre le milieu politique local et la pègre »*, dit-il. Ainsi, poursuit-il, la justice toulonnaise, au détour de procédures, apprenait en août 1993, soit six mois avant l'assassinat de Yann Piat, que plusieurs membres du clan de l'ancien « parrain » varois Jean-Louis Fargette étaient, de leur propre aveu, attributaires d'un contrat pour un assassinat sur une « moto » visant « une personnalité hyéroise ». Rien ne se fit. *« La sérénité de certains magistrats confine à la nonchalance »*, synthétise avec délicatesse le substitut Lévy.

Le magistrat rapporte encore qu'il s'entretint, le 13 juillet 1995, avec l'un des frères de Jean-Louis Fargette, Robert, qui lui livra *« des renseignements qui ne demandaient qu'à être exploités »*. L'information fut transmise à ses supérieurs, dont l'avocat général, qui assure l'avoir répercutée au juge d'instruction Thierry Rolland.

Robert Fargette affirmait notamment que *« ceux qui avaient tué son frère* [en mars 1993 en Italie] *étaient ceux qui avaient tué Yann Piat »*. Il citait le nom de Jacky Champourlier, fidèle lieutenant du caïd, qui sera retrouvé, en avril 1996, une balle dans la tête et carbonisé dans le coffre de sa voiture. Champourlier, dès mai 1995, était identifié comme un correspondant de mafieux italiens. Son domicile était situé à deux kilomètres de celui de Yann Piat. *« Il convenait d'asseoir un certain nombre d'investigations afin de les étayer »*, dit le substitut Lévy. Mais il n'y en eut aucune et le juge Rolland n'entendit Robert Fargette que cinq mois plus tard.

LA CIBLE D'UN « CONTRAT »

De même, Albert Lévy rapporte qu'il fut l'objet d'actes d'intimidation, en janvier 1996, trois jours avant le passage en correctionnelle de Jacky Champourlier pour une affaire d'« extorsion d'engagement ». Le 29 février 1996, Max Perletto, « vitrine officielle » d'une famille connue, selon l'accusation, pour être proche d'un autre clan, celui de Francis le Belge, à Marseille, approchait le substitut pour lui proposer « une protection », le sachant la cible d'un « contrat ». *« Trop de sang a coulé dans le Var,* lui expliquait Max Perletto. *Vous pouvez me joindre par Pasotti* [commissaire en charge de l'affaire Piat] *ou par Marchiani* [préfet du Var, proche de Charles Pasqua] ».

Chargé de démêler le sac de noeuds des actes d'intimidation envers le substitut Lévy, le juge d'instruction Tournier obtenait alors du commissaire Pasotti des explications verbales – au téléphone, retranscrites à son insu sur procès-verbal – selon lesquelles l'affaire Piat avait fait l'objet d'une « négociation » entre la famille Perletto, dont l'un des fils, Franck, était alors incarcéré pour un hold-up qui avait fait deux morts. Selon les propos du policier, retranscrits par le juge Tournier, Dominique Vescovali, responsable local du RPR et conseiller politique de Yann Piat, avait joué les intermédiaires entre lui-même et la famille Perletto, qui les mit sur la piste de la « bande du Macama ».

Surpris par l'implication d'un homme politique à ce stade des négociations, le substitut Lévy indique qu'il rédigea aussitôt à l'adresse de son procureur, André Viangali, une note interne en six points datée du 4 mars 1996, dont il affirme qu'elle a dû atterrir également dans les mains du préfet Marchiani. *« Ce n'est pas tant qu'il y eut dénonciation qui surprenait »*, explique le substitut à la barre – *« c'est chose courante chez les truands »* – que *« la façon dont avait été organisée cette dénonciation »*, en mêlant des politiques, *« à l'insu des enquêteurs et du juge d'instruction »*. Ses interrogations, reconnaît le magistrat, restèrent sans réponse.

Puis le commissaire Marc Pasotti s'explique. Ou plutôt, refuse de s'expliquer, s'abritant derrière sa source *« anonyme et fiable »* et la protection *« sacrée »* de ses informateurs. Il repousse les questions portant sur *« la prétendue conversation téléphonique »* avec le juge Tournier et nie avoir procédé à une quelconque *« tractation »* avec la justice concernant Franck Perletto (finalement mis hors de cause par la chambre d'accusation dans son affaire de vol à main armé). Le policier est-il à son aise ? Selon le juge Tournier, le commissaire Pasotti lui avait confessé que Franck Perletto, persuadé, semble-t-il à tort, qu'il avait alors informé la presse, *« avait juré de lui faire avaler une grenade quadrillée »*...

« UNE PEUR TERRORISANTE »

La défense saisit l'occasion au bond. Me Juramy, conseil de Lucien Ferri, envisage de demander le renvoi de l'affaire pour éclaircir *« cette délation opérée dans des conditions inacceptables »*. Me Cardix indique qu'il déposera une plainte contre X pour *« entrave à la saisine et au bon fonctionnement de la justice »*. Au dehors, dans les couloirs du palais, apprend-on, Max Perletto fait savoir aux médias que sa famille n'a jamais participé à une quelconque tractation.

Sur le flou entourant le « renseignement anonyme », le substitut Lévy avait précisé : *« Cela n'enlève rien à la véracité de l'information* [sur la bande du Macama] ». En ajoutant ce commentaire personnel : *« Je pense que les policiers ont eu, à tort, une peur terrorisante de diminuer la responsabilité pénale des accusés s'ils allaient au mobile politique. »*

Jean-Michel Dumay

Les énarques veulent donner à l'avenue Félix-Faure, à Paris, le nom d'Alfred Dreyfus

Un éditorial dans « ENA Mensuel » y est consacré

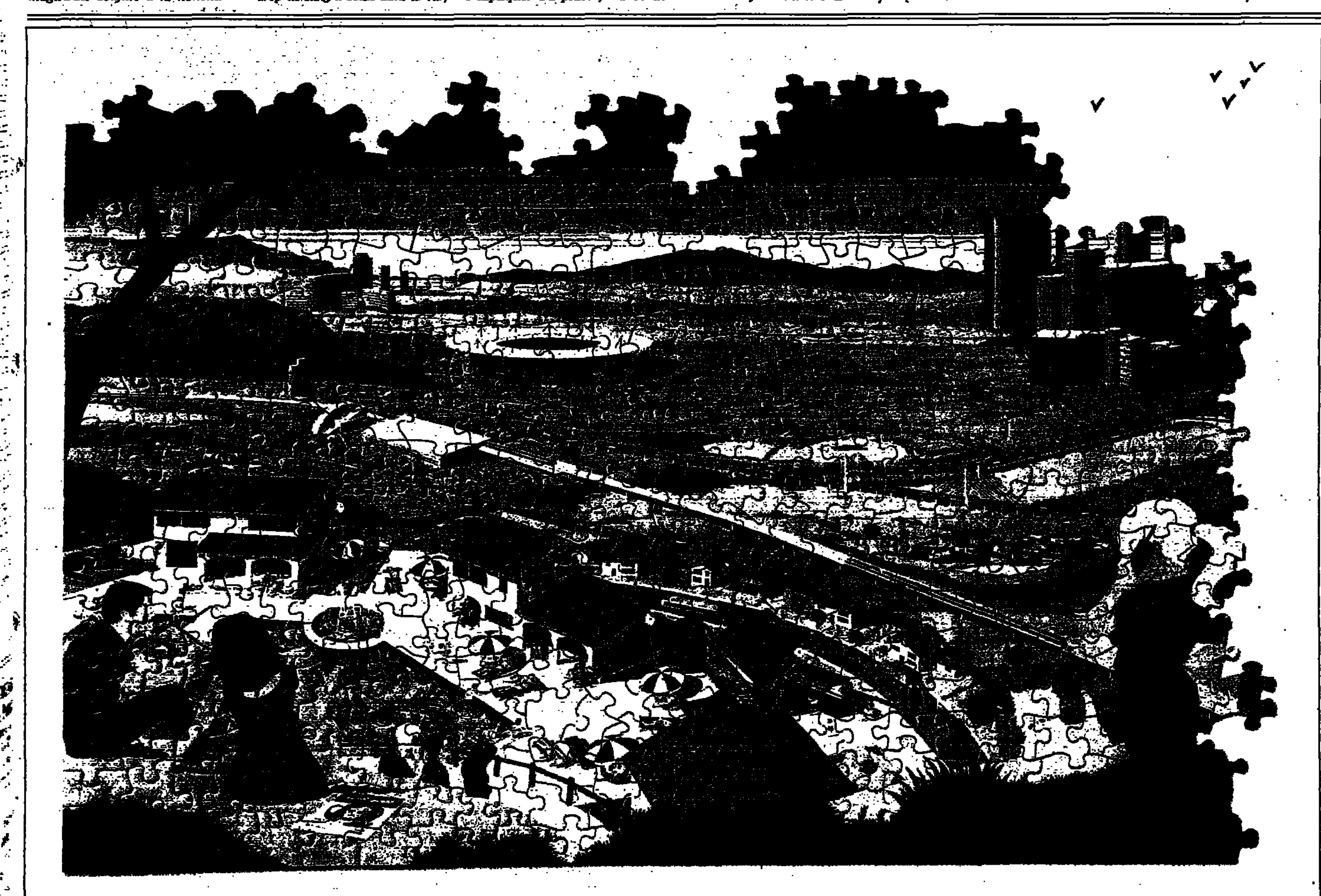
AVEC un léger retard sur les commémorations officielles du centenaire du *J'Accuse*, d'Emile Zola, l'Association des anciens élèves de l'ENA vient de rendre un vigoureux hommage au capitaine Alfred Dreyfus, dans sa très sérieuse publication *ENA Mensuel* du mois de mai. La page d'éditorial, habituellement consacrée à l'énarchie, ne traite cette fois ni de l'*« introuvable énarque »*, ni de l'injuste critique des *« technocrates »*, mais... des *« valeurs parisiennes »* et des *« avenues républicaines »*.

Toujours rédigé par un ancien de l'Ecole, l'éditorial est signé Michel Berthod (Thomas-More, 1969-1971), inspecteur général au ministère de la culture, dont le ton tranche sur l'habituelle réserve de ses condisciples. M. Berthod raconte que *« quelques élus parisiens qui n'appartiennent pas à la majorité de l'Hôtel de Ville (mais y a-t-il encore une majorité à l'Hôtel de Ville ?) ont entrepris une juste croisade pour faire débaptiser la rue Alexis-Carrel... »*, ce médecin dans les théories duquel les nazis puisèrent *« des justifications pseudoscientifiques »*. M. Berthod se demande s'il y a dans la capitale *« d'autres rues mal nommées »*. *« Passons sur la rue Thiers »*, répond-il : *« Comparée à toutes les avenues de France qui honorent le bourreau de la Commune, elle a le mérite de la modestie, outre celui d'omettre avec tact un prénom devenu difficile à porter »*.

Mais, souligne le haut fonctionnaire, *« en cette année où l'on célèbre le centenaire du* J'Accuse, *d'Emile Zola, je m'étonne qu'on ne s'étonne pas qu'une avenue de Paris puisse célébrer la mémoire de Félix Faure »*. Pourquoi cette vindicte contre un président dont les conditions de décès seraient plutôt propres à déclencher les sourires ? *« Voici un président qui, ayant accédé à la magistrature suprême dans le moment précis où l'on déporte Dreyfus à l'île du Diable, est alerté dans les mois qui suivent par plusieurs de ses amis sur les doutes qui pèsent sur le juste déroulement du procès autant que sur la culpabilité du condamné, à qui le ministre de la guerre ne craint pas de transmettre les lettres par lesquelles Dreyfus clame son innocence, et qui pendant quatre ans, ne cache pas son hostilité à la révision. Pendant quatre ans, au prétexte de ses obligations constitutionnelles, Félix Faure se fait, selon le mot de Clemenceau, "le protecteur éminent des faussaires". »*

M. Berthod conclut qu'*« en lieu et place de celui de Félix Faure, un nom s'impose, un seul : Alfred Dreyfus »*. Il estime que le *« prochain »* maire de Paris – comme si un changement était à l'ordre du jour –, *« qu'il soit de droite ou de gauche, s'honorerait d'en faire la proposition à son conseil »*. *« Et si sa proposition était adoptée à l'unanimité, quelle belle occasion la droite aurait-elle saisie de démontrer que les valeurs républicaines défendues voici un siècle par les dreyfusards ne sont plus aujourd'hui le monopole de la gauche ! »*, conclut-il, faisant allusion aux malheureux propos de Lionel Jospin, qui avait soutenu, à l'Assemblée nationale, que la droite aurait été antidreyfusarde, et qui, contredit par les historiens, avait ensuite présenté ses *« regrets »* à l'opposition.

Rafaële Rivais



En 1853, une entreprise a été créée pour distribuer une eau plus pure. Elle s'est appelée la Compagnie Générale des Eaux. Elle a grandi pour vous apporter beaucoup d'autres services essentiels: la propreté, l'énergie, les transports, la construction et l'immobilier, **la communication et les télécommunications. Et chaque jour elle imagine de nouveaux services qui amélioreront la qualité de votre vie quotidienne. Pour refléter cette évolution elle change de nom.**

Horaires et salaires des enseignants français dans la moyenne européenne

Le ministère de l'éducation nationale a procédé à une étude comparative sur le temps de travail et les salaires de 4,5 millions de professeurs dans les pays de l'Union européenne. Les Français ne sont ni privilégiés ni défavorisés

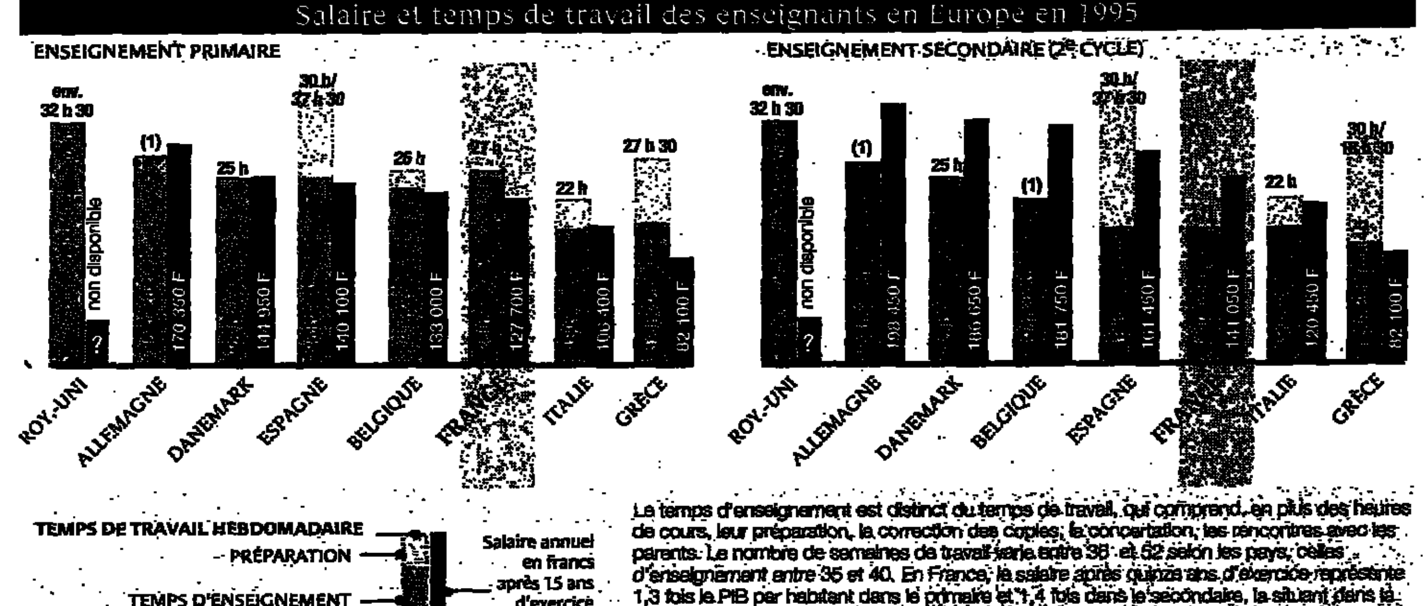
Alors que le projet de réforme des lycées prévoit une modification de la durée du travail des professeurs, une étude du ministère de l'éducation nationale rappelle que certains pays d'Europe comptabilisent dans le temps de travail officiel des enseignants un temps pour la concertation et le dialogue avec les élèves et les familles. Comparatif, ce travail indique que les enseignants français se situent dans la moyenne européenne pour les salaires et le temps de travail. En France, on estime qu'une heure de cours correspond à une préparation, correction, concertation, etc. A l'école élémentaire, les enseignants français ont une durée de travail plus longue que la moyenne européenne mais bénéficient d'une bonne progression de salaire. Dans le second degré, les professeurs travaillent moins longtemps que nombre de leurs collègues européens pour un salaire comparable.

IL FAIT BON enseigner dans certains pays d'Europe et moins dans d'autres, car le temps de travail et les salaires des 4,5 millions d'enseignants de l'Union européenne y varient considérablement. Dans une note non publiée, datée du 19 mars, le ministère de l'éducation nationale s'est livré à une étude comparative fort instructive, fondée sur les chiffres de l'OCDE et de la Communauté européenne. Réalisée par la délégation aux relations internationales et à la coopération, elle arrive à l'heure où le projet de réforme des lycées envisage une modification du temps de travail des enseignants.

Une distinction sépare d'emblée deux groupes de pays : l'un majoritaire, où seul le temps d'enseignement est fixé, comme la France, la Belgique, l'Allemagne, l'Irlande et le Luxembourg, et ceux où le contrat de travail prévoit explicitement le temps dévolu à des activités telles que la préparation des cours, la correction des copies, la formation continue, les rencontres avec les parents et les élèves et les réunions de concertation, qui incombent aux enseignants de tous les pays.

Dans ce second groupe plus réglementé, se trouvent la Grèce, l'Espagne, l'Italie et les Pays-Bas, avec des proportions variables pour les activités effectuées hors du temps de classe, soit 33 % à 40 % pour l'enseignement primaire et entre 40 % et 50 % pour l'enseignement secondaire, dans le cas de l'Espagne et de l'Autriche. En Angleterre, au pays de Galles et en Irlande du Nord, la répartition entre les heures d'enseignement et les autres activités relève du chef d'établissement.

En France, où l'on ne compte que le temps d'enseignement, en particulier dans le secondaire, on estime qu'à une heure de cours correspond une heure de préparation, correction, concertation, etc.



Soit 36 heures pour 18 heures réglementaires d'enseignement par semaine pour les certifiés (les agrégés effectuant 15 heures de présence hebdomadaire devant les élèves). A l'école primaire, sur une semaine de 27 heures, 26 heures sont consacrées à la classe proprement dite et une aux réunions pédagogiques entre les maîtres.

127 700 FRANCS PAR AN

A l'école primaire encore, la France est l'un des pays où le temps d'enseignement est le plus long pour les maîtres : 910 heures par an, contre 656 heures en Grèce, 750 heures au Danemark ou 748 heures en Italie. En revanche, le Danemark (1 680 heures), les Pays-Bas (1 520 heures) et l'Espagne (1 537 heures) atteignent des records en ce qui concerne le temps de travail. Dans ces deux derniers pays, la semaine de travail comporte 37 ou 38 heures. Leurs instituteurs sont-ils mieux payés pour autant ? Leur salaire, calculé en francs français, n'est pas le plus élevé d'Europe. Après quinze ans de métier, les enseignants néerlandais du primaire gagnent 138 900 francs annuels, les Espagnols 140 100 francs et les Danois 144 950 francs. Ils restent moins payés que les Allemands qui perçoivent 170 350 francs annuels, ou les Irlandais (167 350 francs annuels), mais dépassent tous les autres pays, dont la France, où les instituteurs touchent en moyenne 127 700 francs par an après quinze ans de carrière.

Au bout du compte, les instituteurs français ne sont cependant pas les plus mal lotis, car ils connaissent une forte progression de salaire – 87 % – entre le début et la fin de carrière, se plaçant ainsi, à la veille du départ à la retraite, en cinquième position parmi la quinzaine de pays concernés par l'étude. En fin comme en début de carrière, les enseignants du primaire allemands sont les mieux payés d'Europe, avec un salaire de départ de 134 000 francs annuels, loin devant les Espagnols qui démarrent à 119 450 francs par an. Les Français commencent quant à eux modestement, à 94 550 francs. En Autriche, un record, le salaire double entre un instituteur débutant et un instituteur confirmé. Au lycée, dans ce pays, l'écart est plus grand encore, puisqu'on constate 120 % de différence entre le salaire de début et celui de fin de carrière.

CORRECTION DES COPIES

Dans le secondaire, le temps de cours chute et le salaire augmente. Ce phénomène s'explique par un temps de préparation des cours et de correction des copies de plus en plus lourd à mesure que l'on avance dans le cursus des études. On constate partout une diminution du temps d'enseignement *« sauf au Danemark, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni »*, qui sont aussi des pays où le temps de classe est distinct du temps de travail. Ainsi les enseignants danois ont-ils, au lycée, un temps de travail obligatoire annuel de 1 680 heures dont 750 heures d'enseignement contre, par exemple, 630 heures annuelles en France ou 612 heures en Italie.

Néanmoins, le temps d'enseignement des professeurs du second degré reste très variable d'un pays à l'autre. Sur une base hebdomadaire, il va de 27 ou 28 heures au maximum en Allemagne, à 18 heures en France, en Espagne et en Italie, et même 15 h 45 en Grèce. Dans quatre pays – Allemagne, Grèce, Italie et Portugal –, le temps d'enseignement diminue en fin de carrière, à tel point qu'au Portugal *« un enseignant du second degré en fin de carrière enseigne 40 % de temps en moins qu'un jeune collègue »*, comme le souligne la synthèse du ministère. Plus encore que le temps d'enseignement, les salaires fluctuent fortement selon les pays, mais augmentent à mesure que l'on avance dans les études. Presque tous les pays paient mieux leurs enseignants du second degré que ceux du primaire, à l'exception de la Grèce, du Portugal et du Royaume-Uni, qui les rémunèrent de la même façon. *Pour les enseignants de lycée, en* fin de carrière, le salaire annuel va de 235 650 francs en Autriche à 103 500 francs en Grèce. Sur treize pays considérés (les données n'étant pas disponibles pour tous), la France arrive en septième position, avec un salaire annuel de 141 050 francs par mois. Il faudrait toutefois majorer ce chiffre si l'on ne tenait pas compte des seuls certifiés, mais aussi des agrégés.

Béatrice Gurrey

Les Allemands sont les mieux lotis en matière de formation

COMMENT sont formés les futurs enseignants dans les pays de l'Union européenne ? *Alors que cette profession emploie 2,6 % de la* population active de la communauté – 2,8 % en France mais 1,9 % en Allemagne –, la comparaison vaut d'être établie depuis que des équivalences permettent à un instituteur ou à un professeur, *reconnu apte dans son pays, d'exercer* dans un autre.

En apparence, les différences ne sont guère fondamentales. Après les études secondaires – l'équivalent du lycée –, la durée varie entre trois et quatre ans pour le secteur primaire, s'allonge parfois pour le premier cycle du secondaire – les collèges – jusqu'à atteindre quatre à six ans pour le second cycle – les lycées – en fonction de la discipline et des spécialités enseignées.

Chaque pays, en revanche, opère une distinction entre les études universitaires générales et *la formation dispensée dans des centres ou des* écoles spécialisées. La France est ainsi un des rares pays à demander à ses futurs enseignants *d'acquérir une formation générale au niveau de* la licence, à bac + 3, avant d'intégrer un institut préparatoire aux carrières de l'enseignement (IUFM). Dans la plupart des autres pays, les futurs instituteurs et professeurs sont accueillis, *après l'équivalent du baccalauréat, dans des* écoles de formation ou des départements spécifiques des universités.

THÉORIES ET PRATIQUES

A l'exception de l'Angleterre, du Danemark et des Pays-Bas, le statut des enseignants est lié au niveau de diplôme atteint : plus il est élevé, moindre est la charge d'enseignement. Offrant les meilleures garanties de statut et de salaire *(voir notre graphique)*, l'Allemagne est aussi la plus exigeante sur le niveau d'études. Variable selon les Länder, la formation de base, identique *pour le primaire et le premier cycle, atteint* entre trois et quatre années – près de cinq ans pour le second cycle –, auxquelles s'ajoute une *période de dix-huit à vingt-quatre mois de séminaires pédagogiques* théorique et pratiques.

Peu de pays ont rendu la formation continue obligatoire, comme la Finlande, la Suède pour des périodes de trois à cinq jours par an ou la *Grèce tous les cinq ou six ans.* L'Ecosse propose même cinquante heures durant l'année scolaire et cinq jours en dehors. Ailleurs, elle s'effectue sur la base du volontariat, généralement intégrée sur le temps de travail, en dehors des périodes d'enseignement. En France, elle représente ainsi 1,2 % des absences des enseignants, notait récemment le rapport du recteur Daniel Bloch. Mais, avec une moyenne de 3,5 jours par an, seul un tiers des demandes a été satisfait alors que les crédits alloués ont été réduits des deux tiers entre 1992 et 1996.

Michel Delberghe

DÉPÊCHES

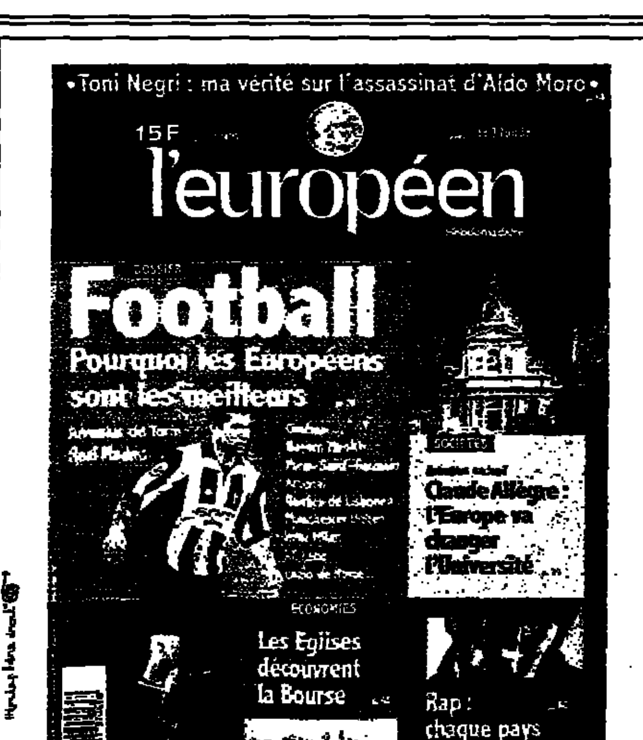
■ **CORSE : la chambre d'agriculture de Haute-Corse** a décidé de saisir l'Union européenne, lundi 18 mai, en assemblée générale, *« pour que soit constituée une mission d'enquête externe »* après la mise en examen, dimanche, à Ajaccio, du président de la chambre régionale d'agriculture Michel Valentini et son épouse (*Le Monde* du 19 mai). Cette mission d'enquête serait *« chargée d'examiner les conditions dans lesquelles les dispositifs d'allègement de la dette agricole corse ont été mis en œuvre, les effets qu'ils ont produits et le rôle joué par chacun des protagonistes, à savoir les exploitants agricoles, la banque et l'Etat »*, précise la délibération de l'assemblée générale.

■ **JUSTICE : les dossiers des dix Maghrébins** qui observent une grève de la faim depuis trente-neuf jours à Lyon, pour protester contre le système de la *« double peine »* seront examinés au cas par cas, a indiqué lundi 18 mai, la ministre de la Justice, Elisabeth Guigou. *« L'examen des dossiers sera individuel. Il ne peut pas y avoir de solution collective »*, a déclaré Mme Guigou, estimant que le principe de la double peine, une condamnation assortie d'une interdiction du territoire, ne pouvait être remis en cause. Les grévistes, dont trois ont été hospitalisés en fin de semaine dernière, ont décidé de poursuivre leur mouvement.

■ **Les prélèvements de salive** auprès de cinquante-quatre femmes, effectués dans le cadre d'une enquête sur le meurtre d'un nouveau-né à Quetigny, à côté de Dijon, ont pris fin, lundi 18 mai. Toutes les femmes convoquées avaient accepté de venir. Elles habitent à proximité de la déchetterie où le corps d'un nouveau-né avait été découvert dans un sac-poubelle, en mars 1997. Les tests effectués par le laboratoire de police de Lyon, porteront sur les ressemblances éventuelles entre la « signature » génétique de l'ADN des personnes ayant donné leur salive et celle du nouveau-né, sur le corps duquel les enquêteurs avaient procédé à des prélèvements. Le résultat ne sera pas connu avant l'automne, selon la gendarmerie en charge de l'opération de prélèvement.

■ **ÉDUCATION : le nombre et la répartition académiques des postes** offerts au concours de professeur des écoles (*Le Monde* du 16 mai) a été publié au *Journal officiel* du 17 mai, soit seulement trois jours avant la date de l'examen. Alors que le nombre d'emplois proposés était en baisse depuis trois ans, le concours externe 1998 offre 8 900 postes (contre 8 500 en 1997) dont 1 045 dans l'académie de Versailles et 970 dans celle de Créteil. Les départements d'outre-mer sont bien dotés avec 160 postes pour La Réunion, 105 pour la Guadeloupe et 91 pour la Martinique.

■ **TABAC : le secrétariat d'Etat à la Santé** a annoncé, lundi 18 mai, qu'*« une plainte a été déposée auprès du Procureur de la République »* à la suite du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales mettant en cause la gestion du comité national contre le tabagisme (CNCT) et de son ancien directeur (*Le Monde* du 19 mai). *« Dans l'attente d'une clarification du fonctionnement de cette association, le versement de la subvention pour l'année 1998 a été suspendu »*, a précisé le secrétariat d'Etat.



Cette semaine :

FOOTBALL :
Pourquoi les Européens sont-ils les meilleurs ?
Ils ont inventé, organisé, exporté le plus populaire des sports.
Aujourd'hui, l'Europe produit et attire les joueurs les plus talentueux du monde, ses clubs sont les plus riches.
Et les règlements communautaires bouleversent le sport.

■ UNIVERSITÉ
Pourquoi nos facultés et nos écoles doivent s'adapter à l'Europe ?
Un entretien exclusif avec Claude Allègre

■ HISTOIRE :
Toni Negri : ma vérité sur l'assassinat d'Aldo Moro

■ RAP :
A chaque pays sa culture.
Mais MC Solaar réussit partout.



Chaque mercredi. 15F.

هكذا من الأصل



VIVENDI

CREER CE QUI VOUS CHANGE LA VIE.

www.vivendi.com

هكذا من الأصل

14 LES AVENTURES DE MAI

DIMANCHE 19 MAI 1968

Connaissez-vous la cave aux aveux spontanés ?

par Patrick Rambaud

IMPATIENT, le député Jurieu marchait en rond. Sa femme était au téléphone depuis une éternité ; en robe de chambre à fleurs, jambes croisées, elle balançait une mule à pompon au bout du pied.

– Arrête tes parlotes !

– Mais c'est Solange Portallier, dit madame Jurieu en cachant le récepteur de sa main.

– *M'en fous ! J'attends des appels autrement* importants.

Madame Jurieu venait de découvrir la nouvelle brouille entre le professeur et son démon de fils. Roland avait exagéré, cette fois, transformant l'appartement du boulevard Haussmann en annexe de la Sorbonne ; elle se lamentait au récit de madame Portallier.

– Et ces voyous ont volé dans tes penderies ?

– Assez ! glapit le député dont l'énervement augmentait.

Il coupa la communication, la main plaquée sur le *bec du téléphone.*

– Tu deviens fou ! hurla madame Jurieu.

– *Cervelle de serin ! Tu ne comprends pas ce qui se* passe ?

– La grève, oui, ça je comprends, merci !

– Pire : un complot mené de l'étranger ! Le premier ministre l'a expliqué à la Chambre, et il sait ce qu'il dit, lui, alors, le fils Portallier, là-dedans, ce benêt, ce manipulé, s'il va en prison, il l'aura mérité ! Que son père ne compte pas sur moi pour l'en tirer !

– Les Portallier sont nos amis, biquet...

– Ne m'appelle pas *biquet* ! L'heure est grave !

Les nouvelles du matin, à la radio, l'avaient alarmé. *Pas de trains, pas de métros, pas d'autobus, pas* d'avions. On attendait la décision des banques, des pompistes, de la Poste ; on alertait les ménagères de probables coupures de gaz et d'électricité ; le franc dégringolait, les valeurs françaises flanchaient, le drapeau rouge était planté sur plus de deux cents usines. Jurieu bouillonnait. D'un doigt tremblant d'exaspération, il composa un numéro sur le cadran du téléphone enfin libre. Madame Jurieu s'en allait vers le salon en soupirant et, pour se calmer, *elle alluma la télévision* où le programme du dimanche matin n'avait rien de folichon ; *Le Jour du Seigneur* succédait à *Présence protestante*. Elle n'écouta même pas la discussion que son mari tenait au téléphone, elle le vit raccrocher, ouvrir le placard du vestibule et enfiler sa veste.

– Tu sors ?

– Comme tu vois.

– Avant le déjeuner ?

– *Déjeune sans moi.* Réunion extraordinaire.

Il inspirait profondément pour retrouver sa maîtrise légendaire et sortit aussitôt. Madame Jurieu, nonchalante, alla fermer derrière lui les verrous de la porte palière, puis elle retourna s'enfoncer dans le canapé en cuir mou. C'était décidé, elle passerait la journée en robe de chambre. S'il partait chez ses compagnons, le député *en aurait pour la journée.* Elle songeait bien à visiter une autre fois la Sorbonne, parce que ces étudiants étaient *plus excitants que son mari, mais la flemme l'emporta.* Elle se servit un scotch pur.

Au moment où madame Jurieu s'interrogeait sur la vacuité des dimanches et de sa vie personnelle, sans trouver de remède, son mari le député se présentait au 5 rue de Solférino, un immeuble Second Empire de trois étages, avec balcons en fer forgé et deux caméras au-dessus de la porte. Après la Libération, de Gaulle y avait posé les bureaux de son parti, le RPF, puis les locaux *avaient été occupés par le SAC, Service d'action civique* qui assurait l'ordre des meetings, secondait la police et servait à des opérations occultes à la limite des lois et de l'honnêteté. Depuis le 8 mai, date de leur invention, on y logeait les CDR, Comités de défense de la République inspirés par les troubles pour soutenir les gaullistes et leur régime, une idée de Jacques Foccart, le conseiller très écouté du Général : il envoyait ses directives sans quitter l'Elysée.

*On connaissait Jurieu, l'un des premiers adhé*rents. Il entra. A l'intérieur, des treillages métalliques protégeaient des fenêtres dont les volets avaient été blindés. Les hommes de main avaient entassé des matraques, des casques, des grenades lacrymogènes. Ils avaient rôdé au Quartier latin pendant les émeutes, et ils enlevaient des étudiants dans leur fausse ambulance pour les cuisiner ici, au sous-sol, dans *« la cave des aveux spontanés »*, en souhaitant qu'ils verdissent de peur avant de les livrer à la DST. Jurieu appréciait peu cette faune ramassée n'importe où, anciens de l'Indochine ou de l'OAS, militants de la police, extrémistes zélés. Il y avait même une bande de Hongrois viscéralement anti-communistes. Quand le calme sera revenu, on s'en débarrassera, avait-on promis à Jurieu, et les CDR, au grand jour, prendront une tournure respectable. *Dans le hall,* derrière la table de la réception, un légionnaire franquiste qui avait combattu auprès des nazis, dans la Division *Azul*, jouait avec un casse-tête.

> *Les hommes de main avaient entassé des matraques, des casques, des grenades lacrymogènes. Ils avaient rôdé au Quartier latin (...) et ils enlevaient des étudiants dans leur fausse ambulance pour les cuisiner*

– M. Thévenon espère à vous en l'imprimérie, dit-il dans son français hispanisé.

Et Jurieu retrouva le député Thévenon à l'étage ; il relisait un tract fraîchement tiré qui sentait l'encre :

– Lis-moi ça, Jurieu ! Nous devons regrouper les sympathisants et les indécis, il est temps.

– Et nous opposer à l'anarchie. Nous sommes réunis pour ça, non ? *Attends, je lis.*

ALERTE !

Françaises, Français,

Une entreprise de subversion menace la France. Une minorité va tenter d'imposer sa loi. Aujourd'hui chacun est face à son devoir. Chacun de vous, homme, femme, jeune ou moins jeune doit dans son milieu faire prévaloir la voix de la raison. Chacun de vous doit se préparer à *défendre son bien le plus précieux : la liberté.*

Nous sommes là pour vous aider. Manifestez votre volonté.

Rejoignez les Comités de défense de la République.

Secrétariat permanence

5 rue de Solférino, Paris-7e

ALORS, il suffit que de Gaulle tourne le dos et c'est le bordel ! Messieurs, la récréation est terminée.

Le Général avait une voix courroucée ; *sous la table Louis XV* de son bureau, il ne pouvait s'empêcher de remuer une jambe pour passer sa nervosité et sa colère. Le premier ministre était assis en face de lui, comme écrasé dans un fauteuil bas, et derrière, sur des chaises Empire en bois doré, les ministres de l'intérieur, de l'information et des armées *s'efforçaient* de disparaître dans la grande tapisserie des Gobelins qui figurait un épisode de don *Quichotte. Le préfet de police avait également été* convoqué pour donner un avis technique. De Gaulle tourna la tête vers le grave Christian Fouchet :

– Monsieur le ministre de l'intérieur, auriez-vous à m'apprendre des choses que j'ignore ?

– Pas vraiment, mon général, sinon que nous devons protéger les centres régionaux de la SNCF...

– Protégez, protégez, disait le Général en manipulant ses lunettes.

– Ce qui risque de dégarnir la capitale...

– La pagaille a assez duré ! trancha le Général. Ce n'est *pas tolérable et cela doit cesser. Pour l'ORTF, Monsieur* le ministre de l'information, vous mettez les trublions à la porte et puis voilà.



IMPRESSION DE MAI
Claude Dityvon

– En ce qui concerne la radio et la télévision, intervint Georges Pompidou, très calme, nous avons pris des mesures pour assurer un service minimum...

– Minimum, reprit le Général avec dédain. Messieurs, j'ai pris mes décisions. On évacue l'Odéon et la Sorbonne.

– La Sorbonne ? s'inquiétait Georges Pompidou. Il y aura des morts, mon Général.

– Et nos forces de l'ordre sont traumatisées, ajoutait le ministre de l'intérieur.

– D'où sortez-vous ce mot tarabiscoté, Fouchet ?

– Ils sont démoralisés.

– Donnez-leur de la gnole !

– Si on envoie la police à la Sorbonne, insistait Georges Pompidou, tout va recommencer.

– Monsieur le préfet de police ? demanda le Général en se tournant vers Maurice Grimaud, qui répondit :

– Nous allons manquer d'effectifs pour ce type d'opération, monsieur le président. Déjà, nous devons employer un grand nombre d'hommes pour garantir les principaux services publics...

– L'Odéon peut-être, concéda Georges Pompidou pour apaiser de Gaulle.

– Eh bien commencez par l'Odéon, mais tout de suite ! Merci, Messieurs.

De Gaulle se leva pour congédier ses ministres et Pompidou en profita pour lui suggérer :

– Si vous prononciez ce soir votre allocution...

– Vous n'y pensez pas ! Nous avons fixé la date du 24 mai, ce sera ce jour-là et pas un autre, et j'annoncerai le référendum sur la participation.

Devant la porte du bureau, le Général dit encore :

– La réforme, oui ; la chienlit, non. Vous répéterez cette formule aux moustiques de la presse qui vous attendent en bas du perron.

LE cuisinier de la Sorbonne se désolait. Tout à l'heure, une coopérative bretonne avait offert aux étudiants un camion de dix mille poulets, et qu'avaient décidé les Comités ? De distribuer ces poulets dans les bidonvilles. Qui paierait le ravitaillement, si on refusait les dons ? Le cuisinier en avait souvent été de sa poche ; il se demandait s'il n'allait pas déserter les fourneaux et oublier la Révolution. Il regarda son camion filer rue des Ecoles. Marco et Portallier étaient montés à côté du chauffeur bénévole pour, avaient-ils expliqué, surveiller la juste répartition des volailles, mais ils guidèrent le chargement à Billancourt : les poulets deviendraient un lien supplémentaire entre les grévistes de Renault et les occupants de l'Université. Quand ils débouchèrent place Jules-Guesde, c'était la foire et un sacré raffut. Sur un podium, un prestidigitateur faisait disparaître des foulards sous les applaudissements joyeux de la foule. Partout des drapeaux rouges, aux fenêtres, sur les arbres, aux murailles de l'usine, et une large banderole pour revendiquer : « Quarante heures, pas plus ! Mille francs par mois, pas moins ! » Ils avancèrent au klaxon entre les badauds jusqu'à l'une des grilles principales fermée par des chaînes. Au loin, Portallier reconnut Jean Ferrat qui prenait le micro, avant de chanter, pour exalter les camarades : « Je manifeste pour ceux qui reçoivent des coups de pied au cul ! »

Les deux étudiants descendirent à la hauteur du piquet de grève, qui tapait la belote sur des caisses retournées. Ils affrontèrent le regard méfiant d'un grand ouvrier en vareuse qu'ils ignoraient être un permanent de la CGT.

– On vous apporte des poulets, tout ce camion, dirent-ils, pour afficher notre solidarité avec les travailleurs de la Régie.


Place Saint-Michel
Mi-mai [illegible]

– Des poulets ? On aurait préféré des nanas dit le cégétiste Lantier en souriant.

– Demain on vous livre un camion d'étudiantes, répondit Marco du tac au tac.

On ouvrit le camion, et, avec les gens venus à la fête, une chaîne se forma pour passer les poulets dans l'usine, un par un à travers les barreaux, comme on faisait la chaîne au Quartier latin pour monter des pavés en barricade. Cela dura longtemps ; on en profitait pour causer.

– J'ai été à la Sorbonne, disait un gréviste, j'ai pas pu en placer une !

– Tout le monde avait envie de prendre la parole.

– Non, on n'est pas pareils.

– Nous voulons la même chose !

– On dit que de Gaulle doit s'en aller, dit Lantier, et on ira jusqu'au bout.

– Si la CGT vous le permet, risque Marco.

– Tu lui veux quoi, à la CGT ? reprit Lantier en attrapant un poulet qu'il lança comme un ballon à son voisin.

– Elle a été dépassée par le mouvement de la base.

– Non, elle le conduit.

– Elle veut aider les communistes à parvenir au pouvoir par des élections, et pour ça, s'allier avec les partis nullards de la gauche traditionnelle !

– Et après ? demandait Lantier. Qui a défilé le 1er mai ? La CGT et le Parti. Pour crier quoi ? Gouvernement populaire.

– Avec qui ? Mitterrand ?

– Pas question. Tu rigoles ?

– Mendès France ?

– Pourrait faire la transition...

Là-bas, sur la place, tandis que les poulets volaient de main en main, Isabelle Aubret chantait « Que c'est beau, c'est beau, la vie... ».

(à suivre)

DES JOURS AUX NUITS

DIMANCHE 19 MAI

■ 10 h 30 : M. Pompidou reçoit à l'hôtel Matignon Georges Gorse, ministre de l'information, et Jacques Bernard-Dupont, directeur général de l'ORTF.

■ 12 heures : le général de Gaulle reçoit à l'Elysée Pierre Messmer, ministre des armées. A la même heure, à Cannes, Robert Favre-Le Bret, délégué général, annonce que *« les circonstances ne permettant pas d'assurer les projections dans des conditions normales »*, le 21e Festival du cinéma est clos.

■ 12 h 15 : après un bref entretien avec le premier ministre, le général de Gaulle préside un conseil restreint consacré au maintien de l'ordre. En quittant l'Elysée, vers 13 heures, Georges Pompidou confie aux journalistes la formule du général : *« La réforme, oui, la chienlit, non. »*

■ Sans que les centrales syndicales aient lancé de mot d'ordre, tous les transports publics, ferrés ou aériens, sont paralysés. La grève est générale aux PTT, ainsi qu'à EDF-GDF, mais sans coupure de courant.

■ Dans l'après-midi, des artistes, dont les chanteurs Jean Ferrat, Leny Escudero et Isabelle Aubret, donnent un spectacle devant l'usine Renault de Boulogne-Billancourt.

■ En fin d'après-midi, le général de Gaulle reçoit successivement Georges Pompidou (17 h 30), Michel Debré (18 h 30), et André Malraux (19 heures).

■ Dans la soirée, la présidence de la République [illegible]

[illegible]

Réalisation : documentation du Monde

PASSÉ-PRÉSENT

Mario Beunat
La grève et la porte

Michel Braudeau

EN 1968, la télévision en France vivait au Moyen Age. Il n'y avait que deux chaînes, la Une en noir et blanc, la Deux en couleurs, douze heures par semaine. Il n'y avait pas de publicité, celle-ci ne sera autorisée que par la Chambre *« introuvable »* de juin 68, ô ironie des lendemains de fêtes. Pas de sexe, évidemment, encore moins, à une époque où l'on peut interdire le film *La Religieuse* de Jacques Rivette comme blasphématoire. Dans cette forteresse lugubre, on est très loin d'avoir fait la révolution. Les ministres se conduisent en châtelains, intervenant quand bon leur semble et choisissant leur interlocuteur. La télévision française est un instrument du pouvoir gaulliste, « la voix de la France », qui dit ce que le pouvoir entend faire savoir, en l'agrémentant de quelques variétés et de films convenables. Quand le moi de mai explose dans la capitale, la Radio-télévision française ne peut pas échapper au tumulte. Certains journalistes le paieront très cher.


D.R.
Mario Beunat, en reportage sur le Tour de France, ou avec Brigitte Bardot, à l'occasion de la sortie de « Vie privée », de Louis Malle (1962).

Mario Beunat a quarante-deux ans en 68. Ancien « speaker reporter » à la radio publique, il est entré en 1959 à la RTF à la suite de Pierre Sabbagh. A Cognacq-Jay, il est journaliste pigiste permanent, selon l'appellation de l'époque, puis journaliste. Il est polyvalent, s'occupe des sports aussi bien que du reste, le cinéma entre autres. Il est même présentateur du journal, à 13 heures et 20 heures.

Le 3 mai, Alain Peyrefitte, ministre de l'éducation nationale intervient à la télévision, en compagnie d'Yves Mourousi, dont c'était la première apparition à l'écran, parce qu'ils se connaissaient et que Peyrefitte se sentait en confiance avec lui. Le 11 mai, le magazine « Panorama » prévoit de retracer les récents mouvements étudiants, avec des interviews des étudiants et du préfet de police. Il est interdit sur ordre d'Alain Peyrefitte, et du ministre de l'information, Georges Gorse.

« Ça a provoqué quelques réactions. Le lendemain, on a présenté une version tronquée de la séquence interdite. Une version totalement déséquilibrée. La parole est donnée à un professeur communiste de Nanterre, nettement hostile aux manifestants, une déclaration de M. Lichnerowitz, professeur au Collège de France, est ajoutée à l'émission. Elle est vieille de six jours et n'a plus de rapports avec la situation présente. M. Lichnerowitz proteste, refuse qu'on utilise ses propos. En vain. Et pour ajouter un document plus frais, on interroge le doyen Vedel, de la faculté de droit... Le 13 mai, il y a une manifestation de la République à Denfert. On a fait un reportage muet, sans ambiance, même pas en ouverture du journal. Et, pour faire « contrepoids », on diffuse un autre reportage, de même longueur, sur une manifestation du mouvement Occident à l'Etoile. Le présentateur de ce jour-là a reçu une note du président Jean-Louis Guillaud indiquant le nombre des manifestants de gauche, 171 000, ce qui a fait rire tout le monde : comment cette précision de 171 000 ? Ça n'existe pas. Le principe de la grève générale est en route. Le 17 mai aux Buttes-Chaumont, elle est votée. » Nombre de journalistes décident de maintenir le journal sous leur responsabilité, sans en référer à la direction.

Il n'y a pas de représentation syndicale des journalistes dans ce qui est, depuis 1964, l'ORTF. Réunis en assemblée générale, ceux-ci élisent le 20 mai un comité de dix membres, dont fait partie Mario Beunat, en compagnie de François de Closets, Brigitte Friang, Frédéric Pottecher, Emmanuel de la Taille entre autres. *« On a essayé de trouver une voie étroite entre le ministère et l'Intersyndicale dont nous n'avions pas signé la plate-forme. Tout ce qu'on a obtenu, c'est que les interventions des ministres soient faites en dehors du journal télévisé et que les débats parlementaires sur la motion de censure soient retransmis. C'était la première fois. Les journaux télévisés étaient sous le contrôle du SLI, le Service des liaisons interministérielles, à qui le rédacteur en chef devait soumettre chaque jour le contenu du journal. Voyez qu'on est revenus de loin ! »*

Après l'intervention du Général annonçant le référendum, le 24, les journalistes veulent recueillir les réactions des divers dirigeants syndicaux. C'est interdit, puis autorisé, vers minuit. Trop tard. Le lendemain, c'est interdit à 13 heures, le soir aussi. *« Là, on se trouve discrédités. A la radio, les choses se passaient mieux. Les journalistes étaient syndiqués et ont conservé le contrôle éditorial de leur journal jusqu'au milieu du mois de juin, complètement indépendant. A la télé, c'était l'écran noir ou la mire avec le journal de la radio qui passait sur la mire. »*

L'Intersyndicale décide de reprendre le travail au bout de quelques jours, voyant que les négociations n'aboutissent pas. *« Nous, les journalistes, on n'a pas voulu. Ça a été une erreur monumentale. On était devenus vulnérables. »* Quand les journalistes reviennent à l'ORTF, le directeur, Jean-Louis Guillaud, leur dit de rentrer chez eux. Un comité d'action civique de journalistes bien-pensants a établi des listes noires des petits camarades *« rouges »*. Au début du mois d'août, quatre-vingts journalistes, radio et télévision, sont licenciés. Tous les membres du comité des Dix en font partie.

Pendant quelque temps, Mario Beunat travaille en free-lance pour les actualités Pathé, ou Gaumont, écrit des articles. *« Mais lorsqu'en 1974 Giscard décide d'éclater l'ORTF en sept sociétés, TF 1, Antenne 2, FR 3, Radio-France, la SFP, l'INA, Télédiffusion de France, il y a eu de nouvelles grèves et quelques centaines de licenciements. Le marché du travail a été complètement submergé dans mon créneau. Alors j'ai émigré au Canada, où j'ai travaillé trois ans avec le directeur de l'information. Puis en Jordanie, trois ans aussi où je présentais le journal télévisé en français. »* Avec l'arrivée de la gauche, il retrouve un poste régional à FR 3.

« En 68, on croyait que de Gaulle allait comprendre. On n'était pas du tout politisés. Il y avait des gaullistes parmi nous. On voulait simplement ne pas être le reflet du gouvernement, rendre compte de l'information de manière impartiale, comme c'est à peu près le cas maintenant. A l'époque, on a espéré. Gorse ne voulait pas négocier en fait, il jouait sur l'épuisement du mouvement. Comme tout le monde. » L'après-mai, pour lui, est comme une gueule de bois, longue de treize ans. D'autant plus difficile à faire passer qu'il n'a jamais été un enragé, ni un enivré de Mai.


D.R.

PAROLES

« Il faut que les travailleurs s'organisent à la base en contestant la direction des mouvements ouvriers. Certes, nous n'avons pas de leçon à donner aux ouvriers. Nous en avons reçu d'eux, et, spécialement à Saint-Nazaire. Mais je veux marquer mon désaccord avec la politique des directions syndicales. L'unité syndicale doit se faire atelier par atelier. »

Daniel Cohn-Bendit à Saint-Nazaire

« Le pouvoir a créé une situation révolutionnaire. Il ne peut plus maintenant ni recourir à la force sans déclencher un processus tragique ni entamer un dialogue utile avec les masses qui s'élèvent contre sa politique. Il ne peut plus rendre qu'un service au pays : se retirer. »

Pierre Mendès France

« La France a un immense besoin d'oxygène démocratique. »

François Mitterrand

هكذا من الأصل

Octobre 1961 : pour la vérité, enfin

par Jean-Luc Einaudi

SEPT mois après les déclarations de Catherine Trautmann, faites au moment même où je témoignais, en tant qu'auteur de *La Bataille de Paris* (Editions du Seuil) au procès de Maurice Papon *et par lesquelles elle annonçait* l'ouverture des archives sur les événements du 17 octobre 1961, je n'ai toujours pu consulter aucune archive. Mes courriers au premier ministre, au ministre de l'intérieur et à celui de la défense sont tous restés sans réponse. L'ouverture de l'ensemble des archives concernant ces événements et leur libre examen pour les chercheurs restent à réaliser.

En revanche, le rapport commandé, le jour suivant mon témoignage, par le ministre de l'intérieur au conseiller d'Etat Dieudonné Mandelkern, (par ailleurs président de la très sensible Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité), a été dernièrement rendu public, d'abord par l'intermédiaire du *Figaro*.

La lecture de ce rapport appelle plusieurs remarques. M. Mandelkern et les fonctionnaires auteurs de ce rapport ne se contentent pas d'inventorier les archives de la préfecture de police. Ils prétendent aussi en dégager certaines *« observations »*, entre autres quant au nombre de victimes dont ils affirment qu'il serait *« très inférieur aux quelques centaines de victimes dont il a parfois été question »*. De toute évidence je suis visé par cette affirmation. A Bordeaux, j'ai, en effet, déclaré qu'*« il y a eu durant cette période-là au minimum deux cents morts et vraisemblablement autour de trois cents »*.

Dans une démocratie, ce n'est pas à de hauts fonctionnaires agissant en tant que tels qu'il revient d'écrire l'Histoire. Qu'on laisse les chercheurs travailler librement sur les archives, avec l'esprit critique nécessaire, en procédant aux recoupements indispensables avec d'autres sources. Il serait totalement inacceptable que l'on cherche, à travers ce rapport à vouloir accréditer une nouvelle vérité officielle, succédant à celle de 1961, sans que les chercheurs aient eu la possibilité de consulter l'ensemble des sources.

Dans une démocratie, ce n'est pas à de hauts fonctionnaires agissant en tant que tels qu'il revient d'écrire l'Histoire

Les archives dont fait état ce rapport sont partielles et partiales. Partielles, comme le reconnaissent d'ailleurs ses auteurs, parce qu'elles ne concernent que la préfecture de police et ce qui était alors le département de la Seine. Or ces événements ont aussi eu pour théâtre l'ancien département de la Seine-et-Oise. Des corps furent retrouvés loin de Paris, notamment ceux emportés par la Seine.

Partielles encore, parce que, *comme l'indique* le *rapport*, des archives ont disparu. C'est ainsi que les archives de la brigade fluviale ont été détruites ces dernières années ; ce service repêchait des cadavres que l'on a trouvés en nombre à cette époque-là. Les archives du Service de coordination des affaires algériennes ont aussi disparu ; ce service était « à la pointe » de la lutte contre le FLN.

Peut-être Roger Chaix, patron de ce service à cette époque, qui est demeuré très lié à Maurice Papon, a-t-il quelque idée sur ce qu'elles sont devenues.

La liste n'est pas close : les archives du Centre d'identification et de vérification de Vincennes ont disparu. Pourtant, on souhaiterait connaître les noms des 1 710 Algériens arrêtés le 17 octobre et qui, selon la préfecture de police, séjournaient toujours à Vincennes le 6 novembre 1961. On voudrait les connaître car, ce même 6 novembre, trois députés n'avaient, eux, dénombré à Vincennes que 1 500 détenus. Où étaient alors ces 210 Algériens manquants ?

Partiales : ces archives peuvent être ainsi qualifiés car elles sont la version de fonctionnaires et d'une hiérarchie mis en cause dans cette répression. Il serait gravement illusoire de croire que la vérité puisse y être contenue. Il est indispensable que ces archives soient comparées, mises en rapport avec d'autres sources. Or, à certains moments, le rapport Mandelkern reprend *telle quelle la version policière*, par exemple lorsqu'il s'agit d'expliquer certains épisodes tragiques par un affrontement entre manifestants et policiers. Ceci est un mensonge dont le rapport se fait pourtant l'écho. Il n'y a pas eu d'affrontements ce 17 octobre, mais le déchaînement de la violence *unilatérale* de forces de police agressant des manifestants pacifiques, se livrant à une chasse à l'homme en fonction de l'apparence physique.

Sont cités, entre autres, les faits qui ont eu lieu sur les boulevards Poissonnière et Bonne-Nouvelle. Or, selon plusieurs témoignages précis au *nombre desquels figure* celui du grand *journaliste que fut* Jacques Derogy, les forces de police ont ouvert le feu sur les Grands Boulevards. Elles ont ensuite chargé les manifestants, froidement, en dehors de tout affrontement. Plusieurs cadavres gisaient sur le sol, dans un bain de sang ; on n'en trouve pas trace dans le bilan officiel ou dans la liste de sept noms que publie le rapport Mandelkern. *Une exception toutefois* : on trouve celui de Guy Chevalier, seul Français à avoir été tué, dont on reconnaît enfin que *« la mort est due à des coups de crosse sur la tête reçus pendant une charge »*, alors que Maurice Papon osait encore prétendre lors de son procès que son coeur avait lâché sous l'ef*fet de l'émotion. On lit encore* à plusieurs reprises que *« des coups de feu ont été échangés »* (au pont de Neuilly, dans le secteur Saint-Michel-Saint-Germain). Il s'agit là de la reprise d'un autre mensonge destiné à justifier l'usage des armes par des policiers. Les seules victimes par balles furent des Algériens.

Autre exemple de l'excessive confiance de M. Mandelkern dans la version officielle des faits : celui d'Amar Mallek, *« mortellement blessé par les tirs de deux gendarmes le 20 octobre au stade Pierre-de-Coubertin »*. Maurice Papon lui-même avait expliqué cette mort en prétendant *qu'Amar* Mallek avait cherché à s'évader et qu'un gendarme avait dû tirer dans des conditions conformes aux lois et règlements.

Or, le cadavre d'Amar Mallek fut aussi examiné – c'est à ma connaissance le seul cas – par des médecins qui ne dépendaient pas de la préfecture de police. Leur conclusion fut que la mort avait été occasionnée par des coups d'une extraordinaire violence et non par balles.

Dans son évaluation du nombre de morts, le rapport se fonde pour *l'essentiel sur le registre de l'Institut médico-légal* (que je n'ai pas pu examiner) et se demande *« si certains cadavres auraient pu ne pas être transportés à l'IML à l'époque des manifestations d'octobre et échapper de ce fait au bilan officiel »*. A cette question légitime, le rapport répond que *« l'hypothèse est difficile à prendre en considération »*. Pourquoi ? On ne nous le dit pas. Pourtant, il y a bel et bien eu des cadavres qui n'ont pas été transportés à l'IML. J'en prends pour seul exemple les cadavres de ces Algériens morts dans l'enceinte du Palais des sports placé sous la garde de la gendarmerie mobile. Qu'en a-t-on fait ? Quel service les a fait disparaître ? Ces questions restent posées.

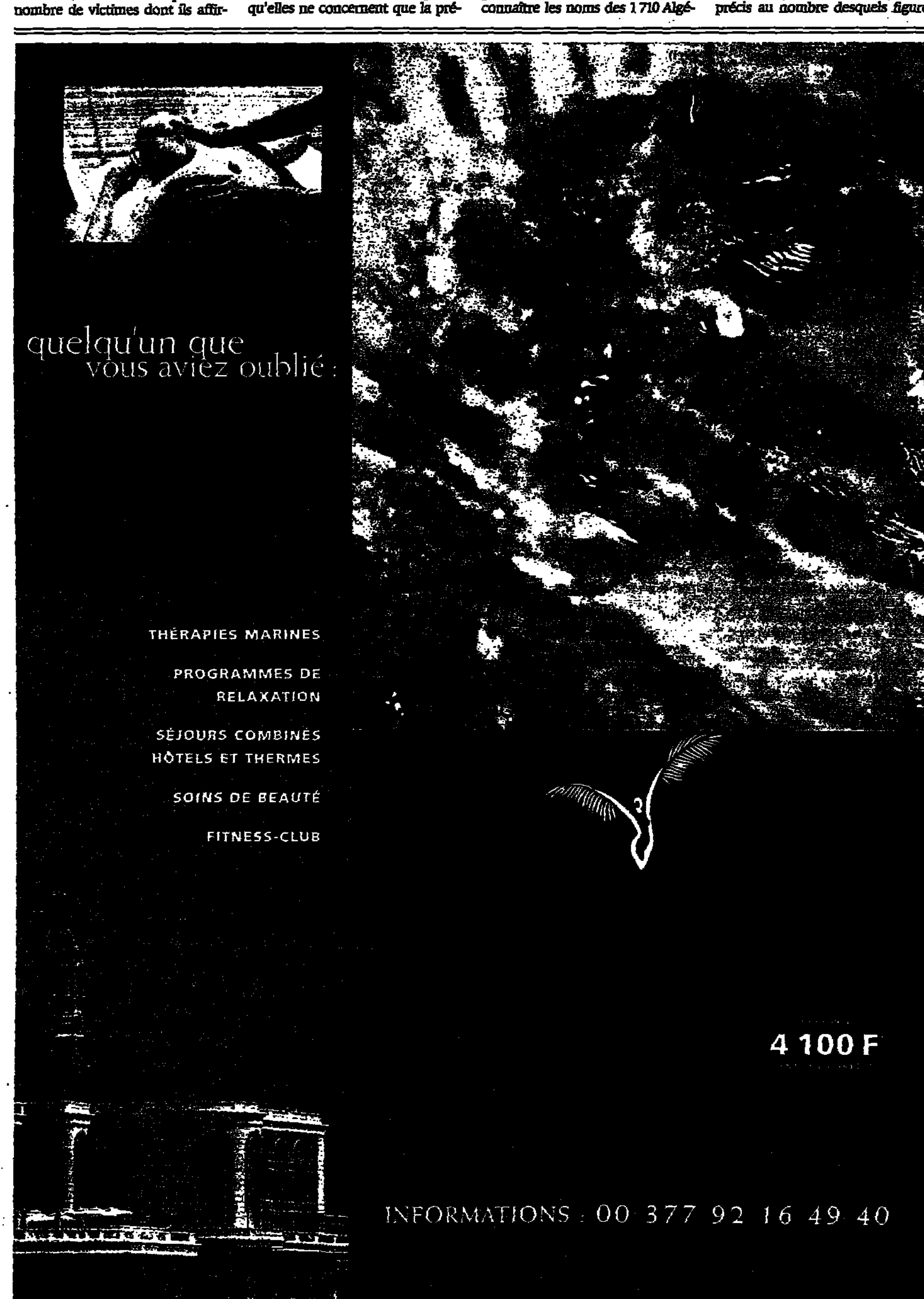
Dans le rapport Mandelkern, on ne trouve nulle trace de certains faits. Par exemple de ce qui s'est produit dans la cour de la préfecture de police dans la nuit du 17 au 18 octobre 1961. Selon plusieurs sources policières de l'époque, plusieurs dizaines d'Algériens, une *cinquantaine, y ont été tués.* Il aurait été évidemment surprenant qu'il en soit *question dans les archives* de la préfecture de Maurice Papon. Mais comment peut-on prétendre ensuite tirer des conclusions à partir de ces seules archives et se permettre de mettre en cause d'autres recherches ?

Il serait gravement illusoire de croire que la vérité puisse être contenue dans les seules archives

Constantin Melnik qui, en 1961, était chargé des affaires de police et de renseignement au cabinet du *premier ministre, Michel Debré*, a témoigné à plusieurs reprises, depuis 1991, que, sur la base des renseignements qui lui parvenaient alors, il était parvenu à une évaluation du nombre de victimes comprise entre cent cinquante et trois cents. Je constate que ce témoignage converge avec le bilan établi par les anciens ennemis de M. Melnik, la Fédération de France du FLN, qui faisaient état d'un nombre de victimes se situant entre deux cents et trois cents morts.

Si, après des travaux menés li*brement* par des chercheurs indépendants, ayant accès à toutes les sources, il apparaissait que je me suis trompé et si, comme le prétend Dieudonné Mandelkern, le bilan de cette répression se révélait beaucoup moins important que ce que j'ai pu écrire et dire, c'est volontiers que je le reconnaîtrais. *Mais, pour le moment, je* persiste et signe. En octobre 1961, il y eut à Paris un massacre perpétré par des forces de police agissant sous les ordres de Maurice Papon.

***Jean-Luc Einaudi** est éducateur au ministère de la justice.*



AU COURRIER DU « MONDE »

POUR UN FRONT CITOYEN

Si certains ont pu dire, hier, que la gauche n'avait pas le monopole du coeur, il faut aujourd'hui clamer, haut et fort, que le Front national n'a pas le monopole de la *nation* ; surtout pour ce qu'il veut en faire. *A l'évidence, ceux que* seule la soif de pouvoir conduit n'hésitent plus désormais à se corrompre avec l'extrême droite et à mettre la démocratie et la nation en danger. (...) Ne nous laissons pas entraîner sur un chemin sans retour. La France ne doit pas devenir l'Espagne des années franquistes. Alors au Front national opposons aujourd'hui, vigoureusement, un Front citoyen.

Jean-Philippe Pesle
Guerigny (Nièvre)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La présentation de la réflexion sur l'enseignement supérieur aurait dû commencer par l'énoncé du problème. On est obligé de le reconstituer à partir des solutions proposées. Il ne s'agit pas d'organiser un système destiné à *fournir* au plus grand nombre possible de *jeunes un diplôme de l'enseignement supérieur* : ce nombre devrait être de 80 % d'une classe d'âge, sachant que c'est l'objectif du baccalauréat et que ce dernier donne accès à l'enseignement supérieur. Avec le principe surréaliste des diplômes pour (presque) tous indépendamment du marché de l'emploi, l'accès au métier correspondant à la formation reçue se fait au profit de ceux qui savent à quelle porte frapper, bref, à ceux dont on dénonce les privilèges. Actuellement, la France *produit* trois fois plus de diplômés de l'enseignement supérieur qu'elle n'en embauche. Quel gâchis humain (et accessoirement français) ! Quel mépris pour les jeunes (les 20 % de non supérieurement diplômés seraient-ils des moins que rien ?). A moins qu'il ne faille *être docteur* ès lettres pour distribuer le courrier, *licencié en psychologie* pour être caissière ou qu'on fasse une maîtrise d'histoire de l'art pour son plaisir !

Jean Piquemal
Toulouse

SOUVERAINETÉ MONÉTAIRE

Il n'est *pas vrai que* les *Etats* comme la France soient, avec leurs *monnaies nationales*, de facto privés de leur souveraineté monétaire. De nombreux pays, souvent plus modestes que le nôtre, ont mené ces dernières années une politique monétaire propre. Au sein même de l'Union européenne, on peut citer le cas du Royaume-Uni, ce qui a nettement contribué à l'amélioration récente de sa situation économique. Si telle n'était pas la réalité, on ne voit *pas pourquoi les traités* de Maastricht et d'Amsterdam au*raient pris la* peine d'édicter des critères aussi contraignants, pour empêcher précisément les Etats d'user de leur autonomie. Les vagues spéculatives, contre le franc des années 90 ont largement été dues à une politique monétaire absurde au regard du contexte économique.

Le principe de subsidiarité ne saurait *préserver la* souveraineté des Etats : il faut rappeler qu'il est emprunté à *l'Eglise* catholique, dans laquelle la souveraineté, donc notamment le pouvoir de répartir les compétences, *appartient* à l'échelon suprême, c'est-à-dire au pape.

Renaud Quillet
Albert (Somme)

Valeur d'exemple *par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française*

J'AI été témoin d'un accident bien intéressant. Comme il n'y avait que des dégâts matériels, l'esprit était libre, le temps des constats pour chercher des explications à l'événement, et des leçons. Ces dernières valent, on va le voir, pour toute notre société.

Je roulais à vélo dans un des corridors virtuels de Paris d'où les livreurs renvoient sans cesse les deux-roues aux frôlements et fumées de la RATP. Exceptionnellement, aucun véhicule non autorisé ne tentait d'échapper à l'encombrement par le couloir bus-taxis. Soudain, un PM – petit malin – se rua vers l'espace libre. Un second se dit : « pourquoi pas moi ? », et débofta. Las ! Un troisième resquilleur, venu de plus loin et à vive allure, tamponna durement le second. Après les fracas de tôle et les tintements de verre pilé, les PCD – pauvres cons disciplinés – restés dans le bouchon ou, comme moi, monté en hâte sur le trottoir tel le matador fuyant les cornes, eurent droit aux records de mauvaise foi braillarde auxquels peuvent se livrer trois Français dans leur tort. L'un allait rendre visite à sa pauvre mère impotente. L'autre avait mis son clignotant. Le troisième avait obéi au même mobile inavouable que les deux autres : pas de flic en vue !

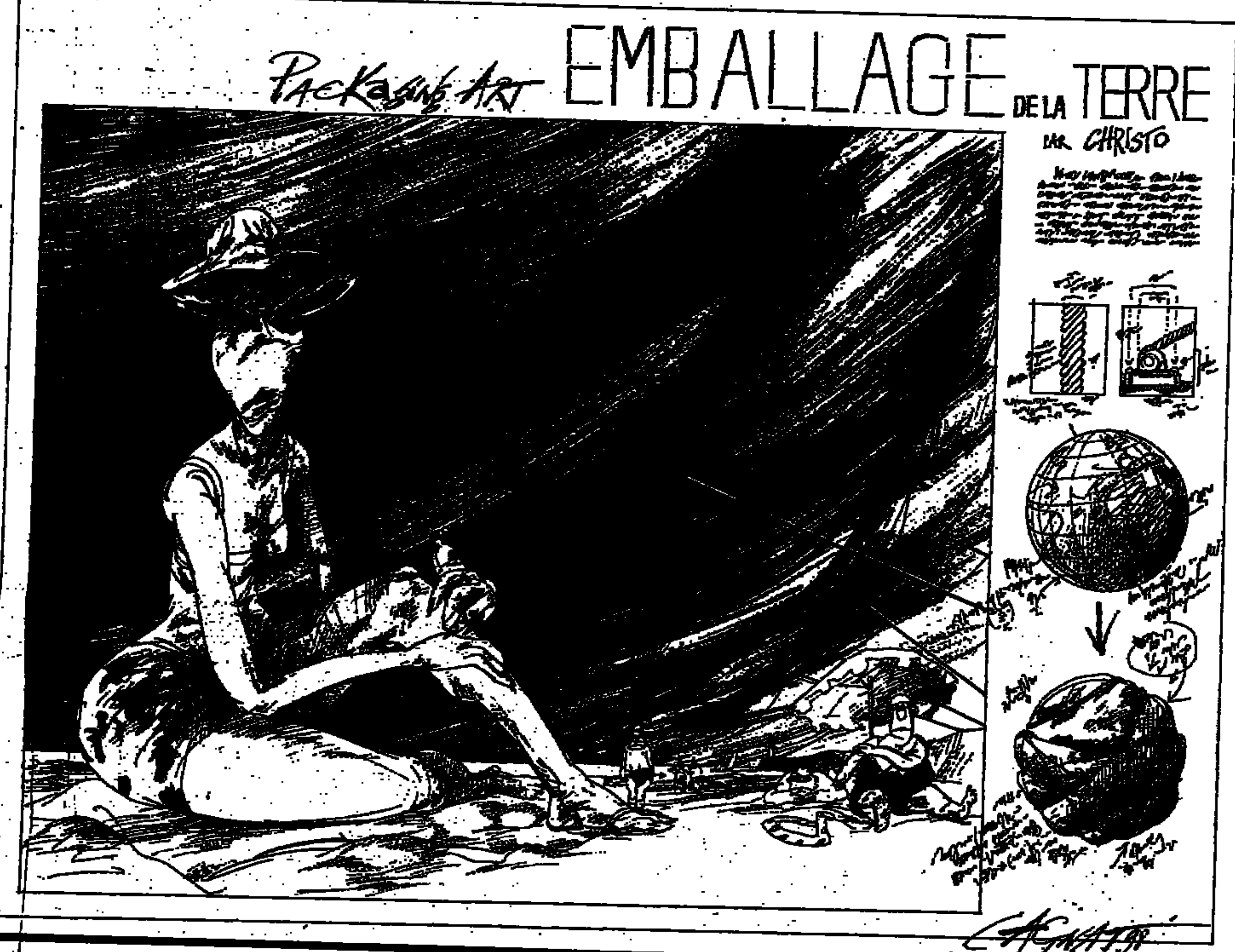
Je l'avais déjà observé : du fait du peu de contrôles policiers, les couloirs des bus et taxis sont pris d'assaut par les PM, selon un processus révélateur de l'époque et identique à ceux de la corruption. La légalité règne, un temps, puis un PM s'agace, quitte la file des résignés, et c'est la ruée des combinards, au nom de raisonnements simplistes mais puissants : « La loi, c'est bon pour les imbéciles ! » « Pourquoi se gêner, puisque d'autres le font ? » « Je ne vais quand même pas être le dernier à me priver ! » L'exemple joue un rôle décisif, dans la flambée des transgressions. Sur les autoroutes, il suffit qu'un PM se déchaîne, « slalome » à l'affût des créneaux, au nom de sa cylindrée – ou de l'idée que lui en a donnée la publicité – pour que les suivants imitent ses intimidations violentes ou que, bougons gribouilles, ils l'empêchent de se rabattre en réduisant l'écart avec le véhicule de devant, « na ! », quitte à augmenter leurs propres risques de carambolage. Plutôt exposer la vie des enfants que de laisser cette *ordure* me voler *ma* place !

Le tout-image où nous baignons n'inspire pas seulement certains crimes. Sur route, on reconnaît le modèle des conduites les plus hardies : elles sont imitées directement des courses télévisées de formule 1. La corruption suit la même chaîne mimétique. Puisque dirigeants et élus partent en vacances avec la Safrane de service, puisqu'ils piquent dans la caisse, se font servir aux frais du contribuable, placent maîtresses et neveux : pourquoi (être assez bête pour) se priver !

On raconte que de Gaulle payait de sa poche le taxi et le goûter de ses petits-enfants, quand ceux-ci venaient le voir à l'Elysée. Delors prenait le bus. Pisani roulait à vélo. Olof Palme rentrait chez lui à pied. Exemple de la vertu, et vertu de l'exemple ! Il y a des choses qu'on n'imagine plus de faire, si le comportement du patron les exclut.

Tant que la société France sera livrée aux PM, comme ses routes, comment échapperait-elle aux bouchons, combines, passe-droits et queues de poisson !

Célébration de l'an 2000 *par Cagnat*



A quoi sert le G 8 ?

Suite de la première page

Ce texte révèle un terrible manque d'ambition par rapport aux objectifs initiaux des Britanniques, dont le souhait était d'indiquer noir sur blanc un nombre précis de pays pauvres susceptibles d'être éligibles à ce processus d'allégement de leurs dettes. Le communiqué de Birmingham ne rappelle même pas que la réduction de moitié de l'extrême pauvreté d'ici à 2015 est un objectif internationalement reconnu dans le cadre des Nations unies et que tout doit être fait pour y parvenir.

Deuxième dossier exemplaire : la réforme de l'architecture financière internationale, au menu du G 7 depuis le sommet de Halifax en juin 1995, est rendue urgente dans le contexte de la crise asiatique. A la veille du sommet, des propositions très précises circulaient, chez les Britanniques mais aussi chez les Français, pour doter le système monétaire international de ce que le chancelier de l'Echiquier britannique Gordon Brown qualifie de *« nouvelles règles du jeu »*. Les ministres des finances du G 7 réunis à Londres, le 8 mai, ont préparé un rapport aux chefs d'Etat. Ceux-ci se sont contentés d'en prendre note sans explorer l'une ou l'autre des pistes ouvertes par leurs ministres ni retenir de solution très concrète. *« Nous confirmons le rôle central des institutions financières internationales pour promouvoir les bonnes politiques, aider à prévenir les crises du futur et y répondre quand elles arrivent »*, ont dit les Huit à Birmingham, comme ils l'avaient déjà fait à Halifax (1995), à Lyon (1996) et à Denver (1997).

N'ont pas été reprises non plus les propositions faites par Jacques Chirac en vue de renforcer les capacités de décision du FMI et surtout de convoquer, une fois par an, les chefs d'Etat et de gouvernement du G 8 et de seize autres pays moins développés, pour faire le point sur les problèmes financiers du moment. Le G 8, ici encore, a préféré ne pas s'exprimer, soulignant simplement que l'un des *« enseignements majeurs »* de la crise en Asie est *« l'importance d'une politique économique saine, de la transparence et de la bonne gestion des affaires publiques »*. Pas une seule fois mention n'est faite du rôle de la démocratie comme moteur de croissance économique, alors que le cas de l'Indonésie prouve bien – et le G 8 l'a fait savoir dans un communiqué séparé – que des réformes politiques doivent accompagner les réformes économiques indispensables à la prospérité d'un pays. Il est clair que le G 8 ne pourra qu'un peu plus *« oublier »* toute référence à la démocratie si, comme le souhaite Jacques Chirac, la Chine fait un jour partie du club des pays riches.

Certes, sur d'autres dossiers comme l'emploi ou la lutte contre la criminalité, le G 8 joue mieux son rôle d'élément structurant des relations internationales. Les *« sept principes pour l'emploi »*, adoptés par les ministres du G 8 en février à Londres, servent de fil conducteur aux politiques nationales en insistant notamment sur les réformes structurelles nécessaires pour sortir du chômage (abandon de barrières fiscales et de régulation excessives) et en incitant à lutter contre toute forme de *« discrimination »* sur les marchés du travail.

En ce qui concerne la lutte contre la criminalité organisée, le G 8 s'est doté, lors des sommets de Lyon et de Denver, d'instruments d'analyse et de prévention des risques qui renforcent la capacité des pays développés à lutter contre les multinationales du crime.

Mais cela ne suffit pas. Le G 8, s'il veut continuer à être une boîte à idées pour le futur, devra faire plus pour convaincre le reste du monde de la pertinence de son action.

Lucas Delattre

PRÉCISIONS

« LE MONDE DIPLOMATIQUE »

A la suite de nos articles sur les réseaux intellectuels « nationaux-républicains » (*Le Monde* daté 17-18 mai), notre confrère Ignacio Ramonet, directeur du *Monde diplomatique*, nous a fait parvenir la précision suivante : « Le Monde diplomatique, *sa direction et sa rédaction assument pleinement leurs responsabilités éditoriales et prennent toutes les initiatives allant dans le sens de la diffusion de leurs idées, mais ne se situent aucunement sur le terrain de la politique politicienne. Ils rejettent toute assimilation, même partielle, à un quelconque courant dit « national-républicain ». Ils demeurent indépendants de toute chapelle idéologique. La participation d'un des journalistes du* Monde diplomatique, *à titre personnel, à tel ou tel colloque ne saurait engager, en rien, le journal, ni infléchir sa ligne rédactionnelle. »*

CDS

A la suite de notre article sur le financement du Centre des démocrates-sociaux (*Le Monde* du 19 mai), où nous évoquions les affirmations de François Froment-Meurice selon lesquelles l'ancien ministre, Jean Arthuis, avait été *« informé de l'existence d'une "réserve" helvétique »*, ce dernier nous a fait parvenir la mise au point suivante : *« Comme je vous l'ai déjà exprimé précédemment, cette allégation est absolument inexacte et sans aucun fondement. »*

RECTIFICATIFS

NEIL ARMSTRONG

Le prénom d'Armstrong, l'astronaute qui le premier mit pied sur la Lune le 21 juillet 1969, est Neil, et non John, comme il a été écrit dans la rubrique « En vue » du *Monde* du 6 mai.

EDUCATION

Dans l'article sur les concours de recrutement d'enseignants (*Le Monde* du 24 avril), le chiffre de 2 600 candidats présents aux épreuves du Capes d'histoire-géographie en 1995 est erroné. Il s'agissait en fait de l'agrégation d'histoire (exactement 2 626 candidats). Les candidats au Capes d'histoire-géographie étaient au nombre de 8 049 et 9 276 deux ans plus tard, tandis que le nombre de postes passait de 1 510 à 1 040 durant la même période. Le taux de réussite de ce Capes est de 13 %.

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Himalayesque !

DES pentes de l'Himalaya à la place du Panthéon, le feuilleton parisien ne quittera donc jamais les sommets du ridicule. Il avait commencé, en novembre 1996, à 5 000 mètres d'altitude, avec l'arrivée soudaine d'un hélicoptère chargé de remettre à un procureur-alpiniste un pli *« confidentiel »* se résumant à cette seule phrase : *« Pouvez-vous confirmer le cadre préliminaire de vos enquêtes dans l'affaire de Mme Tiberi ? »* Il se poursuit aujourd'hui comme une pantalonnade dont ni la justice, ni la police, ni la politique ne sortent grandies.

Voici, donc, un magistrat aguerri, Laurent Davenas, procureur de la République d'Evry. Sortant de l'habituelle réserve du parquet, il vient de publier un livre, *Lettre de l'Himalaya* (Seuil), où il se campe en alpiniste chevronné et en procureur meurtri. Quand, en 1996, profitant de son absence, son procureur adjoint ouvre une information judiciaire visant Xavière Tiberi et son fameux « rapport » sur la francophonie, il passe, dans l'opinion, pour celui qui aurait tenté de freiner, sinon d'étouffer, une « affaire » embarrassante pour la mairie de Paris. Entretemps, l'information judiciaire a été annulée, pour vice de forme, mais le dossier a été relancé par un rapport de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France qui établit que Mme Tiberi a été salariée du conseil général de l'Essonne alors même qu'elle reconnaît ne s'y être *« jamais rendue »*.

Ces faits font désormais l'objet d'une enquête préliminaire dont le maître d'œuvre n'est autre que M. Davenas, qui n'hésite pas à publier, en annexe de son livre, le « rapport » contesté de Mme Tiberi et à accompagner la jaquette de son ouvrage d'un bandeau racoleur : *« Le procureur de l'affaire Tiberi parle. »* Un juge d'instruction chargé d'un dossier délicat ferait de même que l'affaire serait entendue : parti-pris, atteinte à la présomption d'innocence, etc. C'est, à tout le moins, une première et l'on s'interroge encore sur les raisons qui ont poussé M. Davenas à prendre un tel risque alors qu'il semblait déterminé à faire taire les médisants en menant, enfin, cette affaire à son terme normal, sans encombre ni remous.

Voici, ensuite, des policiers requis par ledit procureur qui leur fait savoir, à l'avance, le programme des investigations : garde à vue, perquisitions, le tout pour le 18 mai. Mais, curieusement, dans un type d'enquête où la science policière est toute de surprise et de secret, les intéressés – Mme Tiberi et, surtout, son époux, qui le fera savoir à Jacques Chirac dès le 9 mai – semblent les premiers informés des projets du procureur et ne se privent pas d'en alerter l'opinion (*Le Monde* du 15 mai). Le programme est néanmoins maintenu et le spectacle peu glorieux, donnant le sentiment d'une chasse médiatique autant que judiciaire.

Il faudra bien, un jour, nous expliquer pourquoi la justice ne réussit jamais à être sereine quand il s'agit d'affaires parisiennes.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Une exposition de journaux d'enfants

« MESSIEURS les jurés, à vos sièges... » Voici, toutes couvertures dehors, une exposition de journaux d'enfants : les bons, les indésirables, les sans saveur, ceux que leur grisaille voue à l'indifférence, ceux qui barbouillent de couleurs incendiaires la surface des kiosques, ceux qui devraient être, enfin, et ceux qui sont...

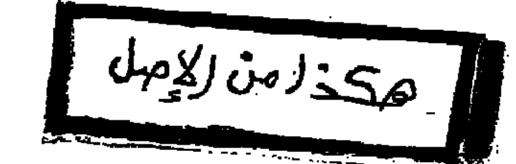
Le tout s'étalera à partir de jeudi 20 mai, 34, rue de Châteaudun – à la direction générale de la jeunesse et des sports –, dans une demi-douzaine de salles et sur deux bonnes douzaines de panneaux. M. Depreux, ministre de l'éducation nationale, vernira, dit-on, en personne ce Salon d'image et de lecture.

Une salle a été consacrée aux mauvaises publications. Celles-là, leur procès n'est plus à faire. Des cris d'alarme, de plus en plus fréquents et de plus en plus forts, ont retenti depuis un an et jusque dans les conseils du gouvernement. Hommes-singes, chevaliers de la mitraillette et du parabellum, explorateurs interplanétaires, pin-ups californiennes et autres, tout ce qui fausse le jugement, le goût des enfants, tout ce qui offense le bon sens et la syntaxe sera proprement immolé, cloué au pilori entre quatre punaises.

Une galerie a été consacrée aux publications « recommandables ». Elles apportent la preuve que l'on peut parfaitement émouvoir, passionner la jeunesse, sans sacrifier au banditisme ou à la déraison. Connaissez-vous des histoires plus exaltantes que la vie d'un Brazza, d'un Foucauld, d'un Montcalm ? La réussite vivante de Génissiat ne vaut-elle pas tous les chimériques voyages dans Mars ou dans la Lune ?

(20 mai 1948.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC ou 08-36-29-04-56
Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30
Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33
Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http://www.lemonde.fr
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78



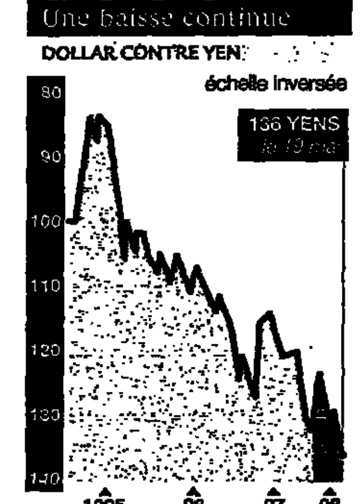
MONNAIES **Le yen est tombé, lundi 18 mai, à son plus bas niveau depuis six ans et demi face au billet vert et depuis près de deux ans face aux devises européennes. ● EN TROIS ANS, la monnaie japonaise s'est dépréciée de 70 % face au dollar. Sa chute s'est accélérée au cours des derniers jours, au fur et à mesure que se dissipaient les *craintes* d'une action concertée des banques centrales sur le marché des changes. ● LA FAIBLESSE des rendements au Japon et la récession économique dans l'Archipel incitent les opérateurs à vendre du yen. ● UN PLONGEON du yen déstabiliserait le système monétaire mondial, *surtout s'il* obligeait la Chine, comme le redoute la Maison Blanche, à dévaluer à son tour. ● LA *CRAINTE* de nouvelles secousses sur les marchés financiers émergents a affecté la Russie, où la Bourse a perdu 12 %, lundi, et où la banque centrale a été contrainte de relever ses taux.**

Les difficultés économiques japonaises font plonger le yen

La devise nippone est tombée à son plus bas niveau depuis 1991 face au dollar. Les autorités monétaires internationales craignent des remous sur les marchés émergents, notamment en Russie et en Chine

LA BONNE ÉCONOMIE fait la bonne monnaie, ont coutume de dire les experts : les événements monétaires actuels au Japon démontrent aussi que les mauvaises économies font les mauvaises monnaies. Victime des grandes difficultés économiques dans l'Archipel, le yen est tombé, lundi 18 mai, à son *plus bas niveau depuis six ans et de*mi face au billet vert et depuis près de deux ans face aux devises européennes. Il a coté 136,45 yens pour un dollar et 76,30 yens pour un deutschemark. En un mois, la monnaie nippone a perdu 7 % de sa valeur face au billet vert et elle s'est dépréciée de 70 % en trois ans.

Sa chute s'est accélérée au cours des derniers jours, au fur et à me*sure que la situation politique et so*ciale se dégradait en Indonésie *(lire page 2)* et que se dissipaient les craintes d'une action concertée des banques centrales sur le marché des changes. Le directeur général du Fonds monétaire international (FMI) Michel Camdessus et le secrétaire d'Etat américain au Trésor Robert Rubin avaient récemment laissé entendre qu'une telle opération n'était pas à l'ordre du jour. Le silence observé par les dirigeants *des huit principaux pays (G 8)*, réunis durant le week-end à Birming*ham (Royaume-Uni)*, à *propos de* la parité du yen a renforcé ce sentiment sur les marchés. Les opérateurs y ont vu une raison supplémentaire de vendre la monnaie japonaise. La capacité de riposte de la Banque du Japon, isolée, ne les impressionne guère : au cours du seul mois d'avril, l'institut d'émission nippon a dépensé, en vain, 18 milliards de dollars, pour tenter *de freiner* la baisse de la *devise* japonaise. A ce rythme, il faudrait moins d'un an pour que *fondent* toutes ses réserves (205 milliards de dollars).



En trois ans, la monnaie japonaise a perdu 70 % de sa valeur face au dollar.

Mais ce sont surtout des raisons économiques et financières qui incitent aujourd'hui les investisseurs internationaux à se détourner de la monnaie japonaise. D'une part celle-ci n'offre que des rendements *dérisoires* (0,40 % à trois mois, 1,3 % à dix ans) alors qu'aux Etats-Unis *les mêmes échéances offrent des ré*munérations de 5,6 %. D'autre part, tandis que les économies américaine et européenne tournent aujourd'hui à un rythme élevé, l'économie nippone s'enfonce dans la récession.

L'annonce, fin avril, d'un plan de relance d'une ampleur sans précédent (16 600 milliards de yens, soit 768 milliards de francs) n'a pas plus convaincu les marchés que les partenaires économiques du Japon. *Comme le résume Christian de* Boissieu, professeur d'économie à l'Université de Paris I, *« la relance économique au Japon tourne à la farce : plus les sommes promises sont faramineuses, moins le programme est clair et lisible, moins la communauté internationale et les marchés financiers y croient »*, en ajoutant que *« l'incapacité fondamentale des autorités japonaises à traiter convenablement depuis des années les faiblesses structurelles du système bancaire et financier laisse pantois. »*

INAPTE

Une impuissance d'autant plus grave, selon Patrick Artus, directeur des études économiques à la Caisse des dépôts et consignations, que *« l'absence chronique de croissance au Japon ne vient pas d'un excès d'épargne, d'une compétitivité insuffisante ou d'une politique monétaire inadaptée, mais de l'incapacité du secteur bancaire à distribuer des financements »*. Il souligne que les banques japonaises ont perdu leur capacité de prêter et réduisent leur offre de crédit pour améliorer leur solvabilité et leurs ratios de capitalisation : dans ces conditions, la dépense publique se révèle inapte à stimuler la demande intérieure : l'argent distribué aux ménages est utilisé pour acheter les obligations que l'Etat émet pour financer ses déficits !

Si la relance budgétaire est inefficace, la *relance monétaire* est *quant* à elle très délicate. Le taux d'escompte est fixé à 0,5 % depuis le mois de septembre 1995, ce qui laisse peu de marge pour une nouvelle réduction. La seule ouverture semble donc se situer du côté du taux de change, mais elle est étroite.

« La devise nippone est trop basse vis-à-vis du dollar, trop chère en comparaison de l'Asie du Sud-Est », estime M. de Boissieu. Le plongeon du won sud-coréen, du baht thaïlandais ou encore de la roupie indonésienne au cours des derniers mois a entamé la compétitivité de l'économie japonaise dans la région. En revanche, la baisse du yen provoque la colère des industriels américains, relayée par la Maison Blanche. *« Le Japon ne doit pas dépendre d'un affaiblissement du yen pour générer une croissance nourrie par les exportations »*, a prévenu M. Rubin.

La grande crainte de l'administration américaine est qu'une *chute du* yen ne finisse par exercer une pression monétaire insupportable sur la Chine, pays avec lequel les Etats-Unis enregistrent leur plus grand déficit commercial bilatéral (44 milliards de dollars en 1997) : pour éviter un étranglement de ses exportations et un ralentissement trop brutal de son économie, Pékin se déciderait à dévaluer à son tour sa monnaie. *« Si le yen faiblissait de manière significative jusqu'à 150-160 yens pour un dollar, la Chine et Hongkong seraient confrontés à des difficultés insurmontables »*, affirme Miron Muskhat, vice-président de l'institut Indocam Asia : un scénario monétaire catastrophe pour les économies américaine et européenne.

Pierre-Antoine Delhommais

UNISYS

a permis à 2,2 millions de romains de vivre en temps réel les résultats des élections municipales sur le Web.

Encore une fois, l'Histoire se fait à Rome.*

* Pour la première fois au monde, UNISYS a mis en place un système permettant de suivre les élections en direct sur le Web, en associant son logiciel Cool ICE avec ses serveurs Windows NT® Aquanta. Ce système a collecté et comptabilisé les votes de 3600 circonscriptions électorales, en assurant une parfaite fiabilité des résultats. www.unisys.com

© 1998 Unisys Corporation. Windows NT® est une marque déposée par Microsoft Corporation.

Les investisseurs fuient les marchés financiers russes

LA CRAINTE de voir les marchés financiers des pays émergents s'effondrer à nouveau en Asie et par contagion dans le reste du monde affecte tout particulièrement la Russie. La fuite des investisseurs étrangers, alimentée par les doutes sur la capacité du nouveau premier ministre, Sergueï Kirienko, à réduire le déficit budgétaire et à augmenter les recettes fiscales, s'est accélérée depuis plusieurs jours. Elle s'est traduite, lundi 18 mai, à la fois par une chute du rouble et des rumeurs de dévaluation et par un plongeon de 12 % de la Bourse de Moscou. Les actions russes avaient déjà perdu 15 % la semaine dernière et ont abandonné 40 % *depuis le* début de l'année.

Le rouble est tombé lundi jusqu'à 6,19 pour un *dollar, sortant de* sa bande de fluctuation face à la monnaie américaine comprise entre 6,11 et 6,18. *« Les investisseurs étrangers s'inquiètent du faible niveau des réserves monétaires de la Russie et de l'importance des échéances à venir dans les cinq prochaines semaines d'emprunts à court terme en dollars »*, souligne Gretchen Rodkey, analyste de Bear Stearns. Le rendement des emprunts de l'Etat russe à trois mois est monté à 58 % et celui des obligations à dix ans à 48 %.

Pour tenter d'enrayer la défiance, la banque centrale russe a annoncé lundi un relèvement du loyer de l'argent au jour le jour de 30 % à 50 %. Des taux particulièrement élevés qui pénalisent l'économie russe. Le gouvernement a annoncé lundi, toujours pour essayer de rassurer, qu'il avait l'intention d'emprunter moins à court terme et de concentrer ses efforts sur une augmentation des ressources fiscales. Une équipe du Fonds monétaire international est arrivée lundi à Moscou pour vérifier que la Russie respecte ses engagements en matière budgétaire. Le FMI a retardé un versement de 670 millions de dollars (sur un prêt total de 9,3 milliards accordé à la Russie) en raison justement du creusement du déficit budgétaire.

Eric Leser

Le sidérurgiste Salzgitter retourne au secteur privé

FRANCFORT
correspondance

Une des plus longues polémiques de la campagne électorale en Allemagne va prendre fin. En février, Gerhard Schröder, ministre-président de Basse-Saxe et candidat social-démocrate à la chancellerie, avait fait racheter le groupe sidérurgique Salzgitter (l'ancien Preussag Stahl) par le Land et la banque parapublique Nord-LB. L'opération, destinée à éviter la vente de Preussag à l'autrichien Voest-Alpine, souleva un tollé, les proches du chancelier Helmut Kohl et les milieux d'affaires accusant M. Schröder de chauvinisme et d'étatisme. C'était la première renationalisation en Allemagne depuis 1982.

M. Schröder vient d'annoncer les modalités de la reprivatisation du groupe. La Nord-LB cédera la quasi-totalité de sa participation et le Land de Basse-Saxe ramènera sa part de *49,9 %* à environ 25,5 %. Près de 60 % du capital seront mis en Bourse pour un prix compris entre 20 et 23 deutschemarks (67 à 77 francs). La souscription s'achèvera le 29 mai et la première cotation aura lieu le 2 juin. En 1996-1997 (exercice clos au 30 septembre), le groupe a affiché un chiffre d'affaires de 5,4 milliards de deutschemarks et un résultat net de 142 millions. Lorsque les deux géants de la Ruhr, Krupp-Hoesch et Thyssen, auront fusionné, Salzgitter sera le seul producteur d'acier encore indépendant en Allemagne. La mise en Bourse rapportera de 1,2 à 1,4 milliard de deutschemarks au Land et à la Nord-LB, qui avaient déboursé 1,06 milliard de deutschemarks en février. Pas si mal pour un investissement d'une durée de quatre mois.

Jean Fleibourgh

هكذا من الأصل

Washington accuse Microsoft de « conspiration illégale »

Un procès « voué à l'échec », selon la société

« MICROSOFT a utilisé la puissance de son monopole pour étouffer le secteur des logiciels d'accès à internet ». En une petite phrase, lundi 18 mai, Janet Reno, la ministre de la justice américaine, a résumé les griefs accumulés contre le fabricant de logiciels, qui ont conduit le gouvernement des Etats-Unis à déposer contre lui une plainte *« pour pratiques anticoncurrentielles et d'exclusion ».* Les procureurs de 21 Etats ont fait de même (*le Monde* du 19 mai). Le département de la justice reproche à l'entreprise de Bill Gates, dont les logiciels d'exploitation équipent près de 90% des ordinateurs personnels (PC), de violer la loi antitrust.

Les autorités accusent Microsoft d'avoir tenté, en mai 1995, de convaincre son concurrent Netscape, qui l'avait devancé dans les logiciels d'accès à Internet avec son produit Navigator, de se partager ce marché, puis, cette offre ayant été refusée, d'avoir cherché à asphyxier cette société pour imposer son propre logiciel de navigation sur Internet, Explorer. A l'appui, ils citent un document interne à Microsoft dans lequel un responsable du groupe explique qu'*« il semble clair que ce sera très difficile d'accroître la part de marché »* d'Explorer *« sur ses seuls mérites »* et qu'*« il serait plus important d'utiliser Windows comme levier pourque les gens utilisent Explorer plutôt que Navigator ».*

L'objectif du gouvernement et des Etats est d'obtenir un jugement préliminaire, qui force Microsoft à modifier ses pratiques avant le 25 juin, date à laquelle la nouvelle version du logiciel d'exploitation du groupe, Windows 98, doit être commercialisée auprès du grand public. Ce qui aurait pour effet d'*« entamer la concurrence de façon significative »*, selon le département de la justice. Windows 98 doit proposer Explorer comme fonction de base, totalement intégrée.

RÉTORSIONS

Les exigences à l'égard de Microsoft sont au nombre de cinq : offrir Windows 98 sans Explorer, ou inclure dans Windows 98, aux côtés d'Explorer, le logiciel de Netscape ; laisser la possibilité aux constructeurs de PC de modifier la première page d'écran afin de faire apparaître des logiciels concurrents ; mettre fin aux pratiques de rétorsions à l'égard des constructeurs utilisant des logiciels concurrents ; cesser la politique de prix incitatifs encourageant ces mêmes fabricants à installer les logiciels bureautiques Microsoft ; réformer les contrats avec les fournisseurs de services en ligne et d'accès à Internet limitant la distribution de logiciels concurrents.

Bill Gates a accusé l'administration américaine de vouloir *« punir »* une entreprise à succès et de chercher à défendre les intérêts de Netscape, plutôt que celui des consommateurs, soulignant, à propos de la demande d'incorporer dans Windows 98 le logiciel de Netscape, que *« cela reviendrait à demander à Coca-Cola de livrer trois bouteilles de Pepsi pour six bouteilles de Coca ».*

Philippe Le Cœur

Framatome maintient ses résultats mais l'avenir du nucléaire reste flou

« QUELLES que soient les évolutions du nucléaire dans le monde, Framatome est le premier constructeur mondial et le restera. » Devant les analystes financiers, Dominique Vignon, président du groupe, a réaffirmé, lundi 18 mai, l'importance de cette activité en dépit du ralentissement du marché. En 1997, les résultats financiers ont encore été bons, avec un chiffre d'affaires de 18,4 milliards de francs et 990 millions de bénéfice, en hausse de 10 %, et ils devraient le rester cette année malgré l'environnement. Le groupe table sur 20,4 milliards de chiffre d'affaires et 992 millions de bénéfices. Pourtant, le constructeur d'équipements continue de traverser une passe difficile. Le projet de futur réacteur franco-allemand EPR (European Pressurized Reactor), conçu avec Siemens, rencontre des réticences des deux côtés du Rhin.

M. Vignon est revenu sur le problème né du renversement brutal d'alliance de Siemens, qui a choisi de s'associer au britannique British Nuclear Fuels (BNFL) pour le combustible et les services : *« nous avons souligné les risques que son alliance avec BNFL pouvait représenter vis-à-vis du maintien de notre coopération dans le domaine des réacteurs,* a-t-il déclaré. *Siemens sera plus ou moins rapidement amené à faire un choix. »* Cette mise en garde intervient quelques jours après la publication du rapport du député (RPR) de Haute-Savoie, Claude Birraux, qui s'alarme du manque de conviction concernant l'EPR du côté français.

« Sauf si l'on souhaite abandonner l'énergie nucléaire, estime M. Birraux, *il est important de réaliser aux environs de 2003 une tête de série d'un EPR »* Dans son rapport 1998 sur la sûreté des installations nucléaires, rédigé pour l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques et rendu public le 14 mai, M. Birraux estime qu'*« il appartient au gouvernement d'annoncer des orientations claires »* sur l'avenir de ce réacteur. Celui-ci doit théoriquement succéder aux réacteurs actuels, à partir de 2010, et il importe d'ici là de *« maintenir les compétences de l'industrie nucléaire ».* Engagé à la fin des années 80 par EDF, Framatome, Siemens et neuf producteurs d'électricité allemands, le projet d'EPR, qui a déjà nécessité un investissement de 1 milliard de francs, intègre dès sa conception le risque d'accident majeur et vise un prix de revient de 18 centimes par kilowattheure (20 pour la dernière centrale mise en service, Chooz-II). M. Birraux souhaite qu'à l'instar de ses homologues allemands *« EDF prenne sur ce dossier une position plus claire et déterminée »* et élabore *« un projet d'entreprise digne de ce nom »* et demande à Framatome *« une stratégie offensive et dynamique ».*

DUMPING

Un souci analogue émane des syndicats qui ont lancé, le 14 mai, la procédure de droit d'alerte, après la décision du groupe de supprimer 480 postes en deux ans. S'interrogeant sur le devenir du nucléaire français, *« le comité central d'entreprise demande à la direction de Framatome et aux représentants de ses principaux actionnaires de répondre de manière motivée et par écrit »* à plusieurs questions, concernant la stratégie de Framatome ou la position d'EDF sur le nucléaire.

Cette requête intervient au moment où le tandem Framatome-Siemens a été écarté par le belge Electrabel du renouvellement de trois générateurs de vapeur à la centrale nucléaire de Tihange, au profit du japonais Mitsubishi. Les dirigeants du groupe français ont alors dénoncé *« le dumping »* pratiqué par l'industriel nippon. Autre déconvenue, depuis quelques jours, le groupe est confronté à l'incident survenu à la centrale de Civaux, dans la Vienne. Le coude métallique d'un système de refroidissement, fourni par un de ses sous-traitants, s'est fissuré sur 18 centimètres de long et 2 millimètres de large, entraînant une fuite d'eau. Au vu des analyses, Framatome décidera ou non du remplacement des 39 coudes analogues de la centrale.

Dominique Gallois et Hervé Morin

Christie's compte sur son rachat par M. Pinault pour accélérer son développement en France

La maison londonienne pense fermer son bureau d'enchères de Monaco

La polémique relancée sur l'authenticité des *Tournesols* de Van Gogh, vendus par Christie's en 1987, n'effraie pas François Pinault. Sa holding personnelle, Artémis, s'apprête à débourser plus de 7 milliards de francs pour acquérir la totalité du capital de la célèbre maison londonienne de ventes aux enchères. Son directeur général Christopher Davidge explique au *Monde* ce qu'il attend de son nouveau patron français.

FRANÇOIS PINAULT aime décidément les paris à fort taux d'adrénaline. L'offre publique d'achat amicale sur 100 % de la société de ventes aux enchères Christie's International, annoncée lundi 18 mai, deux semaines après l'achat d'un premier bloc d'actions de 29,1 %, va coûter à sa holding Artémis plus de 7 milliards de francs. Elle prend d'ores et déjà des allures de coup de poker. Cette OPA intervient en effet au lendemain d'un symposium d'experts, tenu à la National Gallery de Londres la semaine dernière, qui devait permettre de clarifier la question de l'authenticité des *Tournesols*, contestée depuis cinq ans.

Cette toile présumée de Van Gogh fut adjugée comme telle en 1987 par Christie's, pour un montant record de 267,3 millions de francs, au groupe d'assurances japonais Yasuda. Après une journée de débats contradictoires entre spécialistes du peintre hollandais, les doutes étaient loin d'être levés. Et Yasuda n'exclut pas de saisir la justice contre la prestigieuse maison britannique. Un procès serait du plus mauvais effet, non seulement sur sa réputation, mais aussi sur le cours de ses actions. Or, Artémis a proposé un prix de 396 pence par action, soit 26,7 % de plus que le cours de clôture du 15 mai. *« Ce prix dépasse de loin nos prévisions les plus optimistes »*, se félicite Christopher Davidge, le directeur général de Christie's, dans un entretien au *Monde*.

CLIENT DE LONGUE DATE

Le milliardaire français, homme d'affaires autant que collectionneur avisé, ne pouvait ignorer la polémique. M. Davidge affiche sa sérénité : *« A la lumière des preuves présentées à ce jour, nous ne voyons aucune raison de modifier notre point de vue originel : les* Tournesols *sont une œuvre authentique. M. Pinault connaît bien le marché de l'art. Je suis certain qu'il a pris ses renseignements avant de nous faire son offre ».*

Souci de ménager l'avenir ou réel enthousiasme, le directeur général ne tarit pas d'éloges sur le futur propriétaire de la célèbre maison londonienne, qui passe pourtant sous contrôle étranger pour la première fois depuis sa fondation en 1776. *« Je suis fier de notre héritage britannique mais l'arrivée de François Pinault est la preuve du caractère international du marché de l'art. C'est un client de longue date que je connais bien ».*

La nationalité de l'acquéreur *« est une bonne chose pour Christie's en France. Dès que le marché français sera libéré, nous organiserons des ventes à Paris. Il n'y aura aucune raison à poursuivre nos ventes à Monaco qui, pour nous, a toujours été un marché de substitution ».*

Quant à la comparaison avec Alfred Taubman, le promoteur immobilier du Michigan qui a acquis en 1983 le grand rival Sotheby's, M. Davidge la balaie d'un revers de main peu diplomatique : *« M. Pinault représente une génération différente, il vient d'un autre milieu social. C'est un collectionneur passionné par l'art contemporain, en particulier de la seconde partie du XXe siècle. Il s'agit là d'un marché qui va exploser au cours de la prochaine décennie. »*

Reste que, selon les analystes de la City, Christie's a encore du chemin à faire pour consolider sa position de numéro un mondial des ventes aux enchères, soufflée à Sotheby's depuis seulement deux ans. M. Davidge peut mettre à son actif la réorganisation mondiale du groupe et le succès de quelques enchères très médiatisées, comme la dispersion des collections Loeb et Ganz. Mais les coûts (salaires, catalogues) demeurent élevés, malgré un récent train de licenciements. Et Christie's reste à la traîne de Sotheby's en matière de nouveaux services, financiers ou immobiliers. Deux domaines que connaissent bien les entreprises de M. Pinault, Artémis et le groupe de distribution Pinault-Printemps-Redoute.

De là à imaginer des synergies avec Christie's, il y a un pas que M. Davidge s'impatiente manifestement de pouvoir franchir.

Pascal Galinier et Marc Roche (à Londres)



Henri Lachmann quitte la tête de Strafor-Facom après avoir profondément transformé l'entreprise

Bilan. PDG du groupe depuis 1981, M. Lachmann part diriger Schneider. Des anciennes Aciéries de Pompey, il a fait un spécialiste de l'outillage et de mobilier de bureau, forgé à coups de restructurations

AU MOMENT de refermer la porte de son bureau, Henri Lachmann a un pincement au cœur. Mardi 19 mai, il a abandonné la présidence de Strafor-Facom à Paul-Marie Chavanne pour entrer chez Schneider en septembre et en prendre la direction en janvier. Même s'il s'était toujours promis de quitter Strafor-Facom avant soixante ans, afin de pouvoir entamer une deuxième carrière, il a un peu de mal à tirer un trait sur les vingt-huit années passées dans le groupe. Le temps d'une génération pour transformer un conglomérat familial alsacien, investi dans les secteurs lourds, en une société pesant près de 9 milliards de francs, présente à la fois dans le mobilier de bureau et l'outillage.

L'histoire de cette mutation ressemble à celle de toute l'industrie française durant cette période, avec ses difficultés à s'extraire du passé, ses errements, ses modes, ses réussites.

CAPHARNAÜM

Lorsque Henri Lachmann, HEC et jeune auditeur chez Arthur Andersen, arrive dans le groupe en 1970 comme directeur du plan, celui-ci s'appelle encore les Aciéries de Pompey. Issue des maîtres de forges, vibrant encore au souvenir d'avoir été le fournisseur de matériel pour la tour Eiffel, la société est un capharnaüm regroupant de la sidérurgie, de la machine-outil, de la fonderie, de la forge, du matériel maritime, du matériel de mines, des fours de boulangerie. *« La société n'avait ni la taille ni la compétence ni les moyens humains pour se développer dans un de ces métiers »*, se souvient-il.

Mais il lui faudra des années pour en gérer la sortie, d'abord comme cadre dirigeant, puis comme président à partir de 1981. Pendant des mois et des mois, le groupe va vivre au rythme des restructurations, des ventes et des suppressions d'emplois, d'abord dans la sidérurgie, puis dans la machine-outil, le matériel maritime, les fours de boulangerie. La dernière opération de désengagement sera réalisée en 1997 avec la vente de la fonderie Manoir Industrie.

En parallèle, les dirigeants se cherchent des secteurs d'avenir et s'arrêtent sur le mobilier de bureau. La société a une petite activité dans ce domaine. Elle produit des meubles selon les normes de l'époque, des bureaux et des armoires lourdes, grises et forcément métalliques. En 1973, un accord est signé avec l'américain Steelcase, le leader mondial du mobilier de bureau, familier du design et de l'innovation. L'alliance entre le géant américain et le petit alsacien débouchera en 1981 sur la création d'une société commune détenue à parité. Strafor obtient une marque mondiale, un savoir-faire au prix d'un renoncement à se développer sur le marché américain et l'Asie. Vingt-cinq ans plus tard, la coopération se poursuit. Sans heurt, semble-t-il. Mais les mêmes relations pourront-elles continuer après le départ des présidents qui ont voulu cette alliance ?

A partir de cette base, le groupe se développe tous azimuts dans les années 80. Le seul fil conducteur de sa croissance est le circuit de distribution : la vente directe auprès des entreprises. Il rachète des entreprises de mobilier en Europe, puis s'étend dans les cloisons amovibles, rate à regret le rachat de Guilbert (fournitures de bureau), avant de reprendre, en 1990, la société Facom, spécialisée dans l'outillage à main. Le groupe, qui a pris le nom de Strafor-Facom, réalise 10 milliards de francs de chiffre d'affaires. Henri Lachmann prédit alors que le groupe atteindra les 20 milliards en 1995.

SUCCESSEUR EXTERNE

La crise de 1993 vient casser ce rêve. Strafor-Facom, qui s'est endetté pour payer son expansion, plonge. Henri Lachmann recommence alors les plans d'assainissement et les suppressions d'emplois. Ses actionnaires, dont Albert Frère, se demandent s'il ne serait pas préférable de scinder le groupe en deux. M. Lachmann s'oppose au projet et réussit à les convaincre. En 1997, il devra affronter à nouveau deux actionnaires, la société Verneuil Finance et l'investisseur américain Wyser-Pratte, qui veulent lui imposer une scission. Il réussira, avec l'aide des tribunaux, à les bloquer et à les sortir du capital de la société.

Ces quelques bagarres juridiques donneront un peu de sel à la direction de Strafor. Malgré son attachement à la société, malgré les efforts à entreprendre pour la redresser à nouveau, Henri Lachmann s'ennuie. On le voit alors multiplier les activités au CNPF ou dans les clubs patronaux, intervenir sur tous les sujets de société, prôner l'emploi systématique des jeunes. Il souhaite un rôle de plus grande envergure. En 1996, Didier Pineau-Valencienne lui propose de lui succéder à Schneider, et Henri Lachmann accepte. Il laisse un groupe redressé, réalisant un bénéfice de 262 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 8,8 milliards. Malgré ses nombreuses déclarations en faveur de la continuité du management, il a échoué sur un sujet : il n'a pas réussi à former un successeur en interne et a dû aller le chercher à l'extérieur.

Martine Orange

PROFIL

PAUL-MARIE CHAVANNE, INDUSTRIEL DISCRET

C'est son double profil d'ingénieur centralien et d'inspecteur des finances – et le fait qu'il ne rechignait pas à « s'exiler » à Strasbourg – *qui a déterminé Henri* Lachmann a choisir Paul-Marie Chavanne, quarante-six ans, comme successeur, en mars 1997. M. Chavanne, alors directeur général adjoint de Citroën, ne s'était jusque-là guère fait remarquer. Entré en 1992 dans le groupe PSA, après deux années passées chez le papetier Soparges, il fut de la « jeune garde » recrutée par Jacques Calvet au tournant de la décennie, nommé d'entrée de jeu directeur général adjoint de PSA, avant de rejoindre Citroën en 1994.

Il y a laissé le souvenir d'un homme d'une *« extrême courtoisie »*, et d'une *« grande capacité d'écoute »*. *« Ce n'était certes pas un iconoclaste,* explique un cadre de Citroën. *Mais il était toujours soucieux de faire avancer des idées nouvelles, sans tapage, avec un certain sens du long terme. »* M. Chavanne était un « soutier », chargé de fonctions parfois ingrates : usines, gestion, finances, ressources humaines. A l'heure où se préparait « l'après-Calvet », il eut du mal à exister, pris en tenailles par les deux autres directeurs généraux adjoints de Citroën, le commercial Claude Satinet et le créatif *Luc Epron, issus, contraire*ment à lui, du sérail automobile.

Catholique, père de six enfants, M. Chavanne cachait derrière sa retenue naturelle son ambition d'être un jour numéro un quelque part. Dans l'industrie de préférence. Ce fils d'ingénieur en a toujours eu le goût, affiné, au cours des dix ans consacrés à la direction du Trésor du ministère des finances, par un passage au comité de restructuration industrielle. Après le médiatique Henri Lachmann, Strafor-Facom, groupe plutôt voué à œuvrer dans l'ombre de ses grands clients, a peut-être trouvé un patron en phase avec sa vraie nature.

Pascal Galinier

Quelle légitimité pour l'action publique ?

DEPUIS *des années, Pierre Bauby*, qui dirige l'Observatoire électricité et sociétés d'EDF, *s'attache à* défendre les services publics *« à la française »* tout en les rendant compatibles avec la construction européenne. Son dernier ouvrage est encore plus ambitieux. L'auteur retrace les grandes théories défendant ou critiquant le rôle de l'Etat dans l'économie, de Georges Duby à Friederich von Hayek, puis propose des pistes pour *« refonder et rénover l'action publique »*. Pour lui, *« il est temps de reprendre l'initiative, de ne plus considérer le néolibéralisme comme un credo ni comme un horizon »*, même s'il admet que *« dans chacun des arguments qui justifient les thèses libérales, il y a une part de vrai »*. A ses yeux, les défenseurs de l'action publique auraient tout intérêt à reconnaître ses limites pour être davantage crédibles. Constatant que *« la construction de l'intérêt général est en panne »*, l'auteur propose de développer les corps intermédiaires et les contre-pouvoirs et de redéfinir le rôle de l'Etat qui n'aurait plus à *« imposer l'intérêt général »* mais à *« assurer les régulations indispensables à la société »*. Il estime qu'il faut *« démocratiser »* les services publics et *« promouvoir la régulation »* pour gérer les secteurs comme l'électricité ou les télécommunications. Cet ouvrage s'inscrit dans la lignée des travaux de Pierre Rosanvallon, Michel Crozier ou Alain Touraine, qui devraient susciter un débat public, mais sur lesquels les hommes politiques prennent rarement le temps de se pencher.



BIBLIOGRAPHIE

Frédéric Lemaître

★ ***Reconstruire l'action publique : services publics, au service de qui ?*. Editions Syros, 200 pages, 115 Francs.**

Le rôle de la période suspecte dans le droit des faillites

Les actes d'une société peuvent être annulés entre le moment où elle est en cessation de paiements et celui de sa mise en redressement judiciaire

LA PROCÉDURE collective est l'expression juridiquement adéquate pour qualifier ce que le sens commun continue de désigner comme la *« faillite »*. Elle doit intervenir lorsqu'une entreprise est en cessation de paiements, c'est-à-dire lorsque son actif disponible n'est pas suffisant pour couvrir son passif exigible. Il peut arriver que le moment de cessation de paiements coïncide avec le début de la procédure collective, mais, le plus souvent, la situation de cessation des paiements est acquise bien avant le jugement d'ouverture par lequel le tribunal prononce la mise en place d'un redressement judiciaire ou d'une liquidation.

EXPERTISE

C'est manifestement le cas pour la banque Pallas-Stern, pour laquelle le tribunal de commerce de Paris a entamé une procédure de liquidation judiciaire (*Le Monde* daté 2-3 mars 1997). Par un jugement du 4 mai 1998, le tribunal a fait remonter dans le temps la date de cessation des paiements de la banque, utilisant toute l'envergure qu'autorise l'article 9 de la loi du 25 janvier 1985, puisque le texte pose que cette date ne peut être reportée à plus de 18 mois par rapport à la date du jugement d'ouverture : la banque est déclarée en cessation des paiements depuis décembre 1993 alors que le jugement ouvrant une procédure la concernant date de juin 1995.

Le laps de temps qui sépare la date de cessation des paiements et celle de l'ouverture de la procédure reçoit la qualification imagée de *« période suspecte »*. Cela signifie que tous les actes opérés par l'entreprise pendant cette période peuvent être remis en cause, afin de reconstituer l'actif social sur lequel les droits des créanciers s'exercent. On soupçonne en effet le dirigeant, connaissant cette cessation des paiements que les créanciers *ignorent encore, d'en avoir profité* pour léser ceux-ci. Le fait que la cessation des paiements soit masquée retarde la mise en place de la procédure collective, qui seule permet la défense des intérêts des créanciers.

La loi de 1985 vise tout d'abord une catégorie d'actes frappés de droit par cette nullité de la période suspecte parce qu'ils sont par nature anormaux : par exemple, les actes à titre gratuit par lesquels le débiteur cède la propriété d'un bien de l'entreprise sans aucune contrepartie, ou les actes à titre onéreux dans lesquels les obligations du débiteur excèdent notablement celle de l'autre partie, ou les paiements de dettes non échues, etc. Le tribunal a alors *compétence liée, c'est-à-dire qu'il* est contraint de prononcer la nullité, afin que s'opère la restitution de l'actif au profit de l'entreprise, c'est-à-dire finalement au bénéfice de ses créanciers.

Mais l'article 107 de la loi laisse également au tribunal le pouvoir d'apprécier la nécessité d'annuler ou non l'acte. A ce titre, il peut annuler les paiements et les actes onéreux effectués par le débiteur entre la date de cessation des paiements et l'ouverture de la procédure, si celui qui a reçu le paiement ou bénéficié de l'acte connaissait l'état de cessation des paiements. Or, par exemple, le remboursement par la banque Pallas-Stern du concours financier qu'Elf Aquitaine lui apportait est situé désormais dans la période suspecte : il pourrait être touché par une nullité facultative. Une obligation de restituer les sommes pourrait s'en ensuivre. Mais c'est au mandataire de la société en faillite d'apporter les preuves requises, notamment celle de la connaissance effective par le tiers de l'état de cessation des paiements.

ENGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ

L'action en nullité des actes opérés pendant la période suspecte n'est pas le seul moyen prévu par le droit pour reconstituer l'actif. L'article 180 de la loi de 1985 dispose qu'en cas d'insuffisance d'actif, et s'il s'avère que les dirigeants de l'entreprise ont contribué à cette insuffisance par une faute de gestion, ceux-ci peuvent être condamnés à supporter personnellement la charge de reconstituer cet actif dont le manque lèse les créanciers de l'entreprise. Cette action, dite en comblement de passif, est la plus crainte des dirigeants sociaux et peut toucher non seulement le dirigeant de droit, mais encore le dirigeant de fait, non seulement le dirigeant actuel mais le dirigeant antérieur, non seulement le président de la société mais, par exemple, ses administrateurs. Certes, la charge de prouver l'existence d'une faute de gestion et son rôle causal dans l'insuffisance d'actif est là aussi à la charge des mandataires de la société en difficulté. Mais le fait que les actes appauvrissant se situent dans la période suspecte facilite la preuve de la faute ; plus encore si le tribunal décide de les annuler.

La simple décision procédurale par laquelle le tribunal de commerce fait remonter la date de cessation des paiements par rapport à celle du jugement d'ouverture est donc lourde de conséquence : sans les déduire automatiquement, elle ouvre des perspectives d'annulations voire d'engagements de responsabilités par la suite.

Marie-Anne Frison-Roche

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE
IMMOBANQUE

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, réunie le 13 mai 1998 sous la présidence de Monsieur Patrice DUMAS, a approuvé les comptes de l'exercice 1997.

Le résultat financier brut s'élève à 96,6 millions de francs contre 108,2 millions de francs pour 1996. Après enregistrement d'éléments exceptionnels et reprise de 25,3 millions de francs de réserve latente sur l'encours de crédit-bail en exploitation, le résultat avant provisionnement du patrimoine locatif s'établit à 120,3 millions de francs, contre 121,3 millions de francs au titre de 1996.

Compte tenu de la provision exceptionnelle enregistrée sur le patrimoine propre, l'exercice 1997 se solde par une perte comptable de 22,7 millions de francs, contre un bénéfice net comptable de 101,3 millions de francs en 1996.

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé la mise en paiement le 1er juillet 1998 d'un dividende global de 75,9 millions de francs prélevé à concurrence de 72,7 millions de francs sur la réserve générale et correspondant à un montant unitaire de 42 francs par action, contre 56 francs distribués au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, a donné au Conseil d'Administration l'autorisation de procéder à l'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social, en substitution aux autorisations existantes qui viennent à terme.



هكذا من الأمل

Les radios sont plus préoccupées par le marché que par la loi

Réunis dans le cadre de la concertation sur le projet Trautmann sur l'audiovisuel, les opérateurs privés et publics se sont prononcés pour « peu de loi, mais une loi respectée ». Ils sont surtout inquiets de l'évolution du marché publicitaire

PLUS PRÉOCCUPÉS par la situation économique de leurs entreprises que par les avatars de la loi, les opérateurs des radios privées et du service public n'ont pas semblé passionnés par la table ronde, organisée lundi 18 mai, dans le cadre de la préparation du projet de loi sur l'audiovisuel.

D'emblée, Francis Brun-Buisson, chef du Service juridique et technique de l'information (SJTI) a précisé que *« la radio n'était pas l'oubliée de ce projet de loi »* et il a cadré le débat autour de deux thèmes : les objectifs et les critères de la régulation et l'accès aux recettes publicitaires. Il a aussi évoqué la gestion du parc des fréquences pour l'attribution desquelles tout le monde réclame plus de transparence. Les procédures devraient être simplifiées et le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) devrait obtenir une plus grande marge de manœuvre.

A l'exception des représentants des radios associatives, qui souhaitent que la loi protège leur existence, la plupart des intervenant ont montré peu d'exigence à l'égard du législateur. Sur l'air de *« peu de loi, mais une loi respectée »*, Rémy Sautter, directeur général de la CLT-UFA a lancé une antienne reprise par tous ses collègues, notamment par Jacques Lehn, président délégué d'Europe 1 communication, qui a déclaré : *« Je ne vois pas pourquoi on imposerait durablement un statut aux entreprises de communication »*.

M. Sautter a aussi critiqué les avantages dont bénéficie le service public, notamment en matière de fréquences et de recours aux opérations de parrainage. Daniel Boudet, conseiller du président de Radio France, lui a répondu en égrenant des chiffres, rarement publiés, sur les 2 580 fréquences de Radio France, qui en utilise seulement 2 001. Et il a ajouté que *« plus le secteur privé sera fort, plus le service public sera heureux »*. Un bonheur que n'exprimait pas Georges Vanderchmitt, au nom des radios généralistes privées. *« Nous voulons être écoutés et pour cela nous voulons disposer de fréquences pour bénéficier d'une couverture nationale »*, a réclamé le président de la Sofirad. Volontiers provocateur et à contre-courant de ses collègues, Alain Weill, vice-président de NRJ, a rétorqué qu'*« il ne faut pas demander des avantages, mais travailler sur les programmes »* et il a insisté sur le fait que *« la radio va aller vers plus de local. Le marché publicitaire local est à protéger et à développer »*.

Cet avis n'est pas partagé par les responsables des régies publicitaires. *« Nous sommes à la veille d'une déstabilisation majeure du marché local et national, notamment parce que l'offre est supérieure à la demande »*, a affirmé Michel Cacouault, PDG d'Europe régies. Et Renaud Vieljeux, directeur d'IP France s'est inquiété des risques pour les radios de l'autorisation prochaine à la grande distribution de faire de la publicité à la télévision.

La partie consacrée au marché publicitaire a été la plus animée de cette table ronde. Car selon sa situation économique ou sa stratégie de développement, chaque opérateur n'a pas tout à fait la même appréciation. Par ailleurs, l'utilisation par les opérateurs de chiffres différents pour évaluer les marchés locaux et nationaux, ainsi que leur évolution d'une année sur l'autre, rend difficile la réflexion sur ce thème. *« Y-a-t-il trop ou pas assez de fréquences ?. Quelles sont les conséquences de l'éclatement des auditeurs sur le marché publicitaire ? Aidez-nous à trouver les bons chiffres »*, a réclamé Pierre Wiehn, membre du CSA. Cet appel a reçu peu d'écho de la part des opérateurs, qui savent que la révélation de certains chiffres les obligeraient à dévoiler une partie de leur politique commerciale vis-à-vis des annonceurs, notamment le montant des remises accordées.

Derrière ce débat sur la publicité transparaît l'hostilité et l'inquiétude de la plupart des opérateurs à propos de la place que le groupe NRJ aura à l'issue de la privatisation de RMC. A cette occasion, il devrait prendre le contrôle de Nostalgie et d'une partie de RMC. Les responsables des radios en ont oublié d'évoquer les nouvelles technologies et notamment l'avenir du numérique dans ce secteur.

Françoise Chirot

Un média très écouté

La radio n'arrête pas de battre des records. Ecoutée par 82 % des Français, elle ne cesse de gagner des auditeurs. Une étude de Médiamétrie sur l'équipement des foyers montre que 98,9 % des Français possèdent au moins un type d'appareil radio. Et la plupart d'entre eux en ont six. Le transistor ou la radio-cassette sont leurs récepteurs de prédilection, mais on note une importante progression des autoradios avec RDS (Radio Data System). Selon une étude de Mediapolis, les radios musicales sont les gagnantes de l'accroissement de l'écoute avec une progression de 2,5 % en un an. Suivant les régions de France, les radios ne reçoivent pas le même accueil. Déjà importante dans le Nord, leur présence se renforce auprès des auditeurs du sud de la France. Seuls les habitants de l'Est se détournent de ce média. En ce qui concerne les audiences, Médiamétrie note une stabilité de RTL et de France Inter, un *« second souffle »* pour RMC et une baisse d'Europe 1.

DÉPÊCHES

■ **FORMATION : L'Ecole supérieure de journalisme de Lille (ESJ) et l'Institut pratique du journalisme de Paris (IPJ) vont** proposer à leurs conseils d'administration respectifs, les 12 juin et 27 mai, de constituer *« un groupe de référence dans la formation au journalisme, en France, en Europe et à l'international »*, a annoncé l'ESJ, lundi 18 mai dans un communiqué. Les deux établissements souhaitent réunir *« leurs expériences en unifiant leur développement »*. Le nouveau groupe pourrait s'élargir *« si nécessité s'en faisait sentir »*, dit le communiqué. Cette annonce intervient alors que le Centre de formation et de perfectionnement des journalistes (CFPJ), en déposant son bilan, mardi 12 mai (*Le Monde* du 14 mai), avait souligné son désir de se rapprocher de l'ESJ afin de *« créer un grand pôle de formation à vocation européenne »*.

■ **ÉDITION : le groupe américain Viacom a vendu pour 4,6 milliards de dollars** (environ 27 milliards de francs) une partie des éditions Simon & Schuster au groupe britannique Pearson, éditeur du *Financial Times* et des *Echos*. Viacom a annoncé, lundi 18 mai, qu'il allait conserver la marque et la division éditions générales de Simon & Schuster. Pearson devrait revendre les éditions de référence à l'éditeur Hicks, Muse, Tate & Furst pour 1 milliard de dollars (environ 6 milliards de francs).

Le soixantième prix Albert-Londres ou l'hymne au grand reportage

IL FUT D'ABORD comptable, avant de devenir reporter. Il brûla d'être poète, et admira François Coppée. Il ne savait ni nager, ni conduire une automobile, et ne parlait aucune langue étrangère. Mais cela n'empêcha pas Albert Londres de devenir le *« prince des reporters »*. A partir de 1914, année où il s'impose comme correspondant de guerre en couvrant le bombardement de Reims pour *Le Matin*, le jeune Gascon devient la coqueluche des lecteurs avides de découvertes et des patrons de journaux tout aussi désireux de faire grimper les tirages.

Celui qui prononça la formule célèbre *« notre métier n'est pas de faire plaisir mais de porter la plume dans la plaie »* devient une légende. Muni de sa vieille valise en peau de porc, toujours chapeauté et chaussé d'impeccables bottines, le reporter barbichu collabore au *Matin*, puis au *Petit Parisien*, avec pour seule mention de sa profession : *« envoyé spécial »*.

Pendant dix-huit ans, il parcourt le monde, traque le mensonge, l'inhumanité, la violence faite aux plus faibles et aux exclus, en se servant d'une écriture où alternent dialogues et descriptions, traits d'humour et notations ironiques. Chez Albert Londres, le reportage ne se réduit pas au nombre de kilomètres avalés. Ses carnets de route attestent que ses périples sont rarement des parties de plaisir. Le reportage façon Albert Londres est aussi une conception de l'homme et du citoyen, qui le conduit à remettre en question la loi lorsque celle-ci est inique.

Quand il revient du bagne de Guyane (*Au Bagne*, 1923), quand il dénonce les conditions de vie des internés des hôpitaux psychiatriques (*Chez les fous*, 1925), ou quand il met en cause le parti colonial en Afrique (*Terre d'ébène*, 1927), les polémiques et les discussions enflent mais aboutissent, parfois, à des décisions politiques de premier ordre comme la fermeture de Cayenne ou la réforme des asiles.

Le 16 mai 1932, alors qu'il revient à nouveau de Chine où il a déjà longuement séjourné (*La Chine en folie*, 1922), Albert Londres meurt à l'âge de quarante-sept ans, dans le naufrage du *Georges-Philipar*. Il emporte avec lui sa dernière enquête, qualifiée d'*« explosive »*.

POLÉMIQUE ET CONTRE-ENQUÊTE

Depuis, sa fille, Florise Albert-Londres, a honoré sa mémoire avec le prix portant son nom. Plusieurs éditions de ses reportages et enquêtes entretiennent aussi la flamme. Publiés par Christian Bourgois (collection « 10-18 »), ils l'ont été ensuite par les éditions Arléa, puis par Le Serpent à plumes. Une demi-douzaine de biographies du reporter ont été aussi éditées, dont celle de Pierre Assouline, *Albert Londres, vie et mort d'un grand reporter, 1884-1932* (Folio, 632 p., 59 F.)

Le prix Albert Londres est décerné régulièrement depuis 1933 – hormis pendant la guerre – à un journaliste de moins de quarante ans pour un reportage réalisé pendant l'année écoulée. Depuis quatorze ans, le prix est attribué à double titre : à un reportage de presse écrite et à un reportage audiovisuel, le nombre des réalisations présentées dans cette seconde catégorie dépassant maintenant l'écrit.

Mardi 19 mai, le soixantième prix devait être décerné par le jury de dix-huit membres, tous anciens lauréats. Il est présidé depuis 1984 par le journaliste et écrivain Henri Amouroux, qui a succédé à James de Coquet et à Joseph Kessel. Cette soixantième édition est un peu particulière : d'une part, le jury aura à élire un nouveau membre pour succéder à Lucien Bodard, qui vient de mourir. En outre, elle coïncide avec une augmentation substantielle du montant du prix – 20 000 francs au lieu de 10 000 précédemment –, grâce au legs fait à l'Association des amis d'Albert Londres par sa fille, décédée.

Le prix Albert Londres, équivalent du Pulitzer américain, a été la cible d'une polémique, il y a trois ans ; le reportage télévisé primé (« Voleurs d'yeux », qui décrivait un trafic d'yeux sur des enfants, en Colombie) ayant suscité des débats dans la presse. Une contre-enquête, réalisée par les membres du jury du prix, avait abouti à la confirmation du prix attribué à la journaliste Marie-Monique Robin (*Le Monde* du 22 mars 1996).

Yves-Marie Labé

Le jury en pèlerinage

Douze des membres du jury du prix Albert Londres et leur président, Henri Amouroux, se sont rendus en Haute-Garonne, mardi 12 mai, pour honorer la mémoire du père du grand reportage, certes né à Vichy, mais dont la maison paternelle et les racines familiales plongent dans la terre du Comminges. Le petit village de Labarthe-Rivière baptisera bientôt une place à son nom, comme l'a confirmé le maire aux journalistes venus se recueillir sur les tombes familiales en présence d'Henri Londres, petit-neveu du grand reporter. Dans l'après-midi, la délégation a participé à un débat avec les étudiants de l'Ecole de journalisme de Toulouse.– *(Corresp.)*

ACTIONNAIRES DE
PARIBAS

Compte rendu de l'Assemblée Générale de Paribas

Un nouveau Paribas :

banque d'affaires | gestion d'actifs et épargne | services financiers spécialisés

PLUS DE 1100 ACTIONNAIRES ONT PARTICIPE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DE PARIBAS A PARIS LE 12 MAI 1998

■ PARIBAS, LEADER SUR L'EURO

■ PARIBAS, ETRE LA REFERENCE EUROPEENNE ET L'UN DES LEADERS MONDIAUX DANS SES METIERS

1997 : une étape majeure pour Paribas

Approbation des fusions : l'Assemblée a approuvé à 99,3 % la fusion de la Compagnie Financière de Paribas, de la Compagnie Bancaire et de la Banque Paribas, ainsi que de la Compagnie de Navigation Mixte et de trois sociétés de portefeuille détenant l'autocontrôle (CNM Finance, Kléber Portefeuille et Klécinq).
La dénomination de ce nouvel ensemble est Paribas. Le code Sicovam devient 12001.
Cette fusion s'inscrit dans le prolongement des offres publiques d'échange réalisées en décembre 1997. Elle permet de constituer une entité unique, Paribas, banque d'affaires internationale spécialisée dans des métiers en croissance.

Des fusions créatrices de valeur : dans un paysage bancaire en pleine mutation, et à la veille de l'avènement de la monnaie unique, l'intégration des réseaux européens de la Banque Paribas et des filiales de la Compagnie Bancaire devrait démultiplier fortement la puissance de Paribas en Europe. Ces fusions devraient permettre à Paribas de tirer le meilleur parti de sa spécialisation sur les marchés financiers, de ses capacités d'innovation technologique, de sa présence internationale, de la technicité de ses produits et de sa force de distribution.

Une rentabilité nette de 13 % : en 1997, Paribas a réalisé un résultat net, part du Groupe, de 6,6 milliards de francs, en progression de 51 % par rapport à 1996. Avec une rentabilité nette des fonds propres de 13 %, Paribas dépasse l'objectif fixé pour 1998 et figure en tête des banques françaises.
Les fonds propres s'élèvent à 53 milliards de francs et classent Paribas parmi les 25 plus grands groupes bancaires mondiaux.

Principales résolutions votées par l'Assemblée Générale :

- dividende porté à 14 francs (21 francs plus avoir fiscal) ;
- approbation des nominations pour trois ans de quatre membres du Conseil de Surveillance de Paribas : Antonio Borges, Alexandre Lamfalussy, Thierry Desmarest et Serge Tchuruk ;
- approbation des autorisations financières données au Directoire de Paribas de racheter des actions dans la limite de 10 % du capital, d'émettre des obligations, d'augmenter le capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Perspectives

Fin avril, les principaux indicateurs sont positifs. Si l'environnement économique se maintient en l'état actuel, les résultats de 1998 devraient confirmer les taux de rentabilité obtenus en 1997, étape vers l'objectif d'une rentabilité nette des fonds propres de 15 % pour l'an 2000.
Présent dans plus de 60 pays, Paribas devrait être en mesure de se renforcer sur les marchés qui connaîtront le plus grand développement, et d'assurer ainsi une croissance solide de ses résultats.

PARIBAS

PARIBAS ACTIONNAIRES
3, rue d'Antin, 75002 Paris. N° vert : 0 800 05 17 88. 3616 code Cliff (2,19 F la minute). Internet : http://www.paribas.com

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **SGS-THOMSON : l'assemblée générale annuelle de SGS-Thomson** Microelectronics a approuvé le changement du nom du groupe franco-italien qui devient ST Microelectronics.

● **INTEL : le rachat des activités semi-conducteurs de Digital Equipment** *(1 800 personnes)* est désormais effectif.

● **DASA : le groupe aéronautique allemand, filiale de Daimler-Benz,** envisage de s'associer, selon son président, aux britanniques British Aerospace et GEC pour racheter le groupe d'électronique de défense américain Northrop Grumman.

● **MOULINEX : le groupe français d'électroménager a établi au Brésil** sa base d'opérations pour l'Amérique du Sud, après avoir « pris le contrôle » de l'entreprise brésilienne Mallory. L'opération s'est faite par le biais d'une augmentation de capital à laquelle Moulinex a apporté 180 millions de francs.

SERVICES

● ***AT&T* : l'opérateur téléphonique américain s'est associé à Yahoo !,** le moteur de recherche sur Internet, afin de proposer des services d'annuaires, de recherche et de forums de discussion.

● **LA POSTE : les agents du bureau de poste de Montbéliard** Principal sont en grève à 95 %, selon FO-PTT, suite à la décision de la direction de supprimer dix emplois.

● **MICROSOFT : les autorités américaines** ont déposé plainte pour abus de position dominante contre le groupe de logiciel dirigé par Bill Gates *(lire page 17)*. En Bourse, ni *Microsoft ni ses concurrents* qui, comme Netscape, avaient milité pour le lancement d'une procédure antitrust, n'ont été très affectés par cette décision *(lire page 20)*.

FINANCE

● **ZURICH FINANCIAL SERVICES : le groupe né de la fusion de Zurich Assurances et du pôle financier du groupe britannique BAT** permettra d'économiser 400 millions de dollars en trois ans. Son premier exercice sera toutefois grevé par des charges *exceptionnelles de 1 milliard de* dollars et la fusion entraînera la suppression de 1 600 emplois.

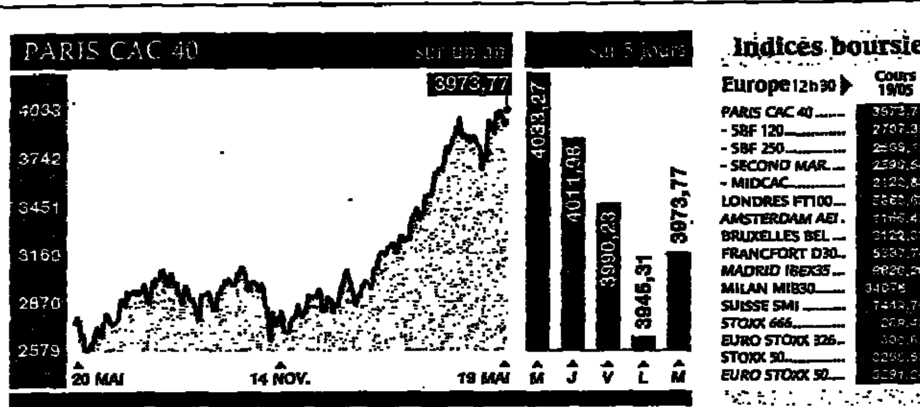
● **FORTIS-GÉNÉRALE DE BANQUE : le mariage annoncé lundi** (*Le Monde* du 19 mai) du groupe de bancassurance belgo-néerlandais Fortis avec la Générale de Banque entraînera la disparition d'au moins 2 000 emplois, soit 10 % des effectifs, dans le cadre d'un plan de restructuration de 300 millions d'écus (près de 2 milliards de francs).

● **BANQUE DU LOUVRE : le Crédit commercial de France (CCF), par le biais de ses entités britanniques, vient d'acquérir 50,6 % du capital de la banque.** Le groupe du *Louvre, qui appartient à la* famille Taittinger, conserve 33,4 % de la banque.

● **GAN : GE Capital, filiale de General Electric, trouve « dommage » que son offre de** reprise de l'assureur public, que le gouvernement a déclarée irrecevable, ne soit pas instruite par le gouvernement, a déclaré à l'AFP un porte-parole du groupe américain.

● **QUANTUM PARTNERS : la société du financier américain George Soros** a acquis 16,46 % du capital et 11,61 % des droits de vote de l'Européenne de Casinos, numéro quatre *français du secteur avec douze* casinos et un parc de *1 102 machines à sous.*

★ *Toutes les valeurs du CAC 40 sur le site Web « Le Monde ». www.lemonde.fr*



Indices boursiers

Europe 12h30 ▶	Cours 19/05	Var. % 18/05	Var. % 31/12
PARIS CAC 40	3973,77	0,72	32,51
- SBF 120	[illegible]	0,80	31,96
- SBF 250	2569,12	0,38	32,08
- SECOND MAR.	[illegible]	−0,44	32,57
- MIDCAC	[illegible]	−0,08	33,64
LONDRES FT100	[illegible]	0,93	14,51
AMSTERDAM AEI	[illegible]	1,28	27,88
BRUXELLES BEL	[illegible]	0,47	28,08
FRANCFORT D30	[illegible]	0,84	26,78
MADRID IBEX35	[illegible]	0,28	35,35
MILAN MIB30	34078	2,24	38,62
SUISSE SMI	[illegible]	1,08	18,90
STOXX 666	[illegible]	0,79	—
EURO STOXX 326	[illegible]	0,92	—
STOXX 50	[illegible]	1,06	—
EURO STOXX 50	[illegible]	1,17	—

Monde ▶	Cours 18/05	Var. % veille	Var. % 31/12
NEW YORK DJ	[illegible]	−0,50	14,45
- SP 500	[illegible]	−0,28	13,96
- NASDAQ	[illegible]	−0,82	16,64
BUENOS-AIRES M.	[illegible]	−4,78	−7,34
JOHANNESBURG	[illegible]	0,18	32,31
MEXICO BOLSA	[illegible]	−3,10	−11,22
SANTIAGO IPSA	[illegible]	−0,98	−18,45
SAO PAULO BOU.	[illegible]	−5,48	0,08
TORONTO FSE I.	[illegible]	0,08	14,70
ASIE 10h15	19/05	18/05	31/12
BANGKOK SET	[illegible]	−2,77	−6,27
HONGKONG H.	[illegible]	0,89	−11,88
SÉOUL	[illegible]	0,80	0,78
SINGAPOUR ST.	[illegible]	−0,61	−16
SYDNEY ALL O.	[illegible]	0,32	4,80
TOKYO NIKKEI	[illegible]	1,09	1,92

PARIS SBF 250 — 3 mois — 2569,12 — 2597, 2499, 2400, 2301, 2202, 2104 — 19 FÉV. 1er AVRIL 19 MAI

NEW YORK Dow Jones 3 mois — 9050,91 — 9702, 9154, 8696, 8178, 7669, 7161, 6653, 6145 — 19 FÉV. 1er AVRIL 18 MAI

LONDRES FT100 3 mois — 5880,60 — 6199, 5901, 5603, 5305, 5007, 4711, 4410, 4115 — 19 FÉV. 1er AVRIL 19 MAI

FRANCFORT DAX 30 3 mois — 5387,74 — 5279, 4955, 4631, 4307, 3983, 3659, 3335 — 19 FÉV. 1er AVRIL 19 MAI

TOKYO Nikkei 3 mois — 15551,65 — 18466, 16946, 15425, 13142, 11620 — 19 FÉV. 1er AVRIL 19 MAI

Principaux écarts au règlement mensuel

Hausses ▶	Cours 18/05	Var. % 15/05	Var. % 31/12
DAMART	[illegible]	+17,85	+10,24
BULL#	90	+5,88	+41,85
LEGRAND	[illegible]	+3,73	+38,88
TECHNIP	548	+3,41	+33,54
FIMALAC SA	713	+3,33	+48,16
CHARGEURS	440	+3,18	+22,22
LAFARGE	595	+2,88	+51
OLIPAR	54	+2,72	−4,47
PUBLICIS #	877	+2,69	+78,61
SODEXHO ALLIA	1147	+2,68	+42,35

Baisses ▶	Cours 18/05	Var. % 15/05	Var. % 31/12
CRED.FON.FRAN	[illegible]	−4,46	+18,40
REMY COINTREA.	[illegible]	−4,42	+17,45
SUEZ LYON.DES	[illegible]	−4,33	+62,25
S.E.B.	391	−4,19	+8,19
GEOPHYSIQUE	[illegible]	−4,16	+34,41
DMC (DOLLFUS	178	−3,84	+63,55
BIC	[illegible]	−3,83	−1,86
SKIS ROSSIGNO.	[illegible]	−3,70	+11,28
C.C.F.	472	−3,59	+14,42
EUROPE 1	1504	−3,56	+14,02

LES PLACES BOURSIÈRES

PARIS

***APRÈS TROIS** séances de baisse*, la Bourse de Paris se reprenait mardi 19 mai, mais sans grande conviction, à l'approche du week-end de l'Ascension. En hausse de 0,56 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait, une heure un quart plus tard, un gain de 0,61 %. Vers 12 h 30, les valeurs françaises s'appréciaient de *0,80 % à 3 976,81 points. Le volume* des échanges s'élevait sur le marché à règlement mensuel à 4 milliards de francs. La plupart des places européennes, qui avaient sensiblement baissé lundi, se reprenaient également : Francfort était en hausse de 0,80 %, Milan de 2,2 % et Amsterdam de 1,22 %. Bertrand Faure était en hausse de 4,4 % et Intertechnique de 3,9 %. Zodiac, re*commandé par des analystes améri*cains, progressait de 3,5 %, et Coflexip, dont la filiale Coflexip Stena Offshore a vu ses résultats progresser de manière spectaculaire au premier trimestre, de 3 %.

TOKYO

***LES VALEURS** japonaises ont ter*miné en hausse de 1,09 %, mardi 19 mai à la Bourse de Tokyo. L'indice Nikkei a gagné 167,18 points, à 15 551,65 points.

NEW YORK

LA FAIBLESSE des valeurs *technologiques dans le sillage de* Microsoft ainsi qu'une certaine prudence à la veille de la réunion du comité monétaire de la Réserve fédérale (Fed) ont pesé sur Wall Street, lundi 18 mai. L'indice Dow Jones a perdu 45,09 points (0,5 %), à 9 050,91 points en clôture. L'ensemble du marché est au milieu d'une correction, selon Larry Wachtel, analyste chez Prudential *Securities. Cette correction géné*rale devrait se situer autour de 10 %, estime M. Wachtel, qui n'exclut pas qu'elle puisse se communiquer aux valeurs vedettes du Dow Jones.

FRANCFORT

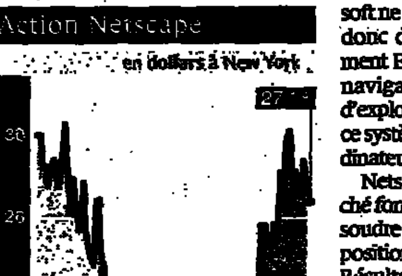
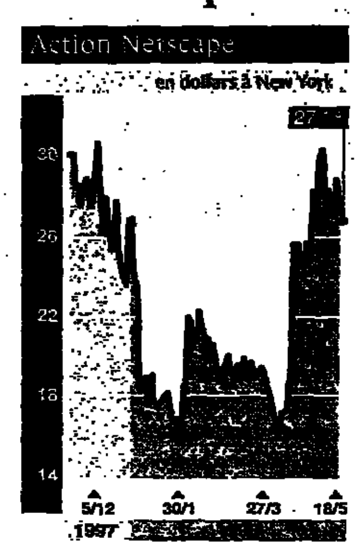
***LES VALEURS** allemandes répar*taient timidement à la hausse, mardi 19 mai. Elles regagnaient 0,10 %, à 5 349,19 points. La veille, elles avaient abandonné 1,3 %, à 5 343,65 points.

LONDRES

***LES INQUIÉTUDES** sur l'évolution* de la situation en Indonésie et, dans une moindre mesure, celles sur les taux d'intérêts américains ont tiré les valeurs britanniques vers le bas, lundi 18 mai. L'indice Footsie a baissé de 91,6 points (1,54 %), à 5 826,2 points. En outre, la tendance a également été affectée par un communiqué de Glaxo-Wellcome, l'un des poids lourds de la cote, se*lon lequel le groupe pharmaceu*tique a enregistré, au cours des quatre premiers mois de son exercice, un chiffre d'affaires en baisse de 7 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

Valeur du jour : Netscape tient sa revanche

LES DÉBOIRES judiciaires de Microsoft (*Le Monde* du 19 mai) n'ont guère ému les investisseurs. Lundi 18 mai, l'action Microsoft a abandonné seulement 3,77 %, à 86 dollars. Le plus surprenant est que les titres des trois principaux adversaires du groupe de Bill Gates, Sun, Oracle et Netscape, n'ont pas profité de l'aubaine. L'action de Netscape a même reculé de 0,687 dollar, à 27,25 dollars. Il faut cependant rappeler que depuis le 10 avril, le plus bas niveau de l'année, ce titre a regagné 70 %. Netscape est à l'origine de l'affaire. En accusant Microsoft d'abuser de sa position dominante sur les logiciels d'exploita*tion (Windows) pour imposer aux fa*bricants de micro-ordinateurs son logiciel d'accès à internet (Explorer) au détriment du sien (Navigator), il a mis en branle la machine judiciaire américaine.

Créée en 1994, Netscape a connu une ascension fulgurante, consacrée, *le 9 août 1995*, par une introduction en Bourse retentissante. La société avait *été immédiatement valorisée à 2 milliards de dollars alors* que son chiffre d'affaires ne s'élevait qu'à 85 millions de dollars avec une perte de 6,61 millions. Mais, avec son logiciel Navigator, la petite société contrôlait près de 80 % du marché de la navigation sur internet. L'avenir semblait radieux. En 1996, *le* chiffre d'affaires a été multiplié par quatre, à 346 millions de dollars et un premier bénéfice de *19,52 millions était publié. Complètement dépassé*, Microsoft ne pouvait que réagir. Bill Gates a donc décidé d'incorporer gratuitement Explorer, son propre logiciel de navigation, sur tous les systèmes d'exploitation Windows 95. Comme ce système équipe 90 % des micro-ordinateurs, le succès était garanti.

Netscape *qui a vu sa part de marché fondre à 57 %, fin 1997, a dû se ré*soudre à mettre gratuitement à la disposition du public son propre outil. Résultat, les comptes de Netscape ont plongé dans le rouge avec une perte de 115,50 millions en 1997 et le groupe a dû licencier 400 de ses 3 200 salariés. Pour montrer l'exemple, Jim Barksdale, le président du groupe, a *même renoncé à son salaire en 1998.* Désormais, Netscape cherche à développer ses activités de logiciels pour les serveurs Internet (outils de messagerie, de publication et de commerce électronique). La firme californienne vient d'ailleurs de signer un accord de licence pour son logiciel de commerce électronique avec la Citibank (qui fait partie de Citigroup, le premier groupe *bancaire américain) qui entend développer son offre de* services financiers sur Internet. Citée par l'agence *Bloomberg*, Juliana Nelson, analyste du cabinet International Data Corp, considère que c'est une victoire importante pour Netscape.

Philippe Le Cœur et Enguerand Renault

Matières premières

En dollars ▶	Cours 18/05	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	[illegible]	−0,75
ALUMINIUM 3 MOIS	[illegible]	0,15
PLOMB 3 MOIS	[illegible]	0,65
ETAIN 3 MOIS	[illegible]	0,17
ZINC 3 MOIS	[illegible]	0,62
NICKEL 3 MOIS	[illegible]	1,30
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	[illegible]	−5,75
PLATINE A TERME	[illegible]	−17,19
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	[illegible]	—
MAÏS (CHICAGO)	[illegible]	0,31
SOJA GRAINE (CHG.)	[illegible]	0,48
SOJA TOURTEAU (CHG.)	[illegible]	−0,77
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	—	—
CAFÉ (LONDRES)	[illegible]	0,48
SUCRE BLANC (PARIS)	[illegible]	−0,77

Pétrole

En dollars ▶	Cours 18/05	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	—	—
WTI (NEW YORK)	[illegible]	0,28
LIGHT SWEET CRUDE	[illegible]	−1,28

Or

En francs ▶	Cours 18/05	Var % 15/05
OR FIN KILO BARRE	[illegible]	+0,35
OR FIN LINGOT	[illegible]	+0,17
ONCE D'OR LONDRES	[illegible]	−0,20
PIÈCE FRANCE 20 F	331	−1,19
PIÈCE SUISSE 20 F	333	−0,60
PIÈCE UNION LAT. 20 F	331	−0,30
PIÈCE 20 DOLLARS US	[illegible]	−13,58
PIÈCE 10 DOLLARS US	1477,50	−9,91
PIÈCE 50 PESOS MEX.	2155	+0,23

MONNAIES

● **Dollar** : la devise américaine *était stable face au yen, mardi* 19 mai, sur les marchés des changes européens, à 135,77 yens contre 135,88 yens dans les derniers échanges interbancaires de lundi. Le billet vert se dépréciait face au franc et au deutschemark s'échangeant à 5,9805 francs et 1,7835 deutschemark contre res*pectivement 5,9951 francs et 1,7878* deutschemark la veille. Quelques heures plus tôt le billet vert reculait un peu face au yen, sur le marché des changes de Tokyo, après avoir bondi à l'annonce de nouvelles élections en Indonésie. Il cotait 135,75 yens mais a, un moment, grimpé jusqu'à 136,60 yens.

● ***Roupie*** : la devise indonésienne est tombée mardi 19 mai à son *taux historique le plus bas*, passant en dessous de 17 000 roupies pour *un dollar. Le cours de la roupie* s'établissait il y a huit jours au-des*sus de 10 000 roupies pour un dol*lar (contre 2 450 roupies, il y a un an).

Cours de change

19/05 12h30 ▶	Cours DOLLAR	Cours ECU	Cours LIVRE	Cours FR.S.	Cours FLORIN	Cours YEN	Cours LIRE	Cours DM	Cours FRANC
FRANC	5,99	6,61	9,72	4,03	2,98	4,42	0,34	3,35	—
DM	1,78	1,97	2,90	1,20	0,89	0,13	0,99	—	0,30
LIRE	1758,96	1942,36	2857,52	1185,51	875,01	1294,20	—	986,03	294,01
YEN	135,67	150,08	220,77	91,61	67,61	—	7,73	76,19	22,72
FLORIN	2,01	2,22	3,27	1,35	—	1,48	0,11	1,13	0,34
FR. S.	1,48	1,64	2,41	—	0,74	1,09	0,08	0,83	0,25
LIVRE	0,62	0,68	—	0,41	0,31	0,45	0,03	0,35	0,10
ECU	0,91	—	1,47	0,61	0,45	0,67	0,51	0,51	0,15
DOLLAR	—	1,10	1,62	0,67	0,50	0,74	0,06	0,56	0,17

Taux d'intérêt (%)

Taux 18/05 ▶	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	[illegible]	3,48	5,08	5,60
ALLEMAGNE	[illegible]	3,54	5	5,58
GDE-BRETAG.	[illegible]	7,34	5,65	5,79
ITALIE	[illegible]	5	5,26	5,79
JAPON	[illegible]	0,40	1,57	—
ÉTATS-UNIS	[illegible]	6,17	5,68	5,94
SUISSE	[illegible]	1,68	3,12	4,13
PAYS-BAS	[illegible]	3,53	5,05	5,59

Matif

Cours 12h30 ▶	Volume 19/05	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
JUIN 98	29057	103,18	103,14
Pibor 3 mois			
JUIN 98	[illegible]	96,38	96,36

Marché des changes

Devises 17h35 ▶	Cours BDF 18/05	Achat 18/05	Vente 18/05
ALLEMAGNE (100)	[illegible]	322	346
AUTRICHE (100)	[illegible]	46,15	49,25
BELGIQUE (100)	[illegible]	15,66	16,76
CANADA	[illegible]	3,82	4,42
DANEMARK (100)	[illegible]	82	92
ESPAGNE (100)	[illegible]	3,64	4,24
ÉTATS-UNIS	[illegible]	5,67	6,27
FINLANDE (100)	[illegible]	104	115
GDE-BRETAGNE	[illegible]	9,24	10,08
GRÈCE (100)	[illegible]	1,75	2,25
IRLANDE	[illegible]	8,09	8,87
ITALIE (1000)	[illegible]	3,12	3,62
JAPON (100)	[illegible]	4,19	4,64
NORVÈGE (100)	[illegible]	76,50	84,50
PAYS-BAS (100)	[illegible]	—	—
PORTUGAL (100)	[illegible]	2,90	3,60
SUÈDE (100)	[illegible]	72	82
SUISSE (100)	[illegible]	388	412

TAUX

● **France** : le marché obligataire était orienté à la hausse, mardi 19 mai. Dès les premières transactions, le *Matif gagnait 8 centièmes* à 103,22. Mais les opérateurs estiment que le marché devrait rester prudent avant le comité monétaire de la Réserve fédérale qui ne s'achèvera que dans la soirée. La veille, le Matif avait gagné 10 centièmes à *103,14. Les* intervenants étaient déjà prudents avant la réunion de la Fed. Les incertitudes grandissantes quant à l'évolution de la crise en Asie et son impact sur l'économie américaine devraient conduire la Fed à respecter le *statu quo*, estimaient généralement les analystes.

● **Etats-Unis** : la confiance dans l'immobilisme de la Fed a contribué lundi à *la détente* sur le marché obligataire américain où le rendement moyen sur l'obligation du Trésor à trente ans, qui évolue à l'inverse du prix, est passé à 5,929 %, contre 5,969 % vendredi en clôture.

ÉCONOMIE

Optimisme des chefs d'entreprise français sur l'investissement

LES CHEFS d'entreprise interrogés en avril par l'Insee confirment *leurs prévisions* pour 1998 en anticipant une hausse de 9 % en valeur des investissements industriels et de 11 % pour les investissements manufacturiers, selon les résultats de l'enquête publiée mardi 19 mai par l'institut. Elle révèle aussi un jugement très positif sur l'augmentation à venir des capacités de *production dans* l'industrie. Cette progression concernerait toutes les branches de l'industrie manufacturière hormis l'automobile *(lire p. 7)*.

■ **La consommation des ménages français a augmenté de 0,7 % en volume** en 1997, l'une des plus faibles croissances depuis *30 ans, essentiellement à cause* d'une chute des achats d'automo*biles et* des dépenses d'énergie au premier trimestre *(lire p. 7)*.

■ **La naissance officielle des contrats d'assurance-vie « DSK »** pourrait être datée du lundi 25 mai, au plus tard. Après de nombreux aller et retour entre les professionnels de l'assurance et le service de la législation fiscale (SLF), *le texte d'instruction est dé*finitivement arrêté. Il doit être signé par le directeur du SLF ou par le ministre de l'économie et des finances, lui-même.

■ **Le nombre d'exploitations agricoles individuelles en France** a chuté de 10,5 % entre 1995 et 1997, à 571 000, tandis que le nombre de sociétés agricoles augmentait de plus de 12 %, à 109 000, *selon une enquête du ministère de* l'agriculture.

■ **INDONÉSIE : la Banque mondiale a décidé de retarder le versement de deux prêts d'un montant total de 1,225 milliard de** dollars qui devait être examiné mardi par le conseil d'administration de la banque. L'institution a remis sa décision à plus tard *« jusqu'à ce que la situation à Djakarta soit plus claire » (lire p. 2)*.

■ **Les négociations sur le rééchelonnement de la dette privée de** l'Indonésie, qui devaient commencer à Francfort le 26 mai, ont été aussi repoussées d'au moins une semaine.

■ ***RUSSIE* : la Banque centrale a annoncé lundi une forte augmentation** de 30 % à 50 % *de son* principal taux d'intérêt (taux de refinancement). Une mesure intervenue après un plongeon de 12 % des marchés russes lundi et des rumeurs sur une dévaluation du rouble *(lire p. 16)*.

■ **EUROPE : l'accord américano-européen annoncé lundi à Londres sur la loi Helms-Burton** contre les investissements étrangers à Cuba prévoit que l'Union européenne applique elle-même des sanctions dans certains cas tandis que Washinton exemptera les sociétés européennes pour les opérations déjà réalisées *(lire p. 3)*.

■ ***Le gouvernement américain*, au nom de *« l'intérêt national »*** des Etats-Unis, a décidé d'exempter Total et ses partenaires, le russe Gazprom et le malaisien Petronas, des sanctions prévues par la loi D'Amato en cas d'investissement en Iran ou en Libye.

■ **L'excédent des échanges courants de l'Union européenne,** y compris ceux entre Etats membres, a atteint le niveau record de 83,5 milliards d'écus (91 milliards de dollars) en 1996, soit près de trois fois le montant de 1995 (35,6 milliards d'écus), a annoncé l'Office européen des statistiques.

■ **ÉTATS-UNIS : les autorités américaines ont annoncé lundi le démantèlement d'un réseau international de blanchiment** d'argent ayant conduit à 112 arrestations et à la saisie de 35 millions de dollars. *Ce coup de filet a été* qualifié, par le département du Trésor, de *« point culminant du plus grand et du plus complet cas de blanchiment d'argent dans l'histoire de la police américaine ».*

NOMINATIONS

■ **NASDAQ : Maggie Kelly** a été nommée directeur général adjoint du département marketing international, basé à Londres.

■ **CARRÉ NOIR : Jean-Louis Azizollah** est devenu président du directoire.

هكذا من الأصل

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 19 MAI
Liquidation : 22 mai
Taux de report : 3,38
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+0,79 %
CAC 40 : 3976,40

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	1065	[illegible]	– 0,93	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	952	[illegible]	+ 0,10	[illegible]
Renault (T.P.)	2900	[illegible]	– 0,13	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	3100	[illegible]	—	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1375	[illegible]	+ 0,65	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	1000	[illegible]	—	[illegible]
Accor	1643	[illegible]	– 0,97	[illegible]
AGF	368,30	[illegible]	– 0,27	[illegible]
Air Liquide	1156	[illegible]	+ 0,08	[illegible]
Alcatel Alsthom	1263	[illegible]	+ 0,07	[illegible]
Altran Techno. #	1170	[illegible]	– 0,42	[illegible]
Atos CA	1122	[illegible]	– 0,80	[illegible]
Axa	682	[illegible]	+ 1,90	[illegible]
Bail Investis	916	[illegible]	– 0,10	[illegible]
Bazar Hot. Ville	753	[illegible]	+ 0,13	[illegible]
Bertrand Faure	477	[illegible]	+ 3,77	[illegible]
BIC	431,10	[illegible]	+ 1,13	[illegible]
BIS	648	[illegible]	—	[illegible]
B.N.P.	499,50	[illegible]	+ 1,30	[illegible]
Bollore Techno.	1190	[illegible]	– 1,17	[illegible]
Comptoir Entrep.	17,25	[illegible]	– 2,02	[illegible]
Comptoirs Mod.	3239	[illegible]	– 0,80	[illegible]
CPR	487	[illegible]	– 0,20	[illegible]
Cred.Fon.France	111,30	[illegible]	+ 2,24	[illegible]
Credit Lyonnais CI	579	[illegible]	+ 2,24	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	470,20	[illegible]	+ 1,02	[illegible]
Damart	4575	[illegible]	+ 1,09	[illegible]
Danone	1506	[illegible]	+ 1,46	[illegible]
Dassault-Aviation	1880	[illegible]	+ 1,32	[illegible]
Dassault Electro	704	[illegible]	+ 0,42	[illegible]
Dassault Systemes	260,10	[illegible]	+ 3,42	[illegible]
De Dietrich	430	[illegible]	—	[illegible]
Deveaux(Ly)#	870	[illegible]	—	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	73,30	[illegible]	– 0,81	[illegible]
Dexia France	743	[illegible]	+ 0,67	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	175	[illegible]	– 4,57	[illegible]
Dynaction	213	[illegible]	—	[illegible]
Eaux (Gle des)	1188	[illegible]	– 0,84	[illegible]
Ecia	1787	[illegible]	+ 0,61	[illegible]
Eiffage	500	[illegible]	+ 0,20	[illegible]
Elf Aquitaine	864	[illegible]	– 0,11	[illegible]
Eramet	284	[illegible]	+ 1,58	[illegible]
Eridania Beghin	1293	[illegible]	+ 0,54	[illegible]
Essilor Intl	2470	[illegible]	+ 1,01	[illegible]
Essilor Intl.ADP	2249	[illegible]	– 2,89	[illegible]
Esso	590	[illegible]	– 0,84	[illegible]
Eurafrance	3225	[illegible]	– 0,31	[illegible]
Euro Disney	9,65	[illegible]	– 2,07	[illegible]
Europe 1	1504	[illegible]	– 5,58	[illegible]
Eurotunnel	5,60	[illegible]	+ 6,25	[illegible]
Fimalac SA	713	[illegible]	+ 0,28	[illegible]
Finextel	129	[illegible]	– 0,77	[illegible]
Fives-Lille	460	[illegible]	+ 3,26	[illegible]
France Telecom	319,50	[illegible]	+ 2,97	[illegible]
Fromageries Bel	5050	[illegible]	– 0,59	[illegible]
Galeries Lafayette	5430	[illegible]	+ 2,76	[illegible]
Lafarge	585	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lagardere	234,10	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lapeyre	485,10	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lebon (Cie)	290	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Legrand	1665	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Legrand ADP	1062	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Legris Indust.	330	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Locindus	835	[illegible]	[illegible]	[illegible]
L'Oreal	2827	[illegible]	[illegible]	[illegible]
LVMH Moet Hen.	1255	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Marine Wendel	1047	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Metaleurop	65,50	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Metrologie Inter.	19,60	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Michelin	361,80	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Montupet SA	2310	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Moulinex	177	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Natexis	438,90	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Nord-Est	133	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Nordon (Ny)	491	[illegible]	[illegible]	[illegible]
NRJ #	1015	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Olipar	64	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Paribas	■ 604	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pathe	1177	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pechiney Act Ord A	285	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pernod-Ricard	413	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Peugeot	1115	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pinault-Print.Red.	4451	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Plastic Omn.(Ly)	877	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Primagaz	522	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Promodes	2770	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Publicis #	877	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Remy Cointreau	131,90	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Renault	296,80	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Rexel	2578	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Rhone Poulenc A	298,40	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Rochette (La)	28,25	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
T.D.K #	477,30	474	– 0,69	1,40
Telefonica #	273,80	273	– 0,29	1,83
Toshiba #	26,05	26,30	+ 0,95	0,20
Unilever #	453	456,60	+ 0,79	3,32
United Technol. #	559	561	+ 0,35	1,61
Volkswagen A.G #	4799	4804	+ 0,10	22,14
Western Deep #	166,40	164	– 1,44	6,01
Yamanouchi #	139,80	139,70	– 0,07	0,60
Zambia Copper	13	13,05	+ 0,38	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MARDI 19 MAI

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	498,80	[illegible]
Fiat Ord.	26,40	[illegible]
Gold Fields South	81	[illegible]
Kubota Corp.	20	[illegible]
Montedison act.ep.	9,60	[illegible]
Olympus Optical	45,50	[illegible]
Robeco	636	[illegible]
Rodamco N.V.	162	[illegible]
Rolinco	593	[illegible]
Sema Group Plc #	231	[illegible]
Solvay SA	440	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MARDI 19 MAI

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MARDI 19 MAI

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MARDI 19 MAI

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI	◆	1050	1058
Sté lecteurs du Monde	◆	165	165
Via Crédit (Banque)	◆	25,30	25,30

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 18 mai

	Cours précéd.	Derniers cours
Amplitude Pacifique C	84,32	[illegible]
Elanciel D PEA	260,08	[illegible]
Géobilys C	700,98	[illegible]
Géobilys D	663,21	[illegible]
Kaleis Dynamisme C	1317,14	[illegible]
Kaleis Équilibre C	1191,96	[illegible]
Kaleis Sérénité C	1116,65	[illegible]
Latitude C	151,91	[illegible]

SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.

SCIENCES La surexploitation des mers entraîne un appauvrissement des ressources halieutiques, voire l'épuisement de certaines espèces. ● *CETTE « SURPÊCHE » a conduit aussi à une stagnation de la production mondiale (environ 90 millions de tonnes par an), que ne suffit pas à compenser l'essor rapide de l'aquaculture.* ● *CET APPAUVRISSEMENT pourrait être limité si les marins-pêcheurs ne ramenaient pas dans leurs filets un quart de poissons trop jeunes pour être commercialisés.* ● *TOUS LES PAYS sont concernés, en particulier ceux de l'Europe, qui doivent concilier gestion des réserves et activités de pêche.* ● LES PÊCHEURS de thon blanc de l'île d'Yeu parcourent actuellement l'Europe pour convaincre leurs interlocuteurs du bien-fondé de leurs techniques et empêcher que la proposition britannique, qui vise à interdire les filets maillants dérivants, soit adoptée.

De nouvelles techniques de pêche visent à préserver les ressources marines

L'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer met au point, dans un bassin d'essais et à l'aide de simulations numériques, des chaluts sélectifs réduisant les captures inutiles de jeunes poissons

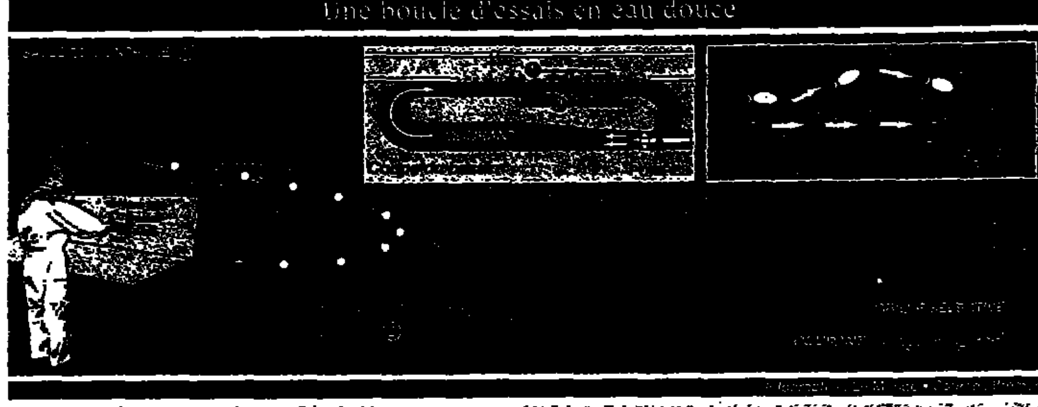
BOULOGNE-SUR-MER
de notre envoyé spécial

Telle une méduse, le chalut se déploie, enfle, puis s'allonge et se tend, sous l'effet du courant généré par deux puissantes pompes. Dans sa « gueule » maintenue béante par l'écartement de panneaux divergents est lâchée une grappe de flotteurs rouges, de la taille de petites balles. Les sphères progressent dans la nasse formée par le filet, parviennent devant une grille, passent entre ses barreaux et filent au large. Des ballons jaunes sont à leur tour introduits dans la poche. Trop gros pour s'échapper par les mailles de la grille, ils demeurent prisonniers et terminent leur course dans le « cul » du chalut, où il ne reste plus qu'à les récupérer.

Ce drôle de billard aquatique n'a rien d'un jeu, et les scientifiques de l'Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) qui s'y adonnent mènent en fait de complexes études. Les flotteurs jaunes figurent des lottes adultes, les rouges des « juvéniles », jeunes poissons qui ne sont pas encore parvenus à l'âge de la reproduction. L'expérimentation vise à mettre au point des engins de pêche permettant de capturer les premières, tout en épargnant les seconds.

A cet effet, l'Ifremer s'est équipé, au sein du centre Nausicaa de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), d'un bassin d'essais à circulation d'eau qui, mis en service en 1991, est le plus performant de la demi-douzaine d'installations similaires qui existent dans le monde, en Grande-Bretagne, au Danemark, au Canada ou au Japon. L'établissement public y réalise, sur des maquettes ou des modèles à l'échelle réelle, des tests de matériels de pêche soumis à des courants pouvant atteindre 2 mètres par seconde, soit environ 4 nœuds, la vitesse d'un chalutier en mer.

Les enjeux sont à la fois alimentaires, économiques et environnementaux. La surexploitation des mers – la « surpêche » –, qui entraîne un appauvrissement des ressources halieutiques, voire l'épuisement de certaines espèces, conduit aussi à une stagnation de la production mondiale (environ 90 millions de tonnes par an) que ne suffit pas à compenser l'essor rapide de l'aquaculture. Les pêcheries françaises (environ 600 000 tonnes par an) n'échappent pas à la crise : au cours des années 80, les captures de lieu noir et de merlan dans l'Atlantique ont été divisées par deux, celles de cabillaud par trois et celles d'églefin par dix. En Méditerranée également, les espèces démersales vivant sur les fonds marins (sole, lieu noir, merlan, cabillaud...) se raréfient. Or, cet appauvrissement pourrait être limité si les marins-pêcheurs ne ramenaient dans leurs filets, en moyenne, un quart de poissons trop jeunes pour être commercialisés, qui sont rejetés à la mer, morts ou dépérissants.



La veine d'essais, en forme de boucle de 35 mètres de long pour 8 mètres de haut, est remplie de 700 m³ d'eau douce. Celle-ci est mise en circulation par deux pompes de 250 kilowatts chacune, à une vitesse pouvant varier de 0,1 à 2 mètres par seconde. Un fond mobile, semblable à un tapis roulant, permet de simuler le frottement des objets remorqués sur le fond marin. Cette installation sert à tester des engins de pêche, tels que ce chalut équipé d'une grille laissant échapper les poissons qui n'ont pas atteint l'âge adulte.

Pour éviter ce gâchis, l'Ifremer, comme ses homologues étrangers, a orienté ses travaux vers la conception de dispositifs de pêche sélectifs, permettant aux juvéniles d'atteindre l'âge adulte et de renouveler ainsi les peuplements menacés. L'organisme s'est focalisé sur le chalutage, technique la plus utilisée par la flotte française. Cinq ans ont été nécessaires pour définir les caractéristiques d'un « filtre » à lottes efficace.

Le problème est moins simple qu'il n'y paraît. La lotte, espèce benthique (de fond de mer) de forme plate, cohabite avec d'autres poissons, comme le merlu, au corps fuselé. Agrandir les mailles du filet pour laisser s'esquiver les petites lottes, ou baudroies, aurait permis à ces compagnons commercialisables pêchés dans le même trait de prendre la poudre d'escampette. La solution imaginée a été de doter le chalut d'une grille aux ouvertures rectangulaires qui trie le bon grain de l'ivraie ; elle permet, d'après les tests, de réduire de 60 % les rejets, sans baisse de chiffre d'affaires. *« Si ce système était généralisé, les stocks pourraient se régénérer et, d'ici deux ou trois ans, les captures de spécimens adultes augmenteraient de 30 % »*, prédit Pascal Lorance, biologiste des pêches à l'Ifremer.

Chaque espèce pose toutefois des problèmes spécifiques, et le travail des « sélectionneurs » est fait de tâtonnements, qui ne sont pas toujours concluants. Un système de « fenêtres » à mailles carrées, découpées dans le corps du chalut, a par exemple donné d'excellents résultats dans les zones de pêche d'Ecosse et d'Irlande, pour séparer des langoustines les merlans de trop petite taille. Le même procédé, appliqué aux pêcheries mixtes langoustine-merlu des côtes françaises, a bizarrement augmenté la quantité de merluchons captifs. L'expérience a été utile, puisqu'elle a évité que l'Union européenne n'impose un dispositif pénalisant pour les pêcheurs nationaux. Mais le bon système de criblage reste à inventer. Les experts de l'Ifremer ne travaillent cependant pas à l'aveuglette. Ils ont recours, en particulier, à un vélocimètre laser sophistiqué qui leur permet de calculer la vitesse de déplacement d'une particule – donc du liquide qui la transporte – entre deux faisceaux lumineux avec une précision de l'ordre du millimètre par seconde. Les phénomènes qu'ils ont à étudier relèvent de la mécanique des fluides. *« Un filet est une structure qui n'a pas de forme en soi. Elle prend forme sous l'action des forces auxquelles elle est soumise mais qu'elle modifie en retour. Il faut donc analyser le couple fluide-chalut, la relation entre le maillage et les écoulements, les turbulences, la répartition des pressions... »*, explique un ingénieur.

« ÉCHANGE PERMANENT »

De la maîtrise de ces processus hydrodynamiques dépendent non seulement la connaissance du comportement d'un type de filet donné, mais aussi l'évaluation des chances, pour les poissons pris dans les rets, de s'en libérer, généralement en se laissant entraîner de façon passive par le courant. Les chercheurs savent, toutefois, qu'il est extrêmement difficile de mettre en équation la « conduite » de la faune marine. Aussi, leurs essais en bassin sont-ils validés par des campagnes menées sur des bateaux de la flotte côtière ou hauturière de l'Ifremer. *« Sans un échange permanent avec les professionnels,* reconnaît François Théret, responsable du service technologies-pêches, *nos trouvailles les plus originales resteraient inapplicables. »*

Pierre Le Hir

Prises sur ordinateurs

Après avoir mis au point un logiciel de conception de plans de filets, les chercheurs de l'Ifremer, sont aujourd'hui engagés dans un programme de recherche européen avec des équipes du Danemark, d'Ecosse et d'Italie. Le projet, dont l'achèvement est prévu pour 1999, consiste à élaborer des modèles mathématiques de prédiction de la sélectivité des matériels de pêche. Un très grand nombre de paramètres – espèces de poissons, milieu de capture, nature du sol, état de la mer, vitesse de remorquage, forme du chalut, taille des mailles, coefficients aérodynamiques... – influent en effet sur la performance des dispositifs. Les chercheurs français ont déjà eu recours, pour le calcul de vitesses d'écoulement et de pressions, à des simulations numériques qui, confrontées aux mesures obtenues avec des maquettes expérimentales dans le bassin d'essais de Boulogne-sur-Mer ou en soufflerie à l'Ecole centrale de Nantes, ont donné des résultats encourageants.

La France isolée sur la question des filets maillants dérivants

PARMI LES POINTS inscrits à l'ordre du jour de la réunion des ministres des Quinze chargés de la pêche, lundi 8 juin, la question de l'interdiction des filets maillants dérivants (FMD) constitue l'affaire la plus délicate. La France, en position d'accusée depuis plusieurs années, se retrouve en première ligne... et isolée. Ni l'Irlande, ni l'Italie, alliées au mieux tièdes, ne semblent disposées à s'opposer de front à la Grande-Bretagne qui préside le conseil. La fibre écologique à vif, la commissaire chargée de la pêche, Emma Bonino, en fait une question de principe : ces filets déployés au début de l'été entre les Açores et l'Irlande en fonction des migrations des thons, sont des « murs de la mort » mobiles dans lesquels se prennent aussi des dauphins, des petits rorquals, des tortues.

Lors de la dernière rencontre des ministres de la pêche, fin mars, l'affaire a quasiment été entendue. Louis Le Pensec, sans s'avouer publiquement vaincu, a vite compris qu'en 1999, ou au mieux en 2000, il faudrait que les professionnels renoncent à cette technique traditionnelle qui occupe encore des dizaines d'équipages au Pays basque, en Bretagne sud et surtout à l'île d'Yeu (Vendée). Technique de pêche qui a donné lieu périodiquement jusqu'en 1994 à des affrontements parfois violents, en mer, entre navires français et espagnols.

SÉVÉRITÉ INÉGALE

Le dossier est écologico-économico-scientifique. Sous la pression de l'opinion publique – surtout anglo-saxonne –, cette technique de pêche, par opposition à la prise des thons à la canne avec des appâts naturels que pratiquent les Espagnols dont les bateaux sont plus gros et les équipages plus nombreux, est considérée comme peu sélective. Elle est donc de nature à mettre en péril non seulement la pêcherie de thons mais aussi les espèces annexes comme les dauphins.

Faux ! répondent les autorités et les professionnels français, études scientifiques à l'appui. *« Depuis que les Nations unies ont décidé en 1989 d'interdire les très longs FMD, la France respecte scrupuleusement ces orientations. Nos pêcheurs limitent à 2,5 km leurs filets. Les engins de pêche sont contrôlés systématiquement et nous embarquons à bord de nos navires de la Marine nationale pendant la campagne des observateurs espagnols »*, explique-t-on au cabinet du ministre de l'agriculture et de la pêche. Le comité scientifique et technique européen de la pêche a entériné les chiffres fournis par les experts français : les prises accessoires ne dépassent pas 2 % et les stocks de thons blancs juvéniles ou adultes, contrairement à d'autres espèces qu'on pêche au chalut et notamment en mer du Nord (*Le Monde* du 20 février 1997) n'inspirent pas d'inquiétude.

La France s'estime victime d'un traitement discriminatoire. Pourquoi la réglementation qui interdit depuis près de deux ans aux Italiens du Sud, notamment les Siciliens, de déployer des grands filets pour capturer des espadons n'est-elle appliquée que de manière élastique ? Pourquoi, surtout, les Quinze continuent-ils à admettre la pêche au saumon en Baltique, à laquelle tiennent les Danois, avec des filets de 21 kilomètres ? La pêche a ses mystères qui ont souvent un arrière-plan diplomatique. Seule consolation pour Paris, 1997 a été une bonne année avec des prix et des quantités débarquées en hausse. Ce qui rend plus aisée une politique de reconversion.

François Grosrichard

Les marins de l'île d'Yeu sont inquiets pour leur avenir

Ils contestent le projet britannique d'interdire de pêcher le thon autrement qu'à la canne

LA ROCHE-SUR-YON
de notre correspondant

Les pêcheurs au thon germon (c'est-à-dire le thon blanc) de l'île d'Yeu, qui sont soutenus par l'ensemble des professionnels, sont partis depuis deux mois à la pêche... aux voix. Ils parcourent l'Europe, tentant, chaque fois, de convaincre leurs interlocuteurs du bien-fondé de leurs techniques de pêche. Ils seront jeudi 21 mai au Danemark. Objectif : empêcher que la proposition britannique qui vise à interdire les filets maillants dérivants (FMD) soit adoptée. Les Islais devraient être reçus par Jacques Chirac le 26 mai et par Louis Le Pensec, ministre de l'agriculture et de la pêche, le lendemain. Les 29 et 30 mai, ils ont prévu d'organiser sur l'île deux journées de mobilisation et de protestation. Ils se battent à la fois pour éviter la disparition d'un métier traditionnel d'Yeu et *« pour que le bon sens l'emporte »*.

Vitres cassées, appareils de navigation démolis, cales putrides d'où s'exhalent des odeurs nauséabondes de 22 tonnes de poissons en décomposition... C'était le 25 juillet 1994. *La Gabrielle* retourne au port de l'île d'Yeu, dans un piteux état, victime de *« la guerre du thon »* qui a fait rage, quelques jours plus tôt, au large de la Corogne. Les marins islais – accusés par les Espagnols (qui pêchent à la technique traditionnelle de la canne) de leur faire une concurrence déloyale – font des concessions. Ils admettent de ne plus travailler qu'avec 2,5 kilomètres de filets contre 5, voire plus, jusqu'à maintenant.

Depuis, les 150 marins qui pêchent le thon germon avaient retrouvé le moral. Les quelque vingt-cinq navires affectés à cette pêche au large travaillaient au rythme des campagnes estivales, du 15 mai au 15 octobre, du nord-est des Açores au sud de l'Irlande, pour 35 % à 40 % du chiffre d'affaires et des revenus des équipages et des armateurs. L'île d'Yeu capture, bon an mal an, 1 300 à 1 500 tonnes de thon grâce à la technique du FMD.

L'optimisme était d'autant plus de mise qu'avec la crise de la « vache folle », les cours du poisson s'étaient raffermis. *« Avec un tonnage égal, nous redressions la tête »*, souligne aujourd'hui Bernard Groisard, président de la commission du thon de l'île d'Yeu, ancien armateur de *La Gabrielle*, aujourd'hui propriété de son fils Denis.

> Une étude démontrerait que la technique employée par les Français détruit un nombre élevé de mammifères marins

Mais depuis quelque temps, le ciel s'est à nouveau assombri. Responsable : la Grande-Bretagne, qui préside le conseil des ministres européen jusqu'au 30 juin. Londres veut obtenir l'abrogation de la pêche au FMD dans l'océan Atlantique et en mer Méditerranée. La raison invoquée : une étude britannique qui démontrerait que cette pêche détruit un nombre élevé de mammifères marins.

Jean-Claude Orsonneau, maire de l'île d'Yeu et ancien capitaine de navire-école, proteste : *« Le filet utilisé est très sélectif. Il ne prend que des poissons arrivés à maturité, qui ont au moins reproduit une fois. Il ne ne détruit pas les poissons immatures. »* Bernard Groisard, un homme respecté ici (*« Quand il parle, il a l'aval de toute la profession »*, souligne Sébastien Chauvet, secrétaire du comité local des pêches), doute de la pertinence de cette étude. *« Elle ne porte que sur neuf marées »*. M. Groisard se réfère plutôt à des travaux *« sérieux »*, menés sur cent vingt marées par l'Ifremer et son homologue espagnol, IEO. *« Cette étude approfondie montre que les captures de dauphins et de mammifères marins est en dessous du seuil toléré. »*

La défection du gouvernement britannique, qui jusqu'à présent, semblait l'allié des pêcheurs islais, embarrasse la France. Sans les Britanniques, plus de minorité de blocage interdisant que soit remise en cause cette technique. D'où l'action menée par les pêcheurs français en vue de convaincre, dans leur sens, d'autres pays européens.

Dans cette bataille qui s'engage, les marins islais sont confiants. *« Nous savons que Louis Le Pensec,* dit Sébastien Chauvet, porte-parole des pêcheurs, *est sur la même longueur d'onde que nous. » « Nous sommes la seule pêcherie de bateaux de moins de 25 mètres à être situés si loin de nos bases »*, précise Sébastien Chauvet.

Les Islais pêchent le thon depuis plus d'un siècle. Au fil du temps, ils ont modernisé leur flotte et rationalisé leurs techniques. *« Nous avons mis de l'ordre dans notre maison et avons rempli les objectifs de respect de l'environnement,* souligne M. Groisard. *Nous sommes la pêcherie la plus contrôlée du monde... Nous n'avons rien à cacher. »*

Les insulaires trouvent *« injuste qu'on les empêche de vivre de cette ressource ». « L'Espagne voudrait garder la pêcherie pour elle seule ; elle a trouvé, pour des raisons politiques, en la Grande-Bretagne une alliée »*, poursuit Bernard Groisard. L'ex-patron de *La Gabrielle*, avec le soutien des autorités françaises et de Dominique Souchet, député européen (Mouvement pour la France) de Vendée et vice-président de la commission pêche au Parlement européen, a décidé de défendre coûte que coûte les intérêts islais. Des intérêts qui ne veulent pas se confondre avec la seule ressource du tourisme estival.

Gaspard Norrito



Un footballeur français aux portes de l'équipe américaine

David Régis, né en Martinique et actuellement défenseur à Karlsruhe, en Allemagne, pourrait voir aboutir dans les jours qui viennent sa demande de naturalisation aux Etats-Unis et ainsi participer à la Coupe du monde

Citoyen français marié à une Américaine, le défenseur David Régis, qui évolue dans le club allemand de Karlsruhe, a décidé de demander la nationalité de son épouse afin de pouvoir participer à la Coupe du monde de football. Un rêve qui peut se réaliser dans quelques jours si la procédure de naturalisation est acceptée. A vingt-neuf ans, ce joueur d'origine martiniquaise pourrait être présent avec un maillot américain lundi 15 juin au Parc des Princes, pour rencontrer l'équipe d'Allemagne. Trois joueurs d'origine brésilienne ont choisi leur nationalité en fonction du même critère. Il s'agit de Wagner Lopes, devenu international japonais, Luis Oliveira, star de la sélection belge, et José Clayton, qui portera les couleurs tunisiennes lors du prochain Mondial. Le règlement de la Fédération internationale de football est assez souple en matière de nationalité.

SAN DIEGO
de notre envoyé spécial

Le football exacerbe souvent le nationalisme. Parfois, il efface les frontières. Les projets de David Régis ne s'embarrassent pas de ce style de réflexion. La perspective de pouvoir participer à la Coupe du monde a gommé de son esprit ses anciennes tergiversations biculturelles. Français de naissance, mais marié depuis trois ans à une Américaine, il a choisi de demander la nationalité de son épouse par amour du football.

A vingt-neuf ans, ce défenseur d'origine martiniquaise, évoluant dans le club allemand de Karlsruhe, est sur le point d'être naturalisé américain. L'objectif de cette volte-face : intégrer l'équipe de football d'outre-Atlantique. *« C'est une chance extraordinaire pour moi,* explique-t-il. *Je pensais finir ma carrière sans connaître la fièvre de la Coupe du monde, mais j'ai été repéré par l'entraîneur américain Steve Sampson il y a sept mois et, si ma procédure de naturalisation est acceptée, j'enfilerai peut-être le maillot des Etats-Unis pour jouer le 15 juin contre l'Allemagne. »*

Pour officialiser ce changement de passeport qui, selon la fédération américaine de football, devrait devenir effectif dès vendredi 22 mai, l'ancien joueur de Lens, Strasbourg et Valenciennes doit encore passer un examen en anglais et recevoir une convocation au FBI pour enregistrer ses empreintes digitales. La main sur la Bible et l'œil rivé sur le drapeau étoilé, il prêtera ensuite serment afin de promettre attachement et fidélité à sa patrie d'adoption.

Si ce programme est respecté par les autorités fédérales, Steve Sampson devrait inclure le nom de David Régis dans la liste des vingt-deux joueurs sélectionnés qu'il doit transmettre avant le 2 juin à la FIFA. *« Je ne fais aucune différence entre les Américains de naissance et les Américains naturalisés,* note l'entraîneur. *Ma mission est de bâtir la meilleure équipe. Le reste n'a pas d'importance. »* Toutefois, Steve Sampson a répété à maintes reprises que David Régis ne pourrait pas être sélectionné s'il ne participait pas à l'un des deux derniers matches amicaux : Etats-Unis - Koweït, le 24 mai à Portland (Oregon), et Etats-Unis - Ecosse, le 30 mai à Washington (Columbia). *« Mais, si tel était le cas,* continue Steve Sampson, *David Régis a de grandes chances d'être titulaire dès le premier match du Mondial contre l'Allemagne. »*

Arrière latéral, généralement chargé du « marquage à la culotte » de l'attaquant de pointe adverse, Davis Régis a bâti sa réputation en Allemagne. Transféré en 1996 à Karlsruhe, il a rapidement marqué de son empreinte le club de Thomas Hässler. En novembre 1997, il a même été élu « meilleur joueur du mois » par le public d'outre-Rhin.

« J'aime la rudesse et la discipline du football germanique, assure-t-il. *Je n'ai donc aucune envie d'aller jouer en France, car mon style de jeu s'adapte au schéma tactique de la plupart des équipes allemandes. »* Ainsi, sa présence se justifie au sein de l'athlétique formation américaine, dont les qualités se rapprochent des canons allemands. Privilégiant la puissance physique et l'esprit de groupe sur les vertus techniques ou les exploits individuels, l'équipe américaine est souvent comparée à une « petite » Allemagne.

Mieux, le choix stratégique imaginé par Steve Sampson – il a imposé un original « 3-6-1 », c'est-à-dire une ossature constituée de trois défenseurs, six milieux de terrain et un attaquant – favorise aussi le marquage défensif individuel par rapport au marquage de zone. Résultat : Davis Régis est devenu le « joker » rêvé d'une sélection américaine en proie au doute après un décevant match nul (0-0) concédé, samedi 16 mai, face à la modeste formation macédonienne.

Mais l'arrivée imprévue de David Régis dans le groupe américain n'arrange pas tout le monde. Pour le défenseur Mike Burns, qui évolue au même poste que le Franco-Américain, ce nom est synonyme de siège éjectable : *« Mon jeu ne doit pas être affecté par sa présence,* espère-t-il. *Si David Régis apporte une valeur ajoutée à l'équipe, l'entraîneur doit le sélectionner. Et je l'accepterai, car c'est la règle du jeu. Mais je ferai tout mon possible pour ne pas perdre ma place de titulaire. »*

Au-delà de cette inévitable concurrence, David Régis éprouve également quelques difficultés d'intégration à cause de son anglais approximatif. Thomas Dooley, le capitaine américain, sait parfaitement ce que son futur coéquipier ressent. Naturalisé américain en 1992, ce défenseur d'origine allemande a suivi le même parcours que David Régis. *« La situation est assez délicate pour lui,* note-t-il. *Dans l'équipe, personne ne parle français. J'ai essayé de parler allemand avec lui, mais ce fut peine perdue... »* A trente-sept ans et avec soixante-quatorze sélections à son actif, le vétéran de l'équipe américaine s'est donc proposé de parrainer la recrue française dans sa découverte des Etats-Unis.

Et même si le temps manque, David Régis pourra se consoler en partageant l'opinion de Claudio Reyna. Pour ce milieu de terrain des Etats-Unis qui a joué en Allemagne, la langue importe peu : *« Sur le terrain, personne ne s'entend à cause de la foule et, de toute façon, un défenseur n'a pas besoin de comprendre les consignes de l'entraîneur pour marquer un attaquant. »*

Paul Miquel

Un match décevant face à la Macédoine

L'équipe de football des Etats-Unis a concédé un décevant match nul (0-0) face à la Macédoine, samedi 16 mai à San Jose (Californie), au terme d'un match amical préparatoire à la Coupe du monde. Figés en défense, les joueurs américains n'ont jamais réussi à inquiéter le portier macédonien. Quatre titulaires américains blessés (Eric Wynalda, Claudio Reyna, Ernie Stewart et Frankie Hejduk) n'ont pas pu jouer, permettant à de jeunes joueurs, comme le défenseur de vingt-quatre ans Brian Maisonneuve, de faire valoir leurs atouts.

***« Nous ne sommes pas parvenus à marquer un but... ce qui est, hélas, l'objectif majeur dans un match de football. Je suis assez déçu »*, a expliqué l'entraîneur américain. Ce match nul intervient un mois après l'étonnante victoire des Etats-Unis face à l'Autriche (3-0). Le joueur français David Régis, qui attend une réponse positive pour sa naturalisation, a suivi le match des tribunes.**

Des Brésiliens font les beaux jours du Japon, de la Belgique et de la Tunisie

IL NE S'AGIT PAS d'une anomalie : il y aura bien vingt-cinq footballeurs natifs du Brésil à la Coupe du monde. Le pays quadruple champion du monde n'a pas obtenu une faveur particulière pour la défense de son trophée : le sélectionneur national, Mario Zagallo, n'emmènera que vingt-deux joueurs en France. Le Brésil sera néanmoins représenté, indirectement, par trois autres de ses enfants dont le point commun est d'avoir changé de nationalité. Wagner Lopes, Luis Oliveira et José Clayton participeront, eux aussi, à l'événement, mais sous les couleurs du Japon, de la Belgique et de la Tunisie.

L'histoire la plus exotique est celle de Wagner Lopes. Cet attaquant de vingt-neuf ans, originaire de Sao Paulo, récolte aujourd'hui les fruits d'une fidélité au pays qui le vit arriver voilà dix ans. Le Japon s'apprête alors à s'ouvrir au professionnalisme, des fortunes seront bientôt offertes aux étrangers désireux de faire progresser ce football sans passé, mais soutenu par des groupes industriels.

Des stars brésiliennes, et pas forcément en fin de carrière, se succéderont au Japon (Zico, Carreca, Dunga, Zinho, Leonardo, Denilson, etc.). Des joueurs moins connus viendront aussi. La plupart ne feront que passer. Pas Wagner Lopes. Le jeune homme va se plaire en Extrême-Orient au point de réclamer la nationalité nippone. Il obtient satisfaction le 12 septembre 1997. Hasard, l'équipe nationale est à ce moment-là au plus mal. Deux semaines plus tard, le buteur du club de Bellemare Hiratsuke fait ses débuts avec la sélection japonaise, contre la Corée du Sud.

Du point de vue de la persévérance, le destin de Wagner Lopes n'est pas sans rappeler celui de Luis Oliveira. Né en 1969 à Sao Luis, dans l'Etat du Maranhao, Luis Ayrton Oliveira Barroso – son nom complet – a posé son sac en Belgique à l'âge de dix-sept ans. Formé à Anderlecht, l'attaquant passera six saisons au sein du club bruxellois, remportant notamment une Coupe d'Europe des vainqueurs de coupes en 1990, avant de céder aux sirènes du calcio en signant à Cagliari. Mais en cette année 1992, Oliveira n'a qu'une obsession : jouer la prochaine Coupe du monde, qui a lieu deux ans plus tard aux Etats-Unis. Il demande, et obtient, un passeport belge.

Après avoir été essayé au poste d'arrière latéral par le sélectionneur Paul van Himst, le bouillonnant avant-centre manifestera sa désapprobation avec trop de fracas. Résultat : les Diables Rouges s'envolent sans lui. La suite de l'histoire donnera néanmoins raison à Luis Oliveira. Transféré en 1996 à la Fiorentina, le joueur à la boucle d'oreille trouvera l'occasion de s'aguerrir, au côté de la vedette argentine Gabriel Batistuta, sur le front de la formation florentine. La Belgique souffrant chroniquement de réalisme devant le but adverse, le choix de Luis Oliveira s'imposera de lui-même.

COUP DE POUCE DU DESTIN

Pour un peu, José Clayton aurait très bien pu se retrouver sous le même maillot que son ex-compatriote. Né également à Sao Luis, mais cinq ans plus tard, le frêle défenseur débarque, lui aussi, en Belgique, en décembre 1994, dans l'espoir de passer les tests de recrutement au Standard de Liège. Mais l'inscription est terminée. Sans le sou, il ne peut se résigner à attendre. Une proposition insolite lui parvient alors. Elle émane de l'Etoile sportive du Sahel, le club de la ville de Sousse, en Tunisie. Pas d'hésitation, cap au Sud.

Trois ans plus tard, un drame va donner un coup de pouce fortuit à la carrière de José Clayton, devenu entre-temps un arrière latéral très remarqué sur les bords de la Méditerranée. Le 5 janvier 1997 à Tunis, lors d'un match amical contre l'Olympique lyonnais, un footballeur trouve la mort sur la pelouse, victime d'un arrêt cardiaque. Il s'appelait Hedi Berrekhissa et avait vingt-quatre ans. La Tunisie vient de perdre l'un de ses grands espoirs. Il était arrière gauche. Une idée, dès lors, va faire son chemin, sans que personne, toutefois, ne l'exprime publiquement : pourquoi ne pas naturaliser Clayton ? Une procédure sera entreprise, à l'initiative du joueur. Elle débouchera favorablement en avril.

Comme ses ex-compatriotes, celui que l'on surnomme « Faouzi » (le victorieux) participera donc bien à la Coupe du monde, parfaitement conscient qu'il n'aurait jamais eu sa place dans la Seleçao. S'ils étaient restés brésiliens, Wagner Lopes, Luis Oliveira et José Clayton auraient trouvé une sacré concurrence, en la personne de Ronaldo et de Roberto Carlos.

Frédéric Potet

Une réglementation souple mais un choix définitif

● **La naturalisation** de joueurs n'est entravée par aucune réglementation sportive. La Fédération internationale de football (FIFA) ne fixe aucune période obligatoire avant le déroulement d'une de ses compétitions et ne cherche pas à connaître les motifs qui ont poussé à un changement de nationalité.

● **Deux conditions** sont néanmoins nécessaires pour qu'un joueur puisse porter les couleurs d'une sélection nationale :
il lui faut un posséder un passeport du pays concerné ;
il ne peut avoir déjà joué pour une autre nation, sauf dans les catégories de jeunes en deçà de la catégorie junior.

● **Deux exemples.** Récemment, le jeune attaquant de l'Olympique lyonnais Joseph-Désiré Job, qui possède la double nationalité franco-camerounaise, dut choisir entre une sélection en équipe de France espoirs et une place dans l'équipe du Cameroun, qualifiée pour la phase finale de la Coupe du monde. Il opta pour la formation des Lions indomptables. Après ce choix, il ne pourra jamais jouer avec les Bleus.
Il y a deux ans, le Sud-Africain Sean Dundee, attaquant dans le club de Karlsruhe, obtenait un passeport allemand, répondant ainsi à l'invitation du sélectionneur Berti Vogts alors en manque de buteur. Le ministre de l'intérieur dut faciliter la procédure, ce qui occasionna une vive polémique dans un pays peu enclin à la naturalisation. Victime de blessures et de baisse de régime, Sean Dundee ne joua néanmoins jamais pour son nouveau pays.

DÉPÊCHES

■ **ATHLÉTISME : la Russe Olga Kouzenkova** a amélioré son propre record du monde du lancer du marteau, avec un jet de 73,80 mètres réussi dimanche 17 mai à Togliatti (Russie). Son précédent record (73,10 m) avait été établi au cours de la Coupe d'Europe, en juin 1997, à Munich. Le nouveau record n'a pas encore été confirmé par la Fédération internationale.

■ **BASKET-BALL : l'Américain Michael Jordan** a été désigné lundi 18 mai, pour la cinquième fois de sa carrière, meilleur joueur de la NBA. Seul Kareem Abdul-Jabbar, avec six titres, devance encore le joueur des Chicago Bulls. La saison dernière, Jordan, qui, en treize ans de carrière, a inscrit 29 277 points, avait été devancé par Karl Malone, le joueur des Utah Jazz.

■ **CYCLISME : l'Espagnol Angel Edo**, âgé de vingt-sept ans, a remporté, lundi 18 mai, la deuxième étape du Giro, le Tour d'Italie, à l'issue d'un sprint houleux à Imperia. Le coureur de l'équipe Kelme s'est imposé au finish devant le vainqueur de la première étape, disputée dimanche, l'Italien Mariano Piccoli (Brescialat), un autre Italien, Nicola Loda (Ballan), montant sur la troisième marche du podium. Au classement général, le Suisse Alex Zülle (Festina), porteur du maillot rose depuis sa victoire dans le prologue, à Nice, samedi, a conservé sa seconde d'avance sur l'Ukrainien Serguei Gontchar (Cantina Tollo).

■ **FOOTBALL : Bruno N'Gotty et Alain Roche** quittent le Paris - Saint-Germain. Le premier a signé un contrat de quatre ans en faveur du Milan AC. Le club présidé par Silvio Berlusconi a également engagé l'attaquant international allemand Oliver Bierhoff. Quant à Alain Roche, il rejoint son compatriote Jocelyn Angloma dans le club espagnol de Valence, où il a signé un contrat de deux ans.

■ **L'équipe de France Espoirs**, dirigée par Raymond Domenech, s'est qualifiée pour les demi-finales du Festival Espoirs de Toulon à l'issue de son match nul (0-0) obtenu face à l'Afrique du Sud.

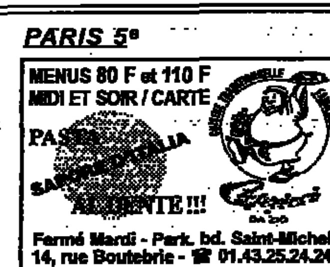
■ **Petar Houbchev**, le défenseur international bulgare qui évolue dans le club allemand de Francfort, a renoncé définitivement au Mondial en raison de problèmes de santé. Quant au milieu de terrain Ilia Grouev, il a été mis à l'écart par le sélectionneur bulgare Hristo Bonev, à la suite d'un contrôle antidopage effectué fin avril à Sofia et annoncé comme positif lundi 18 mai.

■ **HOCKEY SUR GLACE : près de 70 000 supporteurs** se sont rassemblés, lundi 18 mai dans la soirée, à Segelstorg, sur la place centrale de Stockholm, pour fêter dans une ambiance de kermesse populaire l'équipe de Suède, devenue la veille à Zurich championne du monde pour la septième fois. L'équipe, emmenée par ses deux vedettes, Peter Forsberg et Mats Sundin, s'est imposée face à la Finlande à l'issue des deux rencontres disputées samedi (1-0) et dimanche (0-0). La troisième place est revenue à la République tchèque, victorieuse de la Suisse (4-0).

■ **TENNIS : Sarah Pitkowski et Julie Halard-Decugis** se sont qualifiées pour le second tour du tournoi de Strasbourg. La première, classée 48e joueuse mondiale, s'est facilement imposée face à la Taïwanaise Wang Shi-ting 6-4, 6-3. Julie Halard-Decugis a battu en deux sets la Thaïlandaise Tamarine Tanasugarn, 6-4, 6-2.

GASTRONOMIE

PARIS 4e
MA BOURGOGNE
RESTAURANT - BAR A VIN
Sous les arcades de la place des Vosges, une des plus belles terrasses de Paris"...
Cuisine de terroir, fameuse côte de boeuf, tartare réputé avec de vraies frites...
Vins de Beaujolais gouleillant.
place des Vosges - Tél. 01.42.78.44.64
ouvert tous les jours jusqu'à 1h du matin.

PARIS 5e
MENUS 80 F et 110 F
MIDI ET SOIR / CARTE

Fermé Mardi - Park. bd. Saint-Michel
14, rue Boutebrie - ☎ 01.43.25.24.24

PARIS 5e
TOUTOUNE
Un décor ensoleillé,
tout le charme de la Provence...
- «Une cuisine de fraîcheur à prix sages...»
- Chef de cuisine : Christophe PAUCOD
Menu 128 F au déjeuner en semaine
Carte menu à 178 F avec la soupière de Saison d'office (198 F le dimanche)
5, rue de Pontoise - Tél. 01.43.26.56.81

PARIS 5e
L'INDE SUCCULENTE
MAHARAJAH
72, bd St-Germain 5e
Climatisé
Menus 127 F - 169 F
01.43.54.26.07 / T.L.J.

PARIS 6e
ALSACE A PARIS T.l.j. 01.43.26.21.48
9, pl. St-André-des-Arts, 6e - SALONS
RESTAURANT - BRASSERIE
MENUS 119 F et 169 F
GRANDE TERRASSE OMBRAGÉE
Parking devant l'établissement.

PARIS 6e
CHEZ GANDHI
Bonne table indienne de Paris
Recommandé par les guides gastronomiques. Env. 150 F. Salle climatisée. Fermé lundi midi.
41 rue Dauphine - Paris 6e
Tél. 01 43 29 01 29 - 01 44 07 08 06

PARIS 6e
LE POLIDOR depuis 1845
Authentique bistrot parisien de rencontre artistique et littéraire
Menu midi 55 F, 100 F et
Carte 90/120 F - 41, rue Monsieur Le Prince
☎ 01.43.26.95.34 - O.T.L.J. jusqu'à 0h30

PARIS 6e
La Chope d'Alsace
Repas d'affaires
Menu 169 F
4, Carrefour de l'Odéon PARIS 6e
Rés : 01 43 26 67 76
Ouvert jusqu'à 2 h du matin
Parking rue de l'Ecole de Médecine

PARIS 6e
Vagenende
Maison classée, fondée en 1904
Cuisine traditionnelle et du marché
Service continu TLJ de midi à 1h du matin
142, bd Saint-Germain - 01.43.26.68.18

PARIS 7e
Thoumieux
SPÉCIALITE DE CASSOULET et CONFIT DE CANARD
Tous les jours jusqu'à minuit.
Dimanche service continu de 12 h. à minuit.
Banquet de 10 à 110 pers. Salons climatisés.
79, rue St-Dominique (7e) Tél. 01.47.05.49.75

PARIS 7e
Le VARENNE (Fermé le soir et dim.)
"L'effort porte sur les produits" J-C RIBAUT
Tranche de gigot à l'ail et romarin avec purée maison... Excellent tartare servi copieusement...
Carte 140 F (vin et café compris). Vins de propriétés à prix sage, (Alsace, Beaujolais, Touraine)
36, rue de Varenne - Tél. 01.45.48.62.72

PARIS 7e

AUBERGE "d'chez eux"
Gardien des Traditions
Ambassadeur du Sud-Ouest
Menu-déjeuner 270 F (boisson comp.)
2, avenue de Lowendal
(derrière les invalides). Tél. 01 47 05 52 55

Retrouvez chaque semaine la rubrique "GASTRONOMIE", renseignements : ☎ 01.42.17.39.40 - (Fax : 01.42.17.39.25)

هكذا من الأصل

La poularde et les grenouilles

Une fable classique toujours et encore dans l'actualité

ON AURA peu parlé de cuisine en mai 68, *d'ailleurs il n'y avait* plus rien à bouffer. Le Quartier latin s'était nourri au lacrymogène entrecoupé de tablettes de chocolat noir et dur, les gendarmes mobiles soignaient leurs gnons en mâchonnant du biscuit de combat ; quant à *l'en-cas servi* par Massu à un de Gaulle au ventre noué, la chronique préféra en ignorer l'ordonnance. Les priorités n'étaient pas là. Pourtant, la table *et ses servants se souviendraient* de la violente déferlante qui avait lavé le pays de tout un lourd bric-à-brac de pensées et de signaux archaïques et ne mettraient que peu de temps à engager leurs propres réformes.

Aujourd'hui, l'imagination a largement pris le pouvoir, et même si quelques grincheux nostalgiques prêchent le retour aux évangiles anciens, plus rien ne devrait brider l'élan des nouvelles mécaniques gastronomiques modernes. Pour autant, *il ne faut pas croire que le* parti des traditionalistes traverse son désert. Rien de ça. Le fourneau classique ronfle encore à plein régime et ravit toujours avec *entrain une grosse population* de fidèles peu disposés à lâcher la proie pour l'ombre, le connu pour l'inconnu, les avancées technologiques contre la patine des certitudes.

Flash-back. 1963, 1964 peut-être. Brou, *L'Auberge bressane*, en face de l'église où repose Philibert le Beau, gisant exemplaire. Au menu, sur cette route qui commençait à engager sérieusement le voyage vers *Milan, Venise, Trieste*, et plus loin, Raguse, des grenouilles sautées et une poularde aux morilles – économiquement, nous étions assez faibles, mais rien ne coûtait cher à l'époque. *Le moment fut* gracieux et le souvenir gravé.

Alors, ne voilà-t-il pas, l'autre jour, en sortant de chez le visionnaire Veyrat, que l'idée nous vient *de faire halte à Bourg-en-Bresse et* de repiquer à la grenouille et aux morilles. Une adresse semblait sûre : restaurant Jacques Guy, place Bernard. Province impeccable, repassée de frais, haute sous plafond, maîtresse de maison permanentée avec bijoux discrets. On a beau dire, ça t'a de la gueule ; on faisait bizarre avec notre tenue de voyageur à la décontractée. *Passons*. Vite la carte, pour savoir si les petites bestioles étaient toujours au programme et la poularde toujours à l'ancienne.

UN PATRIMOINE PROTÉGÉ

Mais oui, les demoiselles sauteuses étaient encore là, non plus celles des Dombes, nature en péril oblige – celles-ci venaient du grand Est européen –, mais pourtant croustillantes, très *frétillantes*, persillées exactement à point ; et la poularde – une grise de Bény, une noire de Louhans ? – se présentait sous un jour plus chatoyant encore ; *fondante et dodue*, aimable et parfumée. Cadeau pour nous : le chef et patron, Jacques Guy justement, avec son étoile au Michelin fermement accrochée au plastron, *était un ancien de L'Auberge bressane*, et forcément l'un des hommes de la brigade responsable de la piquante émotion éloignée de plus de trente ans. Ce sont les *hommes qui prennent* de l'âge, pas les recettes.

Coïncidence – chance en attente –, au courrier arrivait le menu d'été de Gérard Besson, haut prétorien du flambeau français, toque sans reproche, en veille depuis tout juste vingt ans, rue du Coq-Héron, courte départementale avantageusement posée au point de partage des eaux entre les Halles et le versant qui coule vers la place des Victoires, le Palais-Royal et l'avenue de l'Opéra. Les beaux quartiers. Il est lui aussi *bressan et pas mécontent de l'être*, ses volailles de céramique tenant basse-cour dès l'entrée de son établissement pour que l'on ne se méprenne pas sur l'organisation générale des festivités.

Grosse puissance de feu. Plats *généreux et robustes sortis tout* chauds des entrailles des traditions les moins contestables. *« Je fais ce que l'on m'a appris à faire »*, dit l'homme pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. *Ici, les étrangers* gourmands déboulent en avalanche, alertés par des pisteurs qui leur ont signalé la bonne auberge où flotte encore du tricolore pur et dur. *Dans les plis du drapeau, on* distingue une terrine de poularde de Bresse au foie gras de canard, une cocotte de queues et pinces de homard breton, un dos de bar de ligne sur persil simple, une sole braisée au champagne, et même un colin à la meunière sur fondue d'oseille, poisson bien étonnant à découvrir dans un restaurant tant *sa cuisson réclame de méticulosité*. Le tout, cela va sans dire, de provenance et d'arrivage des plus certifiés.

On pourrait ironiser sur cette vieille garde, *« suprême espoir et ultime pensée »*, sur ses enjeux d'un autre âge et ses façonnages dépassés ; on aurait tort. En hiéroglyphiant le savoir, ces cuisiniers de toujours administrent et protègent un patrimoine qui, sans eux, *n'aurait pas manqué de tomber* entre les mains de voyous au cœur sec, qui ne se seraient pas privés d'en faire le pire usage. A la crème et ornée de morilles, la poularde bressane a *peut-être trop de* qualités, préférons-la tout de même à la *quick french poulard* relevée de *hot taco sauce*.

Jean-Pierre Quélin

★ Jacques Guy, 19, place Bernard, 01000 Bourg-en-Bresse. Tél. : 04-74-45-29-11. Menus : de 120 à 300 F. Carte : 300-400 F.

★ Gérard Besson, 5, rue du Coq-Héron, 75001 Paris. Tél. : 01-42-33-14-74. Menus : 280 F (déjeuner), 420 et 550 F. Carte : 400-650 F.



Le pain de mie

« Il n'y a que le camembert qui se fasse plus tripoter. » Pierre Compagnon est formel : dans un endroit où se vend du pain de mie préemballé, 95 % des acheteurs compressent l'objet *entre le pouce et l'index pour* s'assurer de son moelleux. Pierre travaille depuis plusieurs années pour la maison Jacquet, l'une des premières qui ont fabriqué du pain de mie industriel sur notre sol. C'était en 1959 et la petite usine de Bezons avait alors pour principaux clients les bases *militaires de l'OTAN. C'est que le* pain de mie est naturellement anglo-saxon ; il règne outre-Manche depuis la fin du XVII[e] siècle et représente aujourd'hui en Angleterre 65 % du pain acheté chaque année.

La patrie de la baguette n'a pas de tels engouements. En France, le pain de mie, c'est le plus souvent une roue de secours, de *quoi tenir en cas de boulangerie fermée*. Pré-découpé, pré-emballé, l'objet n'a rien qui fasse fantasmer, mais puisque nous en consommons tout de même 1,6 kg par an, soit environ 3 paquets, autant bien le choisir. Selon que vous aimez la mie plus ou moins dense, la croûte *plus* ou moins épaisse, vous opterez pour un pain cuit à moule ouvert ou fermé. Dans le premier cas le pain est *légèrement bombé* à son sommet, sa mie est plus aérée. Dans le second, la tranche est un carré parfait de 10 à 12 cm de côté, sa texture est plus dense et sa croûte fine plus friable. Signe des temps, vous aurez du mal à trouver des entames dans vos paquets. Ces *tranches jugées imparfaites n'ont plus* aujourd'hui les faveurs du public et terminent le plus souvent dans l'alimentation du bétail.

De la brioche aux cochons ? Pas exactement, car il ne rentre dans la composition de ces pains de mie ni lait ni beurre mais le plus *souvent de l'eau et de l'huile de palme*, produits moins aristocratiques. Tendance *lourde du marché : la montée en puissance* de ce qu'on appelle le pain de mie *« anglais »*. Ces tranches moelleuses, à la limite du franchement mou, connaissent chez nous un vif succès depuis dix ans. Ce pain, moins *pétri* et légèrement plus sucré, *contient un taux d'humidité plus* élevé que les pains de mie classiques. Bien sûr le fabricant français numéro 1, Harry's, cuit dans ses ateliers de Châteauroux quantité de ces pains de mie pseudo-british, mais les Anglais *eux-mêmes nous en expédient*, comme la maison Hovis.

Jusqu'ici, son usine près de Douvres nous livrait quotidiennement des pains ultra-frais dont la durée de vie n'excédait pas cinq jours. En ajoutant dans certains de ces paquets du sel de calcium, un conservateur, *elle a gagné quatre jours supplémentaires*. Comme tous les produits longue conservation, ils sont un peu plus acides. Faites donc comme les Britanniques, achetez de l'ultra-frais et mettez cette roue de secours au congélateur. Le pain de mie peut y rester trois mois.

Guillaume Crouzet

★ Pain de mie Hovis ultra-frais, 15 F environ les 800 g. Pain de mie Jacquet enrichi aux acides gras essentiels Omega 3,12 F environ les 400 g. Pain de mie Harry's « American sandwich » aux céréales, 10 F environ les 500 g.

BOUTEILLE

AOC Coteaux des Baux

Château Romanin blanc 1997

Avec son habitat préhistorique, sa chapelle Saint-Piargue (XII[e]) et son château féodal, Romanin, ancien fief royal sur le territoire de Saint-Rémy-de-Provence, est un de ces lieux où souffle l'esprit. Et aussi le mistral, qui fort heureusement préserve le raisin des maladies à l'époque cruciale du mûrissement. Il y a dix ans, *Jean-André* Charial, qui n'était encore que dauphin à Baumanière, décidait de s'atteler à la recréation d'un domaine acquis par le financier Jean-Pierre Peyraud. En dix années, le chemin parcouru est important. L'appellation, autrefois partie prenante des coteaux d'Aix, est devenue autonome. L'encépagement d'environ 25 hectares a *été modifié* pour accentuer la typicité et la complexité des vins, et la biodynamie mise en œuvre pour renforcer l'expression du terroir. Rolle, ugni *blanc, clairette*, bourboulenc et sauvignon sont les cépages de l'appellation en blanc. La cuvée classique du millésime 1997 est un assemblage de vieilles vignes d'ugni blanc et d'une nouvelle plantation de bourboulenc. Une robe paille brillante, un nez de fleurs blanches et des arômes secondaires d'agrumes et *d'épices donnent à cette* bouteille élégance et fraîcheur.

★ Château Romanin 1997 : 46 F la bouteille (cuvée « boisée » : *50 F*).
Château Romanin, 13 210, Saint-Rémy-de-Provence. Tél. : 04-90-92-45-87. Télécopie : 04-90-92-24-36.

TOQUES EN POINTE

Bistrots

VICTOR

■ C'est le genre « bistro » classique, avec l'inévitable zinc, une salle attenante meublée de fauteuils, et des tables de marbre au *piètement en fonte. La clientèle* du quartier aime ce lieu, l'un des derniers « bougnats » de Paris, agrandi et transformé en 1995. Guindé ? Pas du tout, les jeunes affluent, car les prix sont au goût du jour avec la formule à 105 F (entrée-plat ou plat-dessert). Eric Rousseau a su trouver avec son chef un juste équilibre entre une *cuisine de plaisir* (pressé de foie gras aux poireaux, saumon mi-fumé, confit à la graisse d'oie et caviar d'aubergines) et quelques plats familiers, la côte de bœuf et ses frites maison ou le rognon de veau poêlé à l'ancienne et gratin dauphinois. La cave ne manque pas de ressources, mais n'est rien à côté de la cave à cigares. Atmosphère plutôt joviale, imposée par les habitués. A la carte, compter 200 F.

★ *Paris. 101, rue Lauriston (75116). Tél. : 01-47-27-72-21. Fermé samedi midi, dimanche et jours fériés.*

Terrasses

PAVILLON PUEBLA

■ L'ancienne carrière devenue « paysage de région montagneuse » sur les hauteurs dénudées d'un « mont chauve » au nord-est de Paris est l'un des plus pittoresques héritages du Second Empire. *Les Buttes-Chaumont abritent de surcroît l'excellente table du Catalan* Christian Vergès, à l'enseigne du Pavillon Puebla. Au menu catalan, ce sera d'abord *« pa amb oli »*, le pain à l'huile et la tomate, *« le pain du Paradis »* selon Joseph Delteil ; puis la *coca* de rouget au beurre de basilic, ou la généreuse poêlée de calamars au safran. Le râble de lapin désossé et sa sauce aux escargots, pour évoquer la *cargolade* de la Pentecôte, sera prétexte à de joyeuses libations. *Les escargots sont des « aiguilles pour enfiler le vin »*, dit-on du côté de Céret. Le panaché de poissons en bourride *(all cremat)*, le boudin *(boutifarro)* et sa galette de pommes de terre au chou, complètent ce paysage culinaire, avec les collioures et banyuls anciens à prix d'époque. Egalement, grande carte classique *et plats du marché. Belle terrasse sous les frondaisons. Menu catalan* : 180 F. Menu du jour : 250 F. A la carte : compter 400 F.

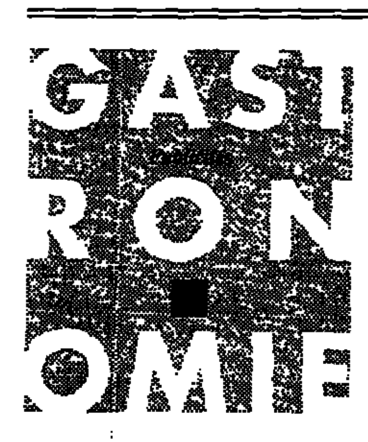
★ *Paris. Parc des Buttes-Chaumont, avenue Darcel (75020). Tél. : 01-42-08-92-62. Fermé dimanche et lundi.*

FAUCHER

■ Gérard Faucher, autodidacte de vocation tardive, persiste dans *la recherche d'accords simples* entre les produits, dont l'apparente évidence est déjà gage de réussite. On est loin des démonstrations de la grande cuisine mise à la portée des ménagères. Ainsi d'une salade de tourteaux décortiqués et courgettes émincées, les chairs finement liées et assaisonnées, le légume frais et croquant ; le tout est *sobrement assaisonné et présenté simplement : une entrée de* saison, fraîche et délicieuse. D'une toute autre nature est le saint-pierre rôti à l'andouille et à la moutarde ancienne, aux saveurs contrastées. A chaque plat sa logique maîtrisée. Une cuisine vérité, quelques épices, pas de fioritures. Le filet de veau aux morilles et ses asperges sautées en beignet vont droit au but. *La justesse des* saveurs tient aussi à la cuisson. Pour le reste, c'est une cuisine de bistrot chic *où l'on peut aussi se régaler d'un plat-de-côtes* au beurre de truffes ou de ris de veau cuits dorés au beurre d'échalotes et pommes *délicieusement* croustillantes. La nomenclature des plats échappe à l'amphigouri d'usage. Cave sans surprise, mais alléchante. Charmant accueil de Nicole Faucher. Terrasse ombragée sur l'avenue. Menu dégustation : 420 F. A la carte compter 350 F.

★ *Paris. 123, avenue de Wagram (75017). Tél. : 01-42-27-61-50. Fermé samedi midi et dimanche.*

Jean-Claude Ribaut



PARIS 7e
LES MINISTERES
depuis 1919 un brin de Paris
Menu 169 F apéritif et vin compris
servi même le samedi et dimanche
30, rue du Bac - Tél. 01.42.61.22.37
LE RESTAURANT DE LA BELLE EPOQUE

PARIS 7e
LE BOURBON
"Ses confits, magrets, poissons, poissons fumés. Sa bouillabaisse, carpaccio et saumon mariné..."
Menu 162 F, Menu Gastro 185 F et Carte
1 place du Palais Bourbon.
Tél. : 01.45.51.58.27 - *Jusqu'à 23h30*

PARIS 8e
Fouquet's
Service tous les jours de 12h à 15h et de 19h à 1h.
Salons de 4 à 200 personnes
(carte ou menu à 265 francs hors boissons).
99, avenue des Champs-Elysées
Tél. 01-47-23-70-60 - Fax 01-47-20-08-69

PARIS 11e


PARIS 12e
Face au port de la Bastille
LE MANGE TOUT
Cuisine traditionnelle
Spécialités Rouergue, Quercy, Aveyron.
Menu saveur 190 F (vin compris)
Menu du jour 99,50 F. Carte 129 F et 159 F
24, bd de la Bastille - Tél. 01.43.43.85.15
Le soir - Service après OPERA et Spectacles

PARIS 14e
RESTAURANT
à 200 m d'altitude au 56ème étage
Tous les jours, déjeuner dîner
Bar-Cocktail et Salon de thé
Tour Maine-Montparnasse
33, Av. du Maine 15e - Tél. 01 40 64 77 64

PARIS 14e
Face à la gare MONTPARNASSE
– L'ATLANTIQUE –
"Service de grande brasserie, avec ses incontournables, ses plats du jour, ses grillades et ses tartares de saison".
Formule 95 F (avec plat du jour)
Menu tout compris 150 F + Carte
Banc d'huîtres et Fruits de mer.
Petit déj. à partir de 6h. OTLJ jusqu'à 2h.
37, rue du Départ - Tél. : 01.43.20.83.62

PARIS 14e
AU MOULIN VERT
À deux pas de la rue d'Alésia, cette accueillante chaumière propose un menu-carte exceptionnel à 185 F, kir maison, vin et café compris. Douze entrées (terrine de foie gras, saumon mariné ...), un grand choix de viandes et poissons (escalope de saumon aux morilles, magret aux raisins ...) et le choix entre fromage ou dessert font de cette adresse un des meilleurs rapports qualité-prix de la capitale. Salle climatisée - Terrasse d'été. En semaine menu "express-midi" à 109 F. Ouv. TLJ.
34 bis rue des Plantes - 01.45.39.31.31

PARIS 15e
MINA MAHAL
GRILL et FOURCHETTE D'OR de la GASTRONOMIE INDIENNE
Menu midi 68 F Menu 99 F + carte Ouv. T.L.J.
25 rue Cambronne - Tél : 01 47 34 26 17

PARIS 16e
RISTORANTE SAGITTARIO
Gastronomia Italiana
Spécialités de pâtes fraîches
Formule midi 75 F *sauf W.E.*
Menu-Carte 145 F
32 rue Lauriston
Tél. 01.47.55.88.00

PARIS 19e
LE PALAIS DE L'INDE
Face au parc des Buttes Chaumont
"Un des meilleurs restaurants indiens de Paris à prix raisonnables"
65, rue Manin - 7J/7
01.42.38.91.26 - 01.42.39.31.14

Le Monde DES POCHES
Le supplément mensuel consacré aux livres en format de poche
Le premier jeudi de chaque mois dans *Le Monde* daté vendredi

SPORTS
RÉSULTATS, RECORDS et PALMARÈS
3615 LE MONDE

Encore du soleil

MERCREDI, l'anticyclone centré sur les îles Britanniques dirige un flux de nord-est sur le pays, avec de l'air frais et sec. Un front froid situé en mer du Nord progressera sur le nord de la France jeudi, en se désagrégeant dans les hautes pressions.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Les quelques nuages bas présents le matin près des côtes se désagrégeront rapidement, pour laisser place à un temps bien ensoleillé. Il fera 17 à 25 degrés l'après-midi.

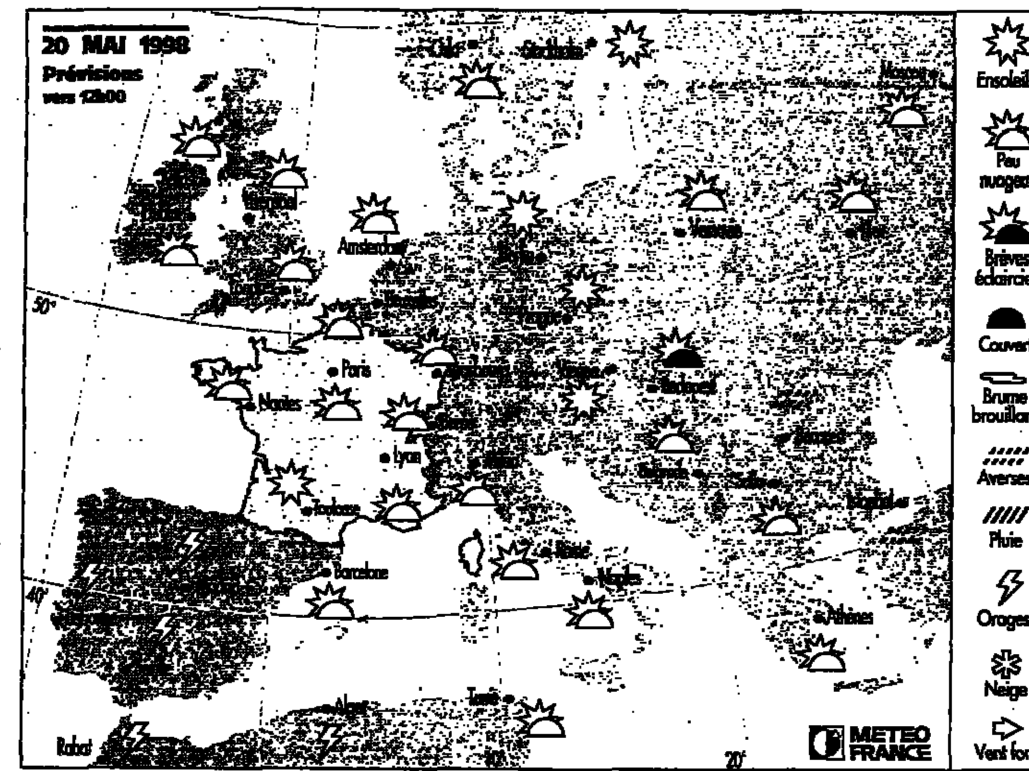
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Sur le Nord-Picardie, les nuages et les éclaircies alterneront une bonne partie de la journée. Ailleurs, le temps sera bien ensoleillé, avec quelques nuages inoffensifs l'après-midi. Les températures maximales avoisineront 21 à 25 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Le soleil règnera en maître toute la journée, avec juste quelques développements nuageux l'après-midi. Le thermomètre marquera 23 à 26 degrés l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Le soleil sera au rendez-vous toute la journée. Sur les Pyrénées, les nuages et les éclaircies alterneront, avec quelques orages en fin de journée. Il fera 24 à 28 degrés l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Le soleil brillera largement toute la journée, avec quelques nuages sur le relief l'après-midi. Un orage isolé est possible sur les Alpes en fin de journée. Les températures maximales avoisineront 23 à 28 degrés.

Langnedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Il fera beau toute la journée sur l'ensemble des régions. Le thermomètre marquera 23 à 25 degrés l'après-midi.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **HÔTELS.** La compagnie aérienne japonaise JAL, la principale compagnie chilienne, LanChile, et le loueur européen Sixt Rent A Car ont rejoint le programme de fidélisation Hilton Honors, ce qui porte à vingt-six le nombre de partenaires impliqués dans ce programme destiné à accorder des avantages aux voyageurs séjournant dans les hôtels de la chaîne (plus de 400 dans 50 pays). L'adhésion au programme, gratuite, peut s'effectuer via Internet (www.hilton.com,) le bureau Hilton Reservations Worldwide (0-800-90-75-46) ou dans un hôtel Hilton, Flamingo, Bally's, Conrad International ou Vista.

■ **FRANCE.** La collection « Petit futé » vient de publier son dix-huitième guide régional consacré à la Franche-Comté, une balade dans les départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort (Nouvelles éditions de l'université, 288 p., 59 F).

PRÉVISIONS POUR LE 20 MAI 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	
AJACCIO	12/23 N
BIARRITZ	14/23 N
BORDEAUX	14/29 S
BOURGES	12/26 S
BREST	11/22 N
CAEN	11/22 S
CHERBOURG	11/19 N
CLERMONT-F.	8/24 S
DIJON	10/24 S
GRENOBLE	10/25 S
LILLE	10/23 N
LIMOGES	13/26 S
LYON	11/24 S
MARSEILLE	13/24 S
NANCY	9/24 S
NANTES	14/27 S
NICE	15/23 N
PARIS	12/26 S
PAU	12/24 S
PERPIGNAN	13/24 S
RENNES	12/26 S
ST-ETIENNE	8/24 N
STRASBOURG	12/24 N
TOULOUSE	13/27 S
TOURS	12/25 S
FRANCE outre-mer	
CAYENNE	25/30 P
FORT-DE-FR.	25/31 C
NOUMEA	24/28 P
PAPEETE	25/29 P
POINTE-A-PIT.	26/31 C
ST-DENIS-RÉ.	22/27 C
EUROPE	
AMSTERDAM	12/23 S
ATHENES	15/21 S
BARCELONE	14/20 N
BELFAST	8/15 S
BELGRADE	11/17 S
BERLIN	10/21 S
BERNE	7/25 S
BRUXELLES	11/23 S
BUCAREST	11/21 P
BUDAPEST	12/20 N
COPENHAGUE	6/14 N
DUBLIN	8/17 N
FRANCFORT	12/25 S
GENEVE	11/23 S
HELSINKI	1/12 N
ISTANBUL	11/16 P
KIEV	13/22 S
LISBONNE	13/22 P
LIVERPOOL	14/22 S
LONDRES	14/23 S
LUXEMBOURG	11/24 S
MADRID	13/19 P
MILAN	14/29 S
MOSCOU	11/22 N
MUNICH	9/21 S
NAPLES	15/21 S
OSLO	-1/14 N
PALMA DE M.	12/22 N
PRAGUE	9/20 S
ROME	12/23 N
SEVILLE	17/27 P
SOFIA	10/16 N
ST-PETERSB.	4/14 S
STOCKHOLM	3/12 S
TENERIFE	13/17 C
VARSOVIE	10/20 S
VENISE	15/25 N
VIENNE	11/21 S
AMÉRIQUES	
BRASILIA	19/26 C
BUENOS AIR.	10/21 N
CARACAS	26/30 P
CHICAGO	15/28 P
LIMA	19/23 C
LOS ANGELES	12/17 S
MEXICO	14/29 S
MONTREAL	14/23 P
NEW YORK	19/24 N
SAN FRANCIS.	11/15 N
SANTIAGO/CHI	2/24 C
TORONTO	16/23 N
WASHINGTON	20/32 S
AFRIQUE	
ALGER	14/20 P
DAKAR	21/25 S
KINSHASA	21/34 S
LE CAIRE	20/28 S
MARRAKECH	14/28 N
NAIROBI	14/23 S
PRETORIA	7/22 S
RABAT	15/22 P
TUNIS	15/22 S
ASIE-OCÉANIE	
BANGKOK	27/34 C
BOMBAY	28/33 N
DJAKARTA	26/32 N
DUBAI	28/39 S
HANOI	28/33 C
HONGKONG	25/26 P
JERUSALEM	16/25 S
NEW DEHLI	27/40 S
PEKIN	20/26 N
SEOUL	16/24 S
SINGAPOUR	28/31 P
SYDNEY	16/20 N
TOKYO	18/24 S

Situation le 19 mai à 0 heure TU

Prévisions pour le 21 mai à 0 heure TU

PRATIQUE

Modification du contrat de travail et risque de licenciement

CERTAINS employeurs tentent de se séparer *« en douceur »* de leurs salariés, en modifiant le contrat de travail. Six mois après avoir été embauché, Marc, consultant dans une société de conseil en organisation, s'est vu proposer, pour raisons économiques, un temps partiel de vingt-quatre heures hebdomadaires. Connaissant les difficultés de l'entreprise, il a cédé.

Mais, six mois plus tard, son chef de service le convoquait à nouveau pour le presser d'accepter une nouvelle modification de son contrat de travail, ramené cette fois à... six jours par mois ! *« Il m'a fait comprendre que je n'avais pas le choix. Sous la pression, et de peur de perdre mon emploi, j'ai signé »*, raconte Marc. Le lendemain, prenant conscience de son erreur, il va consulter un avocat. *« En principe, une fois signé, un avenant au contrat de travail ne peut plus être contesté, sauf à démontrer l'absence de réel consentement du salarié, ce qui est très difficile. Il faut donc tenir bon et refuser "à chaud" toute modification de son contrat de travail »*, conseille Alain Moutot, avocat à Paris.

L'employeur sera alors contraint de notifier sa proposition par lettre recommandée avec accusé de réception, et le salarié disposera d'un mois pour réfléchir (loi Giraud du 20 décembre 1993). Le salarié qui omet de répondre est censé avoir accepté et ne pourra plus revenir sur cette approbation implicite. S'il refuse la modification de son contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception, l'employeur pourra le licencier, mais il sera tenu de motiver sa décision, et de prouver ensuite la légitimité de celle-ci.

Heureusement pour Marc, son employeur a accumulé les irrégularités, notamment l'application rétroactive du nouveau statut, avec une baisse du salaire dès le mois précédant la signature de l'avenant. Sur les conseils de son avocat, Marc a donc envoyé une lettre recommandée avec accusé de réception, dans laquelle il indiquait qu'il refusait la modification *« statutaire et substantielle »* de son contrat de travail. La lettre est restée sans réponse, mais Marc a de nouveau perçu intégralement sa rémunération habituelle. Le PDG lui a laissé entrevoir, oralement, la solution du licenciement économique, après consultation des juristes de l'entreprise.

Si Marc considère qu'il y a une modification de son contrat de travail, il peut décider de partir pour ne pas cautionner cette décision. Mais il devra attendre un jugement définitif en sa faveur du conseil des prud'hommes et de la cour d'appel, ce qui peut prendre de trois à quatre ans ; pendant ce temps, il ne sera pas indemnisé par les Assedic. Il peut aussi rester dans l'entreprise, en saisissant le conseil des prud'hommes. Mais, pour être correctement indemnisé, il doit satisfaire à deux critères : deux ans d'ancienneté au minimum, dans une entreprise de plus de dix salariés. Sinon, ses indemnités seront minimales (articles L. 122-14-4 et L. 122-14-5 du code du travail).

Les promotions sans augmentation de salaire peuvent se retourner contre leur bénéficiaire

Il n'est pas rare que la modification du contrat de travail serve de prétexte à un licenciement abusif, ou sans cause réelle ni sérieuse. Depuis 1996, la Cour de cassation n'emploie plus les termes de modifiation *« essentielle »* ou *« substantielle »* du contrat de travail (arrêt du 10 juillet 1996). Elle ne retient la modification du contrat que s'il y a atteinte à un élément essentiel : par exemple, le lieu de travail, le nombre d'heures, ou le montant de la rémunération. Sinon, il ne s'agit que d'un changement des conditions de travail, qui ne requiert pas l'accord du salarié. Par exemple, le changement de lieu de travail est considéré comme une modification portant sur un élément essentiel... laissé à l'appréciation des juges du fond. Si le nouveau bureau est éloigné de quatre stations sur la même ligne de RER, ils considéreront sans doute qu'il s'agit seulement d'un changement des conditions de travail.

En revanche, si le salarié est transféré de Paris à Marseille, ils admettront sans conteste la modification du contrat, qui, si elle a été imposée, s'analyse comme un licenciement. *« Quant à savoir si la mise au placard d'un chef de service qui, sans rien changer à son statut ni à son salaire, ne serait plus employé qu'à des tâches subalternes, relève de la modification du contrat ou du simple changement des conditions de travail, la jurisprudence est floue »*, constate Me Alain Moutot.

Les employeurs ont parfois recours à la stratégie inverse, en confiant à une réceptionniste des responsabilités de secrétaire de direction. Il s'agit là d'une promotion sans augmentation de salaire. L'employeur envoie ensuite à l'employée lettre sur lettre, pour constater qu'elle est incapable de remplir sa tâche correctement, et la pousser à la démission. *« La situation est délicate, car rester équivaut à une acceptation de la modification du contrat*, remarque Alain Moutot. *Cette personne devra donc saisir rapidement le conseil des prud'hommes. »*

La modification qui aurait été refusée par le salarié ne peut être légitime que si elle est occasionnée par l'une des trois causes suivantes : les difficultés économiques de l'entreprise, l'introduction des technologies nouvelles ou la réorganisation de la société (article L. 321-1 du code du travail).

Une entreprise qui réalise des bénéfices pourra invoquer ce motif, à condition de démontrer que cette restructuration est destinée à préserver sa compétitivité dans le secteur d'activité concerné. Pour ne pas perdre au jeu du chat et de la souris auquel se livrent les employeurs, il faut faire preuve de la plus grande prudence et, avant même que les relations ne se détériorent, consulter un avocat compétent.

Michaëla Bobasch

A lire

Pour se documenter sur le sujet, on peut consulter un livre et un mensuel :

● **Guide pratique et juridique du salarié et de l'employeur,** par Joël Grébil (éditions Jacques Grancher, 223 p., 115 F).

● **Le dossier du magazine** *Le Particulier* du mois de mars consacré à « La rupture du contrat de travail ».

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98119

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

HORIZONTALEMENT

I. Qu'elle ouvre ou qu'elle ferme, c'est souvent de l'intérieur. – II. Aide extérieure au départ. Petit pour les entrechats. – III. Mis au parfum. Eut de l'intérêt. – IV. Font partie des plaisirs. Forts mais de courte durée. – V. Dans le rôle. Avec elle, vous pourrez toujours repasser. – VI. Laitue de mer. Bien qu'en révolution, personne n'a envie de la quitter. – VII. Gros fumeur. Prend son temps dans les arbres. Jeté pour le compte. – VIII. Auxiliaire. Lac écossais plein de mystère. Prépare la crème anglaise. – IX. Donne du goût. Point de départ. Point de départ. – X. Sans aucun intérêt, même pour les grosses sommes.

VERTICALEMENT

1. Facilité par le I horizontal. – 2. Pour les plaisirs des solitaires. – 3. Chaîne auvergnate. Met en opposition. Points. – 4. Beau parleur. Privations périodiques. – 5. Rectifie la coupe. Donna le jour. – 6. Toutes sortes d'engrais. – 7. Vient du grand large. Apporte la certitude. – 8. Article. Ses préparations finiront dans notre assiette. Négation. – 9. Parmi les sottises que l'on peut dire. – 10. Rend méprisable la personne qui le suit. Relève la balle. – 11. Doublé pour se faire entendre. La bonne mesure. – 12. Recommandés pour les départs en vacances.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98118

HORIZONTALEMENT

I. Exfiltration. – II. Pie-mère. Dra. – III. Impénitent. – IV. Sage. Baguait. – V. Tanneurs. Lee. – VI. As. CD. Tire. – VII. Line. Hé. Ases. – VIII. Iot (toi). Désaxés. – IX. Eteint. Née. – X. Rassasiasses.

VERTICALEMENT

1. Epistolier. – 2. Xi. Aa. Iota. – 3. Feignantes. – 4. Immense. Is. – 5. LEP. Dna. – 6. Trébuchets. – 7. Renardes. – 8. IGS. Ana. – 9. Tu. Taxes. – 10. Idéalisées. – 11. Ornières. – 12. Nattées. As.

SCRABBLE® PROBLÈME N° 70

A la recherche du cinquième mot

1. Vous avez tiré : E E E G I N R

a) Trouvez 3 sept-lettres, tous aussi implaçables les uns que les autres.

b) Avec ce même tirage, trouvez trois mots de huit lettres en le complétant avec trois lettres différentes appartenant à l'un ou à l'autre des mots placés sur la grille.

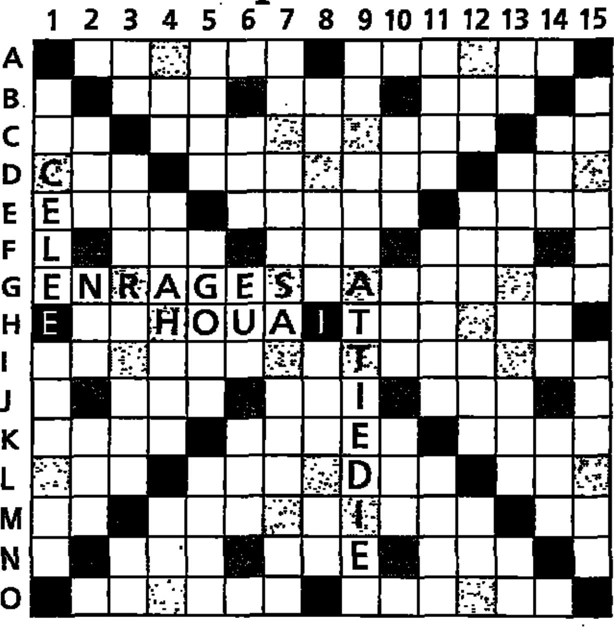
c) Marquez 40 points sans utiliser toutes vos lettres.

d) Trouvez deux rajouts initiaux de 3 lettres permettant, ultérieurement, de transformer CELEE en un huit-lettres qui recouvre la case rouge Nord-Ouest.

N. B. : Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

2. Préparation de la grille de la semaine prochaine

e) A E E L O R Z. Trouvez un sept-lettres-E F I N S S T. Trouvez trois sept-lettres ; en utilisant le O du tirage précédent, trouvez un huit-lettres.



Solutions dans *Le Monde* du 27 mai

Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 13 mai

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) SCOOTER, 10 B, 86, faisant HYBRIDER, *croiser deux races*

b) COTERONS, K 3, 70-CREOSOTA, *injecta de la créosote pour protéger le bois*, N 2, 75-COHORTES, 3 F, 80-OCTROYES, 4 C, 88-OCTOBRES, 5 D, 98-OCTROIES, 7 C, 63.

Michel Charlemagne

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

CANNES 98 Une certaine idée de la solitude... C'est sans doute ce qui sous-tend le film de Nanni Moretti, *Aprile*, très discuté sur la Croisette. Les projections, pendant lesquelles on rit, sourit, s'émeut, se terminent sous les applaudissements. *Aprile* est délicat et drôle, nostalgique aussi d'un glorieux cinéma italien aujourd'hui disparu, mais certains y voient le signe d'une crise chez Moretti, d'une impuissance créatrice, puisqu'il se filme en train de ne pas arriver à tourner.
Solitude du retour au pays natal dans *L'Arrière-pays*, de Jacques Nolot, où un homme revient sur les lieux de son enfance pour rendre visite à sa mère mourante, retrouvant toutes les raisons pour lesquelles il est parti et toutes celles pour lesquelles il aurait pu rester.
Solitude radicale, effrayante, inquiétante, dans la rumination nihiliste de *Seul contre tous*, de Gaspard Noé.
Solitude enfin de la jeune femme qui est une exception. Une cinéaste de dix-huit ans est à Cannes pour présenter son premier film. Elle s'appelle Samira Makhmalbaf, elle est la plus jeunes des cinéastes présents et elle vient d'Iran.



LA PHOTOGRAPHIE DE DEREK HUDSON
Sur la Croisette, les chiens ne le valent pas.

Un printemps italien dans la caméra alerte de Nanni Moretti

Aprile. Film-miroir sur la difficulté de faire un film, entre la naissance d'un fils et la victoire de la gauche aux élections

SÉLECTION OFFICIELLE
en compétition. Film italien de Nanni Moretti. Avec Nanni Moretti, Silvia Nono, Pietro Moretti, Agata Apicella Moretti, Silvio Orlando. (1 h 28.)

On commence bille en tête avec la politique. Mars 1994 : Nanni Moretti, horrifié, regarde à la télé l'annonce de la victoire de Berlusconi aux élections ; on rebondit vers la famille : il est avec sa mère, et fume, en très gros plan, *« le premier pétard de* [sa] *vie »*, dit son omniprésente voix off ; on bifurque vers le cinéma : furieux, il veut d'urgence s'engueuler avec quelqu'un, ce sera le pauvre Daniele Luchetti, qui réalise une publicité – une publicité ! – et reçoit la visite de son ombrageux confrère, producteur et ami. Virage sur l'aile, direction les projets professionnels : notre héros décide de tourner enfin cette comédie musicale dont le personnage principal est un pâtissier trotskiste et dont il nous rebat les oreilles depuis des années.

Mais le voilà saisi par la nécessité de mettre sa caméra au service de la société. Où est passée la gauche, confite de respectabilité frileuse ? Où est passé le peuple, qu'il est allé filmer un jour de manif commémorative de la libération du fascisme, au lendemain de la victoire électorale d'une alliance dont font partie les néo-fascistes ? Est-ce seulement l'averse qui l'a dissous, ou y a-t-il encore du monde, sous les parapluies (un des plus beaux plans véritablement politiques de toute l'histoire du cinéma) ? Nanni Moretti doute, annule *in extremis* le tournage de sa comédie musicale et, couard, n'ose pas le dire en face à son copain Silvio Orlando, à qui il fait miroiter le rôle depuis sept ans.

Tout ça à toute vitesse, allegretto qui cache mal l'inquiétude. Inquiétude du conformisme des médias, résumé en un fulgurant montage – la confection d'un journal unique à partir d'exemplaires de toute la presse –, de sa propre incapacité à mener à bien sa nouvelle réalisation – musicale et bariolée ou politique et réflexive ? Les amis commencent à dire que ça fait un certain temps qu'il n'a pas tourné... Notre cinéaste est terrifié par la perspective de devenir papa, lui qui était encore tout imprégné d'enfance, malgré ses quarante et quelques piges. *Mamma mia !* La voilà, la *mamma*, Agata Apicella. Il lui pose directement la question : *« Comment tu as fait, toi, pour m'élever ? »* Il vaut mieux être un grand metteur en scène pour que ça fasse, comme ici, du grand cinéma. Enfin avril vint. Silvia eut le bébé et la gauche gagna les élections. Le bébé se nomme Pietro, le président du conseil Prodi.

Nanni Moretti va à Venise filmer la sécession de la Padanie et n'y parvient pas ; à Brindisi, où 89 immigrés clandestins albanais sont morts en essayant de débarquer (c'est ça, la gauche au pouvoir ?), un ami lui démontre qu'il a déjà parcouru plus de la moitié de son existence ; il roule dans Rome sur son scooter, ça va mal ; heureusement il y a Pietro... Le rythme reste vif, la sensation souriante, pourtant une ombre grandit. Lorsque le réalisateur-acteur s'enveloppe d'une longue pèlerine, l'image revient d'une autre pèlerine, celle que portait le petit garçon dans *Amarcord*.

UNE PROMESSE

Tout le début d'*Aprile* faisait déjà penser à *Huit et demi*, autre film né de l'impuissance à faire un film, raconté à la première personne. Plus « réaliste », le film-miroir de Moretti est aussi plus sombre que ne l'étaient ceux de Fellini. Le mouvement, entre le moi qui filme et le moi filmé, est le même chez Federico et chez Nanni, mais l'autre, le tiers, s'est perdu. Et du coup, c'est beaucoup de solitude, trop. Le plus souvent, l'autre avait, chez Fellini, le visage de Marcello Mastroianni, mais « l'autre », c'était aussi le fourmillement du plus beau cinéma d'Europe, aujourd'hui dépeuplé.

Que reste-t-il à Nanni Moretti, contraint par cette désertification à jouer ses films (et il n'est pas seulement le meilleur cinéaste italien de son époque, il est aussi le meilleur acteur), à les produire, à les distribuer, à les projeter et, en plus, à s'occuper des autres. C'est trop d'isolement, contre lequel il n'est pas certain que la famille constitue une échappatoire acceptable. Mais Nanni grandira pourtant, car il est cinéaste. Entre sourire et désir de filmer, il clôt par une promesse ce film, manifeste, à la fois modeste et éperdument orgueilleux, des puissances du cinéma. Après *Aprile*, mai. Merci.

J.-M. F.

★ Sortie dans les salles françaises le 20 mai.

Nanni Moretti, réalisateur

« Le film est un journal, pas un documentaire »

« Pourquoi avoir à nouveau choisi le journal filmé ? Est-ce désormais la forme que vous adopterez pour tous vos films ?

– Selon moi, chaque film est comme un nouveau chapitre d'un livre unique ; pour chacun il faut trouver la forme appropriée, moins pour raconter une histoire que pour partager un certain type de sensations. Il m'a semblé que le journal – et *Aprile* en est un, bien davantage que *Journal intime* – correspondait à ce « chapitre », ce projet particulier. Mais le prochain film, que je suis en train d'écrire, n'est pas un journal, c'est une fiction.

– Allez-vous y retrouver le personnage de Michele Apicella, ce double de fiction, héros de vos précédents récits ?

– J'en serai l'interprète principal, mais d'une manière nouvelle, en ne jouant ni Michele ni moi-même comme dans *Aprile*, mais un Nanni Moretti personnage : c'est moi, dans une mise en scène. *Aprile* devait être interprété par ses véritables protagonistes (moi, ma compagne, Silvia, Pietro, ma mère, mon assistant, Lucchetti, etc.). Mais ce n'est pas un documentaire ! Hormis les quelques séquences d'« actualités », ce qu'on voit à l'écran n'est pas attrapé au vol, au contraire : je fais en général un très grand nombre de prises. Certains plans tournés à la maison (je m'étais juré de ne plus filmer chez moi, ça met trop de désordre, mais j'ai craqué !), des plans qui semblent très naturels, ont nécessité deux jours de prise de vues.

– Le film joue beaucoup sur ces allées et venues entre réalité et invention : il décrit la crise créative d'un réalisateur, alors qu'*Aprile* démontre que vous n'êtes nullement dans l'impuissance créatrice.

– Une des interprétations du film pourrait même être que sa réalité est le contraire de ce qu'il montre, puisque je filme cette histoire où je suis supposé ne pas arriver à filmer. Ce n'est qu'un des nombreux décalages. Par exemple, je présente comme un devoir le fait de filmer les événements politiques, alors qu'en fait je le vis comme un plaisir, sinon je ne le ferais pas. Si mes films dessinent un portrait politique de l'Italie, c'est d'abord pour satisfaire ma curiosité personnelle, au même titre que j'enregistre certains faits de ma vie privée.

– Quelle impression vous avait laissée la réalisation de *La Cosa*, cette fois véritable documentaire politique (sur la transformation en 1990 du Parti communiste italien en Parti de la gauche démocrate) ?

– C'était passionnant, ce type de travail est une gymnastique très bénéfique pour un cinéaste. D'où mon désir, évoqué dans *Aprile*, de repartir enquêter. Mais là je me montre interviewant des gens, selon la stupide méthode télévisuelle, jamais utilisée dans *La Cosa*, et me critiquant : *« Qu'est-ce que c'est que ces questions imbéciles ? »* On n'est plus dans un documentaire, on est dans une fiction concernant à la fois la curiosité du monde et les mauvaises manières de la pratiquer.

– En montrant un blocage aussi bien dans le cinéma de distraction (que symbolise la comédie musicale) que dans le documentaire, le film ne décrit-il pas une impuissance face aux genres traditionnels du cinéma, que le journal filmé permettrait de dépasser, précisément pour tourner *Aprile* ?

– C'est vrai, mais je n'en prends conscience qu'à travers mon travail, je le sais aujourd'hui, après avoir terminé le film. J'évite de trop expliquer à l'avance le pourquoi et le comment : quand je théorise durant le tournage, je me plante. Par exemple, le film comporte trois scènes où je suis en voiture avec Silvia, ma compagne. En réfléchissant à la manière de tourner ces plans, j'ai pensé que, pour un journal filmé, le bon angle de prise de vue était de dos, comme une scène prise sur le vif. En vertu de ce principe, j'ai donc tourné ces scènes avec la caméra à l'arrière de la voiture mais, pris d'une intuition, je les ai doublées en nous filmant de face. Dans les trois cas, il a été évident à la table de montage qu'il fallait choisir les prises de face. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

En mémoire d'une jeunesse enfuie

L'Arrière-pays. Un retour sur soi filmé comme l'enfance de l'art

CINÉMAS EN FRANCE
Film français de Jacques Nolot. Avec Jacques Nolot, Henri Gardey, Henriette Sempé, Mathilde Moné. (1 h 30.)

On connaissait l'acteur (*Hôtel des Amériques*, d'André Téchiné en 1981, *Nénette et Boni*, de Claire Denis en 1996), le scénariste (*J'embrasse pas*, d'André Téchiné en 1991) et l'auteur de théâtre (*La Matiouëtte*, montée en 1981 puis filmée par le même Téchiné). Voici qu'on découvre, avec cette finesse intacte d'écriture et de jeu qui est la sienne, le réalisateur. Jacques Nolot y creuse le sillon intimiste et autobiographique où se nourrit depuis toujours sa création (*La Matiouëtte* était déjà l'histoire d'un retour au village natal), mais il s'engage et s'expose ici comme jamais, à la fois derrière et devant la caméra. Cela pourrait expliquer qu'il signe aussi tardivement ce premier long métrage, où il se trouve être d'emblée dans sa maturité artistique.

L'histoire est simple, d'une beauté digne et fragile, comme lavée des coquetteries égotistes et du narcissisme excessif qui constituent les plus fracassants écueils du cinéma à la première personne. Elle conte le retour de Jacques, acteur vivant à Paris, au village natal, dans le sud-ouest de la France. Il se rend auprès de sa mère, sur le lit de mort de celle-ci. D'emblée – c'est une des toutes premières scènes – s'impose un climat, un regard sur les choses et les êtres qui placent ce film sous le signe de la suspension du temps, de la lente remontée d'un continent mental patiemment englouti par la fuite en avant de la vie. « L'arrière-pays », c'est aussi cela, une nuée de souvenirs stridents comme des cigales, une place vide qui vous attend de toute éternité, un parfum de thym entêtant comme la mort. Après dix ans d'absence, Jacques revient dire adieu à sa mère, et constate en même temps que les raisons qui l'avaient incité à partir – l'étroitesse des moeurs villageoises, les mesquineries et les jalousies familiales, ses propres ambiguïtés à l'égard de son père ou de son frère – ne demandent qu'à se ressaisir de lui, quand bien même la tendresse n'est pas absente du tableau.

Le rite funéraire, auquel Nolot prête une attention scrupuleuse, sert de cadre structurant à la vacuité des choses et à l'omniprésence de la mort. Il permet aux personnages de tenir ensemble dans le cadre, d'y reconstituer un semblant d'unité familiale. Mais il n'empêche ni l'énoncé de certaines vérités, ni la réminiscence de souvenirs, déchirant la sobre procession des plans en quelques séquences fulgurantes. Celles-là mêmes qui ravivent la singularité de Jacques en évoquant son homosexualité : ici le souvenir brûlant, sensuel et coloré d'une mêlée de rugby, là une scène de drague discrète dans une boîte de nuit et la consommation fugace d'un désir illicite dans le clair-obscur carrelé des toilettes.

Il aura fallu à Jacques Nolot, quoi qu'on en pense, bien du courage dans cette mise à nu, encore que rien ne nous assure que le personnage principal de ce récit soit le double de l'auteur. Un des plus notables intérêts du film réside précisément dans l'instauration de cette distance et de ce doute. Et c'est bien dans la conquête de cette distance, qui est essentiellement affaire de mise en scène, que Jacques Nolot réussit son pari.

Jacques Mandelbaum

Samira Makhmalbaf, fille de ses œuvres

Cinéaste, iranienne, talentueuse et charmante, elle est une des révélations de ce Festival

ELLE A DIX-HUIT ANS, une jolie façon d'enlever puis de remettre le foulard qui enserre sa chevelure, et un sourire à décrocher sinon la Palme (son film n'y concourt pas), du moins la lune. Elle a aussi un nom dont elle est fière – Makhmalbaf – pour la raison suffisante qu'elle adore celui qui le lui a donné, et il n'apparaît pas que l'affaire de sa vie consiste à se faire un prénom.

Seulement voilà, Festival oblige, Samira Makhmalbaf, benjamine des cinéastes présents à Cannes cette année et réalisatrice d'un film admirable (*La Pomme*, retenu dans la sélection officielle d'Un certain regard), va devoir s'y faire. Son agenda est rempli de rendez-vous, et à sa manière, plus discrète que celle de Sharon Stone, elle est en passe de devenir la coqueluche des festivaliers.

> Samira quitte l'école à quinze ans pour faire du cinéma. La raison tient dans un verdict sans appel : l'enseignement y était exécrable et l'inégalité entre garçons et filles trop révoltante

Pour l'exotisme que représente une toute jeune cinéaste iranienne, elle-même fille d'un cinéaste réputé ? Peut-être, mais pas seulement. Il suffit de la rencontrer pour s'en convaincre. Un mélange étonnant de pudeur et de témérité, une spontanéité de parole et une fraîcheur d'écoute qui défient les codes en vigueur au jeu plus ou moins routinier de l'intervieweur et de l'interviewé. Mais encore, une vision très claire de ce qu'elle veut et de ce qu'elle ne veut pas, et une façon douce et opiniâtre d'imposer cette volonté : il ne doit pas être facile de refuser quelque chose à Mlle Makhmalbaf.

Cela aura donc commencé par un renversement des rôles, une de ces substitutions d'identité qu'affectionne particulièrement le cinéma d'auteur iranien. Magnétophone portatif à la main, Samira Makhmalbaf vous prie poliment de décliner votre nom et l'organe de presse auquel vous appartenez, pour la constitution d'archives personnelles que son petit frère est précisément en train de filmer en vidéo. La chose étant faite et l'intervieweur suffisamment déstabilisé pour ne pas commencer moins bêtement que par le commencement, Samira règle la question de son éducation en deux coups de cuillères à pot.

Née dans le même quartier populaire, au sud de Téhéran, que les deux petites filles qu'elle met en scène dans son film, elle aura quitté l'école à quinze ans. La raison tient dans un verdict sans appel : l'enseignement y était exécrable, les professeurs étaient de mauvais pédagogues, et l'inégalité entre garçons et filles trop révoltante. Exit l'école, donc, et Samira estime encore aujourd'hui que cette décision lui a permis de prendre en toute liberté conscience de sa vocation. Samira Makhmalbaf, et l'on sait ce que cela peut signifier en Iran, est une jeune femme qui ne plaisante pas avec la dignité de la condition féminine, on aura l'occasion d'y revenir.

Quant à sa vocation, elle avouera volontiers que les dés en étaient jetés depuis longtemps, par le simple fait de voir son père faire du cinéma, et de particulièrement l'aimer en train d'aimer le cinéma. Mohsen Makhmalbaf – l'auteur de *Salam Cinéma* (1994), *Gabbeh* (1995), et *Un instant d'innocence* (1996) – ayant débuté sa carrière en 1982, on peut déduire que Samira Makhmalbaf a pour ainsi dire sucé le septième art avec le lait.


DEREK HUDSON

A l'âge de huit ans, elle joue déjà dans un film de son père, *Le Cycliste*, puis, quand elle décide d'abandonner l'école pour se consacrer à son tour au cinéma, elle lui propose un marché qui ne souffre guère de refus : elle mourra plutôt que d'y retourner ! On ne songe pas assez que les cinéastes ont aussi des problèmes de famille. Et Samira, qui prétend encore préférer le cinéma aux amies de l'école qu'elle a perdues de vue, de se former bientôt à l'une des meilleures écoles cinématographiques qui soient en Iran : celle de son père.

Cours techniques et visionnage intensif de cassettes lui permettent d'élire des auteurs de prédilection (Flaherty par exemple), de préciser ses options esthétiques (le mélange du documentaire et de la fiction) et d'affirmer une conception proprement démiurgique de son art (créer la vie à l'image de Dieu). Elle réalise bientôt deux courts métrages en vidéo, un documentaire, *Ecoles de peinture*, et une fiction, *Désert*. En 1997, elle est assistante de son père sur son nouveau film, *Le Silence*, et passe cette même année à la réalisation.

L'histoire de *La Pomme*, inspirée par un fait-divers, reconstitue l'histoire de deux fillettes séquestrées de longues années par leur parent, avant que les voisins n'interviennent auprès du bureau d'aide sociale. L'histoire frappe si fort l'imagination de Samira Makhmalbaf qu'elle décide sur le champ d'en faire un film, avec les acteurs mêmes de cette histoire dans leur propre rôle.

Quatre jours plus tard, le tournage commençait, introduisant le cinéma comme processus actif dans la situation réelle. Il durera en tout et pour tout onze jours, pour un coût de production d'autant plus dérisoire que l'équipe, majoritairement familiale, était réduite au minimum et que Samira a usé de tout son charme, qui est grand, pour faucher à son père, sous le fallacieux prétexte d'un projet de court métrage, une caméra et de la pellicule destinées au film qu'il était lui-même en train de tourner.

Selon sa jeune réalisatrice, ce film se veut moins une critique spécifique de la société iranienne qu'une apologie de la liberté et un plaidoyer pour les femmes en général, qui, de Téhéran aux Etats-Unis, seraient moins considérées pour leur appartenance à l'espèce humaine que pour leur sexe : *« On les cache en Iran et on les exhibe à Hollywood, mais c'est fondamentalement le même comportement. »* Et quelque chose nous dit qu'il ne ferait pas bon la contredire sur ce point. Le film est sorti il y a quelques jours en Iran. Sa projection officielle a lieu aujourd'hui même à Cannes.

Jacques Mandelbaum

SUR LA CROISETTE

■ **Wadja va tourner Adam Mickiewicz.** La plus connue des épopées littéraires polonaises, *Pan Tadeusz* (Messire Thadée), d'Adam Mickiewicz, va être adaptée par le cinéaste polonais Andrzej Wajda, qui doit commencer le tournage cet été (en France le livre a été publié en 1992 aux éditions l'Age d'homme et aux éditions Noir sur blanc). Participent aussi à ce projet le scénographe Allan Starski (qui a travaillé avec Spielberg pour *La Liste de Schindler*) et le compositeur Wojciech Kilar. Le film, d'un budget d'environ 18 millions de francs, est cofinancé par Canal Plus Pologne, Art Entertainment et Les Films du Losange.

■ **L'arrivée des espoirs.** Ils sont quarante et ils sont arrivés lundi 18 mai par le train. Ces jeunes comédiens espèrent se faire remarquer à l'occasion de l'opération « Talents Cannes » organisée par l'Adami (Société civile pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes). Ils figurent dans vingt courts métrages tournés par quatre réalisateurs, qui ont été projetés lundi matin dans le palais des festivals. Les films seront présentés dans d'autres festivals, et toute l'année au Cinéma des cinéastes, à Paris. Enfin, huit cents professionnels recevront des cassettes vidéo.

■ **Jeunes cinéastes allemands sur la Croisette.** Exportfilmunion, l'équivalent allemand d'Unifrance, présente pour la première fois à Cannes une sélection de dix courts métrages d'écoles de jeunes réalisateurs d'outre-Rhin, et espère bien pérenniser cette manifestation dans les prochaines éditions du Festival. Tous les courts métrages devaient être présentés mardi 19 mai au cinéma Les Ambassades en présence de la plupart des réalisateurs.

L'avant-garde danoise sombre dans une mer de stéréotypes

Festen. Rancœurs, jalousies, inceste, Thomas Vinterberg accumule les poncifs sur l'enfer familial

SÉLECTION OFFICIELLE
en compétition
Film danois de Thomas Vinterberg. Avec Ulrich Thomsen, Henning Moritzen, Thomas Bo Larsen, Paprika Steen. (1 h 46.)

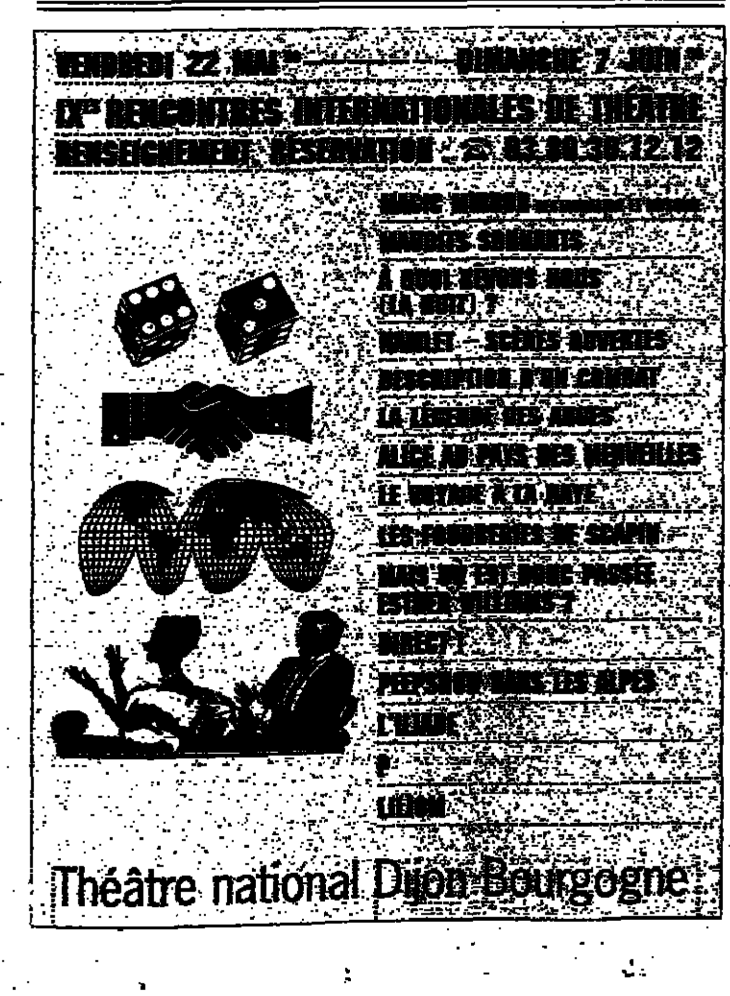
Festen doit composer avec le poids de son sous-titre, « Dogme 1 », qui désigne le premier film tourné sous l'égide de la nouvelle charte cinématographique rédigée par Thomas Vinterberg et Lars von Trier. Une plaquette du nom de Dogma 95 nous avertit juste avant le début du film que *Festen* tombe bien sous le coup des dix commandements de la charte – qui s'élèvent contre le *« cinéma individualiste »*, le *« cosmétique »*, les *« illusions »*... L'avertissement n'a rien de mensonger puisque *Festen* est tourné en 35 millimètres standard, sans trucages, sans ellipse, la caméra tenue à l'épaule, en évitant tout éclairage. Thomas Vinterberg est un jeune homme qui pratique ses blagues de potache avec une concentration réjouissante. Il demande pourtant à être pris au sérieux.

Ce souhait est la pire des choses qui puisse arriver à son film. Et le contraste entre un style « moderne », ou qui se réclame comme tel, et une histoire très conventionnelle fait de *Festen* un film sage qui repose sur deux ou trois tics de cinéma d'auteur pour prétendre mener à bien sa révolution. Dans le dossier de presse, Vinterberg fait un aveu assez drôle, reconnaissant avoir violé l'un des principes de Dogma : *« J'avoue que, pour une scène seulement, la caméra fut montée sur une perche de microphone, et n'était donc qu'en partie tenue à la main. »* Il faut donc souhaiter que Dogma ne soit qu'un aimable canular, ou un moyen légitime de faire parler de soi.

Dans un manoir à la campagne, Helge Klingenfelt fête ses soixante ans en compagnie de ses amis et de sa famille, dont ses trois enfants : Christian, Michael et Helene. Le premier est un chef de cuisine de renom établi à Paris, hospitalisé auparavant dans plusieurs hôpitaux psychiatriques ; son frère est le minable propriétaire d'une petite brasserie à Copenhague, traînant sa femme et ses trois enfants comme un boulet ; Helene ne fait pas non plus grand- chose de sa vie et change régulièrement d'amant. Le père demande à Christian de prononcer un discours en hommage à sa sœur qui s'est suicidée dans ce même château, une année auparavant. Sa disparition hante tous les membres de la famille. Ce discours révèle une série de rancœurs entre les enfants et leurs parents, la famille et les domestiques, les frères et leurs invités. Il faut donc en passer par tous les lieux communs des réunions de famille qui tournent à l'aigre : l'inceste sous-jacent, les traumatismes pas guéris de l'enfance, les scènes de jalousie entre frères et sœurs.

Festen peut être parfois très drôle, mais il recycle tous les poncifs connus sur l'enfer familial. Et il le fait avec une absence de nuance (la scène où le fiancé noir d'Helene arrive et provoque une flambée de racisme de la part de tous les invités est pénible tant elle est attendue), ce qui enlève toute pertinence à son propos. « Dogme 1 », exercice qui se voudrait proche de l'Oulipo, ressemble plutôt à une forme vide, le réalisateur étant persuadé que le style fait forcément sens et masque tous les clichés. *Festen* a beau revendiquer son avant-gardisme, il pâtit en réalité de ses stéréotypes.

Samuel Blumenfeld



Passions fluviales

O Rio de Ouro. Un film magnifique entre tragédie antique et conte populaire

UN CERTAIN REGARD
Film portugais de Paulo Rocha. Avec Isabel Ruth, Lima Duarte, Joana Barcia, Antonio Capelo. (1 h 43.)

Ce film signe le retour (son dernier long métrage de fiction, *Les Montagnes de la lune*, date de 1986) d'un très grand cinéaste, Paulo Rocha. Né à Porto en 1935, il fut assistant de réalisation (auprès de Jean Renoir et Manoel de Oliveira) avant d'inscrire, avec *Les Vertes Années* (1963), l'acte fondateur du « cinema novo » portugais. Déjà, il s'agissait du récit d'une passion funeste, d'un drame opaque de la possession et de la jalousie. *O Rio de Ouro* (Le Fleuve d'or) porte ces fatales bannières très haut, en parvenant à ce point de fusion où se confondent la beauté et la mort.

Comment raconter cela ? Comment mettre en mots cette splendeur cinématographique, qui associe le réalisme renoirien d'*Une partie de campagne*, le fatum de la tragédie grecque et le chant de l'âme populaire ? On peut bien sûr recopier le carton qui introduit le film en annonçant *« l'histoire d'un grand et horrible crime »*. On peut raconter comment un vieux couple s'y marie, Carolina la garde-barrière et Antonio le patron d'un bateau-drague, et comment insensiblement la jalousie de Carolina va élire sa nièce Mélita comme objet de prédilection délirante. Comment elle va finir par la haïr à mesure que son mari s'attache à elle. Bien sûr que cela peut se raconter, mais aura-t-on dit pour autant la magie solaire du fleuve qui baigne ces rives sordides ? Aura-t-on fait entendre l'ensorcellement des voix surgies de nulle part qui soufflent dans le vert paisible des feuillages des chants de vengeance et de sang ? Aura-t-on laissé voir le hiératisme des poses, la précision des cadrages, la somptuosité des plans, tout ce maniérisme panthéiste rehaussé par les pastels des maisons portugaises, qui transforme l'acte le plus anodin en signe du destin, et le plus naturel des paysages en décor de mythologie ?

« Découvre ta part maudite en écoutant ce récit, la voix du sang qu'elle imite pourrait devenir un cri », dit la ballade. De fait, les reflets se propagent dans ce film, comme si toute chose et tout être en ce monde possédaient sous la surface de l'eau et de l'autre côté des miroirs une part d'ombre venant à sa rencontre.

Il en va de même pour la dynamique narrative du film, dont les dernières séquences semblent venir à la rencontre de celles qui les ont précédées. Ce moment, qui correspond au déchaînement de la passion de Carolina, porte la douceur inquiétante du film à son plus haut point de cruauté. Le monde a basculé dans son envers, tout au fond d'un fleuve d'or.

J. M.

LES AUTRES FILMS

SEUL CONTRE TOUS

SEMAINE DE LA CRITIQUE.
Film français de Gaspard Noé. Avec Philipe Nahon, Blandine Lenoir, Martine Andrain. (1 h 32.)

■ Gaspard Noé reprend où il l'avait laissée la vie déprimante du héros singulier de son premier film, *La Carne* : un boucher brutal et malheureux, expédié en prison pour avoir poignardé par erreur un quidam qu'il soupçonnait d'avoir touché à sa fille. Le voilà donc privé de fille et de boucherie, mais doté d'une compagne dont les volumes considérables s'arrondissent de l'enfant qu'elle s'apprête à mettre au monde. C'est le début de la balade noire et glauque que conte *Seul contre tous*, rumination nihiliste où le langage extrêmement cru comme les images (banlieues ouvrières désolées, rues vides, bistrots sinistres, bureaux pires encore) évoquent parfois la prose de Céline, jusque dans ses plus haïssables excès. Le film est dérangeant, il est ennuyeux, il est laid, il est d'une violence parfois presque insoutenable. Au bout de tout cela, il possède une puissance incontestable, permettant d'approcher la rage aveugle qui peut habiter des humains, beaucoup d'entre eux, sans jamais oublier ce qui en fait des humains. Un film impossible à aimer, mais tout aussi impossible à ignorer ou à rejeter. *J.-M. F*

LAST NIGHT

QUINZAINE DES REALISATEURS.
Film canadien de Don McKellar. Avec Don McKellar, Sandra Oh, David Cronenberg, Geneviève Bujold. (1 h 30.)

■ Premier long-métrage réalisé par un jeune acteur remarqué il y a quelques années dans *Exotica*, d'Atom Egoyan, *Last Night* fait partie d'une série de films consacrés au passage à l'an 2000, produit par Arte et la société Haut et Court. La fin du monde se produira dans six heures. Les personnages sont saisis dans les moments qui les séparent de cette disparition annoncée. Les uns se réunissent pour prier, d'autres font la fête, d'aucuns programment la satisfaction d'un catalogue de fantasmes sexuels, certains préparent leur suicide. La plupart expriment un stoïcisme digne des anciens Romains. L'argument artificiel du récit est servi par une mise en scène froide, proche de l'abstraction, mais qui a le tort, en évitant tout pathétique facile et tout affect trop violent, d'épargner au film une authentique résonance tragique. *Jean-François Rauger*

LE NAIN ROUGE

QUINZAINE DES REALISATEURS
Film belge d'Yvan Le Moine. Avec Jean-Yves Thual, Dina Gauzy, Anita Ekberg. (1 h 42.)

■ Un nain, gratte-papier dans un cabinet d'avocats, rencontre un jour, dans le cadre d'une affaire à régler, une cantatrice d'un âge certain dont il tombe amoureux. Il découvre l'amour et le sexe, mais aussi la duplicité des femmes. Ce qui le décidera à changer radicalement d'existence. Ce pourrait être une nouvelle de Kafka vue par Fellini, mais ça ne l'est pas. Cette histoire improbable, la perspective de voir Anita Ekberg (la plantureuse créature de *La Dolce Vita*) filer le parfait amour avec un nain avait de quoi déclencher la curiosité. La déception était peut-être inévitable. Passé une première demie-heure assez grinçante, le film s'enlise dans une poésie facile. Après avoir étranglé son inconstante maîtresse, le héros s'engage dans un cirque. Les numéros de clown, son amitié avec une petite fille acrobate, les colères d'un intransigeant et injuste directeur renvoient aux clichés d'un merveilleux pour enfant déjà fripé lorsqu'il était à la mode. *J.-F. R.*

DIS-MOI QUE JE RÊVE

UN CERTAIN REGARD
Film français de Claude Mouriéras. Avec Muriel Mayette, Frédéric Pierrot, Vincent Dénériaz, Cédric Vieira. (1 h 37.)

■ Il est bizarre, Julien, ce grand attardé à écharpe jaune, et sa vache Julienne, avec laquelle il entretient de longues conversations. Et puis il fait plein de conneries, qui embêtent beaucoup sa famille. La famille, parlons-en. Un père paysan et ex-révolutionnaire qui rêve d'être cosmonaute, une grand-mère qui dit toujours la vérité, quelles qu'en soient les conséquences, un frère « normal » qu'il exaspère, une sœur plutôt sympa. Et puis une mère qui porte tout cela à bout de bras avant de s'effondrer, quand la mémé révèle le terrible secret qu'elle avait dissimulé durant des années. Mais la révélation soudaine d'un fils aîné, handicapé psychomoteur, oublié depuis l'enfance dans une institution spécialisée, ajoute un élément qui entraîne le film vers les voies de la psychologie rédemptrice et du passage en ligne droite de la cause à l'effet. C'est dommage, car la ronde était bien partie. *J. M.*

هكذا من الأصل

Les premières aventures en solo de Sean Lennon, « gamin qui s'amuse »

Le second fils du Beatle assassiné s'affranchit avec l'album « Into the Sun »

Les deux fils de John Lennon ont publié simultanément, lundi 18 mai, un album. Alors que Julian, l'aîné, a jusqu'ici été embarrassé par un physique et une voix rappelant trop le Beatle assassiné, son demi-frère, Sean, semble avoir trouvé sa liberté avec son premier effort solo. *Into the Sun* est un recueil de chansons éclectiques écrites par un jeune homme de vingt-deux ans fan des Beach Boys comme de techno.

« A WORKING CLASS HERO is something to be », chantait son père en 1970 sur son chef-d'oeuvre thérapeutique, *Plastic Ono Band*. Pour Sean Lennon, plutôt né une cuillère en argent dans la bouche, le problème ne vient pas de Marx, mais de Freud : comment exister en étant le fils d'une icône inoubliable de la contre-culture et d'une veuve milliardaire détestée par les fans des Beatles. En publiant – le même jour ! – un album, les deux rejetons de John Lennon connaissent le risque du métier le plus difficile qu'ils aient pu choisir : se faire sanctionner par une comparaison paralysante. Julian persiste donc avec *Photograph Smile* (chez Music From Another Room). Jusqu'ici, son physique et son timbre, évoquant irrémédiablement le *Walrus*, ont annihilé ses efforts. Sean, son demi-frère, semble mieux parti avec *Into the Sun*, son premier album solo.

De son père, Sean Lennon a l'éloquence et une lucidité désarmante : *« On me critiquera davantage, c'est vrai. Mais je bénéficie de faveurs refusées à d'autres musiciens de mon âge. J'ai une chance incroyable : si je pars en tournée mondiale, ce n'est pas grâce aux seules qualités de mon album. Si vous m'interviewez, c'est essentiellement parce que je suis le fils de John Lennon. C'est cela qui attirera vos lecteurs. »*

Protégé par des gardes du corps dans l'atmosphère de paranoïa qui a suivi l'assassinat de son père devant le Dakota Hotel, à New York, Sean Lennon a été paradoxalement surexposé aux médias pendant son enfance. Il donne son premier entretien après son septième anniversaire. D'autres ont suivi, notamment dans le film hagiographique *Imagine* (1988), pour témoigner sur un homme qu'il n'aura connu que cinq ans, et surtout pour démentir les allégations d'un biographe à scandale, Albert Goldman. Récemment, la pression s'est à nouveau resserrée lorsque, dans le magazine *New Yorker*, il a implicitement mis en cause le gouvernement américain dans le meurtre du 8 décembre 1980. Il préfère, depuis, s'en tenir prudemment à la chose musicale : *« Les comparaisons avec mon père, ce n'est pas mon problème. Je fais de la musique parce que c'est ce que je fais le mieux. Ceux qui ne m'acceptent pas, je les emmerde. »*

JEUX CHROMATIQUES

Sean Lennon a eu l'intelligence de se former dans l'anonymat. Comme bassiste de Cibo Matto, le groupe de sa muse et productrice Yuka Honda, ou en intégrant IMA, la formation « expérimentale » de sa mère, Yoko Ono. Sans renoncer à ces projets parallèles, il a trouvé refuge chez Grand Royal, le label créé par les Beastie Boys : *« J'avais des possibilités avec les majors. Mais mon instinct, les "bonnes vibrations" m'ont porté vers Grand Royal. Les Beastie Boys m'ont fait signer pour ma musique et non parce que j'ai un père célèbre. »*

L'écoute de *Into the Sun* lève rapidement les appréhensions de favoritisme. Cet album très éclectique séduit par son sens mélodique, ses jeux avec les chromatismes. Sean Lennon se révèle comme un *« gamin qui s'amuse »*, un poly-instrumentiste (guitares, basse, batterie, claviers) curieux de tout, ouvrant sa discothèque aux quatre vents et multipliant les hommages à ceux qu'il admire. Parmi eux, on croit déceler les Beatles. *« Tout le monde a grandi avec leurs disques. Je ne les ai pas entendus plus que d'autres. Leur prétendu rival, Brian Wilson, des Beach Boys, est sans doute celui qui m'a le plus influencé* [ce qui s'entend sur *Queue*]. » *Two Fine Lovers* taquine, pour sa part, le groove de Stevie Wonder, et *Photosynthesis*, longue pièce instrumentale, les suites orchestrales de Gil Evans. Trois titres (les moins convaincants parmi les treize) vont humer l'air du Brésil.

On pense avoir affaire à un érudit aux goûts sûrs, mais bornés aux classiques. A tort : *« J'ai grandi avec Grand Master Flash et Run DMC. J'aime le rap, la techno, la jungle, utiliser des samples. Grâce à eux, la musique échappe à ces classifications conservatrices, qui obéissent à la même logique que les classifications raciales et encouragent la confrontation. Beaucoup de gamins aujourd'hui, comme moi, rentrent des raves pour écouter Bob Dylan. »* Ce refus des cloisonnements chez cet Américain de souche anglo-nippone fait écho à un célèbre pied-de-nez de John Lennon. A la question *« Etes-vous un mod ou un rocker ? »*, la réponse avait fusé : *« I'm a Mocker. »* L'anecdote fait sourire son fils : *« L'attitude de mon père a effectivement guidé quantité de musiciens. Il a enregistré à la fois* Abbey Road *et* Two Virgins, *un album de pop-rock total et un manifeste avant-gardiste. »*

Le 4 mai, fraîchement débarqué de New York, où il venait de rencontrer le dalaï-lama, Sean Lennon donnait un concert privé au New Morning, à Paris, avec Cibo Matto. Etait-ce le décalage horaire ? Toujours est-il que, agréablement surpris par *Into the Sun*, on assistait alors à quarante-cinq minutes d'approximations, essentiellement vocales, et à une reprise aussi gonflée qu'hasardeuse de *God only knows*, des Beach Boys. Adroit en studio et gauche sur scène ? Ne lui en déplaise, cela rappellerait très légèrement quelqu'un.

Bruno Lesprit

★ ***Into the Sun*, 1 CD Grand Royal. Distribué par Source.**

Un homme seul face à la locomotive de l'infamie

UN ENNEMI DU PEUPLE, d'Ibsen. Mise en scène : Claude Stratz. Avec Jean-Louis Hourdin, Caroline Gasser, Ania Temler, Michel Kullmann, Marcel Robert, Juan Antonio Crespillo... THÉÂTRE NATIONAL DE LA COLLINE, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mº Gambetta. Mardi, 19 h 30 ; du mercredi au samedi, 20 h 30 ; dimanche, 15 h 30. Tél. : 01-44-62-52-52. Jusqu'au 6 juin. Le texte de la pièce est publié dans le volume II des douze dernières pièces d'Ibsen, éditées par *Le Spectateur français*.

Entracte. Le public du Théâtre de la Colline bavarde dans le hall. Une voix se fait entendre, de plus en plus fort. *« Le pire ennemi de la vérité et de la liberté, c'est la majorité compacte. La majorité compacte n'a jamais le droit pour elle ! C'est un de ces mensonges contre lequel tout homme libre et intelligent doit se révolter. »* L'homme parle avec la conviction d'un possédé. Divers détracteurs mêlés à la foule tentent de l'interrompre. Mais l'homme ne lâche pas : *« Il est de la plus haute importance de détruire une société bâtie sur le mensonge ! Il faut la raser, vous dis-je ! »*

Le public s'est tu. Il écoute l'homme, poursuivi par les cris de *« Ennemi du peuple ! Ennemi du peuple ! »*. Puis chacun regagne la salle où le spectacle continue, sous les applaudissements. La scène de foule qui vient de se dérouler marque un point d'orgue dans la représentation d'*Un ennemi du peuple*. Une pièce très recommandable, dont le directeur de la Comédie de Genève, Claude Stratz, donne une mise en scène qui l'exhume d'un oubli relatif et injustifié. Ibsen a écrit *Un ennemi du peuple* en 1892. Selon Terje Sinding, son traducteur, il était alors sous le coup de la colère suscitée par les critiques violentes qui avaient accueilli son oeuvre précédente, *Les Revenants*. Voulant dire ce qu'il avait sur le coeur, il composa un manifeste autour d'une affaire, qui n'est pas sans résonance aujourd'hui. Une affaire d'eau contaminée.

L'ennemi du peuple, Toma Stockmann, est un médecin employé par la société des bains d'une ville de Norvège. Avant la construction de ces bains, la ville vivotait. Depuis, elle prospère. Mais Stockmann a flairé une anomalie, qu'un rapport scientifique confirme : les eaux sont polluées par les rejets de tanneries.

Facilement emporté, naïf, Stockmann ne doute pas que sa découverte sera acceptée comme un cadeau offert à sa ville, à qui il permet d'éviter une catastrophe. C'est compter sans *« les intérêts généraux »*, représentés par le préfet, frère du médecin, et les *« intérêts particuliers »*, défendus par l'association des petits propriétaires, et relayés par le journal local, *Le Messager du peuple*. Les appuis de Stockmann s'effondrent sous les pressions. Le médecin n'est plus soutenu que par quelques proches. Stockmann envisage de quitter son pays. Il décide de rester : *« L'homme le plus fort du monde est celui qui est le plus seul. »*

LE ROUAGE DE LA MACHINERIE

C'est sur cette phrase que s'achève *Un ennemi du peuple*. Cette façon de voir, aristocratique, désespérée, est un bon miroir de la pensée d'Ibsen, chez qui il y a à prendre et à laisser. On regrettera des personnages taillés dans le vif d'une démonstration, des jets de mots qui ressemblent à des formules – bref, une absence de subtilité. Mais tout cela est dominé par une force indéniable : le rouage efficace de la machinerie. *Un ennemi du peuple* avance comme un train héroïque entraîné par une locomotive chauffée à blanc qui tient bien sa route.

Cette réussite doit beaucoup au travail de Claude Stratz. Le metteur en scène a resserré le texte de la pièce d'Ibsen, qu'il enserre dans un double registre : celui de la comédie – en particulier une scène de placard à la Labiche –, et du drame, incarné par Jean-Louis Hourdin : son Stockmann balance entre le savant agité, l'idéaliste forcené et le teigneux incurable. Quand il s'agite en robe de chambre rouge dans son salon, on dirait un taureau. Quand il parle à la foule, c'est un possédé de la plus belle espèce (russe). Chacun de ses compagnons joue son rôle avec une particularité intéressante. Bref, nous voilà avec cet *Ennemi du peuple* face à du théâtre évident, à consommer sans *« modération »* – un des mots-clés de la pièce.

Brigitte Salino

Querelle d'experts autour des « Tournesols »

LORS d'un symposium qui s'est tenu le 15 mai à Londres, à l'initiative du Musée Van Gogh d'Amsterdam, plusieurs experts internationaux ont affirmé que la version des *Tournesols*, de Van Gogh, appartenant à la compagnie d'assurances japonaise Yasuda, serait un faux. Le chercheur indépendant, Antonio de Robertis, avait été le premier à émettre des doutes, il y a trois ans. Il a exposé une série d'indices permettant de *« prouver »* que la toile n'était pas un vrai Van Gogh. Sept autres experts, dont Jan Hulsker, auteur d'un catalogue raisonné des oeuvres de Van Gogh en 1996, et Thomas Hoving, ancien directeur du Metropolitan Museum de New York, ont estimé que les *Tournesols* étaient faux.

Antonio de Robertis, dont le texte sera publié la semaine prochaine dans la revue italienne *Quadri Sculture*, a expliqué que la taille du tableau, sa facture, l'absence de signature, les étiquettes permettant de l'identifier et le style indiquaient qu'il s'agissait d'un faux. Les *Tournesols* de Yasuda sont les seuls à ne pas figurer dans la correspondance de Van Gogh, que l'Italien a épluchée pendant quatre ans. L'expert estime que cette toile est l'oeuvre du peintre et collectionneur Claude-Emile Schuffenecker qui aurait fait une copie alors qu'il restaurait une des versions peintes par Van Gogh. Lors d'une exposition en 1891, Schuffenecker aurait pris le cadre et l'étiquette d'une autre oeuvre pour les apposer sur sa copie, revendant ensuite ce tableau.

La thèse de De Robertis est contestée par nombre d'experts, comme Roland Dorn et Bogomila Welsh-Ovcharov (université de Toronto). Ce dernier soutient que le tableau a été peint par Van Gogh en mai ou en juin 1889 avant d'être donné à Gauguin. L'enjeu financier est énorme. Le tableau a été acheté pour la somme record de 40 millions de dollars (240 millions de francs) par Yasuda, lors d'une vente de Christie's. *Quadri Sculture* a déclaré que la compagnie japonaise pourrait poursuivre Christie's en justice et réclamer *« plusieurs millions de dollars »*. – *(Reuters, AFP.)*



Anne-Sofie von Otter
Orpheus Chamber Orchestra
Mozart, Copland, Stenhammar, Carter
20 mai - 20h
June Anderson - Jeff Cohen
de Broadway à Paris
récital piano et chant
mélodies de Bernstein, Gershwin, Rodgers, Porter...
22 et 24 mai
144 84 44 84 — Porte de Pantin

SORTIR

PARIS

Vers Jona
Rejetant les dehors de l'austérité biblique, *Vers Jona* offre le spectacle particulièrement gai et revigorant de son interrogation. Le bref *Livre de Jonas* (devenu *Jona* dans la belle traduction d'Henri Meschonnic) y apparaît au terme d'une approche purement théâtrale, arrachée à la cacophonie du monde contemporain. La babélisation du monde n'y est pas dénoncée, mais traversée, laissant la circulation des choses, des mots et des images prendre le pas sur leur contenu. La mise en scène de Patrick Haggiag est particulièrement entraînante, passant sans entraves de la scène à la salle où elle prélève les acteurs d'un moment.
Théâtre 13, 24, rue Daviel, Paris 13e. Tél. : 01-45-88-62-22. Mº Glacière. 80 et 120 F. Mardi au samedi 20 h 30 ; dimanche 15 heures. Jusqu'au 14 juin.

Filage de vies
La troupe égyptienne Al-Warsha est à Paris du 20 au 24 mai pour présenter deux spectacles à l'Institut du monde arabe : *Le Crocodile*, une pièce de théâtre d'ombres pour enfants (mercredi 20 à 15 heures), accompagnée par une animation autour du théâtre d'ombres (samedi 23 à 15 heures), et une création collective, *Filage de vies* (vendredi 22 et samedi 23 à 20 h 30 ; dimanche 24, à 15 heures). Cette pièce met en scène une mère et son fils, bannis de la tribu des Hilaliens, que la guerre met face au père chef d'une tribu ennemie... Une occasion de découvrir le travail d'une troupe considérée comme une des plus novatrices d'Egypte.
Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, 5e. Tél. : 01-40-51-38-14.

Festival Alors... chante ! de Montauban
Pour sa treizième édition, ce festival de chanson française, qui n'a jamais démérité, observe les tendances de l'année et, logiquement, ouvre avec le groupe à succès du moment, Louise Attaque. Le parrain du festival 1998 est Pierre Perret (en scène le 23), qui fête ses quarante ans de chanson. Musiques croisées bien francophones (Le Soldat Inconnu, le 21 ; Paris Combo, le 22), héritiers du réalisme (Casse Pipe, le 20, Allain Leprest le 23, les Têtes Raides le 21, Au P'tit Bonheur le 22), nouveaux rockers (Dolly le 21, Cornu et Little Rabbits le 23) côtoient des individus sans attaches (Richard Desjardins et Brigitte Fontaine le 21, Dick Annegarn le 22, et des stars (Jacques Higelin le 20, Julien Clerc le 22).
Alors... chante ! Mautauban, du 19 au 24. Tél. : 05-63-63-66-77 ou 05-63-63-60-60.

Publicité

UN ENNEMI DU PEUPLE
Henrik Ibsen — Claude Stratz
du 6 mai au 6 juin 1998
Théâtre National de la Colline - 01 44 62 52 52

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Ceux qui m'aiment prendront le train (vendredi 15 mai).
de Patrice Chéreau (France, 2 h 03).
Dégrafées, déboutonnées, dézippées.
De Douglas Keeve (Etats-Unis, 1 h 16).
L'Effet papillon
de Fernando Colomo (France-Espagne, 1 h 45).
Passage
de Juraj Herze (République tchèque, 1 h 38).
Primary Colors
de Mike Nichols (Etats-Unis, 2 h 23).
Secrets
de Jocelyn Moorhouse (Etats-Unis, 1 h 47).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min)

REPRISES

La chatte sur un toit brûlant
de Richard Brooks.
Américain, 1958 (1 h 48).
VO : Grand Action, 5e (01-43-29-44-40).

VERNISSAGES

Les Années Supports/Surfaces
Galerie nationale du Jeu de Paume, 1, place de la Concorde, Paris 8e. Mº Concorde. Tél. : 01-47-03-12-50. De 12 heures à 19 heures ; samedi, dimanche de 10 heures à 19 heures ; mardi jusqu'à 21 h 30. Fermé lundi. Du 19 mai au 30 août. 38 F. 28 F.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Michel Hermon
Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, Paris 18e. Mº Abbesses. Le 19, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F.

Bortek
Cabaret sauvage, parc de La Villette, Paris 19e. Mº Porte-de-La-Villette. Le 19, à 21 heures. Tél. : 01-40-35-23-23. De 70 F à 90 F.

Don Quichotte
Etoiles, premiers danseurs, corps de ballet et Orchestre de l'Opéra de Paris. David Coleman : direction. Rudolf Noureev : chorégraphie.
Opéra de Paris. Palais-Garnier, place de l'Opéra, Paris 9e. Mº Opéra. Le 19, à 19 h 30. Tél. : 08-36-69-78-68. De 30 F à 395 F.

Manu Pekar's Passages
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mº Châtelet. Le 19, à 22 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

Ensemble à cordes Arcollectif
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mº Châtelet. Le 19, à 22 h 30. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.

And Also the Trees
Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris 9e. Le 19, à 19 h 30. Tél. : 01-44-92-77-66. De 110 F à 120 F.

Panama
La Boule noire, 116, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Le 19, à 20 heures. Tél. : 01-49-25-89-99.

Michel Udiany
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2e. Mº Sentier. Le 19, à 20 h 30. Tél. : 01-42-36-37-27.

Alain Jean-Marie Biguine Reflections
La Villa, 29, rue Jacob, Paris 6e. Mº Saint-Germain-des-Prés. Le 19, à 22 h 30. Tél. : 01-43-26-60-00. De 120 F à 150 F.

Orchestre national de France
Haydn : *Symphonie nº 97*. Saint-Saëns : *Concerto pour violoncelle et orchestre nº 1*. Beethoven : *Symphonie nº 4*. Han Na Chang (violoncelle), Vassili Sinaïsky (direction).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mº Alma-Marceau. Le 19, à 20 heures. Tél. : 01-49-52-50-50. De 50 F à 190 F.

Ensemble orchestral de Paris
Wieniawski : *Polonaise brillante, Légende, Fantaisie brillante sur Faust*. Beethoven : *Les Créatures de Prométhée*. Matthew Trusler (violon), Jean-Jacques Kantorow (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mº Ternes. Le 19, à 20 heures. Tél. : 01-45-61-53-00. De 60 F à 190 F.

Kronos Quartet
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mº Châtelet. Les 19 et 20, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F.

Compagnie Georges Momboye
Georges Momboye : *Waatisera*.
Espace Saint-Martin, 199, rue Saint-Martin, Paris 3e. Mº Rambuteau, Châtelet-les-Halles. Le 19, à 20 h 30. Tél. : 01-44-54-38-57.

Je rentre à la maison
de Marie-Isabelle Heck, d'après Charlotte Delbo, mise en scène de Marie-Isabelle Heck, avec Sylvie Huguel, Dominique Jayr et Carole Rousseau.
Théâtre de l'Est parisien, 159, avenue Gambetta, Paris 20e. Mº Pelleport, Saint-Fargeau. Le 19, à 20 h 30. Tél. : 01-43-64-80-80. 60 F et 90 F.*

La Noce chez les petits-bourgeois
de Bertolt Brecht, mise en scène de Georges Lavaudant, avec Anne Alvaro, Gilles Arbona, Marc Betton, Jérôme Derre, Eric Elmosnino, Philippe Morier-Genoud, Sylvie Orcier, Annie Perret et Marie-Paule Trystam.
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mº Odéon, Luxembourg. Le 19, à 20 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. De 30 F à 170 F.

La vie est un songe
de Pedro Calderon de La Barca, mise en scène de Laurent Gutmann, avec Catherine Vinatier, Richard Sammut.
Cité internationale (Théâtre), 21, boulevard Jourdan, Paris 14e. RER Cité-Universitaire. Le 19, à 20 heures. Tél. : 01-43-13-50-50. De 55 F à 110 F.*
(* Tarifs réduits)

Depuis 1894
DU BEAU VETEMENT A LA SIMPLE RETOUCHE
LEGRAND
Tailleur sur mesure
Hommes et Dames
Très grand choix de tissus et de prix
Nouvelles collections
27, rue du 4-Septembre, Paris 2e
Tél. : 01.47.42.70.61

Naissances

– Beyrouth.

Diala est née,

Jamal est ravie.

Paris.

Fidaa a hâte de les voir.

– Très tôt, à 3 heures, jeudi 14 mai 1998,

Loïc

poussait son premier cri à la très grande joie de

Sandrine et Roland.

64, boulevard Jean-Jaurès,
78400 Chatou.

Sylvie et Patrick SUQUET
sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils,

Malo,

petit-frère de
Erwan, Morgane et Briac,
le 9 mai 1998, à Paris.

Les grands-parents
Irit et Vladimir SPIRO,
Marie Léna
et Antoine CANIONI,
Les parents
Antonia CANIONI et Serge SPIRO
sont heureux d'annoncer la naissance de la petite

Sarah Marie SPIRO CANIONI,

le 16 mai 1998.

Mazel Tov.

– Mai 1968-Mai 1998.
Trente ans déjà...
L'âge de Luc et Laurence...

Théophile

nous a été donné
le 15 mai 1998, aux Lilas (Seine-Saint-Denis),
chez
Luc, Laurence et Melchior SAVIGNEUX,
Stains (Seine-Saint-Denis).
Anne et François SAVIGNEUX,
Reuil (Hauts-de-Seine) et Maubec (Isère).
Nicole et Roland CHAUVELOT,
Neuilly-sur-Marne (Seine-Saint-Denis).
Liliane et Raymond LOINTIER,
Paris-17e.
Denise VINIT,
Courson (*Calvados*).

Fiançailles

– Paris. Los Angeles.

Marie-Noëlle et Didier SICARD,
Judy SHEVIN
ont la joie d'annoncer les fiançailles de leurs enfants,

Oriane et Eric.

Décès

– Dans la nuit du 15 mai au 16 mai 1998, notre maman,

Sylvia ABRAMOVICI,
née WISNER,

nous a quittés.
Rappelons-nous, le 15 mai 1944, notre père,

Isaac ABRAMOVICI,

partait de Drancy dans le convoi no 73, pour être exterminé quelques jours plus tard dans les pays baltes.
Claude, Analie, Mireille,
ses filles,
David, Léa, Ilana, Avi Arar,
Zoé Letrou,
Julie Bonan,
Aliza Mevorach,
Et Alain Barrau,
ses petits-enfants,
n'oublieront pas ce jour du 15 mai, qui enfin a réuni au cimetière de Pantin,

Sissi et Isou ABRAMOVICI.

– Nancy. Paris. Grenoble. Metz. Lyon.

Mme le docteur Anne-Marie Briquel,
son épouse,
François, Bernadette Briquel
et leurs enfants,
Dominique, Françoise Bripuel
et leurs enfants,
Vincent, Dina Briquel
et leurs enfants,
Marie-Elisabeth et Jean-Marie Martin-Briquel,
Nicole, Christian Pinel
et leurs enfants,
Les familles Briquel, Binet, Finet, Meykiechel, Busset, Prost, Legrand-jacques, Crappe, Pallez et Tournoy,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Pierre BRIQUEL,
ancien interne
des Hôpitaux de Nancy,
croix de guerre 1939-1945,

survenu à son domicile, le 16 mai 1998, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Ses obsèques religieuses seront célébrées le mercredi 20 mai, à 15 heures, en l'église Saint-Léon-IX de Nancy, suivies de l'inhumation au cimetière de Lunéville.

Ni fleurs ni couronnes, offrandes de messes.

– Bersac-sur-Rivalier.

Mme J. Bessuges,
son épouse,
M. le docteur et Mme P. Giroux
et leurs enfants,
M. et Mme Oystein-Froiland
et leur fils,
M. et Mme Meusy-Bessuges
et leurs fils, et Emilie Adeline,
M. et Mme Ch. Vinson
et leurs enfants,
M. et Mme F.-X. Bessuges
et leurs enfants,
M. le docteur et Mme P. Grenier
et leurs enfants,
M. le docteur J.-M. Bessuges,
son frère et Mme et leurs enfants,
Mme L. Bessuges,
sa belle-sœur
et ses enfants,
Mme D. Fremy et C.-H. Salles,
Familles Malouvier, Bardon, Tribolle, Planchon, Maury, Daubroche, Beau, Ginoux, Plagnol, Ginier, Haon, Sandri, Chas,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu, à l'âge de soixante-seize ans, du

docteur Jacques BESSUGES,
médaille commémorative
guerre 1939-1945
avec agrafe Libération,
médaille commémorative
campagne d'Indochine,
chevalier de l'ordre
du Mérite national 1973,
officier de l'ordre
des Palmes académiques 1983,
chevalier de la Légion d'honneur 1984.

La cérémonie religieuse a été célébrée en l'église de Bersac-sur-Rivalier, le lundi 11 mai 1998, à 16 h 30.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

– Mme Guy Chomette,
M. et Mme François Labrousse
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mlle Anne CHOMETTE,

survenu le 16 mai 1998, dans sa quarante-cinquième année, à Villejuif (Val-de-Marne).

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 20 mai, en l'église Saint-Cyr-Sainte-Julitte à Villejuif, à 15 h 45.

116, avenue de Paris,
94800 Villejuif.

Colette CLERC

nous a quittés prématurément.

Ceux à qui elle a su si bien transmettre son savoir et sa passion d'enseigner s'associent au chagrin de
Gilbert, Isabelle,
Et de toute leur famille.

De la part de
Corinne, Isabelle, Laurence, Monique, Nathalie, Sonia,
ses anciennes élèves.

– Jacques Eisenmann,
son mari,
Irène et Michel Haguenau,
Etienne et Hélène Eisenmann,
Véra Eisenmann,
ses enfants,
Catherine Haguenau-Moïzard
et Nicolas Moizard,
Marielle Haguenau,
Nadine Eisenmann-Daniel
et Jean-Marc Daniel,
Pierre et Akiko Eisenmann,
Michel et Gisèle Eisenmann,
David Eisenmann,
ses petits-enfants,
Ses huit arrière-petits-enfants,
Laure Comte et Françoise Zadoc-Kahn,
Ses belles-sœurs, leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part de la mort de

Jacqueline EISENMANN,
née ZADOC-KAHN,
docteur ès sciences,

survenue le 15 mai 1998, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

Elle a demandé que soit rappelé le souvenir de ses parents, le

docteur Léon ZADOC-KAHN,
et Suzanne ZADOC-KAHN,
née LANG,

assassinés à Auschwitz, le 23 novembre 1943,
et de son fils, le

docteur Daniel EISENMANN,

mort le 19 décembre 1990.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

4, villa de Ségur,
75007 Paris.
19, rue Emile-Dubois,
75014 Paris.
39, rue Buffon,
75005 Paris.
2, avenue de la Paix,
93270 Sevran.

– Chambéry. Lyon.

Le docteur et Mme André Gilbertas,
Pascale Gilbertas,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Louise GILBERTAS,
née JACQUEL,

survenu à l'âge de cent ans.

Ses funérailles seront célébrées le mercredi 20 mai 1998, à 10 heures, en la cathédrale Métropole, à Chambéry, suivies de l'inhumation au cimetière de Saint-Germain-au-Mont-d'Or (Rhône), à 13 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Arlette Fèvre,
son épouse,
M. Bernard Fèvre,
son frère,
Mme Marie Gabizon,
sa belle-mère,
M. Georges Gabizon,
M. et Mme Charles Lescelbaum
et leurs filles,
Ses beaux-frères, belle-sœur et nièces,
Ainsi que les familles parentes et alliées,
ont l'extrême douleur de faire part du décès de

Jean FÈVRE,
ingénieur agronome,
chercheur à l'INRA,

survenu le 16 mai 1998, à l'âge de soixante-deux ans.

Les obsèques auront lieu le mercredi 20 mai. Réunion à 15 h 15, à la porte principale du cimetière parisien de Bagneux.

Cet avis tient lieu de faire-part.

55, rue de la Procession,
75015 Paris.

– Mgr Pican, évêque de Bayeux-Lisieux,
MM. les vicaires généraux et les prêtres du diocèse,
Le Relais paroissial du Breuil-en-Auge,
Les Sœurs de la Colline,
La Communauté éducative de Frémont,
Sa famille,
font part du décès du

Père Bernard LEFÈVRE,
aumonier de l'Institution Frémont,

survenu le 18 mai 1998, à l'âge de soixante-quinze ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 20 mai, à 15 heures, à la cathédrale Saint-Pierre de Lisieux.

Le père Lefèvre ne souhaitait que des messes et des prières.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Institution Frémont,
12, rue Paul-Banaston,
14100 Lisieux.

– Mme Bernard Majou,
son épouse,
Rodolphe et Marie-Laure Majou,
Agathe Majou,
ses enfants,
Hortense,
sa petite-fille,
Toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Bernard MAJOU,

survenu le 16 mai 1998, à Paris, dans sa soixante-quatrième année.

La messe de sépulture sera célébrée le mercredi 20 mai, à 9 heures, en l'église Saint-François-de-Sales, 15, rue Ampère, Paris-17e.

L'inhumation aura lieu le jour même, à Saint-Paul-d'Eyjeaux (Haute-Vienne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

145, boulevard Malesherbes,
75017 Paris.

– Les personnels et les élèves du lycée et collège Carnot
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Bernard MAJOU,
proviseur du lycée Carnot,

survenu le samedi 16 mai 1998.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 20 mai, à 9 heures, en l'église Saint-François-de-Sales, rue Ampère, Paris-17e.

Lycée Carnot,
145, boulevard Malesherbes,
75017 Paris.

– Les familles Coste et Sherpa
ont la tristesse de faire part du décès de

Christiane MARTINET,
dite Christiane COSTE,

survenu le 16 mai 1998, à l'âge de soixante et onze ans.

52, rue Mouffetard,
75005 Paris.

À MÜNNEVER

« ...whilst the morn kissed the sleep from her eyes... »
Carlo Giulini, Belkis, Yanna, Lyvia, Vera, Carla, Claude, Maura, Patricia, Francesca, Dominique, Joséphine, petite Leda, Dogan, Marcello, Max, Andrea, Cimo, Franchino, Gabriele, Gündüz, Michele, Paolo, Mehmet Ileri.

– Le docteur Suzanne Poupinet,
sa sœur,
M. Paul Colin,
son cousin,
Toute sa famille,
Ses proches,
Ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Marie-Madeleine POUPINET,

survenu le 18 mai 1998, dans sa quatre-vingt-huitième année.

La messe sera célébrée en l'église Notre-Dame de Versailles, le mercredi 20 mai, à 10 h 30, et sera suivie de l'inhumation au cimetière du Grand-Chesnay.

Ni fleurs ni couronnes.

21, rue du Peintre-Lebrun,
78000 Versailles.
130, rue Léon-Maurice-Nordmann,
75013 Paris.

– Mme Alexis Serise,
son épouse,
M. et Mme Jean-Michel Serise
et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du décès du

docteur Maurice SERISE,
professeur émérite de santé publique
à l'université
Victor-Segalen-Bordeaux-II,

survenu le 11 mai 1998.

Selon sa volonté, son corps a été incinéré.

Mme Alexis Serise,
27, chemin Bénédigues,
33140 Villenave-d'Ornon.

– Le 15 mai 1998, à Aix-en-Provence,

René THOMAS

nous a quittés.

De la part de
Leylâ,
ses enfants et petits-enfants,
Sa famille,
Ses fidèles et nombreux amis.

Selon sa volonté, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

23 A, avenue Victor-Hugo,
13100 Aix-en-Provence.

– Joëlle Zessler et Gérard Breger,
sa fille et son gendre,
David et Frédéric Breger,
ses petits-fils,
ont la tristesse de faire part du décès de

Lucien ZESSLER,

le 3 mai 1998.

Les obsèques se sont déroulées au cimetière du Père-Lachaise, le mercredi 13 mai, dans la stricte intimité familiale.

1, résidence de Villebon,
91140 Villebon-sur-Yvette.

– Les anciens enfants de l'OPEJ (IAO)
ont appris avec tristesse le décès de

Mme Sala ZYSMAN,
(6 mai 1928-15 mai 1998),

épouse de

M. Samuel ZYSMAN,
directeur général de l'Œuvre
de protection des enfants juifs
de 1952 à 1995,

et s'associent à la peine et au chagrin de
Sophie Sysman,
leur fille.

Pour les funérailles, IAO donne rendez-vous le mardi 19 mai, à 14 h 45, entrée principale, cimetière de Bagneux.

– La baronne Edmond de Rothschild, présidente de l'Œuvre de protection des enfants juifs,
Le baron Benjamin de Rothschild, secrétaire général de l'Œuvre de protection des enfants juifs,
Les membres du conseil d'administration,
La direction,
Le personnel,
Les enfants et les jeunes de l'OPEJ,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Sala ZYSMAN,

épouse du regretté

Samuel ZYSMAN,
ancien directeur général de l'OPEJ,

survenu le vendredi 15 mai 1998.

Les obsèques auront lieu le mardi 19 mai, à 15 heures, au cimetière de Bagneux.

Nous nous réunirons à 14 h 45, à l'entrée principale.

Nous adressons à Sophie Zysman l'expression de nos sentiments affectueux.

OPEJ,
10, rue Théodore-Ribot,
75017 Paris.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Les élèves de 2e année du département économie-gestion de l'Ecole normale supérieure de Cachan ont la douleur de faire part du décès de leur camarade,

Marie-Laure VAUX,
promotion 1996,

survenu le samedi 17 mai 1998.

Remerciements

– Pnina et Corinne Lejbowicz
remercient vivement les nombreuses personnes qui leur ont manifesté leur sympathie à l'occasion du décès de leur époux et père,

Bernard LEJBOWICZ

survenu le 13 mai 1998.

– La famille Yahiaoui
profondément touchée des marques de sympathie qui lui ont été témoignées lors du décès de

hadj Saïd YAHIAOUI,

vous prie de bien vouloir trouver ici l'expression de toute sa gratitude.

Anniversaires de décès

– La France était en ébullition, mais lui était bloqué à Abidjan. Le 19 mai 1968, trop loin d'événements qu'il appelait de ses vœux,

Patrice de COMARMOND

s'est suicidé.

Ses filles ne l'oublieront jamais.

Leïla et Hélène de Comarmond,
46, rue Jeanne-d'Arc,
75013 Paris.

Maurice GUY-LOË

aurait eu cent ans, ce 19 mai.

Peintre lui-même, il se consacra à ses camarades en dirigeant l'*Entr'aide des artistes* pendant l'occupation, puis la *Maison nationale des artistes* de Nogent, qu'il avait fondée en 1944. Il contribua à leur obtenir la Sécurité sociale. Beaucoup lui doivent une fin de vie active et heureuse.

– Le 20 mai 1997,

Laurent de MESMAY

nous quittait brutalement à l'âge de trente-neuf ans.

Merci à ceux qui nous ont écrit, même si nous n'avons pas répondu.

Que ceux qui l'ont connu et n'étaient pas informés nous parlent de Laurent pour qu'il reste encore plus présent parmi nous.

Bernard et Bernadette de Mesmay,
ses parents.

32, rue Joseph-Bertrand,
78220 Viroflay.

– Paris. Fontenay-aux-Roses. Nice.

Nice, 20 mai 1997.

Mutti,

un an déjà !

« Etes-vous heureux au moins, bien-aimés, heureux d'être enfin débarrassés de ces méchants vivants ? »
Albert Cohen, « Le Livre de ma mère ».

Daniel,
Régis et Magali,
Antoine et France.

– Sa famille,
Ses amis,
n'oublient pas la

baronne
Clara SAPKAS-KELLER,

disparue le 20 mai 1997.

Son courage et sa lucidité face à la maladie et à la mort.
Son amour et sa tendresse pour ceux qu'elle aimait.
Nous manquent beaucoup.

– Cinq ans déjà !
Le 20 mai s'éteignait

Paul TAÏEB,
inspecteur général de l'administration
de l'éducation nationale.

Merci, par une pensée, de raviver sa mémoire.

Formation continue

UNIVERSITÉ BLAISE-PASCAL
DESS Tourisme d'espaces
3e cycle Bac+5

Un diplôme national de haut niveau est ouvert aux titulaires de Bac+4, ou Bac+2 minimum et cinq ans d'expérience professionnelle par procédure de validation d'acquis.
Renseignements sur les modalités d'accès et calendrier des enseignements :
Université Blaise-Pascal,
Secrétariat des formations tourisme,
34, avenue Carnot,
63000 Clermont-Ferrand.
Tél. : 04-73-40-62-80.
Fax : 04-73-40-61-11.

Colloques

– **Colloque de philosophie : Compréhension de soi et désir de Dieu chez Jean Nabert**, Institut catholique de Paris, 29 mai, 10 heures-17 heures.
Contact : 01-44-39-52-64.

Communications diverses

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, ce jeudi 21 mai, à 20 h 30 : « Situation politique en Israël et au Moyen-Orient ». Tél. : 01-42-71-68-19.

– **Maison de l'hébreu** : dix cours individuels, pour pratiquer la Bible et parler l'israélien. Professeur Benaudis : 01-47-97-38-22.

CARNET DU MONDE - TARIFS 98
TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS — **109 F HT**
TARIF ABONNÉS — **95 F HT**

NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES — **500 F TTC Forfait 10 lignes**
Toute ligne suppl. : 60 F TTC

THÈSES - ÉTUDIANTS : 67 F HT
COLLOQUES - CONFÉRENCES : *Nous consulter*
☎ 01.42.17.39.80 - Fax : 01.42.17.21.36
01.42.17.29.96

REPRODUCTION INTERDITE

EMPLOI

OFFRES

Opérations prise R.-d.-V. et création de trafic souhaitent rencontrer TÉLÉACTEURS (TRICES) pour CDD temps plein ou partiel (24 H. minimum) 8 300 F/169 heures. Tél. au Fil conducteur 01-49-46-77-77.

Cherchons négociateurs/représentants régionaux en France, pour des cours linguistiques d'anglais aux Etats-Unis. L'anglais indispensable
Tél. : 0041-56-288-11-15.

Entreprise commerciale suisse cherche des vendeurs auxil. indép. pour des produits hygién. prov. de toutes les régions de France.
W. Betschard, ch. des Biolettes
CH-1544 Gletterens

COL. LYC. HORS CONTRAT
Paris 19e, rech. imméd.
1 PROF. D'ANGLAIS
pour la rentrée 98/99.
Nous recherchons
1 PROF. DE MATHS
S.V.T. fr., angl.
exp. pédag. exig. Env. CV + photo à : I.E.P.J.
83, rue de Reuilly
75012 Paris

JOURNALISTE ANGLAIS FRANÇAIS
3e langue appr. pour serv. presse profes. sur le NET. Dom. G.-B. Dépl. fréquents
Ecr. lettre + C.V. + photo à :
HELIOS INTERNATIONAL
B.P. 369 - 84028 AVIGNON

DEMANDES

JOURNALISTE
35 ans, 10 ans expérience presse écrite télé-cinéma. Maîtrise logiciel X-Press, cherche emploi stable.
Tél. : 01-43-48-26-49
e. mail : joyeux @ majic.fr

Directeur commercial - Dirigeant filiale.
Sérieuses références groupe allemand fabricant téléviseurs d'exception. 10 ans expérience commercialisation produits haut de gamme, animation équipe de vente et réseaux sélectifs.
Etudie toutes propositions dans équipement de la maison ou de la personne.
Tél./Fax : 01-30-56-71-16
E-Mail : r.echezar@infonie.fr

Personne française installée en Italie (Toscane) propose service informatique, listing clients, lettres types, etc. Appelez de 9 h à 19 h au 0039-55-8078630.

Toiletteuse canins diplômée recherche emploi Paris ou région parisienne. Libre immédiatement.
Tél. : 01-64-02-02-35.

OFFRES DE SERVICES

Dame 58 ans para-médicale s'occuperait personne âgée et/ou handicapée Paris T. plein ou partiel
L09 – Tél. : 01-30-91-44-36.

COURS

PIANISTE,
grande exp. pédagogique Mozarteum/Cambridge Univ. enseigne adultes et enfants
Tél./Fax : 01-43-54-73-26

EN VUE

■ **Abdul Kalam**, soixante-six ans, père du programme nucléaire indien, ne boit pas d'alcool, ne mange pas de viande, récite des textes saints, écrit à ses heures des poèmes et répond avec humour : *« Mes missiles peuvent aussi lancer des fleurs. »*

■ Le 11 mai, à Berlin, **Bill Clinton**, rendant hommage à **Gail Halvorsen**, conclut son discours : *« Elle est là, parmi nous aujourd'hui. Je l'invite à se lever. »* Ce que fit Gail, un charmant grand-père de soixante-dix-sept ans, qui, autrefois surnommé **Candy Bomber**, avait, durant le blocus soviétique de la ville, distribué des chocolats et des bonbons au moyen de petits parachutes.

■ **Alain Delon**, qui s'était rendu en Sibérie pour soutenir la campagne d'**Alexandre Lebed**, s'est empressé de féliciter son ami, élu, dimanche 17 mai. Le nouveau gouverneur de Krasnoïarsk, plein d'admiration pour l'acteur français débordant d'éloges, a déclaré de son côté : *« Alain est ce qu'on appelle chez nous un vrai moujik. »*

■ Jeudi 21 mai, les chœurs de l'armée rouge chanteront le « Notre Père » pour le pape, au cours d'une émission spéciale de la télévision italienne consacrée au Saint-Esprit.

■ Selon African Rights, une organisation humanitaire, pendant le génocide au Rwanda, un prêtre aurait tué quatre religieux, livrant leurs cadavres aux chiens et aux corbeaux, un autre en aurait fait emprisonner six, qu'on exécuta par la suite ; des sœurs bénédictines auraient assassiné, dans leur couvent, des parents de moniales, des moines exécuté des réfugiés dans leur monastère, un évêque refusé de porter aide et assistance (il est devenu archevêque), et un autre, qui a conservé son diocèse, massacré quatre-vingt-deux écoliers...

■ Depuis que l'inhumation est interdite en Chine afin de préserver les terres arables, des voleurs de cadavres opèrent fréquemment dans les morgues pour ensuite revendre les corps aux familles qui tiennent aux enterrements traditionnels.

■ Chaque année, les Chinois abattent 5 000 hectares de forêts pour fabriquer des cercueils : la ville de Guangzhou n'autorise plus que les bières en papier, afin d'épargner les terres boisées.

■ Au décès de son grand-père, **Trgyk Mostoel** était accouru de Norvège pour le mettre en hibernation dans un caisson vertical, au fond du jardin familial, en Californie, en attendant les progrès de la science – vingt ans au moins. A l'expiration de son « visa touristique », le petit-fils partit retrouver ses fjords, et, depuis, des voisins se dévouent en rajoutant un peu de glace tous les trois jours.

Christian Colombani

La presse belge tente d'expliquer la « libération » de Marc Dutroux

« Le Soir » et « La Libre Belgique » ont ouvert leurs colonnes aux juristes pour éclaircir la décision des juges de Neufchâteau de maintenir l'accusé en détention

LES JOURNAUX belges ont été amenés à redoubler d'efforts pédagogiques pour expliquer à leurs lecteurs la surprenante décision prise jeudi 14 mai par le tribunal de Neufchâteau concernant le plus tristement célèbre de ses justiciables, Marc Dutroux. *« Dutroux est libéré pour mieux rester en prison »*, titre *Le Soir*, alors que *La Libre Belgique* affirme que *« Dutroux restera en prison jusqu'à son procès en 2002 »*.

Si l'on s'en tient à l'arrêt des juges, à qui la loi belge fait obligation de se prononcer chaque mois sur le maintien ou non de l'incarcération d'un prévenu, l'affaire est simple. Le mandat d'arrêt concernant Marc Dutroux, accusé d'enlèvement, de séquestration, de viol et de meurtres de jeunes filles, est levé car la détention du prévenu est de nature *« à porter atteinte à l'ordre public »*.

Mais attention ! Pour pasticher René Magritte, comme le fait Royer, le dessinateur du *Soir*, ceci n'est pas une libération. Le tour de passe-passe des juges consiste simplement à transformer un détenu prévenu en détenu condamné. Marc Dutroux doit en effet purger le reliquat d'une peine de



treize ans et demi de prison prononcée à son encontre en 1986, la libération conditionnelle dont il avait bénéficié en 1992 ayant été révoquée après la découverte de ses nouveaux crimes. Les trois heures de cavale de Dutroux dans la campagne ardennaise, le 23 avril, ont donc incité les juges à considérer que les aller-retour de ce dernier entre la prison d'Arlon et le tribunal de Neufchâteau pour consulter son dossier, comme chaque prévenu en a le droit, constituait *« une atteinte à l'ordre public »*.

« RAISONNEMENT TORDU »

Une interprétation de la loi qui est sévèrement jugée par la plupart des commentateurs. *« Cette ordonnance improbable n'est sans doute que le cri de juges aux abois qui ne savent plus comment assurer en même temps la sécurité publique et leur propre sécurité »*, écrit l'éditorialiste du *Soir*. *« La loi est respectée, du moins dans sa lettre. Mais la morale ? »*, poursuit-il. Le débat entre juristes est donc lancé dans les colonnes des journaux du royaume. Françoise Digneffe, professeur de criminologie, estime que *« l'on a pas du tout respecté l'esprit de cette loi, qui veut qu'on ne maintienne en détention préventive que les gens pour lesquels cela est absolument nécessaire »*. Et elle craint que l'opinion publique ne comprenne pas *« le raisonnement tordu »* des juges de Neufchâteau.

La Libre Belgique donne la parole à Daniel Boelpaepe, l'un des avocats de Marc Dutroux, qui critique la fuite de l'Etat belge devant ses responsabilités : *« Marc Dutroux n'est tout de même pas le détenu le plus dangereux que la Belgique ait connu au cours de ces vingt dernières années*, explique-t-il. *Le pouvoir judiciaire vient dire aujourd'hui : puisque l'Etat belge ne parvient pas à assumer la sécurité, on va régler son sort et il ne sortira plus de prison. Le pouvoir judiciaire est en train de répondre à des problèmes qui ne sont pas de son ressort en motivant juridiquement sa décision. »* Me Boelpaepe souligne par ailleurs une autre incohérence des juges : impliqués dans les mêmes dossiers comme complices de Marc Dutroux, Michelle Martin et Michel Lelièvre ont vu, le même jour, leur mandat d'arrêt confirmé...

Luc Rosenzweig

DANS LA PRESSE

FRANCE-INTER
Jérôme Dorville

■ On imagine l'angoisse qui doit étreindre les responsables du parti gaulliste comme le cabinet du maire : à quand les prochaines révélations, pour qui les prochaines mises en cause ? Et voilà que l'inquiétude gagne l'Elysée : la tourmente judiciaire ébranle en effet les fondations du chiraquisme, le parti et la mairie. Ces deux bastions à partir desquels le président a organisé sa conquête du pouvoir suprême. Au RPR et à l'Elysée on redoute d'avoir à payer la facture. On sait ce qu'il en coûta aux socialistes, en 1992 et 1993, lorsque l'affaire Urba fut décortiquée par la justice : un effondrement électoral sans précédent. On sait aussi les ravages d'une justice à rebondissements, d'une justice-spectacle, qui tient en haleine les citoyens électeurs pendant plusieurs années. La note sera salée, la droite parisienne en a déjà eu un avant-goût aux municipales de 1995 et aux dernières élections régionales. Le séisme judiciaire peut avoir des effets dévastateurs bien au-delà de Paris et de la région : il peut déstabiliser le président et le parti censé le soutenir.

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ L'affaire de la mairie de Paris est un désastre politique pour le RPR, une menace sournoise pour Jacques Chirac, un très mauvais coup pour l'ensemble du monde politique. Que le RPR en soit la principale victime, cela va de soi. L'Ile-de-France est son bastion, Paris, sa forteresse. L'Ile-de-France est passée à gauche, Paris se trouve maintenant exposée à en faire autant. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Jacques Toubon a engagé sa croisade post-tibérienne. A cette dimension électorale s'ajoute un énorme échec moral. Le gaullisme gaullien voulait être exemplaire, même si le gaullisme immobilier ne l'était pas toujours. Il n'empêche : l'ambition du général, l'objectif de ses compagnons étaient de paraître vertueux. [...]
Tout cela implique nécessairement et parfois délibérément Jacques Chirac. La ville de Paris, c'est sa mairie, dont il a été durant des années le seul maître après Dieu. Le RPR, c'est son parti, qu'il a fondé, dirigé, incarné. Les hommes qui se déchirent aujourd'hui, ce sont ses hommes, qu'il a choisis, sélectionnés, promus. De surcroît, beaucoup, en visant Jean Tiberi, s'efforcent d'atteindre le chef de l'Etat. Certains, pour se défendre eux-mêmes, n'hésitent plus à le mettre en avant, comme le bouclier suprême ou ultime.

LE FIGARO
Georges Suffert

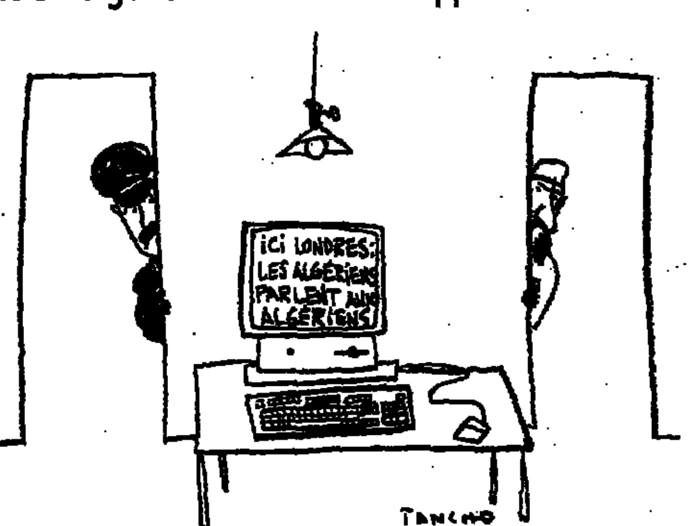
■ Impossible d'ignorer le véritable objet de cette bataille qui s'ouvre avec fracas. Xavière Tiberi est un masque. Derrière elle, c'est la gestion de la mairie qui est visée. Donc le maire lui-même. Et, à travers lui, le président de la République. C'est tellement clair et tellement énorme que cette évidence n'est pas encore formulée. Xavière Tiberi fut sans doute imprudente. Mais elle n'est sans doute qu'un prête-nom pour tous ceux qui visent, sans oser le dire, l'hôte actuel de l'Elysée, ancien maire de Paris.

www.anp.org

Un « groupe d'officiers » algériens crée un site d'opposition sur un serveur britannique

LE CONFLIT algérien déborde sur Internet. Après les partis politiques de l'opposition, après les islamistes du Front islamique du salut (FIS), des officiers opposés au régime militaire ont récemment créé leur propre site en s'appropriant le sigle de l'ANP, l'armée nationale populaire. Il ne fait pas dans la dentelle. Les *« officiers »* qui disent l'animer n'ont pas de mots assez durs contre *« les anciens officiers français »* aujourd'hui aux commandes de l'armée algérienne. *« Leur avènement [...] nous a reconduits plus de quarante ans en arrière. Les pendules sont à l'heure de l'occupation »*. Se présentant comme des *« officiers fidèles au serment du 1er novembre 1954 »* (l'acte symbolique qui marque le début de la guerre d'indépendance), ces militaires promettent de combattre *« ces nouveaux harkis et leurs alliés jusqu'à la dernière goutte de* [leur] *sang »*.

Qui se cache derrière cette diatribe écrite dans un français parfois approximatif ? Faut-il y voir l'initiative d'un individu ? Ou celle de jeunes responsables militaires cherchant à déstabiliser les généraux aujourd'hui placés à la tête du pays, qui, effectivement, sont presque tous issus de l'armée française ? Le site indique bien une adresse électronique, mais, contactés, ceux qui se cachent derrière ne sont guère loquaces. Des recherches plus poussées permettent de découvrir qu'il est hébergé par un serveur situé en Grande-Bretagne, et qu'il appartient à une personne privée domiciliée dans le Kent.



On y trouve également un dossier sur l'armée algérienne, marqué du sceau *« très secret »*. En réalité, il ne l'est guère. Il fournit un organigramme succinct de l'armée, et un second de la toute-puissante direction du renseignement et de la sécurité (DRS), dirigée par le général-major Mohamed Médiene, alias Toufik, l'un des hommes forts du régime. Malheureusement, les noms des titulaires des différents services de la DRS n'y figurent pas.

L'auteur du dossier le reconnaît lui-même : ces organigrammes *« restent purement théoriques* [car] *le vrai partage du pouvoir reste dicté par le poids de chacun des clans qui forment celui-ci »*. Les révélations viendront plus tard : *« Nous évoquerons à l'avenir des secrets que le peuple algérien a le droit de savoir, car ce que nos chefs ont toujours considéré comme très secret n'a aucun rapport avec la sécurité nationale, mais* [est] *plutôt directement lié aux malversations et aux dérives de hauts fonctionnaires de l'ANP. »*

Jean-Pierre Tuquoi

SUR LA TOILE

ATLAS NUMÉRIQUE
■ Quatre sociétés américaines, Microsoft, Kodak, Digital Equipment et Aerial Images, se sont associées à l'agence gouvernementale russe Sovinformsputnik pour vendre à bas prix sur Internet des photographies de la Terre de haute résolution (2 m), prises par un satellite russe lancé en mars. Le site, qui devrait ouvrir en juillet, proposera dans un premier temps des photos de plusieurs régions du continent américain et de Russie. Des clichés de l'ensemble de la planète devraient être disponibles dès 1999. – *(AP.)*

SERVICES FINANCIERS
■ Selon une étude réalisée par Deloitte & Touche Consulting Group auprès de mille entreprises d'activité dans vingt-cinq pays, le commerce électronique mondial pourrait tripler au cours des deux prochaines années. L'augmentation la plus spectaculaire devrait se produire dans le secteur des services financiers. – *(AFP).*

MILLE RADIOS
■ Le site-répertoire français COM FM recense désormais plus de mille stations de radios de quatre-vingts pays émettant en direct sur Internet. *www.comfm.fr*

APPEL A L'ABONNEMENT Le Monde

3 mois 562F au lieu de 585F

Liberté j'écris ton histoire

Avec Le Monde, abonnez-vous aux grands événements

Récits, témoignages, souvenirs... 30 ans après, ils racontent leur mai 1968, dans les colonnes du *Monde*. Après cette grande période rétrospective, rendez-vous en juin, en direct de la Coupe du monde de football.

Oui, je souhaite m'abonner au *Monde* pour la durée suivante :
☐ 1 AN - 1 980 F au lieu de 2 340 F* ☐ 3 MOIS - 562 F au lieu de 585 F*
* Prix de vente au numéro - (Tarif en France métropolitaine uniquement)
Je joins mon règlement, soit : ______ F   801 MQ 006
☐ par chèque bancaire ou postal à l'ordre du *Monde*
☐ par carte bancaire N° ____
Date de validité ____ Signature :
☐ M. ☐ Mme Nom : ____
Prénom : ____
Adresse : ____
Code postal : ____
Localité : ____ Pays : ____

TARIFS HORS FRANCE	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne
1 AN	2 190 F	2 960 F
3 mois	598 F	790 F

USA - CANADA : « Le Monde » (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year « Le Monde » 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518. Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Offre valable jusqu'au 31/12/98.

Pour tout autre renseignement concernant : le portage à domicile, la suspension de votre abonnement pendant les vacances, un changement d'adresse, le paiement par prélèvement automatique mensuel, les tarifs d'abonnement pour les autres pays étrangers : téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8 h 30 à 18 heures du lundi au vendredi

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

Une exclusivité médicale *par Alain Rollat*

ESCULAPE soit loué ! Les téléthérapeutes de TF 1 ont enfin trouvé un remède contre la starite, cette démangeaison qui, selon leur diagnostic, *« chatouille l'inconscient de façon frénétique ou occasionnelle »* chaque fois qu'on éprouve *« une curiosité avouée ou non envers les vedettes »*. Il s'agit d'une recette adaptée d'une formule élaborée aux Etats-Unis, dans les laboratoires de la Paramount, testée auprès des patients de la chaîne de télévision CBS, commercialisée depuis plus de dix-sept ans sous l'étiquette « Entertainment tonight », et recommandée, dit-on, par des sommités aussi éclairées que Robert Redford et Demi Moore.

Elle consiste en l'ingestion quotidienne, à heure fixe, de préférence le soir, d'une décoction d'images et de sons en provenance des coulisses du show-business international. Rien à voir, paraît-il, avec les remèdes de bonne femme. *« Notre objectif n'est pas de faire "les poubelles", ni de piéger les gens*, assure la productrice, *mais de les respecter en les montrant plutôt sans paillettes dans l'envers du décor. »*

Cette potion est désormais diffusée sous un label dont la sobriété traduit toutefois les ambitions commerciales de TF 1 qui semble avoir obtenu le monopole de sa sous-traitance sur le marché français : « Exclusif » ! Mais, pour garantir sa qualité, sa promotion a été confiée à une équipe de journalistes. Ce qui la met, *a priori*, à l'abri du charlatanisme. Cette brigade d'aides-soignants sera composée de quatre rédacteurs en chef et d'une dizaine de reporters, appuyés par plusieurs correspondants à l'étranger. Elle sera chargée de mélanger, chaque jour, les ingrédients de base venus d'outre-Atlantique par satellite et les produits du terroir national. Toute la question est de savoir si ce dosage aura, à long terme, des effets sédatifs ou purgatifs.

Il est difficile d'en préjuger après un seul jour de traitement. La première prise, administrée lundi, de 18 heures 25 à 19 heures, ressemblait à un vrai journal télévisé conçu par des chroniqueurs mondains expérimentés, capables de distinguer un écho d'un ragot. On y voyait l'actrice Sophie Marceau faisant la bise à PPDA, le rappeur MC Solaar beurrant ses tartines, la chanteuse Ophélie Winter prévendant son prochain album, le défunt Frank Sinatra disant au-revoir à ses fans, « Miss Grain de beauté 1998 » exhibant ses avantages sur la plage d'Hammamet, etc. Ce cocktail sirupeux n'avait, certes, aucun goût. Mais n'est-ce pas le propre des tisanes ? Prétendre qu'on s'est réveillé en se sentant mieux serait néanmoins excessif. Disons que, pour l'instant, on ne se sent pas plus mal. C'est déjà ça...

هكذا من الأصل

MARDI 19 MAI

FILMS DE LA SOIRÉE

19.00 **La Chinoise** ■■
Jean-Luc Godard (France, 1967, 120 min). Histoire

19.25 **Coups de feu sur Broadway** ■■
Woody Allen (Etats-Unis, 1994, 95 min). Cinéstar 2

21.05 **Les Innocents aux mains sales** ■■
Claude Chabrol (France, 1974, 115 min). Cinétoile

22.10 **Calme blanc** ■■
Philip Noyce (Australie, 1989, v.o., 100 min). Ciné Cinémas

22.20 **Pulsions** ■■
Brian De Palma (Etats-Unis, 1980, 105 min). RTL 9

23.00 **Papa est en voyage d'affaires** ■■
Emir Kusturica (Yougoslavie, 1984, v.o., 135 min). Cinétoile

23.05 **Fantôme avec chauffeur** ■■
Gérard Oury (France, 1995, 80 min). Cinéstar 2

23.30 **L'Invasion des profanateurs de sépultures** ■■
Don Siegel (Etats-Unis, 1956, N., v.o., 80 min). Arte

0.15 **L'Arbre aux âmes** ■■
Flora Gomes (France - Guinée, 1996, v.o., 90 min). Canal +

0.25 **The Unbelievable Truth** ■■
Hal Hartley (Etats-Unis, 1990, v.o., 85 min). Cinéstar 2

0.35 **Fabiola** ■■
Alessandro Blasetti [1/2] (Italie, 1949, N., 90 min). RTL 9

1.15 **Les Chaînes du destin** ■■
Mitchell Leisen (Etats-Unis, 1950, N., v.o., 100 min). Cinétoile

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.00 Stars en stock. Kirk Douglas. Sophia Loren. Paris Première
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Elie Kakou, Romain Duris, Melvil Poupaud, Elodie Bouchez, Carleen Anderson, Carleen Anderson (live). Canal +
19.00 et 22.35 Rive droite, rive gauche. Spécial Cannes. Paris Première
20.00 Temps présent. Argent et islamisme : la filière suisse. TV 5
22.00 Mai 68. L'autorité dans la famille. Histoire
22.35 Bouillon de culture. Comment ça va la France ? Invités : Guy Bedos ; André Bercoff ; Frank De Bondt ; François de Closets ; Corinne Lepage. TV 5
23.25 Nimbus. La santé dans l'assiette. France 3
0.20 Capital. Les seigneurs de la terre. M 6
1.00 Les Grands Entretiens du Cercle. Invité : Chico Buarque. France 2

DOCUMENTAIRES

18.00 Terres insolites. Héritiers du désert. La Cinquième
18.00 Pillar of Fire. [1/2]. 1896-1938. Histoire
18.30 Le Monde des animaux. La Cigale d'Amérique, 17 ans pour naître. La Cinquième
18.30 Les Grands Compositeurs. [5/12]. Mendelssohn. Odyssée
18.35 L'Homme des casernes. Planète
19.00 Inoubliable Berlinette. Odyssée
19.35 Börtz, Bergman et «Les Bacchantes». Muzzik
19.55 Terre brûlée. [6/6]. La guerre des porte-avions. Odyssée
20.10 Les Ailes expérimentales. [6/13]. Géométrie variable. Planète
20.30 Repères. La Guitare espagnole. [1/8]. L'âge d'or. [2/8]. La guitare baroque. Mezzo
20.35 L'Ouest américain. [8/8]. Un même pays pour tous. Planète
20.45 La Vie en face. Onze ans et seul en Chine : L'année au cloître de kung-fu de Shaolin. Arte
20.50 Soleils levants sur le parc national du lac Neusiedel. Odyssée
21.00 La Grand-mère d'Israël. Histoire
21.40 Soirée thématique. XXI, le futur au présent : aventures biologiques. Arte
21.45 Biosphère 2. Une arche de Noé pour Mars ? Odyssée
22.35 Biotechnologie : le Nouvel Eldorado. Arte
22.40 La Pirogue de ma mémoire. Planète
22.45 Bangalore, la cité des jardins. Odyssée
23.30 Le fond de l'air est rouge. [2/3]. Planète
23.35 Les Maîtres du regard. Erich von Stroheim. Paris Première
23.35 Les Aventures du récif bleu. [6/6]. Prospecteurs de diamants. Odyssée
0.05 Scènes de chasse dans le Ngorongoro. Odyssée
0.35 Les Nouveaux Explorateurs. Chicago, sauvé des eaux. Planète

SPORTS EN DIRECT

19.00 Football. Festival espoirs de Toulon : Allemagne - Portugal. Eurosport
2.05 Basket. Championnat NBA : Play-offs. Canal +

MUSIQUE

20.35 Andreï Gavrilov joue Rachmaninov. Muzzik
21.00 Symphonies n[os] 3 et 4, de Brahms, par Masur. Muzzik
22.30 Concert Mendelssohn. Mezzo
23.00 Concert de la Nativité au Vatican. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.30 L'Ile aux muettes. Roger Kahane. Festival
20.35 Les Ailes de la victoire. Walt Disney. Disney Channel
21.30 Les Travailleurs de la mer. Edmond Séchan. Festival
22.35 Menaces. O Sigi Rothemund. M 6
0.40 Chambre froide. Sylvain Madigan. TF 1

SÉRIES

20.45 Murder One, l'affaire Banks. Chapitre XIV. Série Club
20.55 Ally McBeal. The Blame Game (v.o.). Téva
22.13 Galactica. Les Cylons arrivent [1 et 2/2]. 13e Rue
22.15 Total Security. Looking for Mr Goobah (v.o.). Série Club
22.55 Perry Mason. L'Affaire des tableaux posthumes. TF 1
23.45 Star Trek, la nouvelle génération. Le tribut du démon (v.o.). Canal Jimmy
0.35 Chapeau melon et bottes de cuir. Mort à la carte (v.o.). 13e Rue
0.50 Underground. Emir Kusturica [2/6]. Arte

NOTRE CHOIX

● **21.05 Cinétoile**
Les Innocents aux mains sales
A Saint-Tropez, une femme mariée à un homme riche, plus âgé qu'elle et cardiaque, prend un amant. Tous deux se débarrassent du mari par ce qu'ils croient être un crime parfait. A partir d'un suspense criminel, le portrait d'une femme complètement isolée dans un univers masculin. Face à Rod Steiger, Romy Schneider admirable dans un rôle insolite. Réalisée par Claude Chabrol en 1974, une tragédie glacée à la manière de Fritz Lang. – *J. S.*

● **23.00 Cinétoile**
Papa est en voyage d'affaires
Au début des années 50, la Yougoslavie doit se défendre contre les ennemis prosoviétiques de l'intérieur. Un petit garçon de six ans, dont le père a été envoyé dans un camp de travail, subit, avec les siens, les contrecoups de l'Histoire. Sur un sujet longtemps tabou, une chronique familiale traitée par Emir Kusturica avec chaleur, humour, et une exubérance caricaturale à la manière des comédies italiennes. – *J. S.*

● **0.25 Cinéstar 2**
L'Incroyable Vérité (The Unbelievable Truth)
Après avoir purgé une longue peine de prison pour un crime dont il est innocent, un homme revient à Long Island, près de New York. Les rumeurs vont bon train à son sujet. La fille d'un garagiste le fait embaucher par son père. Un certain nombre de personnages se cognent à la vie et à ses incertitudes. Ce premier long métrage de Hal Hartley est une sorte de conte moral avec gags burlesques. Le style de l'auteur est déjà bien affirmé. – *J. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.25 Exclusif.
19.00 Le Bigdil.
19.50 Ushuaïa découverte.
19.52 Le Journal de l'air.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Boomerang. Film. Reginald Hudlin.
22.55 Perry Mason. L'Affaire des tableaux posthumes.
0.40 Chambre froide. Téléfilm. Sylvain Madigan.

FRANCE 2

17.25 Sauvés par le gong, la nouvelle classe.
17.50 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Qui est qui ?
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 C'est l'heure.
19.50 Au nom du sport.
19.55 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Point route.
20.55 Désiré. Film. Bernard Murat.
22.45 Les Menteurs. Film O. Elie Chouraqui.
0.35 Journal, Météo.
0.50 Signé Croisette. Spécial Cannes.
1.00 Les Grands Entretiens du Cercle. Invité : Chico Buarque.

FRANCE 3

17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Bouvard du rire... spéciale.
22.55 Météo, Soir 3.
23.25 Nimbus. La santé dans l'assiette.
0.25 Magazine olympique.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.40
18.30 Nulle part ailleurs.
20.40 La Compétition. Film. Charles T. Kanganis.
22.20 Strip-tease. Film. O Andrew Bergman (v.o.).
0.15 L'Arbre aux âmes ■■ Film. Flora Gomes (v.o.).

ARTE

19.00 Au nom de la loi.
19.30 7 1/2.
20.00 Archimède.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 La Vie en face. Onze ans et seul en Chine : L'année au cloître de kung-fu de Shaolin.
21.35 Soirée thématique. XXI - Le futur au présent : Aventures biologiques. 21.40 Le Clonage : Un saut dans l'inconnu. 22.35 Biotechnologie : le Nouvel Eldorado.
23.30 L'Invasion des profanateurs de sépultures ■■ Film. Don Siegel (v.o.).
0.50 Underground. Feuilleton. Emir Kusturica [2/6] (v.o.).
1.45 Court circuit. Spécial cinéma muet.

M 6

19.00 Loïs et Clark.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.00 Ciné 6. Spécial Cannes.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages info, E = M 6 junior.
20.50 Kazaam. Film. Paul Michael Glaser.
22.35 Menaces. Téléfilm. O Sigi Rothemund.
0.20 Capital. Les seigneurs de la terre.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Guy Goffette (*Elle, par bonheur et toujours nue*).
21.00 Poésie studio.
22.10 Mauvais genres.
23.00 Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert. L'affiche de Radio-France. Par l'Orchestre national de France, dir. Vassily Sinaïsky : œuvres de Haydn, Saint-Saëns, Beethoven.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Crumb.
23.07 Le Dialogue des muses.

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées. Jean-Philippe Collard. œuvres de Fauré, Ravel, Poulenc, Saint-Saëns, Liszt, Rachmaninov.
22.45 Les Soirées... (suite).

MERCREDI 20 MAI

FILMS DU JOUR

13.10 **Casanova le petit** ■■
Sam Wood (Etats-Unis, 1944, N., 90 min). Ciné Cinéfil

13.20 **Qiu Ju, une femme chinoise** ■■■
Zhang Yimou (Chine, 1992, 100 min). Cinéstar 1

14.05 **Coups de feu sur Broadway** ■■
Woody Allen (Etats-Unis, 1994, 95 min). Cinéstar 2

14.20 **Lady Paname** ■■
Henri Jeanson (France, 1950, N., 115 min). Festival

15.00 **Ludwig van B.** ■■
Bernard Rose (Etats-Unis, 1994, 120 min). Cinéstar 1

16.05 **Bix** ■■
P. Avati (It., 1991, 115 min). Ciné Cinémas

16.15 **Bob le Flambeur** ■■
Jean-Pierre Melville (France, 1955, 105 min). Festival

17.00 **La Chinoise** ■■
Jean-Luc Godard (France, 1967, 120 min). Histoire

17.00 **Merci la vie** ■■
Bertrand Blier (France, 1991, 115 min). Cinéstar 1

17.25 **Fantôme avec chauffeur** ■■
G. Oury (Fr., 1995, 75 min). Cinéstar 2

18.00 **Léon Morin, prêtre** ■■
Jean-Pierre Melville (France, 1961, N., 120 min). Festival

18.55 **Promis... juré !** ■■
Jacques Monnet (France, 1987, 95 min). Cinéstar 1

20.30 **L'Impasse tragique** ■■
Henry Hathaway (Etats-Unis, 1946, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil

20.30 **The Hit** ■■
Stephen Frears (Grande-Bretagne, 1984, 95 min). Ciné Cinémas

22.30 **Les Barbouzes** ■■
Georges Lautner (France, 1964, 110 min). Cinétoile

22.30 **Assurance sur la mort** ■■■
Billy Wilder (Etats-Unis, 1943, N., v.o., 105 min). 13e Rue

23.05 **L'Arbre aux sabots** ■■■
E. Olmi (It., 1978, 185 min). TMC

23.20 **Antonia et ses filles** ■■
Marleen Gorris (Pays-Bas, 1996, v.o., 99 min). Canal +

23.20 **Café Society** ■■
Raymond DeFelitta (Etats-Unis, 1993, v.o., 105 min). Cinéstar 1

23.55 **Fabiola** ■■
Alessandro Blasetti [2/2] (Italie, 1949, N., 80 min). RTL 9

0.00 **Le Doulos** ■■
Jean-Pierre Melville (France, 1963, N., 95 min). Festival

0.20 **Blow Out** ■■
Brian De Palma (Etats-Unis, 1981, v.o., 105 min). Cinétoile

1.10 **Les Créatures** ■■
Agnès Varda (France, 1966, N., 95 min). Ciné Cinéfil

2.35 **Quelque part dans le temps** ■■
Jeannot Szwarc (Etats-Unis, 1980, v.o., 100 min). Ciné Cinémas

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

13.00 Des racines et des ailes. Des bébés à la carte. Adolescents fugueurs. Chasseurs de météorites. TV 5
13.00 et 23.00 Le Magazine de l'Histoire. Spécial Festival de Cannes : un siècle de cinéma français. Histoire
13.00 et 19.00 Rive droite, rive gauche. Spécial Cannes. Paris Première
15.00 Envoyé spécial, les années 90. L'univers des miss. Les serviteurs de Dieu. Adieu Babylone. Histoire
16.05 ▶ Saga-Cités. Tu seras un Bafana. France 3
17.00 L'Invité. Rino Alessandrini. Muzzik
17.05 A bout portant. Jean Amadou. Paris Première
17.45 Le Club. Invitée : Anne Vernon. Ciné Cinéfil
18.00 Stars en stock. Ann Margret. James Dean. Paris Première
18.20 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invité : Jean-Claude Van Damme, Dida Diafa ; The Getaway People (live) ; Rena Owen. Canal +
19.00 De l'actualité à l'Histoire. La chute de la IV[e] République. Histoire
20.00 Savoir plus santé. Dépanner le cerveau. TV 5
20.10 Appel à témoins. RTBF 1
20.10 TéléScope. Des yeux immenses pour scruter l'univers. TSR
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Israël et les Arabes, la guerre de cinquante ans [2/6]. Arte
20.50 La Marche du siècle. 2006, menaces sur vos retraites. Invités : Marc Blondel ; François d'Aubert ; Julien Dray ; Claude Jasmin ; Olivier Jay. France 3
21.00 Strip-tease. Toutes les ventes sont belles. T'as pas cent balles. TV 5
21.00 Envoyé spécial, les années 90. Des brouettes pour le Koweït. Ungaro, le séducteur. A.V.R.E. de paix. Histoire
22.35 La Vie à l'endroit. Lourdes, le miracle permanent. France 2
23.20 Un siècle d'écrivains. Constantin Cavafy. France 3
0.40 Le Cercle du cinéma. Spécial Cannes. France 2

DOCUMENTAIRES

18.05 Le Royaume de l'Atlantique. [3/3]. Au cœur des abysses. Odyssée
18.30 Le Monde des animaux. Le Rhinocéros unicorne. La Cinquième
18.30 Repères. La Guitare espagnole. [1/8]. L'âge d'or. [2/8]. La guitare baroque. Mezzo
18.35 Je suis resté vivant. Planète
19.00 Arctique. [8/13]. Pisugtooq, l'ours vagabond. Odyssée
19.30 Les Chevaliers. [5/6]. Bertrand du Guesclin et le Prince Noir : les frères ennemis. Planète
19.30 La Conquête spatiale en Union soviétique. [2/3]. La face cachée de la Lune. Odyssée
20.00 Les Dents de la nuit. Arte
20.30 Les Grands Compositeurs. [5/12]. Mendelssohn. Odyssée
20.55 Femmes et société. Dakar, les hommes préfèrent les rondes. Téva
20.55 Inoubliable Berlinette. Odyssée
21.00 Voyage à travers le cinéma américain par Martin Scorsese. Paris Première
21.45 Musica. Hans Werner Henze et ses ballets : Le Fils de l'air. Arte
21.55 Terre brûlée. [6/6]. La guerre des porte-avions. Odyssée
22.00 Pillar of Fire. [2/2]. 1938-1948. Histoire
22.30 Danse. Rudolf Noureev. Mezzo
22.35 L'Ouest américain. [8/8]. Un même pays pour tous. Planète
23.35 ▶ Profil. Liv Ullmann : Scènes d'une vie. Arte
23.40 Biosphère 2. Une arche de Noé pour Mars ? Odyssée
0.00 Hannibal et la tempête du désert. TSR
0.40 L'Homme aux ornithorynques. Odyssée

SPORTS EN DIRECT

15.25 Cyclisme. Tour d'Italie. TSR et Eurosport
18.30 Athlétisme. Meeting de Chemnitz. Eurosport
20.35 Football. Ligue des champions. Finale : Real Madrid - Juventus Turin. TF1

DANSE

23.00 Musica. Le Fils de l'air. Arte

MUSIQUE

18.00 Sonny Rollins 1982. Muzzik
19.00 et 19.35 Concertos de Vivaldi n[os] 3 et 4. Muzzik
20.59 Soirée Cinémathèque de la danse. Flamenco. Muzzik
0.05 Emile Naoumoff et Catherine Marchese jouent Satie. Muzzik

THÉÂTRE

22.35 Décibel. Pièce de Julien Vartet. TV 5

TÉLÉFILMS

20.30 Un député au-dessus de tout soupçon. John Strickland. Festival
20.35 Les Aventures d'Olivier Twist. Disney Channel
20.40 La Vie sans Jimmy. Glen Jordan. RTL 9
20.55 et 22.35 Manipulation meurtrière. O Marvin J. Chomsky. M 6
21.00 Tous les hommes sont menteurs. Alain Wermus. France 2
0.15 Six crimes sans assassin. Bernard Stora. 13e Rue

SÉRIES

18.00 Ally McBeal. The Blame Game (v.o.). Téva
19.30 Dharma & Greg. Old Yeller (v.o.). Téva
22.20 Brooklyn South. Doggonit (v.o.). Série Club
22.20 Presque parfaite. Sérénade à six (v.o.). Canal Jimmy
23.10 Murder One, l'affaire Banks. Chapitre XIV. Série Club
23.45 Father Ted. Escape From Victory (v.o.). Canal Jimmy
0.10 NYPD Blue. Meurtre en sous-sol (v.o.). Canal Jimmy
0.50 Underground. Emir Kusturica [3/6]. Arte

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable.
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● **22.35 France 2**
« La Vie à l'endroit »

Le miracle de l'espoir retrouvé

LOURDES LA PIEUSE fascine décidément les caméras. Il faudra faire un jour un reportage sur les motivations de ceux qui viennent observer la ville sainte, l'analyser, l'ausculter sans qu'on sache très bien pourquoi, sauf quand il s'agit d'actualiser l'éternel procès des « marchands du temple ». Il y a dix jours, Arte consacrait à la cité mariale sa soirée du dimanche.

Cette Thema, proposée par Bernadette Pécassou-Camebrac, une enfant du pays, s'appuyait sur le documentaire *Lourdes, une histoire de femmes*, où la réalisatrice montrait le rôle des femmes *« qui ont fait Lourdes »*. Cette fois, c'est Mireille Dumas qui succombe à la tentation du « phénomène » en s'attachant aux pas des pèlerins et de tous ceux – brancardiers, infirmiers, religieux, hospitaliers bénévoles... – qui les guident et les accompagnent dans leur quête.

En quête de quoi ? C'est justement la question que se posait la réalisatrice. Et elle a trouvé sa réponse : Lourdes, sous son regard, n'est plus la ville des miracles, au pluriel, mais d'un seul. *Lourdes, le miracle permanent*, c'est le titre de ce numéro de « La Vie à l'endroit ». Le miracle au quotidien, celui de la fraternité espérée, et trouvée, par tous ces gens qui ont soif de réconfort, de dialogue, d'espérance, et qui trouvent un répit au contact de la souffrance des autres ou des expressions de foi communicatives.

L'intention était louable, le résultat n'est pas conventionnel. Et c'est une bonne surprise. Mireille Dumas, bien inspirée, rencontre l'âme très humaine d'une ville ambivalente dont le « miracle permanent » réside moins dans les guérisons spectaculaires que dans la métamorphose ressentie, attestée, témoignée par le plus grand nombre, c'est-à-dire par tous ceux qui, à défaut de miracle, retrouvent au pied de la grotte de Massabielle et de sa source miraculeuse une respiration, un mieux-être, un espoir de renaissance ou de survie. Il fallait percevoir l'essentiel sous les clichés éculés, Mireille Dumas y est parvenue, avec bienveillance et sobriété.

Jean-Jacques Rollat

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.50 Les Feux de l'amour.
14.45 Les Vacances de l'amour.
15.45 Cinq sur 5 !
16.45 Tarzan.
17.20 L'homme qui tombe à pic.
18.20 et 0.30 CD Tubes.
18.25 Exclusif.
19.00 Le Bigdil.
19.50 Ushuaïa découverte.
19.52 Le Journal de l'air.
20.00 Journal, Météo, Trafic infos.
20.35 Football. Ligue des Champions. Finale : Juventus Turin - Real Madrid.
22.45 Emission spéciale. Paparazzi : l'envers du décor.
0.00 Minuit sport.

FRANCE 2

13.50 et 17.45 Un livre, des livres.
13.55 Le Renard.
14.55 L'As des privés.
15.50 La Chance aux chansons.
16.45 Des chiffres et des lettres.
17.25 Sauvés par le gong, la nouvelle classe.
17.50 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Qui est qui ?
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 C'est l'heure.
19.45 et 20.55 Tirage du Loto.
19.50 Au nom du sport.
19.55 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Météo, Point route.
21.00 Tous les hommes sont menteurs. Téléfilm. Alain Wermus.
22.35 La Vie à l'endroit. Lourdes, le miracle permanent.
0.10 Journal, Météo.
0.25 Signé Croisette.
0.40 Le Cercle du cinéma. Spécial Cannes.

FRANCE 3

13.40 Parole d'Expert.
14.20 Va savoir.
14.58 Questions au gouvernement.
16.05 ▶ Saga-Cités. Tu seras un Bafana.
16.40 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 et 22.45 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.38 Consomag.
20.50 La Marche du siècle. 2006, menaces sur vos retraites.
22.55 Soir 3.
23.20 Un siècle d'écrivains. Constantin Cavafy.
0.05 Cinéma étoiles.
0.30 Vivre avec... Sida, sexualité et famille.

CANAL +

14.00 Scorpions, les chasseurs d'ombre.
14.50 C+ Cléo.
16.35 Surprises.
16.55 Meurtres mode d'emploi. Téléfilm. Fred Gerber.
▶ En clair jusqu'à 21.10
18.20 et 19.10 Nulle part ailleurs.
19.00 et 22.50 Flash infos.
20.35 Le Journal du Festival.
21.10 Extravagances. Film. Beeban Kidron.
23.00 Return to Glaanascaul.
23.20 Antonia et ses filles ■■ Film. Marleen Gorris (v.o.).

LA CINQUIÈME/ARTE

13.20 Le Journal de la santé.
13.35 D'ici et d'ailleurs.
14.30 La Cinquième rencontre... Famille. 14.35 Trois histoires d'amour de Vanessa. 15.20 Entretien.
16.00 L'Etoffe des ados.
16.30 Modes de vie, modes d'emploi.
17.00 Cellulo.
17.30 100 % question.
18.00 Le Cinéma des effets spéciaux.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Au nom de la loi.
19.30 7 1/2. L'odyssée du Poyomarkovo. Cannes, les monstres sacrés : Patrice Chéreau.
20.00 Les Dents de la nuit.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Israël et les Arabes, la guerre de cinquante ans [2/6] : 1967 - La guerre des Six Jours.
21.35 Les Cent Photos du siècle. *L'enfant du ghetto*, photo anonyme.
21.45 Musica. Hans Werner Henze et ses ballets : Le Fils de l'air. 23.00 Leçons de danse : Le Fils de l'air.
23.35 Profil. ▶ Liv Ullmann : Scènes d'une vie.
0.50 Underground. Téléfilm. Emir Kusturica [3/6] (v.o.).

M 6

13.05 Mé Kid.
16.30 Fan quiz.
17.15 Des clips et des bulles.
17.35 Fan de.
18.05 Agence Acapulco.
19.00 Loïs et Clark.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.00 Ciné 6 spécial Cannes.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages info, Elément Terre.
20.55 et 22.35 Manipulation meurtrière. Téléfilm. O Marvin J. Chomsky.
0.15 Secrets de femme. □
0.50 La Nuit de la bande-annonce.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 ▶ Les Chemins de la musique. Musiques anciennes d'aujourd'hui. [3/5]. Le Son.
20.30 Agora. Nelly Kaplan (*Aux orchidées sauvages*).
21.00 Philambule.
22.10 Fiction. *Accords mortels*, de Nancy Huston.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain. René de Ceccaty (*Consolation provisoire*).

FRANCE-MUSIQUE

18.36 Scène ouverte. Les Solistes de Lyon, dir. Bernard Têtu et Suzann Maroff, piano. Europe vocale des XIX[e] et XX[e] siècles.
19.35 Prélude.
20.00 Concert. Festival Banlieues bleues. Le trio de Bobo Stenson.
21.45 Concert. Festival Jazz sous les pommiers.
22.30 Musique pluriel.
23.07 Les Greniers de la mémoire. Rudolf Serkin, piano avec André Tubeuf.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées. Par l'Orchestre des Champs-Elysées, dir. Philippe Herreweghe, Nold et Nylund, sopranos, Danz et Mott, altos, Blochwitz et Voigt, ténors, Dazeley et Sigmundsson, basses : Scènes du Faust de Goethe, de R. Schumann.
22.40 Les Soirées... (suite).



Le Monde

MERCREDI 20 MAI 1998

Pédagogie

par Pierre Georges

L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE, voilà bien un fléau. Il faut lutter contre les fléaux. On s'y emploie, partout et vivement. Ainsi en Grande-Bretagne, pays désormais célèbre pour la modernité de son premier ministre et ses G 8 chantants, on a décidé de combattre par tous les moyens l'absentéisme scolaire.

Le bâton ou la carotte. Le bâton d'abord. Le bâton pour les parents tenus pour personnellement et pénalement responsables des escapades de leur progéniture. Le bâton toujours, ou une sorte de martinet virtuel, avec le projet, dont on ne sait s'il a été vraiment mis en application, de doter les plus indociles d'une sorte de balise informatique permettant de les localiser à tout instant de leur vie de cancre fugueur. Comme des condamnés assignés à résidence.

La carotte ensuite. Car on ne saurait réduire l'absentéisme scolaire par les seules menaces répressives. Il faut donner aux enfants le goût de l'école. Celui-ci n'étant pas toujours inné, et encore moins acquis, il a donc été choisi d'ajouter aux charmes discrets de l'enseignement quelques solides adjuvants externes.

Ainsi les autorités de Brent, dans la banlieue de Londres, viennent-elles de lancer une grande opération-séduction. Elles ont demandé aux élèves, par questionnaire, ce qui leur ferait vraiment plaisir pour rompre avec cette vie dissolue et retrouver le droit chemin de l'école. La réponse fut immédiate : on veut Garbage ! Et Shirley Manson ! Pour qui n'aurait pas tout à fait fini ses humanités, signalons que Garbage, en français Poubelle, est le groupe rock le plus chaud du royaume et que Shirley Manson en est la divinité chantante. Le projet pédagogique défini, restait à convaincre le groupe de sa validité. Ce qui fut vite acquis, Garbage ne voyant que des avantages à aller ainsi directement aux consommateurs. Une pluie de CD, de posters, de tee-shirts, tomba ainsi sur les écoles de Brent. Et l'absentéisme y fut réduit, miraculeusement, par l'opération de la Poubelle.

Cette réussite exemplaire vaut d'être méditée et imitée. Elle l'a été en Grande-Bretagne, où désormais de multiples équipes de football, groupes de rock, revues de jeunes, chaînes de hamburgers font la rentrée des écoles, comme de moins honorables la sortie. Et elle va l'être en France. Du moins s'il faut en croire cette dépêche annonçant la prochaine visite dans les classes de CM 2 de 10 000 missionnaires du ministère des finances venant faire, auprès des chers petits, la pédagogie de l'euro. Car il convient d'inculquer à cette belle jeunesse le respect de l'argent ou de l'euro. Tel ne fut pas le cas d'un groupe d'étudiants en art de Leeds qui, au motif d'organiser une exposition, avaient réussi à collecter des fonds publics et privés. En fait d'exposition, ils s'offrirent une semaine de fête, aux frais de la pédagogie, sur la Costa del Sol. Et, à leur retour, organisèrent un vernissage pour leurs professeurs et sponsors. Au sol, un bol de sangria. Au mur, une photo de groupe, hilare, en Espagne. Et pour fond sonore, une chaîne stéréo diffusant du flamenco. Les professeurs et sponsors hurlèrent à l'escroquerie. Et les étudiants revendiquèrent, en rigolant, leur légitime droit à l'art du non-sens. Avaient-ils vraiment tort ?

Les députés adoptent définitivement le projet de loi sur les 35 heures

Le Parti socialiste veut mobiliser élus et militants

LES DÉPUTÉS devaient adopter en dernière lecture, mardi 19 mai, le projet de loi *« d'orientation et d'incitation à la réduction du temps de travail »*. La gauche (PS, PCF, Verts, PRG, MDC) devait l'approuver, tandis que l'opposition (RPR, UDF), qui l'a violemment combattu au cours des soixante-quinze heures de débats au Palais-Bourbon, devait se prononcer contre un texte donnant le véritable coup d'envoi aux 35 heures. Si la droite estime que cette réforme n'aura aucun effet sur l'emploi, les experts gouvernementaux tablent, eux, sur 210 000 à 280 000 emplois supplémentaires sur cinq ans.

La loi votée, la droite va saisir le Conseil constitutionnel. Cela retardera de quelques semaines la promulgation du texte, qui n'interviendra probablement pas avant mi-juin. Pour gagner du temps, Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, a préparé les trois décrets qui précisent la liste des entreprises publiques éligibles aux 35 heures mais exclues des aides financières (*Le Monde* du 2 mai), les modalités de ces aides et les règles du repos quotidien obligatoire de 11 heures inscrit dans la loi (et ses dérogations).

Ces textes seront publiés immédiatement après la promulgation de la loi. En outre, deux décrets pris en Conseil d'Etat dans le courant du mois de juin devront préciser les sanctions applicables aux entreprises qui ne respectent pas les nouvelles règles de repos quotidien ou qui, par exemple, empocheraient les aides sans réduire le temps de travail ou sans embaucher. En dépit de ses efforts, Mme Aubry n'est pas parvenue à faire adopter le projet plus tôt, et les entreprises ne pourront donc pas ouvrir de véritables négociations avant septembre.

« TRAVAIL EFFECTIF »

Le projet de loi a été peu modifié par le Parlement. Il prévoit que *« la durée légale de travail effectif des salariés est fixée à 35 heures par semaine à compter du 1er janvier 2002 »*, mais que cette réduction de quatre heures intervient *« à compter du 1er janvier 2000 »* pour les entreprises qui ont plus de vingt salariés. Le principal apport des débats reste l'inscription dans la loi – après un flottement dans les rangs de la gauche – d'une définition de la durée du travail effectif, qui est *« le temps pendant lequel le salarié est à la disposition de l'employeur et doit se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles »*.

L'aide est de 9 000 francs par salarié en 1998 (abattement de cotisations sociales) si la réduction du temps de travail est de 10 % et l'augmentation des effectifs de 6 % (ou maintien de 6 % dans le cadre d'un plan social). Elle atteint 13 000 francs en cas de baisse de 15 % du temps de travail et d'une hausse des effectifs de 9 %. Ces primes sont dégressives (1 000 francs par an). Une aide supplémentaire de 4 000 francs (dégressive sur trois ans) est prévue pour les entreprises ayant une forte proportion d'ouvriers et de bas salaires, et une prime de 1 000 francs pour celles qui, par exemple, embauchent des jeunes, des handicapés ou des chômeurs de longue durée. Les entreprises passant aux 35 heures en 2000 bénéficieront d'une aide structurelle d'environ 5 000 francs. La loi prévoit qu'en septembre 1999 au plus tard, le gouvernement présentera un bilan de la réforme au Parlement, afin d'élaborer un second projet de loi sur les 35 heures. Celui-ci doit clarifier de nombreuses zones d'ombres : niveau du SMIC, définition du temps partiel, régime des heures supplémentaires... D'ici là, Mme Aubry a l'intention de rencontrer régulièrement les partenaires sociaux, et notamment le président du CNPF, Ernest-Antoine Seillière.

Certains syndicats (CGT, CFDT) et la gauche ont annoncé leur intention de mobiliser sur les 35 heures, qui concernent près de 10 millions de salariés. Le PS va éditer à 10 000 exemplaires une brochure, *Les 35 Heures : 35 questions, 35 réponses*, et un numéro spécial de son hebdomadaire, diffusé à 120 000 exemplaires, afin de relayer la politique gouvernementale et de nourrir des débats avec les élus, les syndicats et les chefs d'entreprise.

Jean-Michel Bezat



Bruxelles propose une taxation minimale de l'épargne

CONFORMÉMENT aux engagements pris lors du Conseil européen de Luxembourg, en novembre, la Commission de Bruxelles s'apprête à soumettre aux Quinze une proposition visant à garantir un minimum d'imposition effective de l'épargne sur l'ensemble du territoire de l'Union. L'idée est, d'une part, de rétablir une concurrence à peu près normale entre les différentes places financières, d'autre part de mettre un terme à un dumping fiscal. Selon le nouveau modèle de « coexistence » qui doit être proposé, l'État membre où sont payés des intérêts à des non-résidents, pourra, soit prélever une retenue à la source, que Bruxelles propose de fixer à un minimum de 20 %, soit informer l'administration des contributions de l'État où réside le bénéficiaire.

Disparition d'un hologramme des futurs billets de l'euro

UN TAMPON destiné à rendre infalsifiable, au cours de la fabrication des billets de la future monnaie unique européenne, l'euro, a disparu, le 12 mai, durant son transport à bord du Boeing 737 d'Air France assurant la liaison quotidienne entre Roissy et Munich. Cette information, dévoilée par l'hebdomadaire allemand *Focus*, a été confirmée par l'Institut monétaire européen (IME), qui se révèle incapable de dire s'il s'agissait ou non d'une pièce unique. Le tampon avait été confié par Hologramme-Industries, son fabricant, à Brink's-France, spécialiste des transports de fonds et valeurs.

DÉPÊCHES

■ **CORSE :** le mouvement clandestin corse FLNC-Canal historique a revendiqué, *mardi 19 mai*, à Bastia (Haute-Corse), dans un communiqué authentifié, l'attentat qui a visé dans la nuit de vendredi à samedi les locaux de la police municipale d'Aix-en-Provence, dans les Bouches-du-Rhône.

■ **SOCIAL :** les salariés de la Compagnie marseillaise de réparation (CMR) ont annoncé, lundi 18 mai, qu'ils n'exécuteraient pas les réparations à bord du pétrolier *Var* de la marine nationale, tant que le conflit à l'arsenal de Toulon, qui a débuté le 9 avril, ne serait pas réglé. Alain Richard, ministre de la défense, a nommé un négociateur, Dominique Conort, directeur de la fonction militaire et du personnel civil au ministère. Député PS du Var, Robert Gaïa, a *« déploré »* la décision de M. Richard de confier les réparations du *Var* à un chantier privé. Le *Var* a quitté l'arsenal pour être accosté à un quai de réparations proche des chantiers civils. – (*AFP*)

■ **LITTÉRATURE :** l'écrivain américain John Hawkes est mort le 15 mai, à l'hôpital de Providence (Rhode Island). Il était né à Stamford, (Connecticut), le 17 août 1925. Cet auteur « d'avant-garde » estimait que *« l'intrigue, les personnages, le cadre et le thème »* étaient les vrais ennemis du roman, et s'attachait avant tout à la structure et au langage. Depuis *Le Cannibale*, en 1950, John Hawkes avait écrit une vingtaine de romans, publiés en français d'abord par Maurice Nadeau aux « Lettres nouvelles » (*Les Oranges de sang*, 1971, prix du Meilleur Livre Etranger 1974), puis au Seuil (*Aventures dans le commerce de peaux en Alaska*, prix Médicis étranger 1986).

■ **DROITS D'AUTEUR :** Maurice Vallier, président de l'Adami – Société civile pour l'administration des droits d'artistes et musiciens interprètes –, a été mis en examen pour abus de confiance, mercredi 13 mai, ainsi que trois autres dirigeants de cette société civile, à la suite d'une série de plaintes concernant sa gestion entre 1991 et 1996. Un conseil d'administration, convoqué pour le mercredi 20 mai, envisagerait, dit-on à l'Adami, les démissions des quatre personnes concernées.

Tirage du *Monde* daté mardi 19 mai : 511 579 exemplaires 1